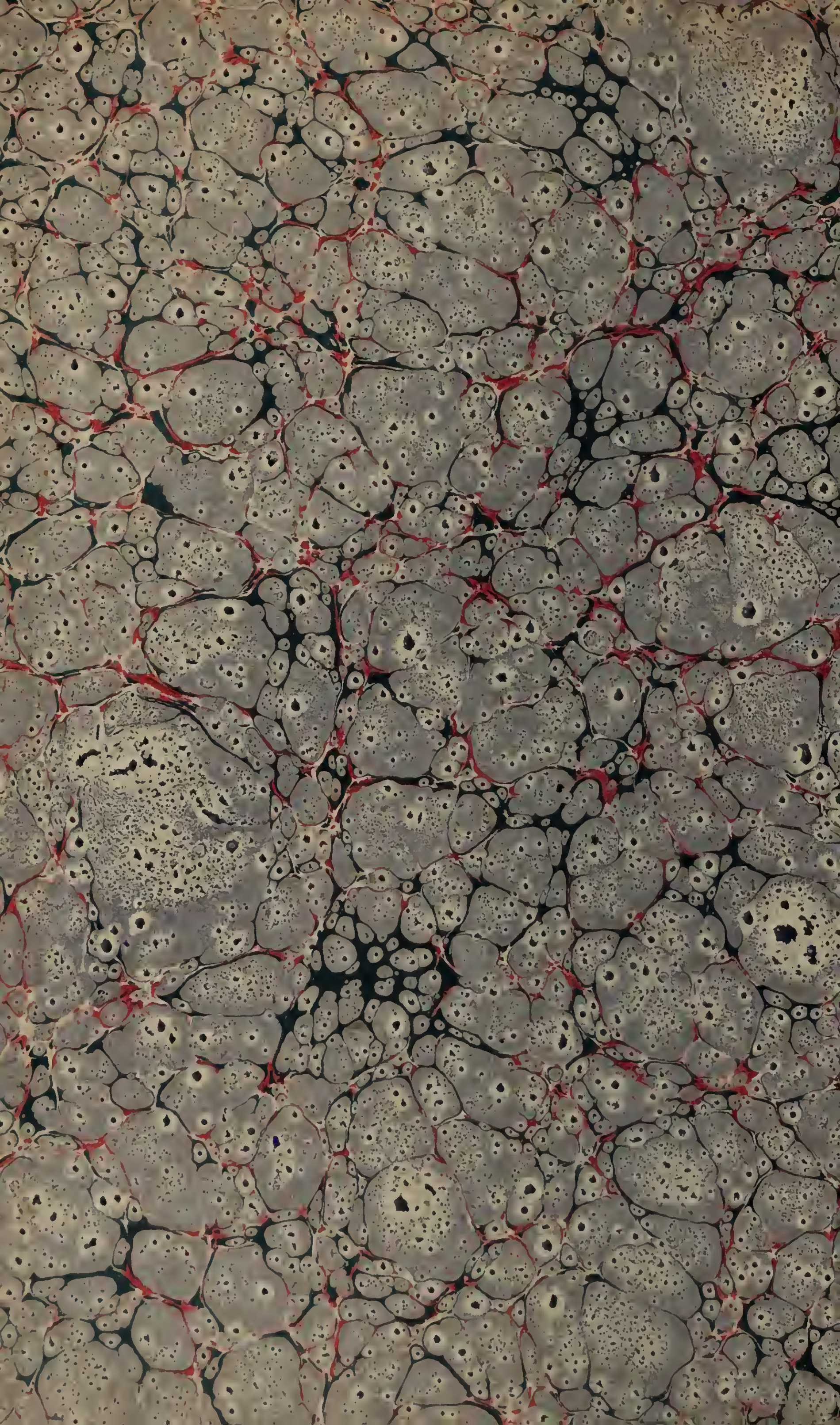
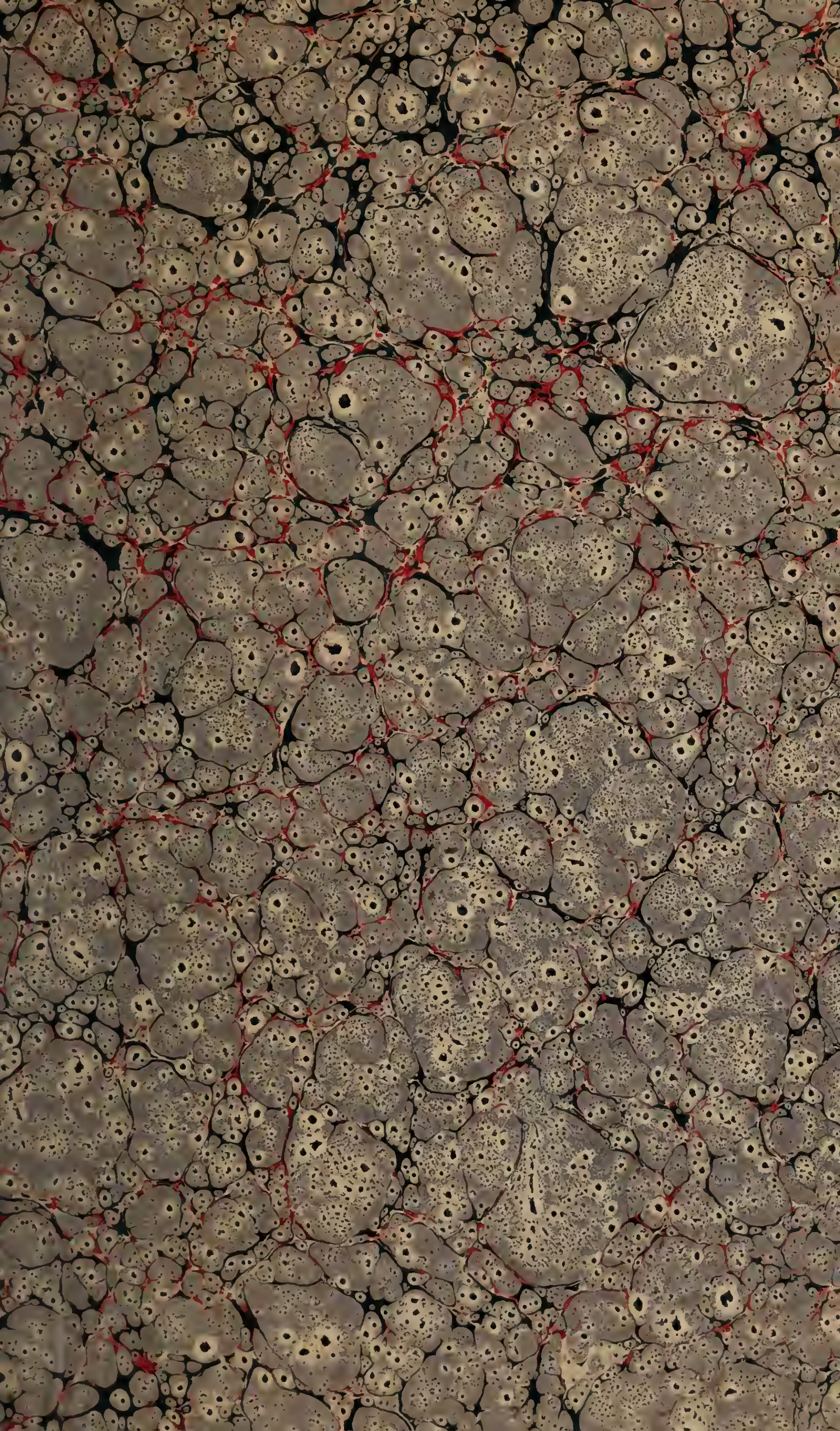






BIBLIOTHÈQUE

DES

CHEFS-D'ŒUVRE

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE



BAR-LE-DUC

HISTOIRE

DES TROUBLES CIVILS

DE

LA FRONDE

(1649-1653)

TIRÉE DES MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE

TOME I

PARIS

BERCHE ET TRALIN, ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1879





NOTICE.

Les meilleurs juges ont donné une place aux *Mémoires* du cardinal DE RETZ parmi les chefs-d'œuvre de notre langue. Voltaire s'est plu à signaler les brillantes qualités de style qui les distinguent. Etait-ce pour nous une raison suffisante d'en publier cette nouvelle édition? Non, sans doute, si la jeunesse française ne devait y trouver un miroir fidèle de l'époque agitée, dont le bouillant cardinal fut un des principaux acteurs. L'écrivain est sincère; il ne craint pas de laisser voir ses fautes, et sans le vouloir, il instruit par son exemple beaucoup plus que par ses maximes qui sont loin d'être toujours justes et édifiantes. Combien de réflexions utiles naissent du spectacle de ces discordes civiles! On sent que le principe chrétien a disparu; les défauts du caractère national prennent le dessus. Les classes et les institutions sociales se laissent vicier et ébranler; il semble entendre le choc précurseur des bouleversements, et de petites passions, de misérables intrigues préludent à l'œuvre de dissolution qui sera plus tard accomplie par l'impiété et par la haine de tout ordre.

Que dire du caractère de l'auteur? On lui a fait l'application de ces mots de Tacite : *Non tam præmiis peri-*

culorum, quam ipsis periculis lætus; pro certis et olim partis, nova, ambigua, ancipitia malebat. A cet amour de l'agitation et de la nouveauté, ajoutez l'éclat, la recherche de la popularité, la confiance en soi-même, la lenteur à pénétrer les vues des autres, le peu de promptitude à se plier aux circonstances et à s'en emparer. On devait prévoir que Mazarin, malgré tous ses défauts, l'emporterait. Mais surtout quel étrange ministre de l'Evangile? quel contraste avec la sainteté apostolique des Vincent de Paul, des Olier, des Bérulle? quelle distance entre un tel prélat et des évêques qui se nomment Bossuet, Fénelon, Massillon? Ce contraste renferme la justification et l'éloge de l'Eglise catholique. Les grands noms que nous venons de saluer rappellent les règles établies par le concile de Trente et l'esprit de réforme que cette grande assemblée répandit partout. La vie et le caractère du cardinal de Retz, ce mélange choquant du sacré et du profane, sont le fruit de l'invasion de la société séculière dans le domaine ecclésiastique. L'ambition et la vanité de caste avaient substitué le privilége de la naissance à celui de la vocation divine; les plus hauts ministères de l'Eglise étaient considérés comme l'apanage inévitable de certains enfants de la noblesse. Voilà le malheureux préjugé, absolument contraire à toutes les règles, qui éleva Paul de Gondi sur le siége de Paris. Il faut d'ailleurs convenir qu'en dehors des mouvements politiques, il tint à observer extérieurement les devoirs de son état, et qu'en lui accordant ses honneurs, l'Eglise n'encourut la complicité d'aucun de ses actes répréhensibles. Nous allons achever de le faire connaître en reproduisant la courte biographie qui précède l'édition de 1777.

« La maison de Gondi dont il sortait, était originaire de Florence, et elle y tenait un rang distingué dès les premiers temps de cette république.

» Antoine de Gondi, IIe du nom, abandonna sa patrie au commencement du XVIe siècle, et vint s'établir à Lyon, où il vécut avec une noblesse et un éclat dignes de son nom. L'église des Jacobins de cette ville porte encore aujourd'hui des marques de sa magnificence. Il épousa en 1516 Catherine de Pierrevive, issue d'une ancienne fa-

mille de Quiers en Piémont. Cette dame fut dans la suite gouvernante des enfants de France.

» De ce mariage sortit Albert de Gondi, qui vint à la Cour avec d'autres seigneurs florentins, lorsque Catherine de Médicis, florentine elle-même et parente des Gondi, épousa le Dauphin, qui régna dans la suite sous le nom de Henri II. Albert gagna les bonnes grâces de cette princesse, et lorsqu'elle fut sur le trône, elle le combla de biens et de dignités. Il fut successivement duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pair et maréchal de France, général des galères, colonel-général de la cavalerie française, seul premier gentilhomme de la chambre, grand-chambellan des rois Charles IX et Henri II, et chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit (1).

» Il épousa Claude-Catherine de Clermont, dont il eut Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères de France, chevalier des ordres du roi. C'est du mariage de celui-ci avec Françoise-Marguerite de Silli, dame de Commercy, que sortit Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, damoiseau souverain de Commercy, prince d'Euville (2), second archevêque de Paris, auteur de ces *Mémoires*.

» Il naquit à Montmirel, en Brie, au mois d'octobre 1614, et eut pour précepteur le fameux Vincent de Paul, qui fut depuis aumônier de la reine Anne d'Autriche, et instituteur de la Congrégation des prêtres de la Mission de Saint-Lazare. Il a été canonisé en 1737.

» Le jeune Gondi destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, fut pourvu en 1627 d'un canonicat de Notre-

(1) La grande faveur d'Albert lui attira un nombre considérable d'ennemis, qui s'attachèrent à le déchirer par des satires et des libelles de toute espèce. On alla même jusqu'à lui disputer sa noblesse, et on lui reprocha d'être le fils d'un simple banquier de Lyon, dont le père avait fait deux fois banqueroute. On lui reprocha aussi que sa mère avait entretenu dans cette même ville le commerce le plus infâme Ces faits sont énoncés sans preuve dans un libelle extrêmement satirique, où l'auteur vivement passionné contre Catherine de Médicis, répand également son fiel sur elle et sur toutes les personnes qui lui étaient attachées. Il dit à propos de cette princesse, qu'elle descendait d'un charbonnier, qui, ayant gagné du bien, fit son fils médecin, et que celui-ci ayant fait une fortune immense, donna son non à sa maison, et prit pour armes cinq pilules. C'est ainsi qu'il qualifie les cinq tourteaux qui forment les armes des Médicis. Ce libelle se trouve à la fin du Journal de Henri III. Il est intitulé : *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reine Catherine de Médicis, mère de François II, Charles IX et Henri III.*

(2) Village près de Commercy.

Dame par Jean-François de Gondi, son oncle, qui était alors archechêque de Paris (1). Il avait déjà les abbayes de Buzai et de Quimperlé, en Bretagne, et celle de la Chaume, dans le duché de Retz. Son goût ne le portait cependant pas du côté de l'Eglise, et l'on remarqua dès sa jeunesse qu'il aurait été plus propre à porter une épée qu'une soutane. Il fallut néanmoins continuer les études, et il les fit avec distinction : ce fut alors que se développèrent les grandes dispositions qu'il avait naturellement pour les affaires.

» Il joignit à une mémoire extraordinaire un génie hardi, intrigant, plein de ressources, une pénétration étendue, un caractère d'esprit libre et indépendant, et une vivacité surprenante. Le cardinal de Richelieu qui connaissait les hommes, pressentit du premier coup d'œil le rôle que le jeune Gondi devait jouer dans la suite : après avoir conversé quelque temps avec lui, il en parla avec éloge; mais en même temps il observa que ce jeune homme pourrait un jour se faire craindre.

» Les cours d'études finis, il fut reçu de la maison et société de Sorbonne et prit le bonnet de docteur. Peu après, c'est-à-dire en 1643, il fut nommé coadjuteur de l'archevêché de Paris, avec le titre d'archevêque de Corinthe, et fut sacré par son oncle le 31 janvier de l'année suivante. Quelque dégoût qu'il eût d'un état qu'il avait embrassé malgre lui, il sut pourtant bientôt s'assujettir à la décence qu'exigeait son caractère; et il remplit les fonctions épiscopales avec tant de zèle et d'assiduité, que l'on aurait dit qu'il était né pour être ecclésiastique. L'envie de se faire aimer du peuple et du clergé le porta à remplir extérieurement tous les devoirs d'un véritable pasteur : on le vit souvent paraître dans les chaires, pendant l'Avent et le Carême, et le peuple ébloui de la régularité apparente de ce prélat, était enchanté de l'entendre, et le comparait aux premiers pasteurs de l'Eglise. Mais

(1) Il y avait déjà longtemps que ce grand diocèse était gouverné par les Gondi. Pierre de Gondi, frère d'Albert, fut nommé évêque de Paris en 1570 par Charles IX, et il se démit en 1598; il eut pour successeur Henri de Gondi, son neveu, fils d'Albert, maréchal de France, qui mourut en 1622. — Louis XIII nomma pour lui succéder Jean-François de Gondi, frère de Henri. A son avénement à l'épiscopat, l'Eglise de Paris fut élevée à la dignité de métropole, et le nouveau prélat fut sacré d'abord en qualité d'archevêque. Il eut pour successeur son neveu dont il s'agit ici.

ceux qui ne s'arrêtaient pas simplement aux dehors, n'avaient pas de peine à découvrir que la vanité et l'ambition étaient les véritables motifs qui animaient sa régularité et sa vigilance pastorale.

» Ses grandes qualités lui acquirent une telle réputation dans le clergé, qu'on lui confia souvent les affaires les plus importantes de l'Eglise, et ce fut lui qui, en 1646, porta la parole au nom du clergé de France dans la Remontrance qui fut faite au roi en présence de la reine-mère.

» L'amour de la gloire et le désir d'être loué lui firent entreprendre un grand rôle pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. Il affecta beaucoup de zèle pour la défense du bien public; mais ce zèle ne plut pas à tout le monde, et s'il s'attira quelques éloges, il fut déchiré d'ailleurs de la manière la plus sanglante. Les libelles et les satires firent peu d'impression sur lui, et ce prélat qui savait tout braver pour aller à ses fins, s'embarrassa peu des vains murmures de ses ennemis, et continua toujours d'agir avec la même vivacité.

» Il eut dans la personne du cardinal Mazarin un ennemi d'autant plus redoutable, que cette Eminence était persuadée que le coadjuteur avait dessein d'occuper sa place dans le ministère. En effet, tout semblait fortifier ses soupçons; cependant on convient que M. de Retz n'avait d'autres vues que de croiser les projets du ministre et de se venger avec éclat du mépris qu'il avait fait de son entremise dans les temps de la fameuse *journée des barricades*.

» Il n'eut pas la même indifférence pour le cardinalat, et on peut dire qu'il se servit utilement des malheurs publics pour se procurer cette dignité, malgré les obstacles qu'il rencontra de la part du cardinal Mazarin, qui l'avait desservi dans l'esprit du roi. Mais le coadjuteur fit mouvoir tant de ressorts, qu'il força, pour ainsi dire, le prince de lui accorder ce qu'il recherchait avec tant de passion. Le roi le nomma donc cardinal au mois de septembre 1651, mais Sa Majesté ne voulant pas désobliger le cardinal-ministre en conférant cette dignité à son rival, donna peu après des ordres secrets pour faire échouer cette nomination.

» Ces ordres furent sans effet ; le coadjuteur plus actif et mieux servi que la Cour, prévint habilement les contre-ordres du roi et les menées du cardinal Mazarin : on croit même qu'Innocent X, qui était pape alors, ne fut pas fâché de mortifier le ministre par l'élévation de son ennemi.

» Mazarin vivement piqué de cet événement, entreprit de se venger du nouveau cardinal, en le détruisant dans l'esprit de la reine, et en le faisant passer pour un brouillon, qui fomentait la révolte de ceux des Français qui avaient osé prendre les armes contre le roi.

» Le ministre vint à bout de son dessein : le cardinal de Retz qui se préparait à prêcher l'Avent dans la cathédrale, ne fit que le premier sermon ; et peu après il fut arrêté dans le Louvre, et conduit au château de Vincennes.

» On fit d'inutiles démarches pour obtenir sa liberté : rien ne fut capable d'adoucir le ministre. Cependant à force de sollicitations, Mazarin parut disposé à se laisser fléchir : mais il exigea préalablement que le prisonnier donnât la démission de son archevêché. Le cardinal de Retz refusa longtemps de se soumettre à cette condition : il s'y détermina néanmoins pour sortir de captivité. On le fit sortir en effet du château de Vincennes, mais ce ne fut que pour changer de prison, car on le transféra dans le château de Nantes. Il fut assez heureux pour s'en sauver, et dès qu'il se vit en liberté, il révoqua sa démission, et sortit ensuite du royaume. Il passa en Espagne, d'où il se rendit à Rome, où il assista au conclave d'Alexandre VII.

» Le nouveau pape n'ayant pas paru disposé à prendre ses intérêts aussi vivement qu'il aurait souhaité, il sortit d'Italie et se retira en Franche-Comté, d'où il erra pendant longtemps en Hollande, en Flandre et en Angleterre. Après la mort du cardinal Mazarin, il se rendit aux volontés de la Cour, et donna enfin sa démission dans la forme qu'on la souhaitait : ce fut alors que le roi lui donna l'abbaye de Saint-Denis. Quelques années après il prit le parti de la retraite, et voulut même se démettre du cardinalat ; mais Clément X, qui était

alors souverain pontife, ne voulut jamais y consentir.

» Ce goût pour la retraite lui attira de grands éloges, et l'exposa en même temps aux traits de la malignité de ses ennemis. Les uns l'attribuèrent à la faiblesse de l'âge et à des infirmités qui annoncent aux vieillards que leur fin n'est pas éloignée. D'autres pensèrent plus favorablement, et crurent que l'éloignement que cette Eminence témoignait alors pour le monde, provenait de ce dégoût salutaire qui développe enfin les principes de religion que les désordres du monde et la tyrannie des passions ont presque étouffés.

» C'est ainsi qu'en pensait l'illustre évêque de Meaux, qui, en prononçant l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier, fit au sujet du cardinal de Retz cette admirable digression, dans laquelle il peint en peu de mots et avec les couleurs les plus vives, une partie des vertus et des défauts de cette Eminence.

« Mais puis-je oublier, dit M. Bossuet, que je vois » partout dans le récit de nos malheurs, cet homme si » fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un ca- » ractère si haut, qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le » craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi? Ferme génie » que nous avons vu en ébranlant l'univers s'attirer une » dignité qu'il voulut à la fin quitter, comme trop chère- » ment achetée, ainsi qu'il eut le courage de le recon- » naître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et » enfin comme peu capable de contenter ses désirs, tant » il connut son erreur et le vide des choses humaines. » Mais pendant qu'il voulut acquérir ce qu'il devait un » jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants » ressorts, et après que tous les partis furent abattus, il » sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer » de ses intrépides regards le favori victorieux, etc. »

» Au reste, de quelque façon que l'on pense sur la retraite de ce prélat, on peut toujours dire que ce fut l'action la plus éclatante de sa vie. En se séparant du monde, son premier soin fut d'acquitter les dettes immenses qu'il y avait contractées. Il vendit généreusement ses deux souverainetés; et ne se réservant que vingt mille livres de rente pour sa subsistance, il abandonna

tout le reste de ses revenus pour payer ses créanciers.

» Il en vint heureusement à bout et après avoir acquitté pour onze cent dix mille écus de dettes, il se trouva encore en état de créer des pensions pour ceux de ses amis qui en avaient besoin. Exemple rare qu'il n'avait reçu de personne, et que personne n'a encore suivi jusqu'à présent.

» Ce prélat plus content dans sa retraite que lorsqu'il maniait dans le tumulte de la Cour les plus importantes affaires de l'État, continua de suivre avec autant de piété que de courage le nouveau genre de vie qu'il avait embrassé, et il termina enfin sa carrière le 24 août 1679, âgé de 65 ans. Il mourut à Paris, dans l'hôtel de Lesdiguières, et son corps fut porté dans l'abbaye royale de Saint-Denis en France, dont il a été le dernier abbé. Il est inhumé dans la grande église devant le chœur, près de la grille de fer qui le ferme, et du grand pilier de la croisée, vis-à-vis le tombeau de François Ier. Son cœur fut déposé dans l'église des religieuses du Calvaire du Marais, à la prière de Marie-Catherine de Gondi, sa nièce, qui était générale de cet ordre.

» Il nous reste de ce prélat quantité d'ouvrages qui presque tous ont trait aux troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIV. Nous en excepterons la *Conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque*, ouvrage exact et bien écrit, qu'il composa n'étant encore âgé que de 17 ans. »



HISTOIRE

DE

LA FRONDE

A MADAME DE ***.

LIVRE I.

Il y a plus de douze cents ans que la France a des rois : mais ces rois n'ont pas toujours été absolus au point qu'ils le sont aujourd'hui. Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites; elle a été seulement tempérée par des coutumes reçues, et comme mises en dépôt au commencement dans les mains des Etats-généraux, et depuis dans celles des Parlements (1). Les enregistrements des traités faits entre les couronnes, et les vérifications des édits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples. Ce milieu a été considéré par les sages et les

(1) L'historien aurait dû remarquer que cette substitution lente des Parlements aux Etats-généraux est une vraie révolution, qui disloqua l'ancienne constitution. En effet, le Parlement de sa nature, était simplement un corps de magistrats. (N. E.)

bons princes, comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux sujets ; il a été regardé par les mal habiles et les mal intentionnés, comme un obstacle à leurs dérèglements et à leurs caprices. L'*Histoire* du sire de Joinville nous fait voir clairement que saint Louis l'a connu et estimé ; et les ouvrages d'Oresme, évêque de Lisieux, et du fameux Juvénal des Ursins, nous convainquent que Charles V, qui a mérité le titre de *Sage*, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. Louis XI, plus artificieux que prudent, donna sur ce chef, aussi bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi. Louis XII l'eut rétablie, si l'ambition du cardinal d'Amboise (1), maître absolu de son esprit, ne s'y fût opposée. L'avarice insatiable du connétable de Montmorency (2) lui donna bien plus de mouvement à étendre l'autorité de François I[er] qu'à la régler. Les vastes et lointains desseins de MM. de Guise ne leur permirent pas sous François II, de penser à y donner des bornes. Sous Charles IX et sous Henri III, la Cour fut si fatiguée des troubles, que l'on y prit pour révolte ce qui n'était pas soumission. Henri IV, qui ne se défiait pas des lois, parce qu'il se fiait en lui-même, marqua combien il les estimait, par la considération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, prévôt des marchands, touchant les rentes de l'hôtel-de-ville. M. de Rohan disait que Louis XIII n'était jaloux de son autorité qu'à force de ne la pas connaître. Le maréchal d'Ancre (3) et M. de Luynes (4) n'étaient que des ignorants qui n'étaient pas capables de l'en informer. Le cardinal de Richelieu, qui leur succéda fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes les mauvaises intentions et de toutes les ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon ses intérêts. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale; et la fortune secondant ses desseins, par le désarmement du parti protestant en France, par les victoires des Suédois, par la faiblesse de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma

(1) George d'Amboise, premier du nom, cardinal en 1498, premier ministre d'Etat de Louis XII, mort en 1510.

(2) Anne de Montmorency, connétable en 1538, mort en 1567.

(3) Concino Concini, tué au Louvre en 1617.

(4) Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable en 1621, mort la même année.

dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un Etat. L'habitude qui a eu la force en quelques pays d'accoutumer les hommes au feu, nous a endurcis à des choses que nos pères ont appréhendées plus que le feu même. Nous ne sentons plus la servitude, qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leurs maîtres, et le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisait autrefois des vertus. Les Miron, les Harlai, les Marillac, les Pibrac et les Faye, ces martyrs de l'Etat, qui ont plus dissipé de factions par leurs bonnes et saines maximes, que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine, pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le président de Barillon à Amboise; et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats, pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les obligeait d'exposer leur propre vie.

Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les Parlements dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de l'envie et de la haine que l'exécution des plus saintes et même des plus nécessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes; semblables à Dieu qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. Les ministres qui sont toujours assez aveuglés par leur fortune pour ne se pas contenter de ce que les ordonnances permettent, ne s'appliquent qu'à les renverser; et le cardinal de Richelieu, plus qu'aucun autre, y a travaillé avec autant d'imprudence que d'application.

Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul : les monarchies les mieux établies et les monarques les plus autorisés, ne se soutiennent que par l'assemblage des armes et des lois, et cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les lois sans le secours des armes tombent dans le mépris : les armes qui ne sont point modérées par les lois, tombent bientôt dans l'anarchie. La république romaine ayant été anéantie par Jules César, la puissance dévolue par la force

de ses armes à ses successeurs, subsista autant de temps qu'ils purent eux-mêmes conserver l'autorité des lois. Aussitôt qu'elles perdirent leurs forces, celle des empereurs s'évanouit par le moyen de ceux mêmes qui s'étant rendus maîtres de leurs sceaux et de leurs armes, par la faveur qu'ils avaient auprès d'eux, convertirent à leur propre substance celles de leurs maîtres, qu'ils sucèrent, pour ainsi parler, à l'abri de ces lois anéanties. L'empire Romain mis à l'encan, et celui des Ottomans exposé tous les jours au cordeau, nous marquent par des caractères bien sanglants, l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force.

Mais pourquoi chercher des exemples étrangers où nous en avons tant de domestiques? Pépin n'employa, pour détrôner les Mérovingiens, et Capet ne se servit, pour déposséder les Carlovingiens, que de la même puissance que les ministres prédécesseurs de l'un et de l'autre s'étaient acquise sous le nom de leurs maires : et il est à observer que les maires du palais, et que les comtes de Paris se placèrent dans le trône des rois, justement et également par la même voie par laquelle ils s'étaient insinués dans leurs esprits; c'est-à-dire, par l'affaiblissement et par le changement des lois de l'Etat, qui plaît toujours d'abord aux princes peu éclairés, parce qu'ils s'imaginent y voir l'agrandissement de leurs autorités, et qui dans les suites servent de prétextes aux grands, et de motif aux peuples pour se soulever.

Le cardinal de Richelieu était trop habile pour ne pas avoir toutes ces vues; mais il les sacrifia à son intérêt. Il voulut régner selon son inclination, qui ne se donnait point de règles, même dans les choses où il ne lui eut rien coûté de s'en donner; et il fit si bien que si le destin lui eut donné un successeur de son mérite, je ne sais si la qualité pe *premier ministre* qu'il a prise le premier, n'aurait pas du être, avec un peu de temps, aussi odieuse en France, que l'ont été par l'événement celles de maire du palais et de comte de Paris. La providence de Dieu y pourvut au moins en un sens : le cardinal Mazarin qui prit sa place, n'ayant donné ni pu donner aucun ombrage à l'Etat du côté de l'usurpation. Comme ces deux ministres ont beau-

coup contribué, quoique différemment, à la guerre civile, je crois qu'il est nécessaire que je vous en fasse le portrait et le parallèle.

Le cardinal DE RICHELIEU avait de la naissance. Sa jeunesse jeta des étincelles de son mérite. Il se distingua en Sorbonne; on remarqua de fort bonne heure qu'il avait de la force et de la vivacité dans l'esprit. Il prenait d'ordinaire très-bien son parti. Il était homme de parole où un grand intérêt ne l'obligeait pas au contraire, et en cela il n'oubliait rien pour sauver les apparences de la bonne foi. Il n'était pas libéral, mais il donnait plus qu'il ne promettait, et il assaisonnait admirablement ses bienfaits. Il aimait la gloire beaucoup plus que la morale ne le permet; mais il faut avouer qu'il n'abusait qu'à proportion de son mérite, de la dispense qu'il avait prise sur le point de l'excès de son ambition. Il n'avait ni l'esprit ni le cœur au-dessus des périls : il n'avait ni l'un ni l'autre au-dessous; et l'on peut dire qu'il en prévint davantage par sa sagacité, qu'il n'en surmonta par sa fermeté. Il était bon ami, il eut même souhaité d'être aimé du public; mais quoiqu'il eût la civilité, l'extérieur, et d'autres parties propres à cet effet, il n'en eut jamais ce je ne sais quoi, qui est encore en cette matière plus requis qu'en toute autre. Il anéantissait par son pouvoir et par son faste royal, la majesté personnelle du roi; mais il remplissait avec tant de dignité les fonctions de la royauté, qu'il fallait n'être pas du vulgaire pour ne pas confondre le bien et le mal en ce fait. Il distinguait plus judicieusement qu'homme du monde entre le mal et le pis, entre le bien et le mieux : ce qui est une grande qualité à un ministre. Il s'impatientait trop facilement dans les petites choses, qui étaient les préalables des grandes; mais ce défaut qui vient de la sublimité de l'esprit, est toujours joint à des lumières qui le suppléent. Il avait assez de religion pour ce monde; il allait au bien ou par inclination ou par bon sens, toutes les fois que son intérêt ne le portait point au mal, qu'il connaissait parfaitement, quand il le faisait. Il ne considérait l'Etat que pour sa vie; mais jamais ministre n'a eu plus d'application à faire croire qu'il en ménageait l'avenir. Enfin il faut confesser que tous ses vices ont été de ceux que la grande

fortune rend aisément illustres, parce qu'ils ont été de ceux qui ne peuvent avoir pour instruments que de grandes vertus.

Vous jugez facilement qu'un homme qui a d'aussi grandes qualités et autant d'apparence de celles mêmes qu'il n'avait pas, se conserve assez aisément dans le monde cette sorte de respect qui démêle le mépris d'avec la haine, et qui, dans un Etat où il n'y a plus de lois, supplée, au moins pour quelque temps, à leur défaut.

Le cardinal MAZARIN était d'un caractère tout contraire (1). Sa naissance était basse, son enfance honteuse. Au sortir du Colisée il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfèvre de Rome appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline; et Bagni, qui était son général, m'a dit qu'il ne passa dans sa guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut la nonciature extraordinaire en France, par la faveur du cardinal Antoine (2), qui ne s'acquérait pas en ce temps-là par de bons moyens. Il plut à Chavigni par les contes libertins d'Italie, et par Chavigni à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on a cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La reine l'ayant choisi faute d'autre, ce qui est vrai, quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino Principe*. La fortune l'ayant ébloui et tous les autres, il s'érigea et on l'érigea en Richelieu; mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'était fait de l'honneur. Il se moqua de la religion. Il promit tout parce qu'il ne voulut rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se souvenait ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimait trop, ce qui est le naturel des âmes lâches : il se craignait trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas le soin de leur réputation. Il prévoyait assez bien le mal, parce qu'il avait souvent peur; mais il n'y remédiait pas à proportion, parce qu'il n'avait pas tant de prudence que de peur. Il avait de l'es-

(1) C'est ici une charge plutôt qu'un portrait. Néanmoins, comme dans toute charge, il y a de la ressemblance. Pour être juste, il faut rappeler que Mazarin eut assez d'habileté et de vues pour achever l'œuvre de Richelieu, et pour triompher de bien des intrigues, en particulier de celles du cardinal de Retz. (N. E.)

(2) Antonio Barberini.

prit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières; mais le vilain cœur paraissait toujours au travers, et au point que ces qualités eurent dans l'adversité tout l'air du ridicule, et ne perdirent pas dans la prospérité celui de fourberie. Il porta le filoutage dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, et le filoutage faisait que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyait pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est la maladie la plus dangereuse d'un Etat, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans les membres.

Il n'est pas mal aisé de concevoir par ce que je viens de vous dire, qu'il peut et qu'il doit y avoir eu beaucoup de contre-temps fâcheux dans une administration qui suivait d'aussi près celle du cardinal de Richelieu, et qui en était aussi différente.

Néanmoins la prison de M. de Beaufort (1) imprima du respect pour un homme pour qui l'éclat de la pourpre n'en avait pu donner aux particuliers. Ondedei (2) m'a dit que le cardinal s'était moqué avec lui à ce propos, de la légèreté des Français; mais il m'ajouta en même temps qu'au bout de quatre mois il s'admira lui-même, qu'il s'érigea dans son opinion en Richelieu, et qu'il se crut même plus habile que lui. Il faudrait des volumes pour vous raconter toutes ses fautes, dont les moindres étaient d'une importance extrême par une considération qui mérite une observation particulière.

Comme il marchait sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avait achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'Etat, il suivait son chemin qui était de tous côtés bordé de précipices, que le cardinal de Richelieu n'avait pas ignorés; mais il ne se servait pas des appuis par lesquels le cardinal de Richelieu avait assuré sa marche. J'expliquerai ce peu de paroles qui comprend beaucoup de choses par un exemple. Le cardinal de Richelieu avait affecté d'abaisser les corps; mais il n'avait pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée suffit pour vous

(1) François de Vendôme, duc de Beaufort, second fils de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, était devenu le chef de la cabale des *Importants*, au commencement de la régence d'Anne d'Autriche, Mazarin l'avait fait mettre à la Bastille en 1643; il s'évada le 31 mai 1648. La suite nous le fera connaître. (N. E.)

(2) Depuis évêque de Fréjus.

faire concevoir tout le reste. Ce qu'il y eut de merveilleux, fut que tout contribua à le tromper lui-même. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion, et vous en avez vu quelques-unes dans la disposition où je vous ai marqué ci-dessus qu'il avait trouvé les affaires, les corps et les particuliers du royaume. Mais il faut avouer que cette illusion fut très-extraordinaire, et qu'elle passa jusqu'à un grand excès.

Le dernier point de l'illusion en matière d'Etat est une espèce de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes. Le renversement des anciennes lois, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les rois et les peuples, l'établissement d'autorité purement et absolument despotique, sont ceux qui ont jeté originairement la France dans ces convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue. Le cardinal de Richelieu la traita comme un empirique, avec des remèdes violents, qui lui firent paraître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps et les parties. Le cardinal Mazarin, comme un médecin très-inexpérimenté, ne connut point son abattement, il ne la soutint point par les secrets chimiques de son prédécesseur; il continua de l'affaiblir par des saignées; elle tomba en léthargie, et il fut assez mal habile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les provinces abandonnées à la rapine des surintendants, demeuraient abattues et assoupies sous la pesanteur de leurs maux, que les secousses qu'elles s'étaient données de temps en temps sous le cardinal de Richelieu, n'avaient fait qu'augmenter et aigrir. Les Parlements, qui avaient tout naturellement gémi sous la tyrannie, étaient comme insensibles aux misères présentes, par la mémoire encore trop vive et trop récente des passées. Les grands, qui pour la plupart avaient été chassés du royaume, s'endormaient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avaient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eut été ménagée, l'assoupissement eut peut-être duré plus longtemps. Mais comme le médecin ne le prenait que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aigrit, la tête s'éveilla, Paris se sentit, il poussa des soupirs et l'on n'en fit point de cas. Il tomba en frénésie. Venons au détail.

Emeri, surintendant des finances, et à mon sens, l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchait que des noms pour trouver des édits. Je ne puis mieux vous exprimer le fond de l'âme du personnage qui disait en plein conseil (je l'ai ouï), que la foi n'était que pour les marchands, et que les maîtres des requêtes qui l'alléguaient pour raison dans les affaires qui regardaient le roi, méritaient d'être punis; je ne puis mieux vous exprimer le défaut de son jugement. Cet homme, qui avait été condamné à Lyon dans sa jeunesse, à être pendu, gouvernait même avec empire le cardinal Mazarin en tout ce qui regardait le dedans du royaume. Je choisis cette remarque entre douze ou quinze que je vous pourrais faire de même nature, pour vous donner à entendre l'extrémité du mal, qui n'est jamais à son période, que quand ceux qui commandent ont perdu la honte; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect; et c'est dans ce même moment où l'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

Les Suisses paraissaient, pour ainsi parler, si étouffés sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiraient plus, quand la révolte de trois de leurs puissants cantons forma des ligues. Les Hollandais se croyaient subjugués par le duc d'Albe, quand le prince d'Orange, par le sort réservé aux grands génies, qui voient avant tous les autres le point de la possibilité, conçut et enfanta leur liberté. Voilà des exemples; la raison y est. Ce qui cause l'assoupissement dans les Etats qui souffrent, est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussitôt qu'il trouve jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à un certain point, ils sont si surpris, si aises et si emportés, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, et que bien loin de considérer les révolutions, comme impossibles, ils les croient faciles, et cette disposition toute seule est quelquefois capable de les faire. Nous avons éprouvé et senti toutes ces vérités dans notre révolution. Qui eût dit trois mois avant la petite pointe des troubles, qu'il en eût pu naître dans un Etat où la maison royale était parfaitement unie, où la Cour était esclave du ministre, où les

provinces et la capitale lui étaient soumises, où les armées étaient victorieuses, où les compagnies paraissaient de tout point impuissantes; qui l'eût dit, eût passé pour un insensé, je ne dis pas dans l'esprit du vulgaire, mais je dis entre les d'Estrées et les Senneterre. Il paraît un peu de sentiment, une lueur ou plutôt une étincelle de vie. Ce signe de vie, dans les commencements presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume, il ne se donne point par les provinces, il se donne par le Parlement, qui jusqu'à notre siècle, n'avait jamais commencé de révolution, et qui certainement aurait condamné par des arrêts sanglants celle qu'il faisait lui-même, si tout autre que lui l'eût commencé. Il gronda sur *l'édit du tarif*; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. On chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois : on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda, et dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques : et delà à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire; il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. Venons aux faits particuliers qui vous feront voir à l'œil ce détail.

Je n'en choisirai d'une infinité que deux, et pour ne vous pas ennuyer, et parce que l'un est le premier qui a ouvert la plaie, et que l'autre l'a beaucoup envenimée : je ne toucherai les autres qu'en courant.

Le Parlement qui avait souffert et même vérifié une très-grande quantité d'édits ruineux et pour les particuliers et pour le public, éclata enfin au mois d'août de l'année 1647, contre celui du tarif, qui portait une imposition générale sur toutes les denrées qui entraient dans la ville de Paris. Comme il avait été vérifié en la cour des aides il y avait plus d'un an, et exécuté en vertu de cette vérification, MM. du conseil s'opiniâtrèrent beaucoup à le soutenir. Connaissant que le Parlement était sur le point de faire

défense de l'exécuter, ou plutôt d'en continuer l'exécution, ils souffrirent qu'il fût porté au Parlement pour l'examiner, dans l'espérance d'éluder, comme ils avaient fait en tant d'autres rencontres, les résolutions de la compagnie. Ils se trompèrent, la mesure était comble, les esprits étaient échauffés, et tout allait à rejeter l'édit. La reine manda le Parlement; il fut par députés au Palais-Royal. Le chancelier prétendit que la vérification appartenait à la cour des aides : le premier président (1) la contesta pour le Parlement. Le cardinal Mazarin, ignorantissime en toutes ces matières, dit qu'il s'étonnait qu'un corps aussi considérable s'amusât à des bagatelles; et vous pouvez juger si cette parole fut relevée.

Emeri ayant proposé une conférence particulière pour aviser aux expédients d'accommoder l'affaire, elle fut proposée le lendemain dans les chambres assemblées. Après une grande diversité d'avis, dont plusieurs allaient à la refuser, comme inutile et même captieuse, elle fut accordée, mais vainement; l'on ne put convenir : ce que voyant le conseil, et craignant que le Parlement ne donnât arrêt de défense qui aurait infailliblement été exécuté par le peuple, il envoya une déclaration pour supprimer le tarif, afin de sauver au moins l'apparence à l'autorité du roi. L'on envoya quelques jours après cinq édits encore plus onéreux que celui du tarif, non pas en espérance de les faire recevoir, mais en vue d'obliger le Parlement à en revenir à celui du tarif. Il y revint effectivement en refusant les autres; mais avec tant de modifications que la Cour ne crut pas s'en pouvoir accommoder, et qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de septembre, un arrêt du conseil d'en haut, qui cassa l'arrêt du Parlement, et qui leva toutes les modifications. La chambre des vacations y répondit par un autre, qui ordonna que celui du Parlement serait exécuté.

Le conseil voyant qu'il ne pouvait tirer aucun argent de ce côté-là, témoigna au Parlement, que puisqu'il ne voulait point de nouveaux édits, il ne devait pas du moins s'opposer à l'exécution de ceux qui avaient été vérifiés au-

(1) Matthieu Molé, seigneur de Lassy et de Champlâtreux, né en 1584, et mort en 1656.

trefois dans la compagnie; et sur ce fondement, il remit sur le tapis une déclaration qui avait été enregistrée, il y avait deux ans, pour l'établissement de la chambre du domaine, qui était d'une charge terrible pour le peuple, et d'une conséquence encore plus grande. Le Parlement l'avait accordée ou par surprise ou par faiblesse. Le peuple se mutina, alla en troupes au Palais, maltraita de paroles le président de Thoré, fils d'Emeri. Le Parlement fut obligé de décréter contre les séditieux. La Cour ravie de le commettre avec le peuple, appuya le décret, par des régiments des gardes françaises et suisses. Le bourgeois s'alarma, monta dans les clochers des trois églises de la rue Saint-Denis, où les gardes avaient paru. Le prévôt des marchands avertit le Palais-Royal que tout est sur le point de prendre les armes. L'on fait retirer les gardes, en disant qu'on ne les avait posées que pour accompagner le roi qui devait aller en cérémonie à Notre-Dame. Il y alla effectivement en grande pompe dès le lendemain, pour couvrir le jeu; et le jour suivant il monta au Parlement, sans l'avoir averti que la veille extrêmement tard. Il y porta cinq ou six édits, tous plus ruineux les uns que les autres, qui ne furent communiqués aux gens du roi qu'à l'audience. Le premier président parla fort hardiment contre cette manière de mener le roi au Palais pour surprendre et pour forcer la liberté des suffrages.

Dès le lendemain les maîtres des requêtes, auxquels un de ces édits vérifiés par la présence du roi, avait donné douze collègues, s'assemblent dans le lieu où ils tiennent la justice, que l'on appelle des *requêtes du Palais*, et prennent une résolution très-ferme de ne pas souffrir cette création nouvelle. La reine les mande, les appelle de belles gens pour s'opposer à la volonté du roi; elle les interdit des conseils. Ils s'animent au lieu de s'étonner; ils entrent dans la grande chambre, et ils demandent qu'ils soient reçus opposants à l'édit de création de leurs confrères. On leur donna acte de leur opposition.

Les chambres s'assemblèrent le même jour pour examiner les édits que le roi avait fait vérifier en sa présence. La reine commanda à la compagnie de l'aller trouver par députés au Palais-Royal, et elle leur témoigna être sur-

prise de ce qu'ils prétendaient toucher à ce que la présence du roi avait consacré : ce furent les propres paroles du chancelier. Le premier président répondit que telle était la pratique du Parlement, et il en allégua les raisons tirées de la nécessité de la liberté des suffrages. La reine témoigna être satisfaite des exemples qu'on lui apporta ; mais comme elle vit quelques jours après que les délibérations allaient à mettre des modifications aux édits, qui les rendaient presque infructueux, elle défendit par la bouche des gens du roi au Parlement, de continuer à prendre connaissance des édits jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il prétendait donner des bornes à l'autorité royale. Ceux qui étaient pour l'intérêt de la Cour dans la compagnie se servirent adroitement de l'embarras où elle se trouva, pour répondre à cette question ; ils s'en servirent, dis-je, adroitement pour porter les choses à la douceur, et pour faire ajouter aux arrêts qui portaient les modifications, que le tout serait exécuté sous le bon plaisir du roi. La clause plut pour un moment à la reine : mais quand elle connut qu'elle n'empêchait pas que presque tous les édits ne fussent rejetés par le commun suffrage du Parlement, elle s'emporta, et elle leur déclara qu'elle voulait que tous les édits, sans exception, fussent exécutés pleinement et sans aucunes modifications.

Dès le lendemain, M. le duc d'Orléans alla à la chambre des comptes, où il porta ceux qui la regardaient, et M. le prince de Conti, en l'absence de M. le Prince, qui était déjà parti pour l'armée, alla à la cour des aides, pour y porter ceux qui la concernaient.

J'ai couru jusqu'ici sur ces matières à perte d'haleine, quoique nécessaires à ce récit, pour me trouver plutôt sur une autre matière sans comparaison plus importante, et qui, comme je vous ai déjà dit ci-dessus, envenima toutes les autres. Ces deux compagnies que je vous viens de nommer, ne se contentèrent pas seulement de répondre à Monsieur et à M. le prince de Conti avec beaucoup de vigueur par la bouche de leur premier président, mais aussitôt la cour des aides députa vers la chambre des comptes, pour lui demander union avec elle pour la réformation de l'Etat. La chambre des comptes l'accepta, l'une et l'autre

s'assurèrent du grand conseil; et les trois ensemble, demandèrent la jonction au Parlement, qui leur fut accordée avec joie, et exécutée à l'heure même au Palais, dans la salle que l'on appelle de Saint-Louis.

La vérité est que cette union, qui prenait pour son motif la réformation de l'Etat, pouvait avoir fort naturellement celui de l'intérêt particulier des officiers; parce que l'un des édits dont il s'agissait portait un retranchement considérable de leurs gages; et la Cour, qui se trouva étonnée et embarrassée au dernier point de l'arrêt d'union, affecta de lui donner autant qu'elle put cette couleur, pour la décréditer dans l'esprit des peuples.

La reine ayant fait dire au Parlement par les gens du roi, que comme cette union n'était faite que pour l'intérêt particulier des compagnies, et non pas pour la réformation de l'Etat, comme on le lui avait voulu d'abord faire croire, elle n'y trouvait rien à dire, parce qu'il est toujours permis à tout le monde de représenter au roi ses intérêts, et qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingérer du gouvernement de l'Etat. Le Parlement ne donna point dans ce panneau; et parce qu'il était aigri par l'enlèvement de Turcan et d'Argouges, conseillers au grand conseil, que la Cour fit prendre la nuit de l'avant-veille de la Pentecôte, et par celui de Lotin, Dreux et Guérin que l'on arrêta aussi incontinent après, il ne songea qu'à justifier et à soutenir son arrêt d'union par des exemples. Le président de Novion (1) en trouva dans les registres, et l'on était sur le point de délibérer sur l'exécution, quand Le Plessis-Guénegaut (2), secrétaire d'Etat, entra dans le parquet, et mit entre les mains des gens du roi, un arrêt du conseil d'en haut, qui portait en termes même injurieux, cassation de celui d'union des quatre compagnies. Le Parlement ayant délibéré ne répondit rien à cet arrêt du conseil que par un avis donné solennellement aux députés des trois autres compagnies, de se trouver le lendemain à deux heures de relevée dans la salle de Saint-Louis.

La Cour, outrée de ce procédé, s'avisa de l'expédient du monde le plus bas et le plus ridicule, qui fut d'avoir

(1) Nicolas Pothier, sieur de Novion, président à mortier, et puis premier président.
(2) Henri de Guénegaut, mort en 1676.

la feuille de l'arrêt. Du Tillet, greffier en chef, auquel elle l'avait demandée, ayant répondu qu'elle était entre les mains du greffier-commis, Le Plessis-Guénegaut et Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, le mirent dans un carrosse et l'amenèrent au greffe pour la chercher. Les marchands s'en aperçurent, le peuple se souleva, et le secrétaire et le lieutenant furent très-heureux de se sauver. Le lendemain, à sept heures du matin, le Parlement eut ordre d'aller au Palais-Royal, et d'y porter l'arrêt du jour précédent, qui était celui par lequel le Parlement avait ordonné que les autres compagnies seraient priées de se trouver à deux heures dans la chambre de Saint-Louis. Comme ils furent arrivés au Palais-Royal, M. Le Tellier (1) demanda à M. le premier président, s'il avait apporté la feuille; et le premier président lui ayant répondu que non, et qu'il en dirait les raisons à la reine, il y eut dans le conseil des avis différents. L'on prétend que la reine était assez portée à arrêter le Parlement : mais personne ne fut de cet avis, qui, à la vérité, n'était pas soutenable, vu la disposition des peuples. L'on prit un parti plus modéré; le chancelier fit à la compagnie une forte réprimande en présence du roi et de toute la Cour, et il fit lire en même temps un second arrêt du conseil, portant cassation du dernier arrêt, défense de s'assembler, sous peine de rébellion, et ordre d'insérer dans les registres cet arrêt en la place de celui d'union.

Cela se passa le matin. Dès l'après-dînée les députés des quatre compagnies se trouvèrent dans la salle de Saint-Louis, au très-grand mépris de l'arrêt du conseil d'en haut. Le Parlement s'assembla de son côté à l'heure ordinaire, pour délibérer de ce qui était à faire à l'égard de l'arrêt du conseil d'en haut qui avait cassé celui d'union, et qui avait défendu la continuation des assemblées. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'ils y désobéissaient même en y délibérant, parce qu'il leur avait été très-expressément enjoint de n'y pas délibérer. Comme tout le monde voulait opiner avec pompe et avec éclat sur une matière de cette importance, quelques jours se passèrent avant que la délibération pût être achevée; ce qui donna lieu à

(1) Michel Le Tellier, mort chancelier de France en 1685.

Monsieur, qui connut infailliblement que le Parlement n'obéirait pas, de proposer un accommodement.

Les présidents à mortier et le doyen de la grande chambre se trouvèrent au palais d'Orléans avec le cardinal Mazarin et le chancelier. L'on y fit quelques propositions qui furent rapportées au Parlement, et rejetées avec d'autant plus d'emportement, que la première, qui concernait le droit annuel, accordait aux compagnies tout ce qu'elles pouvaient souhaiter pour leur intérêt particulier. Le Parlement affecta de marquer qu'il ne songeait qu'au public, et il donna enfin un arrêt, par lequel il fut dit que la compagnie demeurerait assemblée, et que très-humbles remontrances seraient faites au roi pour lui demander la cassation des arrêts du conseil.

Les gens du roi demandèrent audience à la reine pour le Parlement dès le soir même. Elle les manda le lendemain par une lettre de cachet. Le premier président parla avec une grande force : il exagéra la nécessité de ne point ébranler le milieu qui est entre les peuples et les rois. Il justifia par des exemples illustres et fameux, la possession où les compagnies avaient été depuis si longtemps et de s'unir et de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation de l'arrêt d'union, et il conclut par une instance très-ferme et très-vigoureuse, à ce que les contraires donnés par le conseil d'en haut fussent supprimés.

La Cour, beaucoup plus émue par la disposition des peuples que par les remontrances du Parlement, plia tout d'un coup, et fit dire par les gens du roi à la compagnie, que le roi lui permettait d'exécuter l'arrêt d'union, de s'assembler, de travailler avec les autres compagnies à ce qu'elles jugeraient à propos pour le bien de l'Etat.

Jugez de l'abattement du Cabinet; mais vous n'en jugerez pas assurément comme le vulgaire, qui crut que la faiblesse du cardinal Mazarin en cette occasion donnait le dernier coup à l'autorité royale. Il ne pouvait en cette rencontre faire que ce qu'il fit : mais il est juste de rejeter sur son imprudence, ce que nous n'attribuons pas à sa faiblesse, et il est inexcusable de n'avoir pas prévu et de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles l'on ne peut plus faire que des fautes. J'ai observé que la

fortune ne met jamais les hommes en cet état, qui est de tous le plus malheureux, et que personne n'y tombe que ceux qui s'y précipitent par leur faute. J'en ai recherché la raison et je ne l'ai point trouvée, mais j'en suis convaincu par les exemples. Si le cardinal Mazarin eût tenu ferme dans l'occasion dont je viens de vous parler, il se serait sûrement attiré des barricades, et la réputation d'un téméraire et d'un forcené : il a cédé au torrent; j'ai vu peu de gens qui ne l'aient accusé de faiblesse. Ce qui est constant, est que l'on en conçut beaucoup de mépris pour le ministre, et que bien qu'il eut essayé d'adoucir les esprits par l'exil d'Emeri, à qui il ôta la surintendance, le Parlement aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la Cour, la poussa par toutes les voies qui peuvent anéantir le gouvernement d'un favori.

La chambre de Saint-Louis fit sept propositions, dont la moins forte était de cette nature. La première sur laquelle le Parlement délibéra fut la révocation des intendants. La Cour, qui se sentit touchée à la prunelle de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au Palais, pour en représenter à la compagnie les conséquences, et la prier de surseoir seulement pour trois mois à l'exécution de son arrêt, pendant lesquels il avait des propositions à faire qui seraient très-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrit dans le registre, et que la conférence se fît incessamment. Les députés des quatre compagnies se trouvèrent au palais d'Orléans. Le chancelier insista fort sur la nécessité de conserver les intendants dans les provinces, et sur l'inconvénient qu'il y aurait de faire le procès, comme l'arrêt le portait, à ceux qui auraient malversé, parce qu'il serait impossible que les partisans ne se trouvassent engagés dans les procédures, ce qui serait ruiner les affaires du roi en obligeant à des banqueroutes ceux qui les soutenaient par leurs avances et leur crédit. Le Parlement ne se rendant point à cette raison, le chancelier se réduisit à demander que les intendants ne fussent pas révoqués par arrêt du Parlement, mais par une déclaration du roi, afin que les peuples eussent au moins l'obligation de leurs soulagements à Sa Majesté. L'on eut peine

à consentir à cette proposition; elle passa toutefois au plus de voix. Mais lorsque la déclaration fut portée au Parlement, elle fut trouvée défectueuse, en ce que révoquant les intendants, elle n'ajoutait pas que l'on recherchât leur gestion.

M. le duc d'Orléans qui l'était venu porter au Parlement, n'ayant pu la faire passer, la Cour s'avisa d'un expédient, qui fut d'en envoyer une autre, qui portait l'établissement d'une chambre de justice, pour faire le procès aux délinquants. La compagnie s'aperçut bien facilement que la proposition de cette chambre de justice, dont les officiers et l'exécution seraient toujours à la disposition des ministres, ne tendaient qu'à tirer les voleurs des mains du Parlement. Elle passa toutefois encore au plus de voix en présence de M. d'Orléans, qui en fit vérifier une autre le même jour, par laquelle le peuple était déchargé du huitième des tailles, quoique l'on eût promis au Parlement de le décharger du quart.

M. d'Orléans y vint encore quelques jours après porter une troisième déclaration, par laquelle le roi voulait qu'il ne se fît plus aucunes levées d'argent qu'en vertu des déclarations vérifiées au Parlement. Rien ne paraissait plus spécieux, mais comme la compagnie savait que l'on ne pensait qu'à l'amuser et qu'à autoriser par le passé toutes celles qui n'y avaient pas été vérifiées, elle ajouta la clause de défense que l'on ne lèverait rien en vertu de celles qui se trouveraient de cette nature. Le ministre désespéré du peu de succès de ses artifices, de l'inutilité des efforts qu'il avait faits pour semer de la jalousie entre les quatre compagnies et d'une proposition sur laquelle on était près de délibérer, qui allait à la radiation de tous les prêts faits au roi, sous des usures immenses; le ministre, dis-je, outré de rage et de douleur, et poussé par tous les courtisans qui avaient mis presque tous leurs biens dans ces prêts, se résolut à un expédient qu'il crut décisif et qui lui réussit aussi peu que les autres. Il fit monter le roi à cheval pour aller au Parlement en grande pompe, et il y porta une déclaration remplie des plus belles paroles du monde, de quelques articles utiles au public et de beaucoup d'autres très-obscurs et très-ambigus. La défiance

que le peuple avait de toutes les démarches de la Cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'applaudissement, ni même des cris accoutumés; les suites n'en furent pas plus heureuses. La compagnie commença dès le lendemain à examiner la déclaration et à la contrôler presque en tous ses points, mais particulièrement en celui qui défendait aux compagnies de continuer leurs assemblées de la chambre de Saint-Louis. Elle n'eut pas plus de succès dans la chambre des comptes et dans la cour des aides, dont les premiers présidents firent des harangues très-fortes à Monsieur et à M. le prince de Conti. Le premier vint quelques jours de suite au Parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la déclaration. Il menaça, il pria; enfin après des efforts incroyables, il obtint que l'on surseoirait à délibérer jusqu'au 17 du mois, après quoi l'on continuerait incessamment à le faire, tant sur la déclaration que sur les propositions de la chambre de Saint-Louis. L'on n'y manqua pas : on examina article par article, et l'arrêt donné par le Parlement sur le troisième, désespéra la Cour. Il portait, en modifiant la déclaration, que toutes les levées d'argent ordonnées par déclarations non vérifiées, n'auraient point de lieu. M. le duc d'Orléans ayant encore été au Parlement pour l'obliger à adoucir cette clause, et n'y ayant rien gagné, la Cour se résolut à en venir aux extrémités et à se servir de l'éclat que la bataille de Lens fit justement dans ce temps-là, pour éblouir les peuples et pour les obliger de consentir à l'oppression du Parlement.

Voilà un crayon très-léger d'un portrait bien sombre et bien désagréable, qui vous a représenté comme dans un nuage et comme en raccourci, les figures si différentes et les postures bizarres des principaux corps de l'Etat. Ce que vous allez voir est d'une peinture plus égayée : les factions et les intrigues y donneront du coloris.

La nouvelle de la victoire de M. le Prince à Lens, arriva à la Cour le 24 août 1648. Châtillon l'apporta, et il me dit un quart-d'heure après qu'il fut sorti du Palais-Royal, que M. le cardinal lui avait témoigné beaucoup moins de joie de la victoire qu'il ne lui avait fait paraître de chagrin de ce qu'une partie de la cavalerie espagnole s'était sauvée.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il parlait à homme qui était entièrement à M. le Prince, et qu'il lui parlait d'une des plus belles actions qui se soient jamais faites dans la guerre. Elle est imprimée en tant de lieux qu'il serait inutile de vous en rapporter ici le détail. Je ne puis m'empêcher de vous dire que le combat étant presque perdu, M. le Prince le rétablit et le gagna par un seul coup de cet œil d'aigle que vous lui connaissez, qui voit tout dans la guerre et qui ne s'y éblouit jamais.

Le jour que la nouvelle en arriva à Paris, je trouvai M. de Chavigni à l'hôtel de Lesdiguières, qui me l'apprit et qui me demanda si je ne gagerais pas que le cardinal serait assez innocent pour ne se pas servir de cette occasion pour remonter sur sa bête. Ce furent ses propres paroles; elles me touchèrent, parce que connaissant, comme je faisais, l'humeur et les maximes violentes de Chavigni, et sachant d'ailleurs qu'il était très-mal satisfait du cardinal, ingrat au dernier point envers son bienfaiteur, je ne doutai pas qu'il ne fut très-capable d'aigrir les choses par de mauvais conseils. Je le dis à M. de Lesdiguières (1), et je lui ajoutai que j'allais de ce pas au Palais-Royal, dans la résolution d'y continuer ce que j'y avais commencé. Il est nécessaire, pour l'intelligence de ces deux dernières paroles, que je vous rende compte d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Dans le cours de cette année d'agitation que je viens de toucher, je me trouvai moi-même dans un mouvement intérieur qui n'était connu que de fort peu de personnes. Toutes les humeurs de l'Etat étaient si émues par la chaleur de Paris, qui en est le chef, que je jugeais bien que l'ignorance du médecin ne préviendrait pas la fièvre qui en était comme la suite nécessaire. Je ne pouvais ignorer que je ne fusse très-mal dans l'esprit du cardinal. Je voyais la carrière ouverte, même pour la pratique, aux grandes choses, dont la spéculation m'avait beaucoup touché dès mon enfance : mon imagination me fournissait toutes les idées du possible, mon esprit ne les désavouait pas et je me reprochais à moi-même la contrariété que je trouvais dans mon cœur à les entreprendre. Je m'en remerciai après

(1) François de Créqui, mort en 1677.

en avoir examiné à fond l'intérieur, et je connus que cette opposition ne venait que d'un bon principe.

Je tenais la coadjutorerie de la reine; je ne savais pas diminuer mes obligations par les circonstances : je crus que je devais sacrifier à la reconnaissance mes ressentiments, et même les apparences de ma gloire; et quelques instances que me fissent Montrésor et Laigues, je me résolus de m'attacher purement à mon devoir, et de n'entrer en rien de tout ce qui se disait et de tout ce qui se faisait dans ce temps-là contre la Cour. Le premier de ces deux hommes, que je viens de vous nommer avait été toute sa vie nourri dans les factions de Monsieur, et il était d'autant plus dangereux pour conseiller les grandes choses, qu'il les avait beaucoup plus dans l'esprit que dans le cœur. Les gens de ce caractère n'exécutent rien, et par cette raison ils conseillent tout. Laigues n'avait qu'un fort petit sens, mais il était très-brave et très-présomptueux. Les esprits de cette nature osent tout ce que ceux en qui ils ont confiance, leur persuadent. Ce dernier, qui était absolument entre les mains de Montrésor, s'échauffa, comme il arrive toujours, après en avoir été persuadé, et ces deux hommes joints ensemble ne me laissaient pas un jour de repos, pour me faire voir, s'imaginaient-ils, ce que sans vanité j'avais vu six mois et plus avant eux.

Je demeurai ferme dans ma résolution; mais comme je n'ignorais pas que l'innocence et la droiture me brouilleraient dans les suites presque autant avec la Cour, qu'aurait pu faire le contraire; je pris en même temps celle de me précautionner contre les mauvaises intentions du ministre, et du côté de la Cour même, en y agissant avec autant de sincérité et de zèle que de liberté : et du côté de la ville, en y ménageant avec soin tous mes amis, et en n'oubliant rien de tout ce qui pouvait être nécessaire pour m'attirer, ou plutôt pour me conserver l'amitié des peuples. Je ne puis mieux vous exprimer le second, qu'en vous disant que depuis le 28 mars jusqu'au 25 août 1648, je dépensai trente-six mille écus en aumônes et en libéralités. Je ne crus pas mieux exécuter le premier, qu'en disant à la reine et au cardinal la vérité des dispositions que je voyais dans Paris, dans lesquelles la flatterie et la

préoccupation ne leur permirent jamais de pénétrer. Comme un troisième voyage de M. l'archevêque en Anjou m'avait remis en fonctions, je pris cette occasion pour leur témoigner que je me croyais obligé de leur en rendre compte, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec assez de mépris; et je leur en rendis compte effectivement, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec beaucoup de colère. Celle du cardinal s'adoucit au bout de quelques jours; mais ce ne fut qu'en apparence, elle ne fit que se déguiser. J'en connus l'art et j'y remédiai; car comme je vis qu'il ne se servait des avis que je lui donnais, que pour faire croire dans le monde que j'étais intimement avec lui pour lui rapporter ce que je découvrais, même au préjudice des particuliers; je ne lui parlais plus de rien que je ne disse publiquement à table, en revenant chez moi. Je me plaignis même à la reine de l'artifice du cardinal, que je lui démontrai par deux circonstances particulières; et ainsi, sans discontinuer ce que le poste où j'étais m'obligeait de faire pour le service du roi, je me servis des mêmes avis que je donnais à la Cour, pour faire voir au Parlement que je n'oubliais rien pour éclairer le ministre, et pour dissiper les nuages dont les intérêts des subalternes et la flatterie des courtisans ne manquent jamais de l'offusquer.

Comme le cardinal eut aperçu que j'avais tourné son arc contre lui-même, il ne garda presque plus de mesures avec moi; et un jour entre autres que je disais à la reine devant lui, que la chaleur des esprits était telle, qu'il n'y avait plus que la douceur qui les put ramener, il ne me répondit que par un apologue italien, qui porte qu'au temps que les bêtes parlaient, le loup assura avec serment à un troupeau de brebis, qu'ils les protégerait contre tous ses camarades, pourvu qu'une d'entre elles allât tous les matins lécher une blessure qu'il avait reçue d'un chien. Voilà le moins désobligeant des apophthegmes dont il m'honora trois ou quatre mois durant; ce qui m'obligea de dire un jour, en sortant du Palais-Royal, à M. le maréchal de Villeroy (1), que j'avais fait deux réflexions; l'une, qu'il sied plus mal à un ministre de dire des sottises que d'en faire; et l'autre, que les avis qu'on lui donne, passent

(1) Nicolas de Neufville, gouverneur de Louis XIV, mort en 1685.

pour des crimes, toutes les fois qu'on ne lui est point agréable.

Voilà l'état où j'étais à la Cour, quand je sortis de l'hôtel de Lesdiguières, pour remédier, autant que je pourrais, au mauvais effet que la nouvelle de la vicioire de Lens et la réflexion de M. de Chavigni m'avaient fait appréhender. Je trouvai la reine dans un emportement de joie inconcevable : le cardinal me parut plus modéré. L'un et l'autre affectèrent une douceur extraordinaire, et le cardinal particulièrement me dit qu'il voulait se servir de l'occasion présente, pour faire connaître aux compagnies qu'il était bien éloigné des sentiments de vengeance qu'on lui attribuait, et qu'il prétendait que tout le monde confessât dans peu de jours, que les avantages remportés par les armes du roi, avaient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la Cour. J'avoue que j'y fus dupé, je le crus, j'en eus de la joie. Je prêchai le lendemain à Saint-Louis des Jésuites devant le roi et la reine. Le cardinal, qui y était, me remercia au sortir du sermon, de ce qu'en expliquant au roi le testament de saint Louis (c'était le jour de sa fête), je lui avais recommandé, comme il est porté par le même testament, le soin de ses grande villes. Vous allez voir la sincérité de toutes ces confidences.

Le lendemain de la fête, c'est-à-dire le 26 août 1648, le roi alla au *Te Deum*. L'on borda, selon la coutume, depuis le Palais-Royal jusqu'à Notre-Dame, toutes les rues de soldats du régiment des gardes. Aussitôt que le roi fut revenu au Palais-Royal, l'on forma de tous ses soldats trois bataillons qui demeurèrent sur le Pont-Neuf et à la place Dauphine. Cominges, lieutenant des gardes de la reine, enleva dans un carrosse fermé le bonhomme Broussel (1), conseiller de la grande chambre, et le mena à Saint-Germain. Blancménil (2), président aux enquêtes, fut pris en même temps aussi chez lui, et conduit au bois de Vincennes. Vous vous étonnerez du choix de ce dernier; et si vous aviez connu le bonhomme Broussel, vous ne seriez pas moins surprise du sien. Je vous expliquerai ce détail en temps et lieu; mais je ne puis vous exprimer la cons-

(1) Pierre Broussel.
(2) René Potier, sieur de Blancménil.

ternation qui parut dans Paris le premier quart-d'heure de l'enlèvement de Broussel, et le mouvement qui s'y fit dès le second. La tristesse, ou plutôt l'abattement, saisit jusqu'aux enfants. L'on se regardait et l'on ne se disait rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on courut, on cria, et l'on ferma les boutiques. J'en fus averti ; et, quoique je ne fusse pas insensible à la manière dont j'avais été joué la veille au Palais-Royal, où l'on m'avait même prié de faire savoir à ceux qui étaient de mes amis dans le Parlement, que la bataille de Lens n'y avait causé que des sentiments de modération et de douceur; quoique, dis-je, je fusse très-piqué, je ne laissai pas de prendre le parti, sans balancer, d'aller trouver la reine, et de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choses. Je le dis en ces propres termes à Chapelain, à Gomberville et à Plot, chanoine de Notre-Dame et présentement chartreux, qui avaient dîné chez moi. Je sortis en rochet et en camail, et je ne fus pas arrivé au Marché-Neuf, que je fus accablé d'une foule de peuple qui hurlait plutôt qu'il ne criait. Je m'en démêlai en leur disant que la reine leur ferait justice. Je trouvai sur le Pont-Neuf le maréchal de La Meilleraie à la tête des gardes, qui, bien qu'il n'eût encore en tête que quelques enfants qui disaient des injures et qui jetaient des pierres aux soldats, ne laissait pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyait que les nuages commençaient à se grossir de tous côtés. Il fut très-aise de me voir; il m'exhorta de dire à la reine la vérité; il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très-aise à mon tour, et nous allâmes ensemble au Palais-Royal, suivis d'un nombre infini de peuple qui criait *Broussel, Broussel.* Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de Monsieur, du cadinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroi, de l'abbé de La Rivière (1), de Bautru (2), de Guitaut, capitaine des gardes, et de Nogent (3). Elle ne me reçut ni bien ni mal : elle était trop fière et trop aigrie, pour avoir de la honte de ce qu'elle m'avait dit la veille, et le cardinal n'était pas assez honnête homme

(1) Loüis Barbier, abbé de La Rivière, favori du duc d'Orléans, mort en 1670, évêque et duc de Langres. (N. E.)

(2) Guillaume Bautru, comte de Serrant.

(3) Nicolas, comte de Bautru-Nogent.

pour en avoir. Il me parut toutefois un peu embarrassé ; et il me fit une espèce de galimatias, par lequel, sans me l'oser toutefois dire, il eut été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avait eu des raisons toutes nouvelles, qui avaient obligé la reine à se porter à la résolution que l'on avait prise. Je feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étais venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandements de la reine, et pour contribuer de tout ce qui serait en mon pouvoir au repos et à la tranquillité. La reine me fit un petit signe de la tête, comme pour me remercier, mais je sus depuis qu'elle avait remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole, qui était pourtant fort innocente et même fort dans l'ordre d'un coadjuteur de Paris. Mais il est vrai de dire qu'*auprès des princes il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal.* Le maréchal de La Meilleraie, qui vit que La Rivière, Bautru et Nogent traitaient l'émotion de bagatelle, et qu'ils la tournaient même en ridicule, s'emporta beaucoup ; il parla avec force, il s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté, et je confirmai ce qu'il avait dit et prédit du mouvement. Le cardinal sourit malignement, et la reine se mit en colère, proférant de son ton de faucet aigre et élevé ces propres mots : « Il y a de la révolte à imaginer que l'on puisse se révolter : voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent; l'autorité du roi y donnera bon ordre. » Le cardinal qui s'aperçut que j'étais un peu ému de ce discours, prit la parole, et avec un tòn doux il répondit à la reine : « Plût à Dieu, Madame, que tout le monde parlât avec autant de sincérité que parle M. le coadjuteur! il craint pour son troupeau, il craint pour la ville, il craint pour l'autorité de Votre Majesté. Je suis persuadé que le péril n'est pas au point qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur cette matière est en lui une religion louable. » La reine, qui entendit le jargon du cardinal, se remit tout d'un coup; elle me fit des honnêtetés, et je répondis par un profond respect et par une mine si niaise, que La Rivière dit à l'oreille à Bautru, de qui je le sus quatre jours après : « Voyez ce que c'est que de n'être pas jour et nuit en ce pays-ci? Le

coadjuteur est homme du monde, il a de l'esprit, il prend pour bon ce que la reine vient de lui dire. » La vérité est que tout ce qui était dans ce cabinet jouait la comédie. Je faisais l'innocent, et je ne l'étais pas, au moins en ce fait. Le cardinal faisait l'assuré, et il ne l'était pas autant qu'il le paraissait. Il y eut quelques moments où la reine contrefit la douce, et elle ne fut jamais plus aigre. M. de Longueville témoignait de la tristesse, et il était dans une joie sensible, parce que c'était l'homme du monde qui aimait le plus le commencement de toutes les affaires. M. d'Orléans faisait l'empressé et le passionné en parlant à la reine; je ne l'ai jamais vu siffler avec plus d'indolence qu'il siffla une demi-heure après en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise. Le maréchal de Villeroi faisait le gai, pour faire sa cour au ministre; et il m'avouait en particulier, les larmes aux yeux, que l'Etat était sur le bord du précipice. Bautru et Nogent bouffonnaient, et représentaient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je vous prie, qu'il avait quatre-vingts ans) qui animait le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent très-bien l'un et l'autre que la tragédie ne serait peut-être pas fort éloignée de la farce. Le seul et unique abbé de La Rivière était convaincu que l'émotion du peuple n'était qu'une fumée; il le soutenait à la reine, qui l'eut voulu croire, quand même elle aurait été persuadée du contraire, et je remarquai dans un même instant, et par la disposition de la reine, qui était la personne du monde la plus hardie, et par celle de La Rivière, qui était le poltron le plus signalé de son siècle, que *l'aveugle témérité et la peur outrée produisent les mêmes effets, lorsque le péril n'est pas connu.* Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théâtre, le maréchal de La Meilleraie, qui jusque-là était demeuré très-ferme à représenter la conséquence du tumulte, prit celui de capitan. Il changea tout d'un coup et de ton et de sentiment, sur ce que le bonhomme Vannes, lieutenant-colonel aux gardes, vint dire à la reine que les bourgeois menaçaient de forcer les gardes. Comme il était tout pétri de bile et de contre-temps, il se mit en colère jusqu'à l'emportement, et même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il fallait plutôt périr

que de souffrir cette insolence, et il pressa qu'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison, et tous les courtisans qui étaient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasserait toute la canaille.

La reine même donna avec ardeur dans son sens, mais ce sens ne fut appuyé de personne; et vous verrez par l'événement qu'il n'y en a jamais eu de plus réprouvé. Le chancelier entra dans le cabinet en ce moment. Il était si faible de son naturel, qu'il n'y avait jamais dit jusqu'à cette occasion aucune parole de vérité : mais en celle-là, la complaisance céda à la peur; il parla, et il parla selon ce que lui dictait ce qu'il avait vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avait jamais vu. Mais Senneterre, qui entra presque en ce même temps, effaça en moins de rien les premières idées, en assurant que la chaleur du peuple commençait à se ralentir, qu'on ne prenait point les armes, et qu'avec un peu de patience tout irait bien.

Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie, dans les conjonctures où celui que l'on flatte peut avoir peur. L'envie qu'il a de ne la pas prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remédier. Les avis qui arrivaient de moment à autre faisaient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'Etat était enfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenait pas comment il était possible de s'endormir en l'état où étaient les choses. Il ajouta je ne sais quoi entre les dents, que je n'entendis pas, mais qui apparemment piqua le cardinal, qui d'ailleurs ne l'aimait pas. Le cardinal lui répondit : « Hé bien, M. de Guitaut, quel est votre avis? » *Mon avis est*, lui répondit brusquement Guitaut, *de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif.* Je pris la parole et je lui dis : « Le premier ne serait ni de la piété ni de la prudence de la reine; le second pourrait faire cesser le tumulte. » La reine rougit à ce mot et s'écria : « Je vous entends, M. le coadjuteur, vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel; je l'étranglerais plutôt avec les deux mains. » Et achevant cette dernière

syllabe, elle me les porta presque au visage, en ajoutant : *Et ceux qui.....* Le cardinal qui ne douta point qu'elle ne m'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança et lui parla à l'oreille. Elle se composa à un point que si je ne l'eusse connue, elle m'eût paru bien radoucie.

Le lieutenant civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle sur le visage : je n'ai jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la reine, en lui racontant des aventures de rien qui lui étaient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais-Royal. Admirez, je vous prie, la sympathie des âmes timides; le cardinal Mazarin n'avait été jusque-là que médiocrement touché de ce que M. de La Meilleraie et moi lui avions dit avec assez de vigueur, et la reine n'en avait pas seulement été émue. La frayeur du lieutenant se glissa, je crois par contagion, dans leur imagination, dans leur esprit et dans leur cœur; ils me parurent tout à coup métamorphosés; ils ne me traitèrent plus de ridicule; ils avouèrent que l'affaire méritait de la réflexion. Ils consultèrent, et souffrirent que Monsieur, M. de Longueville, le chancelier, le maréchal de Villeroi, celui de La Meilleraie et le coadjuteur, prouvassent par bonnes raisons qu'il fallait rendre Broussel, avant que les peuples, qui menaçaient de prendre les armes, les eussent prises effectivement. Nous éprouvâmes en cette rencontre qu'*il est bien plus naturel à la peur de consulter, que de décider*. Le cardinal, après une douzaine de galimatias qui se contredisaient les uns les autres, conclut à se donner encore du temps jusqu'au lendemain, et à faire connaître en attendant au peuple, que la reine lui accordait la liberté de Broussel, pourvu qu'il se séparât et qu'il ne continuât pas à la demander en foule. Le cardinal ajouta que personne ne pouvait plus agréablement et plus efficacement que moi porter cette parole. Je vis le piége, mais je ne pus m'en défendre; et d'autant moins que le maréchal de La Meilleraie, qui n'avait point de vue, y donna même avec impétuosité et m'y entraîna, pour ainsi dire, avec lui. Il dit à la reine qu'il sortirait avec moi dans les rues, et que nous y ferions des merveilles. « Je n'en doute point, lui répondis-je, pourvu qu'il plaise à la reine de nous faire

expédier en bonne forme la promesse de la liberté des prisonniers, car je n'ai pas assez de crédit parmi le peuple pour m'en faire croire sans cela. » On me loua de ma modestie : le maréchal ne se douta de rien, la parole de la reine valait mieux que tous les écrits, en un mot l'on se moqua de moi, et je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage que jamais peut-être particulier ait rencontré. Je voulus répliquer, mais la reine entra brusquement dans sa chambre grise. Monsieur me poussa, mais tendrement avec ses deux mains, en me disant : Rendez le repos à l'Etat. Le maréchal m'entraîna et tous les gardes-du-corps me portaient amoureusement sur leurs bras, en me criant : Il n'y a que vous qui puissiez remédier au mal. Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche : et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchait pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvais. Je pris toutefois, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance et de faire mes efforts pour empêcher le tumulte. Le seule mesure que je me résolus de garder, fut celle de ne rien promettre en mon nom au peuple, et de lui dire simplement que la reine m'avait assuré qu'elle rendrait Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion.

L'impétuosité du maréchal de La Meilleraie ne me laissa pas lieu de mesurer mes expressions : car au lieu de venir avec moi, comme il m'avait dit, il se mit à la tête des chevau-légers de la garde, et il s'avança l'épée à la main, en criant de toute sa force : *Vive le roi, liberté à Broussel!* Comme il était vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avait qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée, qu'il n'en apaisa par sa voix. On cria aux armes. Un crocheteur mit le sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts : le maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublèrent, on courut de tous côtés aux armes, une foule de peuple qui m'avait suivi depuis le Palais-Royal, me porta plutôt qu'elle ne me poussa, jusqu'à la Croix-du-Tiroir, et j'y trouvai le maréchal de La Meilleraie aux mains avec une foule de bourgeois, qui avaient pris

les armes dans la rue de l'Arbre-Sec. Je me jetai dans la foule pour essayer de les séparer, et je crus que les uns et les autres porteraient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument; car le maréchal, qui était fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour commander aux chevau-légers de ne plus tirer. Les bourgeois s'arrêtèrent et se contentèrent de tenir ferme dans le carrefour. Mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent avec des hallebardes et avec des mousquetons de la rue des Prouvelles, qui ne furent pas si modérés, et qui ne me voyant pas ou ne me voulant pas voir, firent une décharge fort brusque sur les chevau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles, qui était auprès du maréchal l'épée à la main, blessèrent un de mes pages qui portait le derrière de ma soutane, et me donnèrent à moi-même un coup de pierre au-dessous de l'oreille, qui me porta par terre. Je ne fus pas plus tôt relevé, qu'un bourgeois m'appuyant un mousqueton sur la tête, quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il était bon de ne le lui pas témoigner dans ce moment, et je lui dis au contraire : *Ah, malheureux! si ton père te voyait.....* Il s'imagina que j'étais le meilleur ami de son père, que je n'avais pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus attentivement; mon habit lui frappa les yeux, il me demanda si j'étais M. le coadjuteur. Tout le monde fit le même cri, l'on courut à moi; et le maréchal de La Meilleraie se retira avec plus de liberté au Palais-Royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le temps, de marcher du côté des Halles. Tout le monde m'y suivit, et j'en eus besoin; car je trouvai une fourmilière de fripiers toute en armes. Je les flattai, je les caressai, je les conjurai, je les menaçai, enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris, parce que s'ils les eussent encore eues à la main à l'entrée de la nuit qui s'approchait, la ville eût été infailliblement pillée. Je n'ai guère eu en ma vie de satisfaction plus sensible que celle-là, et elle fut si grande que je ne fis pas seulement de réflexion sur l'effet que le service que je venais de rendre devait produire au Palais-Royal. Je dis devait : car vous allez voir qu'il y en produisit un tout contraire.

J'y allai avec trente ou quarante mille hommes qui m'y suivirent, mais sans armes; et je trouvai à la barrière le maréchal de La Meilleraie, qui, transporté de la manière dont j'en avais usé à son égard, m'embrassa presque jusqu'à m'étouffer, et il me dit ces propres paroles : « Je suis un fou et un brutal; j'ai failli perdre l'Etat et vous l'avez sauvé. Venez, parlons à la reine en véritables Français et en gens de bien; et prenons des dates, pour faire pendre à notre témoignage, à la majorité du roi, ces pestes d'Etat, ces flatteurs infâmes qui font accroire à la reine que cette affaire n'est rien. » Il fit une apostrophe aux officiers des gardes en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathétique et la plus éloquente qui soit peut-être jamais sortie de la bouche d'un homme de guerre; et il me porta plutôt qu'il ne me mena chez la reine. Il lui dit en entrant, et en me montrant de la main : « Voilà celui, Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Votre Majesté doit le salut de sa garde, et peut-être celui du Palais-Royal. » La reine se mit à sourire, mais d'une sorte de souris ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas semblant; et pour empêcher M. le maréchal de La Meilleraie de continuer mon éloge, je pris la parole : « Non, Madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris soumis et désarmé, qui se vient jeter aux pieds de Votre Majesté. Il est bien coupable, et peu soumis, repartit la reine avec un visage plein de feu; s'il a été aussi furieux que l'on a voulu me le faire croire, comment se serait-il pu radoucir en si peu de temps? » Le maréchal, qui remarqua, aussi bien que moi, le ton de la reine, se mit en colère, et lui dit en jurant : « Madame, un homme de bien ne peut vous flatter en l'extrémité où sont les choses. Si vous ne mettez aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre dans Paris. » Je voulus prendre la parole pour appuyer ce que disait le maréchal; la reine me la ferma, en me disant d'un air de moquerie : « Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé. »

Je sortis ainsi du Palais-Royal, et quoique je fusse ce que l'on appelle enragé, je ne dis pas un mot de là jusqu'à mon logis, qui pût aigrir le peuple. J'en trouvai une foule innombrable qui m'attendait, et qui me força de

monter sur l'impérial de mon carrosse pour lui rendre compte de ce que j'avais fait au Palais-Royal. Je lui dis que j'avais témoigné à la reine l'obéissance que l'on avait rendue à sa volonté, en posant les armes dans les lieux où on les avait prises, et en ne les prenant point dans ceux où on était sur le point de les prendre; que la reine m'avait fait paraître de la satisfaction de cette soumission, et qu'elle m'avait dit que c'était l'unique voie par laquelle on pouvait obtenir d'elle la liberté des prisonniers. J'ajoutai tout ce que je crus pouvoir adoucir cette commune, et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper s'approchait. Cette circonstance vous paraîtra ridicule, mais elle est fondée, et j'ai observé qu'à Paris dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.

Je me fis saigner en arrivant chez moi, car la contusion que j'avais eue au-dessous de l'oreille était fort augmentée; mais vous croyez bien que ce n'était pas là mon plus grand mal. J'avais fort hasardé mon crédit dans le peuple, en lui donnant des espérances de la liberté de Broussel, quoique j'eusse observé fort soigneusement de ne lui en pas donner ma parole. Mais avais-je lieu moi-même d'espérer qu'un peuple pût distinguer entre les paroles et les espérances? D'ailleurs avais-je lieu de croire, après ce que j'avais connu du passé; après ce que je venais de voir du présent, que la Cour fît seulement réflexion à ce qu'elle nous avait fait dire à M. de La Meilleraie et à moi? Ou plutôt n'avais-je pas tout sujet d'être persuadé qu'elle ne manquerait pas cette occasion de me perdre absolument dans le public, en lui faisant croire que je m'étais entendu avec elle pour l'amuser et pour le jouer? Ces vues que j'eus dans toute leur étendue m'affligèrent, mais elles ne me tentèrent point. Je ne me repentis pas un moment de ce que j'avais fait, parce que j'étais persuadé que le devoir et la bonne conduite m'y avaient obligé. Je m'enveloppai, pour ainsi dire, dans mon devoir; j'eus honte d'avoir fait réflexion sur l'événement : et Montrésor étant entré là-dessus, et m'ayant dit que je me trompais, si je croyais avoir beaucoup gagné à mon expédition; je lui répondis ces propres paroles : « J'y ai beaucoup gagné, en

ce qu'au moins je me suis épargné une apologie en explication de bienfaits, qui est toujours une chose insupportable à un homme de bien. Si je fusse demeuré chez moi dans une conjoncture comme celle-ci, la reine, dont enfin je tiens ma dignité, aurait-elle sujet d'être contente de moi? — Elle ne l'est nullement, reprit Montrésor : madame de Noailles et madame de Motteville viennent de dire au prince de Guémené, que l'on était persuadé au Palais-Royal qu'il n'avait pas tenu à vous d'émouvoir le peuple. »

J'avoue que je n'ajoutai aucune foi à ce discours de Montrésor; car quoique j'eusse vu dans le cabinet de la reine que l'on s'y moquait de moi, je m'étais imaginé que cette malignité n'allait pas à diminuer le mérite du service que j'avais rendu, et je ne pouvais me figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime. Montrésor persistant à me tourmenter, et me disant que mon ami Jean-Louis de Fiesque (1) n'aurait pas été de mon avis; je lui répondis que j'avais toute ma vie estimé les hommes plus parce qu'ils ne faisaient pas en de certaines occasions, que par tout ce qu'ils y eussent pu faire. J'étais sur le point de m'endormir sur ces pensées, lorsque Laigues arriva, qui venait du souper de la reine, et qui me dit que l'on m'avait tourné publiquement en ridicule; que l'on m'y avait traité d'homme qui n'avait rien oublié pour soulever le peuple, sous prétexte de l'apaiser; que l'on avait sifflé dans les rues; que j'avais fait semblant d'être blessé, quoique je ne le fusse point; enfin que j'avais été exposé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de La Rivière, à la fausse compassion du cardinal, et aux éclats de rire de la reine. Vous ne doutez pas que je ne fusse un peu ému, mais à la vérité je ne le fus pas au point que vous devez croire; je me sentis plutôt de la tentation légère que de l'emportement; tout me vint dans l'esprit, mais rien n'y demeura, et je sacrifiai, presque sans balancer, les idées les plus douces et les plus brillantes, que les conjurations passées présentèrent à mon esprit en foule, aussitôt que le mauvais traitement que je voyais public et connu, me donna lieu de croire que

(1) Noble génois qui conspira en 1547 contre André Doria. Le cardinal de Retz écrivit l'histoire de cette conjuration, à l'âge de dix-sept ans. (N. E.)

je pourrais entrer avec honneur dans les nouvelles. Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avais à la reine, toutes ces pensées, quoiqu'à vous dire le vrai, je m'y fusse nourri dès mon enfance; et Laigues et Montrésor n'eussent certainement rien gagné sur mon esprit, ni par leurs exhortations, ni par leurs reproches, si Argenteuil, qui depuis la mort de M. le comte, dont il avait été premier gentilhomme de la chambre, qui s'était fort attaché à moi, ne fût venu. Il entra dans ma chambre avec un visage fort effaré; et il me dit : « Vous êtes perdu; le maréchal de La Meilleraie m'a chargé de vous dire que le diable possède le Palais-Royal; qu'il leur a mis dans l'esprit que vous avez fait ce que vous avez pu pour exciter la sédition; que lui, le maréchal de La Meilleraie, n'a rien oublié pour témoigner à la reine et au cardinal la vérité, mais que l'un et l'autre se sont moqués de lui; qu'il ne les peut excuser dans cette injustice, mais qu'aussi il ne les peut assez admirer du mépris qu'ils ont toujours eu pour le tumulte; qu'ils en ont vu la suite comme des prophètes; qu'ils ont toujours dit que la nuit ferait évanouir cette fumée; que lui, maréchal, ne l'avait pas cru, mais que présentement il en était convaincu, parce qu'il s'était promené dans les rues où il n'avait pas seulement trouvé un homme; que ces feux ne se rallumaient plus quand ils s'étaient éteints aussi subitement que celui-là; qu'il me conjurait de penser à ma sûreté; que l'autorité du roi paraîtrait le lendemain avec tout l'éclat imaginable; qu'il voyait la Cour très-disposée à ne pas perdre le moment fatal; que je serais le premier sur qui l'on ferait un grand exemple; que l'on avait même déjà parlé de m'envoyer à Quimper-Corantin; que Broussel serait envoyé au Hâvre-de-Grâce, et que l'on avait résolu d'envoyer à la pointe du jour le chancelier au Palais, pour interdire le Parlement, et pour lui commander de se retirer à Montargis. » Argenteuil finit son discours par ces paroles : « Voilà ce que le maréchal de La Meilleraie vous mande. Celui de Villeroi n'en dit pas tant, car il n'ose; mais il m'a serré la main en passant, d'une manière qui me fait juger qu'il en sait peut-être encore davantage; et moi je vous dis, ajouta Argenteuil, qu'ils ont tous deux raison; car il n'y

a pas une âme dans les rues, tout y est calme, et l'on prendra demain qui l'on voudra. » Montrésor, qui est de ces gens qui veulent toujours avoir tout deviné, s'écria qu'il n'en doutait point, et qu'il l'avait bien prédit. Laigues se mit sur les lamentations de ma conduite qui faisait pitié à mes amis, quoiqu'elle les perdît. Je leur répondis que s'il leur plaisait de me laisser un petit quart-d'heure en repos, je leur ferais voir que nous n'étions pas réduits à la pitié, et il était vrai. Comme ils m'eurent laissé tout seul le quart-d'heure que je leur avais demandé, je ne fis pas seulement réflexion sur ce que je pouvais, car j'en étais très-assuré; je pensais seulement à ce que je devais, et je fus embarrassé. Comme la manière dont j'étais poussé, et celle dont le public était menacé, eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappelai tout ce que mon imagination m'avait jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; et je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avais toujours honoré dans les *Vies de Plutarque*. J'avais eu mille fois cette vue, mais elle avait toujours cédé à ce que je croyais devoir à la reine; le souper du Palais-Royal, et la résolution de me perdre avec le public l'ayant purifiée, je la pris avec joie, et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire.

Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis : « Vous savez que je crains les apologies, mais vous allez voir que je ne crains pas les manifestes. Toute la Cour me sera témoin de la manière dont on m'a traité depuis plus d'un an au Palais-Royal : c'est au public à défendre mon honneur; mais on veut perdre le public, et c'est à moi à le défendre de l'oppression. Nous ne sommes pas si mal que vous vous le persuadez, messieurs, et je serai demain, avant qu'il soit midi, maître de Paris. » Mes deux amis crurent que j'avais perdu l'esprit, et eux qui m'avaient, je crois, cinquante fois en leur vie persécuté pour entreprendre, me firent en cet instant des leçons de modération. Je ne les écoutai pas, et j'envoyai quérir à l'heure même Miron, maître des

comptes, colonel du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, homme de bien et de cœur, et qui avait beaucoup de crédit parmi le peuple. Je lui exposai l'état des choses; il entra dans mon sentiment; il me promit d'exécuter tout ce que je désirerais. Nous convînmes de ce qu'il y avait à faire, et il sortit de chez moi en résolution de faire battre le tambour et de faire reprendre les armes au premier ordre qu'il recevrait de moi.

Il trouva en descendant mon degré, un frère de son cuisinier, qui ayant été condamné à être pendu, et n'osant marcher de jour par la ville, y rôdait assez souvent la nuit. Cet homme venait de rencontrer par hasard auprès du logis de Miron deux espèces d'officiers qui parlaient ensemble, et qui nommaient souvent le maître de son frère : il les écouta s'étant caché derrière une porte, et il ouït que ces gens-là (nous sûmes depuis que c'était Vannes, lieutenant-colonel des gardes, et Rubantel, lieutenant au même régiment) discouraient de la manière dont il faudrait entrer chez Miron pour le surprendre, et des postes où il serait bon de mettre les gardes, les suisses, les gendarmes, les chevau-légers, pour s'assurer de tout ce qui était depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal. Cet avis, joint à celui que nous avions par le maréchal de La Meilleraie, nous obligea à prévenir le mal; mais d'une façon toutefois qui ne parût pas offensive, n'y ayant rien de si grande conséquence dans les peuples que de leur faire paraître, même quand on attaque, que l'on ne songe qu'à se défendre. Nous exécutâmes notre projet en ne postant que des manteaux noirs sans armes, c'est-à-dire, des bourgeois considérables, dans les lieux où nous avions appris que l'on se disposait à mettre des gens de guerre; parce qu'ainsi l'on se pouvait assurer que l'on ne prendrait les armes que quand on l'ordonnerait. Miron s'acquitta si généreusement et si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de quatre cents gros bourgeois assemblés par pelotons, avec aussi peu de bruit et aussi peu d'émotion qu'il y en eût pu avoir si les novices des Chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

Je donnai ordre à l'Epinai, dont je vous ai déjà parlé à propos des affaires de feu M. le comte, de se tenir prêt

pour se saisir au premier ordre de la barrière des Sergents, qui est vis-à-vis de Saint-Honoré, et pour y faire une barricade contre les gardes qui étaient au Palais-Royal. Et comme Miron nous dit que le frère de son cuisinier avait ouï nommer plusieurs fois la porte de Nesle à ces deux officiers dont je vous ai déjà parlé, nous crûmes qu'il ne serait pas mal à propos d'y prendre garde, dans la pensée que nous eûmes que l'on pensait peut-être à enlever quelqu'un par cette porte. Argenteuil, brave et déterminé autant qu'homme qui fut au monde, en prit le soin, et il se mit chez un sculpteur qui était tout proche, avec vingt bons soldats, que le chevalier d'Humières, qui faisait une recrue à Paris, lui prêta. Je m'endormis après avoir donné cet ordre, et je ne fus réveillé qu'à six heures par le secrétaire de Miron, qui me vint dire que les gens de guerre n'avaient point paru pendant la nuit; que l'on avait vu seulement quelques cavaliers qui semblaient être venus pour reconnaître les pelotons des bourgeois, et qu'ils s'en étaient retournés au galop après les avoir un peu considérés; que ce mouvement lui faisait juger que la précaution que nous avions prise avait été utile pour prévenir l'insulte que l'on pourrait avoir projetée contre des particuliers; mais que celui qui commençait à paraître chez M. le chancelier, marquait que l'on méditait quelque chose contre le public; que l'on voyait aller et venir des hoquetons, et que Ondedei y était allé quatre fois en deux heures.

Quelque temps après, l'enseigne de la colonelle de Miron me vint avertir que le chancelier marchait avec toute la pompe de la magistrature droit au Palais; et Argenteuil m'envoya dire que deux compagnies des gardes suisses s'avançaient du côté du faubourg, vers la porte de Nesle. Voilà le moment fatal. Je donnai mes ordres en deux paroles, et ils furent exécutés en deux moments. Miron fit prendre les armes; Argenteuil habillé en maçon, et une règle à la main, chargea les suisses en flanc, en tua vingt ou trente, prit un des drapeaux, dissipa le reste. Le chancelier, poussé de tous côtés, se sauva à peine dans l'hôtel d'O, qui était au bout du quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel. Le peuple rompit les portes et y entra avec fureur; et il n'y eût que Dieu qui sauva le chance-

lier et l'évêque de Meaux son frère, à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille, qui s'avisa de bonne fortune pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'était caché.

Ce mouvement fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde sans exception prit les armes. L'on voyait les enfants de cinq et six ans le poignard à la main, on voyait les mères qui les leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus deux de cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avait laissées entières. Comme je fus obligé de sortir un moment pour apaiser un tumulte qui était arrivé par le malentendu de deux officiers du quartier, dans la rue Neuve-Notre-Dame, je vis entre autres une lance traînée, plutôt que portée, par un petit garçon de huit ans, qui était assurément de l'ancienne guerre des Anglais. Mais j'y vis encore quelque chose de plus curieux. M. de Brissac (1) me fit remarquer un hausse-col sur lequel la figure du Jacobin qui tua Henri III était gravée; il était de vermeil doré avec cette inscription : *S. Jacques Clément.* Je fis une réprimande à l'officier qui le portait, et je fis rompre le hausse-col publiquement à coups de marteau sur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria : *Vive le roi;* mais l'écho répondait : *Point de Mazarin!*

Un moment après que je fus rentré chez moi, l'argentier de la reine y entra, qui me commanda et me conjura de sa part, d'employer mon crédit pour apaiser la sédition, que la Cour, comme vous voyez, ne traitait plus de bagatelle. Je répondis froidement et respectueusement que les efforts que j'avais faits la veille pour cet effet m'avaient rendu si odieux parmi le peuple, que j'avais même couru fortune pour avoir voulu seulement me montrer un moment; que j'avais été obligé de me retirer chez moi, même fort brusquement; à quoi j'ajoutai ce que vous pouvez vous imaginer de respect, de douleur, de regret et de soumission. L'argentier qui était au bout de la rue quand on criait *Vive le roi!* et qui avait ouï que l'on y ajoutait presque à toutes les reprises : *Vive le coadjuteur!* fit ce qu'il

(1) Louis de Cossé, mort en 1661.

put pour me persuader de mon pouvoir ; et quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissai pas de feindre que je la lui voulais toujours persuader. Les favoris des deux derniers siècles n'ont su ce qu'ils ont fait, quand ils ont réduit en style l'égard effectif que les rois doivent avoir pour leurs sujets. Il y a, comme vous voyez, des conjonctures dans lesquelles, par une conséquence nécessaire, l'on réduit en style l'obéissance réelle que l'on doit aux rois.

Le Parlement s'étant assemblé ce jour-là de très-bon matin, et devant même que l'on eût pris les armes, apprit les mouvements par les cris d'une multitude immense qui hurlait dans la salle du Palais : *Broussel, Broussel!* et il donna arrêt par lequel il fut ordonné qu'on irait en corps et en habit au Palais-Royal redemander les prisonniers; qu'il serait décrété contre Cominges, lieutenant des gardes de la reine; qu'il serait défendu à tous gens de guerre, sur peine de la vie, de prendre des commissions pareilles, et qu'il serait informé contre ceux qui avaient donné le conseil, comme contre des pertubateurs du repos public. L'arrêt fut exécuté à l'heure même. Le Parlement sortit au nombre de cent soixante officiers, il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissements incroyables : toutes les barricades tombaient devant lui.

Le premier président parla à la reine avec toute la liberté que l'état des choses lui donnait; il lui représenta au naturel le jeu que l'on avait fait en toutes occasions de la parole royale; les illusions honteuses et même puériles par lesquelles on avait éludé mille et mille fois les résolutions les plus utiles et même les plus nécessaires à l'Etat; il exagéra avec force le péril où le public se trouvait, par la prise tumultuaire et générale des armes. La reine qui ne craignait rien parce qu'elle connaissait peu, s'emporta, et elle lui répondit avec un ton de fureur plutôt que de colère : « Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville, mais vous m'en répondrez, messieurs du Parlement, vous, vos femmes et vos enfants. » En prononçant cette dernière syllabe, elle rentra dans sa petite chambre grise et elle en ferma la porte avec force.

Le Parlement s'en retournait, et il était déjà sur les degrés, quand le président de Mesme, qui était extrêmement timide, faisant réflexion sur le péril auquel la compagnie s'allait exposer parmi le peuple, l'exhorta à remonter et à faire encore un effort sur l'esprit de la reine. M. le duc d'Orléans, qu'ils trouvèrent dans le grand cabinet, et qu'ils exhortèrent pathétiquement, les fit entrer au nombre de vingt dans la chambre grise. Le premier président fit voir à la reine toute l'horreur de Paris armé et enragé, c'est-à-dire, qu'il essaya de lui faire voir, car elle ne voulut rien écouter, et elle se jeta de colère dans la petite galerie.

Le cardinal s'avança et proposa de rendre les prisonniers, pourvu que le Parlement promît de ne plus tenir ses assemblées. Le premier président répondit qu'il fallait délibérer sur la proposition. On fut sur le point de le faire sur-le-champ; mais beaucoup de ceux de la compagnie ayant représenté que les peuples croiraient qu'elle avait été violentée si l'on opinait au Palais-Royal, l'on résolut de s'assembler l'après-dînée au Palais, et l'on pria M. le duc d'Orléans de s'y trouver.

Le Parlement étant sorti du Palais-Royal, et ne disant rien de la liberté de Broussel, ne trouva d'abord qu'un morne silence au lieu des acclamations passées. Comme il fut à la barrière des Sergents, où était la première barricade, il y rencontra du murmure qu'il apaisa, en assurant que la reine lui avait promis satisfaction. Les menaces de la seconde furent éludées par le même moyen. La troisième qui était à la Croix-du-Tiroir, ne se voulut pas payer de cette monnaie, et un garçon rôtisseur s'avançant avec deux cents hommes, et mettant la hallebarde dans le ventre du premier président, lui dit : « Tourne, traître, et si tu ne veux être massacré toi-même, ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otage. » Vous ne doutez pas, à mon opinion, ni de la confusion ni de la terreur qui saisissait presque tous les assistants. Cinq présidents au mortier et plus de vingt conseillers se jetèrent dans la foule pour s'échapper. Le seul premier président, le plus intrépide homme, à mon sens, qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et inébranlable. Il se

donna le temps de rallier ce qu'il put de la compagnie : il conserva toujours la dignité de la magistrature et dans ses paroles et dans ses démarches, et il revint au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations et des blasphèmes.

Cet homme avait une sorte d'éloquence qui lui était particulière. Il ne connaissait point d'interjections; il n'était pas congru dans sa langue, mais il parlait avec une force qui suppléait à tout cela; et il était naturellement si hardi qu'il ne parlait jamais si bien que dans le péril Il se passa lui-même lorsqu'il revint au Palais-Royal, et il est constant qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la reine qui demeura inflexible.

Monsieur fit mine de se jeter à genoux devant elle; quatre ou cinq princesses qui tremblaient de peur s'y jetèrent effectivement. Le cardinal, à qui un jeune conseiller des enquêtes avait dit en raillant, qu'il serait assez à propos qu'il allât lui-même dans les rues voir l'état des choses, le cardinal, dis-je, se joignit au gros de la Cour, et l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la reine : « Hé bien, messieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire. » On s'assembla en même temps dans la grande galerie, l'on donna arrêt par lequel il fut ordonné que la reine serait remerciée de la liberté accordée aux prisonniers.

Aussitôt que l'arrêt fut rendu, on expédia des lettres de cachet. Le premier président montra au peuple les copies qu'il avait prises en forme de l'un et de l'autre, mais l'on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi. Le Parlement même ne donna point d'arrêt de les faire poser, qu'il n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, ou plutôt il y fut porté sur la tête des peuples avec des acclamations incroyables; l'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques, et en moins de deux heures, Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint.

Comme je n'ai pas cru devoir interrompre le fil d'une narration qui contient le préalable le plus important de la guerre civile, j'ai remis à vous rendre compte en ce lieu d'un certain détail sur lequel vous vous êtes certainement

fait des questions à vous-même, parce qu'il a des circonstances qui ne se peuvent presque concevoir, avant que d'être particulièrement expliquées. Je suis assuré, par exemple, que vous avez de la curiosité de savoir quels ont été les ressorts qui ont donné les mouvements à tous ces corps qui se sont presque ébranlés tous ensemble; quelle a été la machine, qui malgré toutes les tentatives de la Cour, tous les artifices des ministres, toute la faiblesse du public, toute la corruption des particuliers, a entretenu et maintenu ce mouvement dans une espèce d'équilibre. Vous soupçonnez apparemment bien du mystère, bien de la cabale et bien de l'intrigue. Je conviens que l'apparence y est, et à un point que je crois que l'on doit excuser les historiens qui ont pris le vraisemblable pour le vrai, en ce fait. Je puis toutefois et je dois même vous assurer que jusqu'à la nuit qui a précédé les barricades, il n'y a pas eu un grain de ce qui s'appelle manége d'Etat, dans les affaires publiques, et que celui même qui a pu être de l'intrigue du cabinet, y a été si léger, qu'il ne mérite presque pas d'être pesé. Je m'explique. Longueil, conseiller de la grande chambre, homme d'un esprit noir, décisif et dangereux, et qui entendait mieux le détail de la manœuvre du Parlement que tout le reste du corps ensemble, pensait dès ce temps-là à établir le président de Maisons, son frère, dans la surintendance des finances : et comme il s'était donné une grande croyance dans l'esprit de Broussel, simple et facile comme un enfant, l'on a cru et je le crois aussi, qu'il avait pensé dès les premiers mouvements du Parlement à pousser et animer son ami, pour se rendre considérable par cet endroit auprès des ministres.

Le président Viole était ami intime de Chavigni, qui était enragé contre le cardinal, parce qu'ayant été la principale cause de sa fortune auprès du cardinal Richelieu, il en avait été cruellement joué dans les premiers jours de la Régence. Et comme ce président fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans son corps, on soupçonna qu'elle lui fut inspirée par Chavigni. N'ai-je pas eu raison de vous dire que ce grain était bien léger; car supposé même qu'il fût aussi bien préparé que toute la défiance se le peut figurer, dont je doute fort, qu'est-ce que pou-

vaient faire dans une compagnie composée de plus de deux cents officiers, et agissant avec trois autres compagnies où il y en avait encore presque une fois autant, qu'est-ce que pouvaient faire, dis-je, deux des plus simples et des plus communes têtes de tout le corps? Le président Viole avait été toute sa vie un homme de plaisir, et de nulle application à son métier. Le bonhomme Broussel avait vieilli entre les sacs, dans la poudre de la grande chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité. Les premiers qui se joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes, furent Charton, président aux requêtes, un peu moins que fou; et Blancménil, président aux enquêtes. Vous le connaissez; il était au Parlement comme vous l'avez vu chez vous. Vous jugez bien que s'il y eut eu de la cabale dans la compagnie, l'on n'eut pas été choisir des cervelles de ce caractère, au travers de tant d'autres qui avaient sans comparaison plus de poids, et que ce n'est pas sans sujet que je vous ai dit en plus d'un endroit de ce récit, que l'on ne doit rechercher la cause de la révolution que je décris, que dans le dérangement des lois, qui a causé insensiblement celui des esprits, et qui fit qu'avant que l'on se fût presque aperçu du changement, il y avait déjà un parti. Il est constant qu'il n'y en avait pas un de tous ceux qui opinèrent dans le cours de cette année au Parlement et dans les autres compagnies souveraines, qui eût la moindre vue, je ne dis pas seulement de ce qui s'en ensuivit, mais de ce qui en pouvait suivre. Tout se disait et se faisait dans l'esprit des procès; et comme il avait l'air de la chicane, il en avait la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniement des grandes affaires. Et ce qu'il y a d'admirable était que le concert, qui seul peut remédier aux inconvénients, qu'une cohue de cette nature peut produire, eut passé dans cette sorte d'esprit pour une cabale. Ils la faisaient eux-mêmes, mais ils ne la connaissaient pas. L'aveuglement des bien intentionnés en cette matière est suivi pour l'ordinaire bientôt après de la pénétration de ceux qui mêlent la passion de la faction dans les intérêts publics, et qui voient le futur et le possible, dans le temps

que les compagnies réglées ne songent qu'au présent et à l'apparent.

Cette petite réflexion, jointe à ce que vous avez vu ci-devant des délibérations du Parlement, vous marque suffisamment la confusion où étaient les choses quand les barricades se firent, et l'erreur de ceux qui prétendent qu'il ne faut point craindre de parti quand il n'y a point de chef. Ils naissent quelquefois dans une nuit. L'agitation que je viens de vous représenter si violente et de si longue durée, n'en produisit point dans le cours d'une année entière, et un moment en fit éclore même beaucoup davantage qu'il n'eût été nécessaire pour le parti.

Comme les barricades furent levées, j'allai chez madame de Guémené (1) qui me dit qu'elle savait de science certaine que le cardinal croyait que j'en avais été l'auteur. La reine m'envoya quérir le lendemain au matin. Elle me traita avec toutes les marques possibles de bonté et même de confiance. Elle me dit que si elle m'avait cru, elle ne serait pas tombée dans l'inconvénient où elle était; qu'il n'avait pas tenu au pauvre cardinal de l'éviter; qu'il lui avait toujours dit qu'il s'en fallait rapporter à mon jugement; que Chavigni était l'unique cause de ce malheur par ses pernicieux conseils auxquels elle avait plus déféré qu'à ceux de M. le cardinal. « Mais, mon Dieu, ajouta-t-elle tout d'un coup, ne ferez-vous pas donner des coups de bâton à ce coquin de Bautru qui vous a tant manqué de respect! Je vis l'heure avant-hier au soir que le pauvre M. le cardinal lui en ferait donner. » Je reçus tout cela avec un peu moins de sincérité que de respect. Elle me commanda ensuite d'aller voir le pauvre M. le cardinal, et pour le consoler et pour aviser avec lui de ce qu'il y aurait à faire pour ramener les esprits.

Je n'en fis, comme vous pouvez le croire, aucune difficulté. Il m'embrassa avec des tendresses que je ne puis vous exprimer. Il n'y avait que moi en France qui fût homme de bien, tous les autres n'étaient que des flatteurs infâmes et qui avaient emporté la reine, malgré ses conseils et les miens. Il me déclara qu'il ne voulait plus rien faire que par mes avis; il me communiqua les dépêches étrangères;

(1) La princesse de Guémené fut mêlée à toutes les intrigues de son temps. (N. E.)

enfin il me dit tant de fadaises, que le bonhomme Broussel qu'il avait aussi mandé, et qui était entré dans sa chambre un peu après moi, éclata de rire en sortant, tout simple qu'il était, et même en vérité jusqu'à l'innocence, et qu'il me coula ces paroles dans l'oreille : *Ce n'est là qu'un pantalon.*

Je revins chez moi, très-résolu, comme vous pouvez croire, de penser à la sûreté du public et à la mienne particulière. J'en examinai les moyens, et je n'en examinai aucun qui ne fût d'une exécution très-difficile. Je connaissais le Parlement pour un corps qui pousserait tout sans mesure. Je voyais qu'au moment que je pensais, il délibérait sur les rentes de l'hôtel-de-ville, dont la Cour avait fait un commerce honteux, ou plutôt un brigandage public. Je considérais que l'armée victorieuse à Lens reviendrait infailliblement prendre ses quartiers d'hiver aux environs de Paris, et que l'on pourrait très-facilement l'investir et couper les vivres à la ville en un matin. Je ne pouvais pas ignorer que ce même Parlement qui poussait la Cour, ne fût très-capable et de faire le procès à ceux qui le feraient eux-mêmes, et de prendre des précautions pour ne pas être opprimé. Je savais qu'il y avait très-peu de gens dans cette compagnie qui ne s'effarouchassent seulement de la proposition, et peut-être y en avait-il aussi peu à qui il y eût sûreté de la confier. J'avais devant les yeux le grand exemple de l'instabilité des peuples, et beaucoup d'aversion naturelle aux moyens violents, qui sont souvent nécessaires pour le fixer.

Saint-Ibal (1), mon parent, homme d'esprit et de cœur, mais d'un grand travers, et qui n'estimait les hommes que selon qu'ils étaient mal à la Cour, me pressa de prendre des mesures avec l'Espagne, avec laquelle il avait de grandes habitudes par le canal du comte de Fuensaldagne, capitaine-général aux Pays-Bas, sous l'archiduc (2). Il me donna même une lettre pleine d'offres, que je ne reçus pourtant pas. J'y répondis par de simples honnêtetés; et après de grandes et profondes réflexions je pris le parti de faire voir par Saint-Ibal aux Espagnols, sans m'engager

(1) Montrésor l'appelle Saint-Ibar dans ses Mémoires.
(2) Léopold-Guillaume d'Autriche.

pourtant avec eux, que j'étais fort résolu de ne pas souffrir l'oppression de Paris; de travailler avec mes amis; de faire que le Parlement mesurât un peu plus ses démarches, et d'attendre le retour de M. le Prince, avec lequel j'étais très-bien, et auquel j'espérais faire connaître et la grandeur du mal et la nécessité du remède. Ce qui me donnait le plus lieu de croire que j'en pourrais avoir le temps, était que les vacations du Parlement étaient fort proches, et je me persuadais par cette raison, que la compagnie ne s'assemblant, et la Cour par conséquent ne se trouvant plus pressée par les délibérations, l'on demeurerait de part et d'autre dans une espèce de repos, qui bien ménagé par M. le Prince, que l'on attendait de semaine en semaine, pourrait fixer celui du public, et la sûreté des particuliers.

L'impétuosité du Parlement rompit mes mesures; car aussitôt qu'il eut achevé de faire le réglement pour le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, et des remontrances pour la décharge du quart entier des tailles, et du prêt à tous les officiers subalternes, il demanda, sous prétexte de la nécessité qu'il y avait de travailler au tarif, la continuation de ses assemblées, même dans le temps des vacations, et la reine la lui accorda pour quinze jours; parce qu'elle fut très-bien avertie qu'il l'ordonnerait de lui-même si on la lui refusait. Je fis tous mes efforts pour empêcher ce coup, et j'avais persuadé Longueil et Broussel; mais Novion, Blancménil et Viole, chez qui nous nous étions trouvés à onze heures du soir, dirent que la compagnie tiendrait pour des traîtres ceux qui lui feraient cette proposition; et comme j'insistais, Novion entra en soupçon que je ne fusse moi-même de concert avec la Cour. Je ne fis aucun semblant de l'avoir remarqué, mais je me ressouvins du prédicant de Genève, qui soupçonna l'amiral de Coligni (1), chef du parti huguenot, de s'être confessé à un Cordelier de Niort. Je le dis en riant au sortir de la conférence, au président Le Coigneux, père de celui que vous voyez aujourd'hui. Cet homme qui était fou, mais qui avait beaucoup d'esprit, et qui ayant été en Flandre ministre de Monsieur, avait plus de connaissance du monde

(1) Gaspard de Coligni, IIe du nom, massacré le jour de la Saint-Barthélemi de l'an 1572, dans sa maison.

que les autres, me répondit : « Vous ne connaissez pas nos gens, vous en verrez bien d'autres. Je gage que cet innocent (en me montrant Blancménil) croit avoir été au sabbat, parce qu'il s'est trouvé ici à onze heures du soir. » Il eût gagné si j'eusse gagé contre lui; car Blancménil avant que de sortir, nous déclara qu'il ne voulait plus de conférences particulières, qu'elles sentaient la faction et le complot, et qu'il fallait qu'un magistrat dît son avis sur les fleurs de lys, sans en avoir communiqué avec personne; que les ordonnances l'y obligeaient. Voilà le canevas, sur lequel il broda maintes impertinences de cette nature, que j'ai dû toucher en passant pour vous faire connaître que *l'on a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposés.* C'est tout vous dire, qu'ils firent si bien par leurs journées, que la reine, qui avait cru que les vacations pourraient diminuer de quelque degré la chaleur des esprits, et qui, par cette considération, venait d'assurer le prévôt des marchands, que le bruit que l'on avait fait courir qu'elle voulait faire sortir le roi de Paris était faux; que la reine, dis-je, s'impatienta et emmena le roi à Ruel. Je ne doutai point qu'elle n'eût pris le dessein de surprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la sortie du roi, et je trouvai même le lendemain au matin de la consternation dans les esprits les plus échauffés du Parlement. Mais ce qui l'augmenta fut que l'on eut avis en même temps qu'Erlac (1) avait passé la Somme avec quatre mille Allemands. Et comme dans les émotions populaires une mauvaise nouvelle n'est jamais seule, l'on en publia cinq ou six de même nature, qui me firent connaître que j'aurais encore plus de peine à soutenir les esprits que je n'en avais eu à les retenir.

Je ne me suis guère trouvé dans tout le cours de ma vie plus embarrassé que dans cette occasion. Je voyais le péril dans toute son étendue, et je n'y voyais rien qui ne me parût affreux. *Les plus grands dangers ont leurs charmes, pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perspective des mauvais succès; les médiocres dangers n'ont que des*

(1) Il était gouverneur de Brisac, et commanda les troupes du duc de Weymar après la mort de ce duc.

horreurs, quand la perte de la réputation est attachée à la mauvaise fortune. Je n'avais rien oublié pour faire que le Parlement ne désespérât pas la Cour, au moins jusqu'à ce que l'on eût pensé aux expédients de se défendre de ses insultes. Qui ne l'eut cru, si elle eut su bien prendre son temps, ou plutôt si le retour de M. le Prince ne l'eût empêché de le prendre? Comme on le croyait retardé, au moins pour quelque temps, et justement lorsque le roi sortit de Paris, je ne crus pas avoir celui de l'attendre comme je me l'étais proposé, et ainsi je me résolus à un parti qui me fit beaucoup de peine, mais qui était bon parce qu'il était l'unique. *Les extrêmes sont toujours fâcheux, mais ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires. Ce qu'ils ont de consolant, est qu'ils ne sont jamais médiocres, et qu'ils sont décisifs quand ils sont bons.* La fortune favorisa mon projet. La reine fit arrêter Chavigni, et elle l'envoya au Hâvre-de-Grâce. Je me servis de cet instant pour animer Viole, son ami intime, par sa propre timidité qui était grande. Je lui fis voir qu'il était perdu lui-même; que Chavigni ne l'était, que parce que l'on s'était imaginé qu'il l'avait poussé, lui Viole, à ce qu'il avait fait; qu'il était visible que le roi n'était sorti de Paris que pour l'attaque; qu'il voyait comme moi l'abattement des esprits; que si on les laissait tout à fait tomber, ils ne se relèveraient plus; qu'il les fallait soutenir; que j'agissais avec succès dans le peuple; que je m'adressais à lui comme à celui en qui j'avais le plus de confiance, et que j'estimais le plus, afin qu'il agît de concert dans le Parlement; que mon sentiment était que la compagnie ne devait point mollir dans ce moment; mais que comme il la connaissait, il savait qu'elle avait besoin d'être éveillée dans une conjoncture où il semblait que la sortie du roi eut un peu trop frappé et endormi ses sens; qu'une parole portée à propos ferait infailliblement ce bon effet.

Ces raisons jointes aux instances de Longueil qui s'était joint à moi, emportèrent, après de grandes contestations, le président Viole, et l'obligèrent à faire par le seul principe de la peur, qui lui était très-naturelle, une des plus hardies actions dont on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le temps où le président de Mesme présenta au Parlement

sa commission pour la chambre de justice, pour dire ce dont nous étions convenus : qui était qu'il y avait sans comparaison des affaires plus pressantes que celles de la chambre de justice; que le bruit courait que l'on voulait assiéger Paris; que l'on faisait marcher des troupes; que l'on mettait en prison les meilleurs serviteurs du feu roi, que l'on jugeait devoir être contraires à ce pernicieux dessein; qu'il ne pouvait s'empêcher de représenter à la compagnie la nécessité qu'il croyait qu'il y avait à supplier très-humblement la reine de ramener le roi à Paris; et d'autant que l'on ne pouvait ignorer qui était l'auteur de tous ces maux, de prier M. le duc d'Orléans et les officiers de la Couronne de se trouver au Parlement pour y délibérer sur l'arrêt donné en 1617, à l'occasion du maréchal d'Ancre, par lequel il était défendu aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement du royaume. Cette corde nous avait paru à nous-mêmes bien grosse à toucher; mais il ne la fallait pas moindre pour réveiller, ou plutôt pour tenir éveillés des gens que la peur eût très-facilement jetés dans l'assoupissement. Cette passion ne fait pas pour l'ordinaire cet effet sur les particuliers; mais j'ai observé qu'elle le fait sur les compagnies très-souvent. Il y a même raison pour cela, mais il ne serait pas juste d'interrompre, pour la déduire, le fil de cette histoire.

Le mouvement que la proposition de Viole fit dans les esprits est inconcevable. Elle fit peur d'abord, elle réjouit ensuite; elle anima après. L'on n'envisagea plus le roi hors de Paris, que pour l'y ramener : l'on ne regarda plus les troupes que pour les prévenir. Blancménil, qui m'avait paru le matin comme un homme mort, nomma en propres termes le cardinal, qui n'avait jusque-là été désigné que sous le titre de ministre. Le président Novion éclata contre lui avec des injures atroces; et le Parlement donna même avec gaieté un arrêt par lequel il était ordonné que très-humbles remontrances seraient faites à la reine, pour la supplier de ramener le roi à Paris, et de faire retirer les gens de guerre du voisinage; que l'on prierait les princes, ducs et pairs d'entrer en Parlement pour y délibérer sur les affaires nécessaires au bien de l'Etat, et que le prévôt

des marchands et les échevins seraient mandés pour recevoir les ordres touchant la sûreté de la ville.

Le premier président, qui parlait presque toujours avec vigueur pour les intérêts de sa compagnie, mais qui était dans le fond pour celui de la Cour, me dit un moment après qu'il fut sorti du Palais : « N'admirez-vous pas ces gens-ci? Ils viennent de donner un arrêt qui peut fort bien produire la guerre civile; et parce qu'ils n'y ont pas nommé le cardinal, comme Novion, Viole et Blancménil le voulaient, ils croient que la reine leur en doit de reste. » Je vous rends compte de ces minuties, parce qu'elles vous font mieux connaître l'état et le génie de cette compagnie, que des circonstances plus importantes.

Le président Le Coigneux, que je trouvai chez M. le premier président, me dit tout bas : « Je n'ai espérance qu'en vous; nous serons perdus si vous n'agissez sous terre. » J'y agissais effectivement; car j'avais travaillé toute la nuit avec Saint-Ibal à une instruction avec laquelle je faisais état de l'envoyer à Bruxelles pour traiter avec le comte de Fuensaldagne, et l'obliger de marcher à notre secours, en cas de besoin, avec l'armée d'Espagne. Je ne pouvais pas l'assurer du Parlement; mais je m'engageais, en cas que Paris fût attaqué et que le Parlement pliât, de me déclarer et de faire déclarer le peuple. Le premier coup était sûr; mais il eut été très-difficile à soutenir sans le Parlement. Je le voyais bien; mais je voyais encore mieux qu'il y a des conjonctures où la prudence même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents.

Saint-Ibal était botté pour partir lorsque M. de Châtillon arriva chez moi, et me dit en entrant, que M. le Prince, qu'il venait de quitter, devait être à Ruel le lendemain. Il ne me fut pas difficile de le faire parler, parce qu'il était mon parent et mon ami; il haïssait de plus extrêmement le cardinal : il me dit donc que M. le Prince était enragé contre lui; qu'il était persuadé qu'il perdrait l'Etat, si on le laissait faire; qu'il avait en son particulier de très-grands sujets de se plaindre de lui; qu'il avait découvert à l'armée que le cardinal lui avait débauché le marquis de Noirmoutier (1), avec lequel il avait un com-

(1) Louis de La Trémouille, depuis duc de Noirmoutier, mort en 1666.

merce de chiffres pour être averti de tout à son préjudice. Enfin je connus, par tout ce que me dit Châtillon, que M. le Prince n'avait nulle mesure particulière avec la Cour. Je ne balançai pas, comme vous vous pouvez imaginer; je fis débotter Saint-Ibal qui faillit à enrager; et quoique d'abord j'eusse résolu de contrefaire le malade pour n'être point obligé d'aller à Ruel, où je ne croyais pas de sûreté pour moi, je pris le parti de m'y rendre un moment après que M. le Prince y serait arrivé. Je n'appréhendais plus d'y être arrêté; parce que Châtillon m'avait assuré qu'il était fort éloigné de toute pensée d'extrémité, et parce que j'avais tout sujet de prendre confiance en l'honneur de son amitié. Il m'avait sensiblement obligé, comme vous avez vu, à propos du drap de pied de Notre-Dame, et je l'avais servi auparavant avec chaleur, dans le démêlé qu'il eut avec Monsieur, touchant le chapeau de cardinal, prétendu par monsieur son frère. La Rivière eut l'insolence de s'en plaindre, et le cardinal eut la faiblesse d'y balancer. J'offris à M. le Prince l'intervention en corps de l'Eglise de Paris. Je vous marque cette circonstance que j'avais oubliée dans ce récit, pour vous faire voir que je pouvais judicieusement aller à la Cour.

La reine m'y traita admirablement bien; elle faisait collation auprès de la grotte, elle affecta de ne donner qu'à madame la Princesse la mère (1), à M. le Prince et à moi des poncires (2) d'Espagne qu'on lui avait apportés. Le cardinal me fit des honnêtetés extraordinaires; mais je remarquai qu'il observait avec application la manière dont M. le Prince me traiterait. Il ne fit que m'embrasser en passant dans le jardin, mais à un autre tour d'allée il me dit fort bas : *Je serai demain à sept heures chez vous, il y aura trop de monde à l'hôtel de Condé.*

Il n'y manqua pas, et aussitôt qu'il fut dans le jardin de l'archevêché, il m'ordonna de lui exposer au vrai l'état des choses et toutes mes pensées. Je vous puis et dois dire pour la vérité, que j'aurais lieu de souhaiter que le discours que je lui fis, et que je lui fis beaucoup plus de cœur que de bouche, fût imprimé et soumis au jugement

(1) Charlotte-Marguerite de Montmorenci, morte en 1650.
(2) Gros citrons.

des trois États assemblés : on trouverait beaucoup de défauts dans mes expressions; mais j'ose vous assurer qu'on n'en condamnerait pas les sentiments. Nous convînmes que je continuerais à faire pousser le cardinal par le Parlement; que je le mènerais la nuit dans un carrosse inconnu (c'est-à-dire, lui M. le Prince) chez Longueil et Broussel, pour les assurer qu'ils ne seraient pas abandonnés au besoin; que M. le Prince donnerait à la reine toutes les marques de complaisance et d'attachement; et qu'il réparerait même avec soin celles qu'il avait laissé paraître de son mécontentement du cardinal, afin de s'insinuer dans l'esprit de la reine et de la disposer insensiblement à recevoir et à suivre ses conseils : qu'il feindrait dans les commencements de donner en tout dans son sens, et que peu à peu il essaierait de l'accoutumer à écouter les vérités auxquelles elle avait toujours fermé l'oreille; que l'animosité des peuples augmentant, et les délibérations du Parlement continuant, il ferait semblant de s'affaiblir contre sa propre inclination et par la pure nécessité; et qu'en laissant ainsi couler le cardinal plutôt que tomber, il se trouverait maître du cabinet par l'esprit de la reine, et arbitre du public par l'état des choses et par le canal des serviteurs qu'il y avait.

Il est constant que, dans l'agitation où l'on était, il n'y avait que ce remède pour rétablir les affaires, et il n'était pas moins facile que nécessaire. Il ne plut pas à la providence de Dieu de le bénir, quoiqu'elle lui eût donné la plus belle ouverture qu'ait jamais pu avoir aucun projet. Vous en verrez la suite, après que je vous aurai dit un mot de ce qui se passa immédiatement auparavant.

Comme la reine n'était sortie de Paris que pour se donner lieu d'attendre avec plus de liberté le retour des troupes, avec lesquelles elle avait dessein d'insulter ou d'affamer la ville (il est certain qu'elle pensa à l'un et à l'autre), elle ne ménagea pas beaucoup le Parlement à l'égard du dernier arrêt dont je vous ai parlé ci-dessus, par lequel elle était suppliée de ramener le roi à Paris. Elle répondit aux députés qui étaient allés faire les remontrances, qu'elle en était fort surprise et fort étonnée; que le roi avait accoutumé tous les ans à cette saison de prendre l'air, et que

sa santé lui était plus chère qu'une vaine frayeur du peuple. M. le Prince, qui arriva justement dans ce moment, et qui ne donna pas dans la pensée que l'on avait à la Cour d'attaquer Paris, crut qu'il la fallait au moins satisfaire par les autres marques qu'il pouvait donner à la reine de l'attachement à ses volontés. Il dit au président et aux deux conseillers qui l'invitaient à venir prendre sa place, selon la teneur de l'arrêt, qu'il ne s'y trouverait pas et qu'il obéirait à la reine, en dût-il périr. L'impétuosité de son humeur l'emporta dans la chaleur du discours, plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme vous le jugez aisément par ce que je viens de vous dire de la disposition où il était, même avant que je lui eusse parlé. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'irait point, et que l'on avait fait dans la compagnie des propositions trop hardies et insoutenables. M. le prince de Conti parla du même sens.

Le lendemain les gens du roi apportèrent au Parlement un arrêt du conseil, qui portait cassation de celui du Parlement, et défense de délibérer sur la proposition de 1617 contre le ministère des étrangers. La compagnie opina avec une chaleur inconcevable, ordonna des remontrances par écrit, manda le prévôt des marchands pour pourvoir à la sûreté de la ville, commanda à tous les gouverneurs de laisser tous les passages libres, et que le lendemain, toute affaire cessante, on délibérerait sur la proposition de 1617. Je fis jusqu'à l'impossible toute la nuit pour rompre ce coup parce que j'avais lieu de craindre qu'il ne précipitât les choses au point d'engager M. le Prince malgré lui-même dans les intérêts de la Cour. Longueil courut pour le même effet; Broussel lui promit d'ouvrir l'avis modéré; les autres ou m'en assurèrent ou me le firent espérer. Ce ne fut plus cela le lendemain. Ils s'échauffèrent les uns les autres avant que de s'asseoir. Le maudit esprit de classe dont je vous ai déjà parlé, les saisit, et ces mêmes gens, qui, deux jours auparavant, tremblaient de frayeur et que j'avais eu tant de peine à rassurer, passèrent tout d'un coup, et sans savoir pourquoi, de la peur même bien fondée à une aveugle fureur, telle, qu'ils ne firent pas seulement réflexion que le général de cette même armée, dont

le nom seul leur avait fait peur, et qu'ils devaient plus appréhender que son armée, parce qu'ils avaient sujet de le croire mal intentionné pour eux, comme ayant toujours été très-attaché à la Cour; ils ne firent pas seulement, dis-je, réflexion que le général venait d'y arriver, et ils donnèrent cet arrêt, que je vous ai marqué ci-dessus, qui obligea la reine de faire sortir de Paris M. d'Anjou (1), tout rouge encore de sa petite vérole, et madame la duchesse d'Orléans, même malade, et qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, si M. le Prince, avec lequel j'eus, sur ce sujet, une seconde conférence de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus sain et le plus sage, quoiqu'il fût très-mal persuadé du cardinal, et à l'égard du public et au sien particulier, et qu'il ne fût guère plus satisfait de la conduite du Parlement, avec lequel on ne pouvait prendre aucunes mesures en corps, ni de bien sûres avec les particuliers. Il ne balança pas un moment à prendre la résolution qu'il crut la plus utile au bien de l'Etat; il marcha sans hésiter et d'un pas égal, entre le cabinet et le public, entre la faction et la Cour, et il me dit ces propres paroles, qui me sont toujours demeurées dans l'esprit, même en la plus grande chaleur de nos démêlés : « Le Mazarin ne sait ce qu'il fait, et il perdrait l'Etat si l'on n'y prenait garde. Le Parlement va trop vite, vous me l'aviez bien dit, et je le vois. S'il se ménageait, comme nous l'avions concerté, nous ferions nos affaires ensemble, et celles du public. Il se précipite; et si je me précipitais avec lui, j'y ferais peut-être mieux mes affaires que lui; mais je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. Ces diables de bonnets carrés sont-ils enragés, de m'engager ou à faire demain la guerre civile, ou à les étrangler eux-mêmes, et à mettre sur leurs têtes et sur la mienne un gredin de Sicile qui nous perdra tous à la fin? »

M. le Prince avait raison dans la vérité d'être embarrassé, et fâché; car vous remarquerez que ce même Broussel, avec lequel il avait lui-même pris des mesures, et qui m'avait positivement promis d'être modéré dans cette déli-

(1) Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV, depuis duc d'Orléans, mort subitement à Saint-Cloud en 1701.

bération, fut celui qui ouvrit l'avis de l'arrêt, et qui ne m'en donna d'autres excuses que l'emportement général qu'il avait vu dans tous les esprits. Enfin la conclusion de notre conférence fut qu'il partirait au même moment pour Ruel; qu'il s'opposerait, comme il avait déjà commencé, au projet concerté et résolu d'attaquer Paris, et qu'il proposerait à la reine que M. le duc d'Orléans et lui écrivissent au Parlement, et le priassent d'envoyer des députés, pour conférer et pour essayer de remédier aux nécessités de l'Etat.

Je suis obligé de dire pour la vérité, que ce fut lui qui me proposa cet expédient, qui ne m'était point venu dans l'esprit. Il est vrai qu'il me charma et me toucha à un tel point, que M. le Prince s'aperçut de mon transport, et qu'il me dit avec tendresse : « Que vous êtes éloigné des pensées où l'on vous croit à la Cour! Plut à Dieu que tous ces coquins de ministres eussent d'aussi bonnes intentions que vous! » J'avais fort assuré M. le Prince que le Parlement ne pouvait qu'agréer extrêmement l'honneur que monsieur d'Orléans et lui, lui feraient de lui écrire; mais j'avais ajouté que vu l'aigreur des esprits, je doutais qu'il voulût conférer avec le cardinal; que j'étais persuadé que si lui, M. le Prince, pouvait faire en sorte d'obliger la Cour à ne point se faire une affaire, ni une condition de la présence de ce ministre, il se donnerait à lui-même un avantage très-considérable, en ce que tout l'honneur de l'accommodement où Monsieur, à son ordinaire, ne servirait que de figure, lui reviendrait, et en ce que l'exclusion du cardinal décréditerait au dernier point son ministère, et serait un préalable très-utile au coup que M. le Prince faisait état de lui donner dans le cabinet. Il comprit très-bien son intérêt; et le Parlement ayant répondu à Choisi, chancelier de Monsieur, et au chevalier de Rivière, gentilhomme de la chambre de M. le Prince, qui y avaient porté les lettres de leurs maîtres, ayant, dis-je, répondu que le lendemain les députés iraient à Saint-Germain pour conférer avec MM. les princes seulement, M. le Prince se servit très-habilement de cette parole, pour faire croire au cardinal qu'il ne devait pas se commettre, et qu'il était de sa prudence de se faire honneur de la nécessité. Cette

atteinte fut cruelle à la personne d'un cardinal reconnu, depuis la mort du feu roi, premier ministre; et la suite ne lui en fut pas moins honteuse. Le président Viole, qui avait ouvert l'avis au Parlement de renouveler l'arrêt de 1617 contre les étrangers, vint à Saint-Germain, où le roi était allé de Ruel, sur la parole de M. le prince de Conti et de M. de Longueville. On y traita presque tous les articles qui avaient été proposés à la chambre de Saint-Louis, et MM. les princes en accordèrent beaucoup avec facilité. Le premier président s'étant plaint de l'emprisonnement de M. de Chavigni, donna lieu à une contestation considérable, parce que sur la réponse qu'on lui fit que Chavigni n'étant pas du corps du Parlement, cette action ne regardait en rien la compagnie; il répondit que les ordonnances obligeaient à ne laisser personne en prison plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Monsieur se leva avec chaleur à ce mot qu'il prétendait donner des bornes trop étroites à l'autorité royale. Viole le soutint avec vigueur; les députés tout d'une voix y demeurèrent fermes, et en ayant le lendemain fait leur rapport au Parlement, ils en furent loués. La chose fut même poussée avec tant de force, et soutenue avec tant de fermeté, que la reine fut obligée de consentir que la déclaration portât que l'on ne pourrait plus tenir aucun, même particulier, du royaume, en prison plus de trois jours sans l'interroger. Cette clause obligea la Cour de donner aussitôt la liberté à Chavigni, qu'il n'y avait pas lieu d'interroger en forme. Cette question, que l'on appelait celle de *la sûreté publique*, fut presque la seule qui reçut beaucoup de contradiction. Le ministère ne pouvait se résoudre de s'astreindre à une condition aussi contraire à sa pratique; et le Parlement n'eut pas moins de peine à se relâcher d'une ancienne ordonnance accordée par nos rois à la réquisition des Etats. Les vingt-trois autres propositions de la chambre de Saint-Louis passèrent avec plus de chaleur entre les particuliers, que de contestation pour leur substance. Il y eut cinq conférences à Saint-Germain. Il n'entra dans la première que MM. les princes. Le chancelier, et le maréchal de La Meilleraie, qui avait été fait surintendant à la place d'Emeri, furent admis dans les quatre autres. Le premier y

eut de grandes prises avec le premier président, qui avait un mépris pour lui qui allait jusqu'à la brutalité. Le lendemain de chaque conférence, l'on opinait sur le rapport des députés au Parlement. Il serait infini et ennuyant de vous rendre compte de toutes les scènes qui y furent données au public; et je me contenterai de vous dire en général, que le Parlement ayant obtenu ou plutôt emporté sans exception tout ce qu'il demandait, c'est-à-dire le rétablissement des anciennes ordonnances par une déclaration conçue sous le nom du roi, mais dressée et dictée par la compagnie, crut encore qu'il se relâchait beaucoup en promettant qu'il ne continuerait plus ses assemblées. Vous verrez cette déclaration tout d'une vue, s'il vous plaît de vous ressouvenir des propositions que je vous ai marquées de temps en temps dans la suite de cette histoire, comme ayant été faites dans le Parlement et dans la chambre de Saint-Louis. Le lendemain qu'elle fut publiée et enregistrée, qui fut le 24 octobre 1648, le Parlement prit ses vacations, et la reine revint avec le roi à Paris bientôt après. J'en rapporterai les suites après que je vous aurai rendu compte de deux ou trois incidents qui survinrent dans le temps de ces conférences.

Madame de Vendôme présenta requête au Parlement, pour lui demander la justification de M. son fils (1), qui s'était sauvé le jour de la Pentecôte précédente, de la prison du bois de Vincennes, avec résolution et bonheur. Je n'oubliai rien pour la servir en cette occasion, et madame de Nemours, sa fille, avoua que je n'étais pas méconnaissant.

Je ne me conduisis pas si raisonnablement dans une autre rencontre qui m'arriva. Le cardinal, qui eût souhaité avec passion de me perdre dans le public, avait engagé le maréchal de La Meilleraie, surintendant des finances et mon ami, à m'apporter chez moi quarante mille écus que la reine m'envoyait pour le paiement de mes dettes, en reconnaissance, disait-elle, des services que j'avais essayé de lui rendre le jour des barricades. Observez, je vous prie, que lui, qui m'avait donné les avis les plus particuliers des sentiments de la Cour sur ce sujet, les croyait

(1) Le duc de Beaufort. (N. E.)

de la meilleure foi du monde changés pour moi; parce que le cardinal lui avait témoigné une douleur sensible de l'injustice qu'il m'avait faite, et qu'il avait reconnue clairement depuis. Je ne vous marque cette circonstance, que parce qu'elle sert à faire connaître, que *les gens qui sont naturellement faibles à la Cour ne peuvent jamais s'empêcher de croire tout ce qu'elle prend la peine de leur vouloir faire croire.* Je l'ai observé mille et mille fois; et que quand ils ne sont pas dupes, ce n'est que la faute du ministre. Comme la faiblesse à la Cour n'était pas mon défaut, je ne me laissai pas persuader par le maréchal de La Meilleraie, comme le maréchal de La Meilleraie s'était laissé persuader par le Mazarin, et je refusai les offres de la reine, avec toutes les paroles requises en cette occasion, mais sincères à proportion de la sincérité avec laquelle elles m'étaient faites.

Voici le point où je donnai dans le panneau. Le maréchal d'Estrées traitait du gouvernement de Paris avec M. de Montbazon (1) : le cardinal l'obligea à faire semblant d'en avoir perdu la pensée, et à essayer de me l'inspirer comme une chose qui me concernait fort, et dans laquelle je donnerais d'autant plus facilement que le prince de Guémené, à qui cet emploi n'était pas propre, en ayant la survivance, et devant par conséquent toucher une partie du prix, les intérêts de la princesse que l'on savait ne m'être pas indifférents, s'y trouveraient. Si j'eusse eu bien du bon sens, je n'aurais pas seulement écouté une proposition de cette nature, laquelle m'eût jeté, si elle eût réussi, dans la nécessité de me servir de la qualité de gouverneur de Paris contre l'intérêt de la Cour, ce qui n'eût pas été assurément de la bienséance; ou de préférer les devoirs d'un gouverneur à ceux d'un archevêque, ce qui était réellement contre mon intérêt et contre ma réputation. Voilà ce que j'eusse prévu, si j'eusse eu du bon sens; mais si j'en eusse eu un grain en cette occasion, je n'aurais pas au moins fait voir que j'avais de la pente à en recevoir l'ouverture, que je n'y eusse vu moi-même plus de jour. Je m'éblouis d'abord à la vue du bâton, qui me parut devoir être d'une figure plus agréable, quand il serait croisé avec la crosse.

(1) Hercule de Rohan, mort en 1664.

Le cardinal ayant fait son effet, qui était de m'entamer dans le public sur l'intérêt particulier, sur lequel il n'avait pu jusque-là prendre sur moi le moindre avantage, rompit l'affaire par le moyen des difficultés que le maréchal d'Estrées, de concert avec lui, y fit naître. Je fis à ce même moment une seconde faute presque aussi grande que la première; car au lieu d'en profiter, comme je pouvais en deux ou trois manières, je m'emportai, et je dis tout ce que la rage me fit dire contre le ministre, à Brancas (1), neveu du maréchal, et dont le défaut dès ce temps-là n'était pas de taire aux plus forts ce que que les plus faibles disaient d'eux. Je ne pourrais pas vous dire encore à l'heure qu'il est, les raisons, ou plutôt les déraisons qui me purent obliger à une aussi méchante conduite. Je cherche dans les replis de mon cœur le principe qui fait que je trouve une satisfaction plus sensible à vous faire une confession de mes fautes, que je n'en trouverais assurément dans les plus justes panégyriques. Je reviens aux affaires publiques.

La déclaration, à la publication de laquelle j'étais demeuré, et le retour du roi à Paris, joints à l'inaction du Parlement qui était en vacation, apaisèrent pour un moment le peuple, qui était si échauffé, que deux ou trois jours avant que l'on eût enregistré la déclaration, il avait été sur le point de massacrer le premier président et le président de Nesmond, parce que la compagnie ne délibérait pas aussi vite que les marchands le prétendaient, sur un impôt établi sur l'entrée du vin. Cette chaleur revint avec la Saint-Martin. Il semblait que tous les esprits étaient surpris et enivrés de la fumée des vendanges. Vous allez voir des scènes, aux prix desquelles les passées n'ont été que des verdures et des pastorales.

Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif : et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de prendre ce moment. Si on le manque, surtout dans la révolution des Etats, on court fortune, ou de ne le pas retrouver, ou de ne le pas apercevoir. Il y en a mille et mille exemples. Les six ou sept semaines qui s'écoulèrent depuis la publication de la déclaration jusqu'à la Saint-Martin de l'année 1648, nous en présentent un qui

(1) Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine, mort à Paris en 1681.

ne nous a été que trop sensible. Chacun trouvait son compte dans la déclaration; c'est-à-dire, chacun l'y eût trouvé, si chacun l'eût bien entendue. Le Parlement avait l'honneur du rétablissement de l'ordre; les princes le partageaient et en avaient le premier fruit, qui était la considération et la sûreté; le peuple déchargé de plus de soixante millions, y trouvait un soulagement considérable; et si le cardinal Mazarin eût été d'un génie propre à se faire honneur de la nécessité, ce qui est une des qualités des plus nécessaires à un ministre, il se fût, par un avantage qui est toujours inséparable de la faveur, il se fût, dis-je, dans la suite, approprié la plus grande partie du mérite des choses mêmes auxquelles il s'était le plus opposé.

Voilà des avantages signalés pour tout le monde, et tout le monde manqua ces avantages signalés, par des considérations si légères, qu'elles n'eussent pas dû, dans les véritables règles du bon sens, en faire même perdre de médiocres. Le peuple, qui s'était animé par les assemblées du Parlement, s'effaroucha dès qu'il les vit cesser, sur l'approche de quelques troupes, desquelles dans la vérité il était ridicule de prendre ombrage, et par la considération de leur petit nombre, et par beaucoup d'autres circonstances. Le Parlement prit à son tour toutes les bagatelles qui sentaient le moins du monde l'inexécution de la déclaration, avec la même vigueur et avec les mêmes formalités qu'il aurait traité à un défaut ou à une forclusion. M. le duc d'Orléans vit tout le bien qu'il pouvait faire, et une partie du mal qu'il pouvait empêcher; mais comme l'endroit par lequel il fut touché de l'un et de l'autre, ne fut pas celui de la peur, qui était sa passion dominante, il ne sentit pas assez le coup, pour en être ému. M. le Prince connut le mal dans toute son étendue; mais comme son courage était sa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas assez; il voulut le bien, mais il ne le voulut qu'à sa mode : son âge, son humeur et ses victoires ne lui permirent point de joindre la patience à l'activité; et il ne conçut pas d'assez bonne heure cette maxime si nécessaire aux princes : *de ne considérer les petits incidents que comme des victimes, que l'on doit toujours sacrifier aux grandes affaires.* Le cardinal, qui ne connaissait en aucune façon

nos manières, confondait journellement les plus importantes avec les plus légères; et dès le lendemain que la déclaration fut publiée (cette déclaration qui passait dans la chaleur des esprits pour une loi fondamentale de l'Etat), dès le lendemain, dis-je, qu'elle fut publiée, elle fut entamée et altérée sur des articles de rien, que le cardinal devait même observer avec ostentation, pour colorer les contraventions qu'il pouvait être obligé de faire aux plus considérables. Ce qui lui arriva de cette conduite fut que le Parlement, aussitôt après son ouverture, recommença à s'assembler, et que la chambre des comptes et la cour des aides même, auxquelles on porta dans le même mois de novembre la déclaration à vérifier, prirent la liberté d'y ajouter encore plus de modifications et de clauses que le Parlement.

La cour des aides entre autres fit défense sur peine de la vie, de mettre les tailles en parti. Comme elle eut été mandée pour ce sujet au Palais-Royal, et qu'elle se fut relâchée en quelque façon de ce premier arrêt, en permettant de faire des prêts sur les tailles pour six mois, le Parlement le trouva très-mauvais, et s'assembla le 30 décembre, tant sur ce fait, que sur ce que l'on savait qu'il y avait une autre déclaration à la chambre des comptes, qui autorisait pour toujours les mêmes prêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que dès le 16 du mois de décembre, M. le duc d'Orléans et M. le Prince avaient été au Parlement pour empêcher les assemblées, et pour obliger la compagnie à travailler seulement par députés à la recherche des articles de la déclaration, auxquels on prétendait que le ministre avait contrevenu, ce qui leur fut accordé : mais après une contestation fort aigre, M. le Prince parla avec beaucoup de colère, et l'on prétendit même qu'il avait fait un signe du petit doigt par lequel il parut menacer. Il m'a dit souvent depuis qu'il n'en avait pas eu la pensée. Ce qui est constant, c'est que la plupart des conseillers le crurent, que le murmure s'éleva, et que si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigries.

Elles parurent le lendemain plus douces, parce que la compagnie se relâcha, comme je vous ai déjà dit ci-dessus, à examiner les contraventions faites à la déclaration, par

députés seulement, et chez M. le premier président : mais cette apparence de calme ne dura guère. Le Parlement résolut, le 2 janvier 1649, de s'assembler pour pourvoir à l'exécution de la déclaration que l'on prétendait avoir été blessée, particulièrement dans les huit ou dix derniers jours, en tous ses articles; et la reine prit le parti de faire sortir le roi de Paris à quatre heures du matin le jour des Rois, avec toute la Cour. Les ressorts particuliers de ce grand mouvement sont assez curieux, quoiqu'ils soient fort simples.

Vous jugez suffisamment par ce que je vous ai déjà dit, quels motifs faisaient agir la reine, conduite par le cardinal; et M. le duc d'Orléans, gouverné par La Rivière, qui était l'esprit le plus bas et le plus intéressé de son siècle. Voici ce qui m'a paru des motifs de M. le Prince. Les contre-temps du Parlement, desquels je vous ai déjà parlé, commencèrent à le dégoûter presque aussitôt qu'il eut pris des mesures avec Broussel et avec Longueil; et ce dégoût joint aux caresses que la reine lui fit à son retour, aux soumissions apparentes du cardinal, et à la pente naturelle qu'il tenait de père et de mère de n'aimer pas à se brouiller avec la Cour, affaiblirent avec assez de facilité dans son esprit les raisons que son grand cœur y avait fait naître. Je m'aperçus d'abord du changement; je m'en affligeai pour moi, je m'en affligeai pour le public; mais je m'en affligeai à la vérité beaucoup plus pour lui-même. Je l'aimais autant que je l'honorais, et je vis d'un coup d'œil le précipice. Je vous ennuierais, si je vous rendais compte de toutes les conversations que j'eus avec lui sur cette matière. Vous jugerez, s'il vous plaît, des autres par celle dont je vais vous rapporter le détail; elle se passa justement l'après-dînée du jour où l'on prétendit qu'il avait menacé le Parlement.

Je trouvai dans ce moment, que le dégoût que j'avais déjà remarqué dans son esprit, était changé en colère et même en indignation. Il me dit, en jurant, qu'il n'y avait plus moyen de souffrir l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois, qui en voulaient à l'autorité royale; que tant qu'il avait cru qu'ils n'avaient eu pour but que le Marazin, il avait été pour eux; que je lui avais moi-même confessé

plus de trente fois, qu'il n'y avait aucunes mesures bien sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart-d'heure à l'autre, parce qu'ils ne peuvent jamais se répondre un instant de leurs compagnies; qu'il ne se pouvait résoudre à devenir le général d'une armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'engager dans une cohue de cette nature; qu'il était prince du sang; qu'il ne voulait pas ébranler l'Etat; que si le Parlement eut pris la conduite dont on était demeuré d'accord, on l'eût redressé; mais qu'agissant comme il faisait, il prenait le chemin de le renverser. M. le Prince ajouta à cela tout ce que vous pouvez vous figurer de réflexions publiques et particuières. Voici en propres paroles ce que je lui répondis :

« Je conviens, monsieur, de toutes les maximes générales : permettez-moi, s'il vous plaît, de les appliquer au fait particulier. Si le Parlement travaille à la ruine de l'Etat, ce n'est pas qu'il ait intention de le ruiner. Nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité royale que les officiers; tout le monde en convient. Il faut donc reconnaître de bonne foi, que lorsque les compagnies souveraines font du mal, ce n'est que parce qu'elles ne savent pas bien faire le bien même qu'elles veulent. La capacité d'un ministre qui sait ménager les particuliers et les corps, les tient dans l'équilibre où elles doivent être naturellement, et dans lequel elles réussissent, par un mouvement qui balance ce qui est de l'autorité des princes, et de l'obéissance des peuples. L'ignorance de celui qui gouverne aujourd'hui, ne lui laisse ni assez de vue, ni assez de force pour régler les poids de cette horloge. Les ressorts en sont mêlés. Ce qui n'était que pour modérer le mouvement, veut le faire, et je conviens qu'il le fait mal, parce qu'il n'est pas lui-même fait pour cela; voilà où gît le défaut de notre machine. V. A. veut la redresser, et avec d'autant plus de raison qu'il n'y a qu'Elle qui en soit capable; mais pour la redresser faut-il se joindre à ceux qui la veulent rompre? Vous convenez des disparates du cardinal, vous convenez qu'il ne pense qu'à établir en France l'autorité qu'il n'a jamais connue qu'en Italie. S'il y pouvait réussir, serait-ce le compte de l'Etat, selon ses bonnes et

véritables maximes? Serait-ce celui des princes du sang en tous sens? Mais de plus est-il en état d'y réussir? N'est-il pas accablé de la haine et du mépris public? Le Parlement n'est-il pas l'idole du peuple? Je sais que vous les comptez pour rien, parce que la Cour est armée; mais je vous supplie de me permettre de vous dire qu'on les doit compter pour beaucoup, toutes les fois qu'ils se comptent eux-mêmes pour tout. Ils en sont là. Ils commencent eux-mêmes à compter vos armées pour rien; et le malheur est que leurs forces consistent dans leur imagination : car on peut dire avec vérité qu'à la différence de toutes les autres sortes de puissances, ils peuvent, quand ils sont arrivés à un certain point, tout ce qu'ils croient pouvoir. V. A. me disait dernièrement que cette disposition du peuple n'était qu'une fumée; mais cette fumée si noire et si épaisse est entretenue par un feu qui est bien vif et bien allumé. Le Parlement le souffle, et le Parlement, avec les meilleures et même les plus simples intentions du monde, est capable de l'enflammer à un point, qui l'embrasera et le consumera lui-même, mais qui hasardera dans ces intervalles plus d'une fois l'Etat. *Les corps poussent toujours avec trop de vigueur les fautes des ministres, quand ils ont tant fait que de s'y acharner, et ils ne ménagent presque jamais leurs imprudences; ce qui est en de certaines occasions capable de perdre un royaume.* Si le Parlement eût répondu, quelque temps avant que vous revinssiez de l'armée, à la ridicule et pernicieuse proposition que le cardinal lui fit, de déclarer s'il prétendait mettre des bornes à l'autorité royale; si, dis-je, les plus sages du corps n'eussent éludé la réponse, la France, à mon opinion, courait fortune, parce que la compagnie se déclarant pour l'affirmative, comme elle fut sur le point de le faire, elle déchirait le voile qui couvre le mystère de l'Etat. Chaque monarchie a le sien; celui de la France consiste dans une espèce de silence religieux et sacré, dans lequel on ensevelit, en obéissant presque toujours aveuglément aux rois, le droit que l'on ne veut croire avoir de s'en dispenser, que dans les occasions où il ne serait pas même de leur service de plaire à leurs rois. Ce fut un miracle que le Parlement ne levât pas dernièrement ce voile, et ne le

levât pas en forme et par arrêt : ce qui serait bien d'une conséquence plus dangereuse et plus funeste, que la liberté que les peuples ont prise depuis quelque temps de voir à travers. Si cette liberté, qui est déjà dans la salle du palais, était passée jusque dans la grande chambre, elle ferait des lois révérées de ce qui n'est encore que question problématique, et de ce qui n'était il n'y a pas longtemps qu'un secret, ou inconnu, ou du moins respecté. V. A. n'empêchera pas par la force des armes, les suites du malheureux état que je vous marque, et dont nous ne sommes peut-être que trop proches. Elle voit que le Parlement même a peine de retenir les peuples qu'il a éveillés : elle voit que la contagion se glisse dans les provinces, et que la Guienne et la Provence donnent déjà très-dangereusement l'exemple, qu'elles ont reçu de Paris. Tout branle, et V. A. seule est capable de fixer ce mouvement par l'éclat de sa naissance, par celui de sa réputation, et par la persuasion générale où on est qu'il n'y a qu'Elle qui y puisse remédier. L'on peut dire que la reine partage la haine que l'on a pour le cardinal, et que Monsieur partage le mépris que l'on a pour La Rivière. Si vous entrez par complaisance dans leurs pensées, vous entrerez en part de la haine publique. Vous êtes au-dessus du mépris; mais la crainte que l'on aura de vous, prendra sa place; et cette crainte empoisonnera si cruellement et la haine que l'on aura pour vous et le mépris que l'on a déjà pour les autres, que ce qui n'est présentement qu'une plaie dangereuse à l'Etat, lui deviendra peut-être mortelle, et pourra mêler dans la suite de la révolution, le désespoir du retour, qui est toujours en ces matières le dernier et le plus dangereux symptôme de la maladie. Je n'ignore pas les justes raisons qu'a V. A. d'appréhender les manières d'un corps composé de plus de deux cents têtes, et qui n'est capable ni de gouverner ni d'être gouverné. Cet embarras est grand; mais j'ose soutenir qu'il n'est pas insurmontable, et qu'il n'est pas même difficile à démêler dans la conjoncture présente par des circonstances particulières. Quand le parti serait formé, quand vous seriez à la tête de l'armée, quand les manifestes auraient été publiés, quand enfin vous seriez déclaré général d'un parti dans lequel le

Parlement serait entré; auriez-vous, monsieur, plus de peine à soutenir ce poids, que MM. votre aïeul et bisaïeul n'en ont eu à s'accommoder au caprice des ministres de La Rochelle, et des maires de Nîmes et de Montauban? Et V. A. trouverait-elle plus de difficulté à ménager le Parlement de Paris, que M. de Mayenne n'y en a trouvé dans le temps de la Ligue, c'est-à-dire, dans le temps de la faction du monde la plus opposée à toutes les maximes du Parlement? Votre naissance et votre mérite vous élèvent autant au-dessus de ce dernier exemple, que la cause dont il s'agit est au-dessus de celle de la Ligue : et les manières n'en sont pas moins différentes. La Ligue fit une guerre, où le chef du parti commença sa déclaration par une jonction ouverte et publique avec l'Espagne contre la Couronne, et la personne d'un des plus braves et des meilleurs rois que la France ait jamais eus; et ce chef de parti, sorti d'une maison étrangère et suspecte, ne laissa pas de maintenir très-longtemps dans ses intérêts ce même Parlement, dont la seule idée vous fait peine, dans une occasion où vous êtes si éloigné de le vouloir porter à la guerre, que vous n'y entrez que pour lui procurer la sûreté et la paix. Vous ne vous êtes ouvert qu'à deux hommes de tout le Parlement, et encore vous ne vous y êtes ouvert que sur la parole qu'ils vous ont donnée l'un et l'autre de ne laisser pénétrer à personne du monde, sans exception, vos intentions. Comment est-il possible que V. A. prétende que ces deux hommes puissent, par le moyen de cette connaissance intérieure et cachée, régler les mouvements de leur corps? J'ose, monsieur, vous répondre que, si vous voulez vous déclarer publiquement comme protecteur du public et des compagnies souveraines, vous en disposerez, au moins pour très-longtemps, absolument et presque souverainement. Mais ce n'est pas votre vue, vous ne voulez pas vous brouiller à la Cour, vous aimez mieux le cabinet que la faction : ne trouvez donc pas mauvais que des gens qui ne vous voient que dans ce jour ne mesurent pas toutes leurs démarches selon qu'il vous conviendrait. C'est à vous à mesurer les vôtres avec les leurs, parce qu'elles sont publiques, et vous le pouvez parce que le cardinal accablé par la haine publique, est trop faible pour vous obliger

malgré vous à l'éclat et aux ruptures prématurées. La Rivière, qui gouverne Monsieur, est l'homme du monde le plus timide. Continuez à témoigner que vous cherchez à adoucir les choses, et laissez-les agir selon votre premier plan : un peu plus ou un peu moins de chaleur dans le Parlement doit-il être capable de vous le faire changer? De quoi y va-t-il enfin en ce plus et en ce moins? Le pis est que la reine croie que vous n'embrassez pas avec assez de chaleur ses intérêts : n'y a-t-il pas des moyens pour suppléer à cet inconvénient? N'y a-t-il pas des apparences à donner? N'y a-t-il pas même de l'effectif? Enfin, monsieur, je supplie très-humblement V. A. de me permettre de lui dire que jamais projet n'a été si beau, si innocent, si saint, si nécessaire que celui qu'Elle a fait; et que jamais raisons n'ont été, au moins à mon opinion, si faibles que celles qui l'empêchent de l'exécuter. La moins forte de celles qui vous y portent, ou plutôt qui vous y devraient porter, est que si le cardinal Mazarin ne réussit pas dans les siens, il vous peut entraîner dans sa ruine, et que s'il y réussit, il se servira, pour vous perdre, de tout ce que vous aurez fait pour l'élever. »

Vous voyez par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation et sur-le-champ. Je le dictai à Laigues, étant revenu chez moi de chez M. le Prince; et Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris. Il ne persuada pas M. le Prince, qui était déjà préoccupé; il ne répondit à mes raisons particulières que par les générales : ce qui est assez de son caractère. Les héros ont leurs défauts; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avait tâché dans le commencement d'aigrir les affaires par Longueil, par Broussel et par moi, pour se rendre plus nécessaire à la Cour, et dans la vue de faire pour le cardinal ce qu'il fit depuis, font autant d'injustice et à sa vertu et à la vérité, qu'ils prétendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croient que les petits intérêts, c'est-à-dire, les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement, furent l'unique cause de son changement, ne se trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra assurément; mais elle

ne l'eût pas emporté sur les autres considérations; et le véritable principe fut, qu'ayant tout vu d'abord également, il ne sentit pas tout également. La gloire de restaurateur du public fut sa première idée : celle de conservateur de l'autorité royale fut la seconde. Voilà le caractère de tous ceux qui ont dans l'esprit le défaut que je vous ai marqué ci-dessus. Quoiqu'ils voient très-bien les inconvénients et les avantages des deux partis, sur lesquels ils balancent à prendre leurs résolutions, et quoiqu'ils les voient même ensemble, ils ne les pèsent pas ensemble : ainsi ce qui leur paraît aujourd'hui plus léger, leur paraît demain plus pesant. Voilà justement ce qui fit le changement de M. le Prince, sur lequel il faut confesser, que ce qui n'a pas honoré sa vue, ou plutôt sa résolution, a bien justifié son intention. L'on ne peut nier que s'il eût conduit aussi prudemment la bonne intention qu'il avait, certainement il n'eût redressé l'Etat, et peut-être pour des siècles; mais l'on doit convenir que s'il l'eût eu mauvaise, il eût pu aller à tout dans un temps où l'enfance du roi, l'opiniâtreté de la reine, la faiblesse de Monsieur, l'incapacité du ministre, la licence du peuple, la chaleur du Parlement, ouvraient à un jeune prince plein de mérite et couvert de lauriers, une carrière plus belle et plus vaste que celle que MM. de Guise avaient courue.

Dans la conversation que j'eus avec M. le Prince, il me dit deux ou trois fois avec colère qu'il ferait bien voir au Parlement, s'il continuait à agir comme il avait accoutumé, qu'il n'en était pas où il pensait, et que ce ne serait pas une affaire de le mettre à la raison. Pour vous dire le vrai, je ne fus pas fâché de trouver cette ouverture à en tirer ce que je pourrais des pensées de la Cour. Il ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais j'en compris assez pour me confirmer dans la pensée que j'avais, qu'elle commençait à reprendre ses premiers projets d'attaquer Paris. Pour m'en éclaircir encore davantage, je dis à M. le Prince que M. le cardinal pourrait fort facilement se tromper dans ses mesures; et que Paris serait un morceau de dure digestion. A quoi il me répondit de colère : « On ne le prendra pas comme Dunkerque par des mines et par des attaques; mais si le pain de Gonesse leur manquait huit

jours... » Je me le tins pour dit, et je lui repartis, beaucoup moins pour en savoir davantage, que pour avoir lieu de me dégager d'avec lui, que l'entreprise de fermer les passages du pain de Gonesse pourrait recevoir des difficultés. « Quelles? reprit-il brusquement. Les bourgeois sortiront-ils pour donner bataille? — Elle ne serait pas rude, monsieur, s'il n'y avait qu'eux, lui répondis-je. — Qui sera avec eux, reprit-il? Y serez-vous, vous qui parlez? — Ce serait un mauvais signe, lui répondis-je, cela sentirait fort la procession de la Ligue. » Il pensa un peu, et puis il me dit : « Ne raillons point, seriez-vous assez fou pour vous embarquer avec ces gens-là? — Je ne le suis que trop, lui répondis-je, vous le savez, monsieur, et que je suis de plus coadjuteur de Paris, et par conséquent engagé par honneur et par intérêt à sa conservation. Je servirai toute ma vie Votre Altesse en ce qui ne regardera pas ce point. » Je vis que M. le Prince s'émut à cette déclaration, mais il se contint, et il me dit ces propres mots : « Quand vous vous engagerez dans une mauvaise affaire, je vous plaindrai; mais je n'aurai pas sujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas aussi de moi, et rendez-moi le témoignage que vous me devez, qui est que je n'ai rien promis à Longueil et à Broussel, dont le Parlement ne m'ait dispensé par sa conduite. » Il me fit ensuite beaucoup d'honnêtetés personnelles; il m'offrit de me raccommoder avec la Cour. Je l'assurai de mon obéissance et de mon zèle en tout ce qui ne serait pas contraire aux engagements qu'il savait que j'avais pris. Je le fis convenir de l'impossibilité d'en sortir, et je sortis moi-même de l'hôtel de Condé avec toute l'agitation d'esprit que vous vous pouvez imaginer.

Montrésor et Saint-Ibal arrivèrent chez moi justement dans le temps que j'achevais de dicter à Laigues la conversation que j'avais eue avec M. le Prince, et ils n'oublièrent rien pour m'obliger à envoyer dès le moment à Bruxelles. Quoique je sentisse en moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eût mis dans nos affaires le grain de catholicon (1) d'Espagne; je m'y résolus par la nécessité, et je commençai à en dicter l'instruction qui de-

(1) Allusion à une partie de la Satire *Ménippée*, au temps de la Ligue. (N. E.)

vait contenir plusieurs chefs, et dont la conclusion fut remise par cette raison au lendemain matin.

La fortune me présenta l'après-dînée un moyen plus agréable et plus innocent. J'allai par hasard chez madame de Longueville que je voyais fort peu, parce que j'étais extrêmement ami de monsieur son mari, qui n'était pas l'homme de la Cour le mieux avec elle. Je la trouvai seule, elle tomba dans la conversation sur les affaires publiques qui étaient à la mode; elle me parut enragée contre la Cour. Je savais par le bruit public qu'elle l'était au dernier point contre M. le Prince. Je joignis ce que l'on en disait dans le monde à ce que j'en tirais de certains mots qu'elle laissait échapper. Je n'ignorais pas que M. le prince de Conti était absolument entre ses mains. Toutes ces idées me frappèrent tout d'un coup l'imagination. . . . .

Je connaissais bien la faiblesse de M. le prince de Conti, presque encore enfant; mais je savais en même temps que cet enfant était prince du sang. Je ne voulais qu'un nom, pour animer ce qui sans nom n'était qu'un fantôme. Je me répondais de M. de Longueville, qui était l'homme du monde qui aimait le mieux le commencement de toutes les affaires. J'étais d'ailleurs fort assuré que le maréchal de La Mothe (1), enragé contre la Cour, ne se détacherait point de M. de Longueville, à qui il avait été attaché vingt ans durant par une pension qu'il avait voulu lui-même retenir par reconnaissance, encore qu'il eût été fait maréchal de France. Je voyais M. de Bouillon très-mécontent, et presque réduit à la nécessité, par le mauvais état de ses affaires domestiques, et par les injustices que la Cour lui faisait. J'avais considéré tous ces gens-là, mais je ne les avais considérés que dans une perspective éloignée, parce qu'il n'y en avait aucun de tous ceux-là qui fût capable d'ouvrir la scène. M. de Longueville n'était bon que pour le second acte; le maréchal de La Mothe, bon soldat, mais de très-petit sens, ne pouvait jamais jouer le premier personnage. M. de Bouillon l'eût pu soutenir; mais sa probité était plus problématique que son talent; et j'étais bien averti de plus que madame sa femme (2), qui avait un

(1) Philippe de La Mothe-Houdancourt, mort en 1657.

(2) Léonore-Catherine-Febronie de Bergh, fille de Frédéric, comte de Bergh, gouverneur de Frise. Elle mourut à Paris en 1657.

pouvoir absolu sur son esprit n'agissait en quoi que ce soit que par les mouvements d'Espagne. Vous ne vous étonnez pas sans doute de ce que je n'avais pas fixé des vues aussi vagues et aussi brouillées que celles-là, et de ce que je les réunis ensuite, pour ainsi dire, en la personne de M. le prince de Conti, prince du sang, qui par sa qualité conciliait et rapprochait tout ce qui paraissait le plus éloigné à l'égard des uns et des autres.

Dès que j'eus ouvert à madame de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pouvait tenir en l'état où les affaires allaient tomber, elle y entra avec des emportements de joie que je ne puis vous exprimer. Je ménageai avec soin ces dispositions, j'échauffai M. de Longueville, et par moi-même, et par Varicarville, qui était son pensionnaire, et auquel il avait avec raison une parfaite confiance. Je me résolus de ne lier aucun commerce avec l'Espagne, et d'attendre que les occasions que je jugeais bien n'être que trop proches, donnassent lieu à une conjoncture, où celui que nous y prendrions infailliblement, parût plutôt venir des autres que de moi. Ce parti, quoique fortement contredit par Saint-Ibal et par Montrésor, fut le plus judicieux, et vous verrez par les suites, que je jugeai sainement, en jugeant qu'il n'y avait plus lieu de précipiter ce remède, qui est doublement dangereux, et qui, quand il est le premier appliqué, a toujours besoin de lénitifs qui y préparent. . . . . (1)

. . . .

Je ne laissai pas de prendre une grande liaison d'affaires avec madame de Longueville, et par elle un commerce avec M. de La Rochefoucauld (2), qui revint trois semaines ou un mois après cet engagement. Il faisait croire à M. le prince de Conti qu'il le servait dans sa passion qu'il avait pour madame sa sœur, et lui et elle de concert l'avaient tellement aveuglé, que plus de quatre ans encore après, il ne se doutait de quoi que ce soit.

Comme M. de la Rochefoucauld n'avait pas eu trop bon bruit dans l'affaire des importants, dans laquelle on l'avait accusé de s'être raccommodé avec la Cour à leurs dépens

(1) Il y a ici un passage effacé.
(2) L'auteur célèbre des *Maximes*, qui était lié avec madame de Longueville.

(ce que j'ai su depuis de science certaine n'être pas vrai), je n'étais pas trop content de le trouver en cette société. Il fallut pourtant s'en accommoder. Nous prîmes toutes nos mesures. M. le prince de Conti, madame de Longueville, M. son mari, M. le maréchal de La Mothe, s'engagèrent de demeurer à Paris, ou de se déclarer, si on l'attaquait. Broussel, Longueil et Viole promirent tout au nom du Parlement, qui n'en savait rien. M. de Retz fit les allées et les venues entre eux et madame de Longueville, qui prenait les eaux à Noisy avec M. le prince de Conti. Il n'y eut que M. de Bouillon qui ne voulut être nommé à personne sans exception : il s'engagea uniquement avec moi. Je le voyais assez souvent la nuit, et madame de Bouillon y était toujours présente. Si cette femme eût eu autant de sincérité, que d'esprit, de beauté, de douceur, et de vertu, elle eût été une merveille accomplie.

Après que j'eus préparé assez à mon gré la défensive, je pris la pensée de faire, s'il était possible, en sorte que la Cour ne portât pas les affaires à l'extrémité. Vous concevez facilement l'utilité de ce dessein, et vous en avouerez la possibilité, quand je vous dirai que l'exécution n'en tint qu'à l'opiniâtreté du ministre, qui ne voulut pas agréer une proposition qui m'avait été suggérée par Launai Gravai, et qui, de l'agrément même du Parlement, eût suppléé, au moins pour beaucoup, aux retranchements faits par cette compagnie. Cette proposition, dont le détail serait trop long et trop ennuyeux, fut agitée chez Viole, où se trouvèrent Le Coigneux et beaucoup d'autres gens du Parlement. Elle fut approuvée; et si le ministre eût été sage pour la recevoir de bonne foi, je suis persuadé que l'Etat eût soutenu la dépense nécessaire, et qu'il n'y aurait point eu de guerre civile.

Quand je vis que la Cour ne voulait même son bien qu'à sa mode, qui n'était jamais bonne, je ne songeai plus qu'à lui faire du mal, et ce ne fut que dans ce moment que je pris l'entière et ferme résolution d'attaquer personnellement le Mazarin; parce que je crus que ne pouvant l'empêcher de nous attaquer, nous ferions sagement de l'attaquer nous-mêmes par des préalables qui donneraient dans le public un mauvais air à son attaque.

On peut dire avec fondement que les ennemis de ce ministre avaient un avantage contre lui très-rare, et que l'on n'a presque jamais contre les gens qui sont dans sa place. Leur pouvoir fait pour l'ordinaire qu'ils ne sont point susceptibles de la teinture du ridicule; mais elle prévalait sur le cardinal, parce qu'il disait des sottises : ce qui n'est pas même ordinaire à ceux qui en font dans ces sortes de postes. Je lui détachai Marigni, qui revenait tout à propos de Suède, et qui s'était comme donné à moi. Le cardinal avait demandé à Bouqueval, député du grand conseil, s'il ne croirait pas être obligé d'obéir au roi, en cas que le roi lui commandât de ne point porter de glands à son collet : et il s'était servi de cette comparaison assez sottement, comme vous voyez, pour prouver l'obéissance aux députés d'une compagnie souveraine. Marigni paraphrasa ce mot en prose et en vers, un mois ou cinq semaines avant que le roi sortît de Paris; et l'effet que fit cette paraphrase est inconcevable. Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés.

Vous avez vu ci-dessus que la Cour avait entrepris d'autoriser les prêts par des déclarations, c'est-à-dire, à proprement parler, qu'elle avait entrepris d'autoriser les usures par une loi vérifiée au Parlement; parce que les prêts qui se faisaient au roi, par exemple sur les tailles, n'étaient jamais qu'avec des usures immenses. Ma dignité m'obligeait à ne pas souffrir un mal et un scandale aussi général et aussi public. Je remplis très-exactement et très-pleinement mon devoir. Je fis une assemblée fameuse de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux, et sans avoir seulement prononcé le nom du cardinal dans toutes les conférences, où je faisais au contraire toujours semblant de l'épargner, je le fis passer en huit jours pour le juif le plus convaincu qui fût en Europe. Le roi sortit de Paris justement à ce moment, et je l'appris à cinq heures du matin par l'argentier de la reine, qui me fit éveiller, et qui me donna une lettre écrite de sa main, par laquelle elle me commandait en des termes fort honnêtes de me rendre dans le jour à Saint-Germain. L'argentier ajouta de bouche que le roi venait de monter en carrosse pour y

aller, et que toute l'armée était commandée pour s'avancer. Je lui répondis simplement que je ne manquerais pas d'obéir. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que je n'en eus pas la pensée.

Blancménil entra dans ma chambre, pâle comme un mort. Il me dit que le roi marchait au Palais avec huit mille chevaux. Je l'assurai qu'il était sorti de la ville avec deux cents. Voilà la moindre des impertinences qui me furent dites depuis cinq heures du matin jusqu'à dix. J'eus toujours une procession de gens effarés qui se croyaient perdus; mais j'y prenais bien plus de divertissement que d'inquiétude, parce que j'étais averti de moment à autre par les officiers de la colonelle qui étaient à moi, que le premier mouvement du peuple à la première nouvelle n'avait été que de fureur, à laquelle la peur ne succède jamais que par degrés, et je croyais avoir de quoi couper, avant qu'il fût nuit, ces degrés. Car, quoique M. le Prince, qui se défiait de M. son frère, l'eût été prendre dans son lit, et l'eût emmené avec lui à Saint-Germain, je ne doutais point, madame de Longueville étant demeurée à Paris, que nous ne le revissions bientôt; et d'autant plus que je savais que M. le Prince, qui ne le craignait ni ne l'estimait, ne pousserait pas sa défiance jusqu'à l'arrêter. J'avais de plus reçu la veille une lettre de M. de Longueville, datée de Rouen, par laquelle il m'assurait qu'il arrivait le soir de ce jour-là à Paris.

Aussitôt que le roi fut sorti, les bourgeois d'eux-mêmes et sans ordre se saisirent de la porte Saint-Honoré, et dès que l'argentier de la reine fut sorti de chez moi, je mandai à Brigalier d'occuper avec sa compagnie celle de la Conférence. Le Parlement s'assembla au même temps avec un tumulte de consternation, et je ne sais ce qu'ils eussent fait, tant ils étaient effarés, si l'on n'eût trouvé le moyen de les animer par leur propre peur. Je l'ai observé mille fois; il y a des espèces de frayeur qui ne se dissipent que par des frayeurs d'un plus haut degré. Je priai Vedeau, conseiller, que je fis appeler dans le parquet des huissiers, d'avertir la compagnie qu'il y avait à l'hôtel-de-ville une lettre du roi, par laquelle il donnait part au prévôt des marchands et aux échevins des raisons qui l'avaient obligé

à sortir de sa bonne ville de Paris, et qui étaient en substance, que quelques officiers de son Parlement avaient intelligence avec les ennemis de l'Etat, et qu'ils avaient même conspiré de se saisir de sa personne. Cette lettre jointe à la connaissance que l'on avait que le président Le Féron, prévôt des marchands, était tout à fait dépendant de la Cour, émut toute la compagnie au point qu'elle se la fit apporter sur l'heure même, et qu'elle donna arrêt, par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendraient les armes; que l'on garderait les portes de la ville, que le prévôt des marchands et le lieutenant civil pourvoieraient au passage des vivres, et que l'on délibérerait le lendemain au matin sur la lettre du roi. Vous jugez par la teneur de cet arrêt interlocutoire, que la terreur du Parlement n'était pas encore bien dissipée. Je ne fus pas touché de son irrésolution, parce que j'étais bien persuadé que j'aurais dans peu de quoi le fortifier.

Comme je croyais que la bonne conduite voulait que le premier pas, au moins public, de désobéissance, vînt de ce corps, pour justifier celle des particuliers, je jugeai à propos de chercher une couleur au peu de soumission que je témoignais à la reine en n'allant pas à Saint-Germain. Je fis mettre mes chevaux au carrosse, je reçus les adieux de tout le monde, je rejetai avec une fermeté admirable toutes les instances que l'on me fit pour m'obliger à demeurer, et par un bonheur signalé, je trouvai au bout de la rue Notre-Dame, Du Buisson, marchand de bois, et qui avait beaucoup de crédit sur les ponts. Il était absolument à moi, mais il se mit ce jour-là de fort mauvaise humeur; il battit mon postillon, il menaça mon cocher. Le peuple accourut en foule, renversa mon carrosse; et les femmes du Marché-Neuf firent d'un étau une machine sur laquelle elles me rapportèrent, pleurant et hurlant, à mon logis. Vous ne doutez pas de la manière dont cet effet de mon obéissance fut reçu à Saint-Germain. J'écrivis à la reine et à M. le Prince, en leur témoignant la douleur que j'avais d'avoir si mal réussi dans ma tentative. La reine répondit au chevalier de Sévigné qui lui porta ma lettre, avec hauteur et mépris. Le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colère. La Rivière éclata contre

moi par des railleries, et le chevalier de Sévigné vit clairement que les uns et les autres étaient persuadés qu'ils nous auraient dès le lendemain la corde au col. Je ne fus pas beaucoup ému de leurs menaces, mais je fus très-touché d'une nouvelle que j'appris le même jour, qui était que M. de Longueville, comme je vous l'ai dit, revenant de Rouen, où il avait fait un voyage de dix ou douze jours, et ayant appris la sortie du roi à cinq heures de Paris, avait tourné tout court à Saint-Germain. Madame de Longueville ne douta pas que M. le Prince ne l'eût gagné, et qu'ainsi M. le prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le maréchal de La Mothe lui déclara en ma présence qu'il ferait sans exception tout ce que M. de Longueville voudrait et pour et contre la Cour. M. de Bouillon se prenait à moi, de ce que des gens dont je l'avais toujours assuré, tenaient une conduite aussi contraire à ce que je lui en avais dit mille fois. Jugez, je vous prie, de mon embarras, qui était d'autant plus grand, que madame de Longueville me protestait qu'elle n'avait eu de tout le jour aucunes nouvelles de M. de La Rochefoucauld, qui était toutefois parti deux heures après le roi, pour fortifier et pour ramener M. le prince de Conti.

Saint-Ibal revint encore à la charge pour m'obliger de l'envoyer sans différer au comte de Fuensaldagne. Je ne fus pas de son opinion, et je pris le parti de faire repartir pour Saint-Germain le marquis de Noirmoutier, qui s'était lié avec moi depuis quelque temps, pour savoir par son moyen ce que l'on pouvait attendre de M. le prince de Conti et de M. de Longueville. Madame de Longueville fut de ce sentiment, et Noirmouier partit sur les six heures du soir.

Le lendemain au matin, qui fut le lendemain de la fête des Rois, c'est-à-dire le 7 janvier 1649, La Sourdière, lieutenant des gardes-du-corps, entra dans le parquet des gens du roi, et leur donna une lettre de cachet adressée à eux, par laquelle le roi leur ordonnait de dire à la compagnie qu'il lui commandait de se transporter à Montargis, et d'y attendre ses ordres. Il y avait aussi entre les mains de La Sourdière un paquet fermé pour le Parlement, et une lettre pour le premier président. Comme l'on n'avait pas lieu de

douter du contenu, que l'on devinait assez par celui de la lettre écrite aux gens du roi, l'on crut qu'il serait plus respectueux de ne point ouvrir un paquet auquel on était déterminé par avance de ne pas obéir. On le rendit donc tout fermé à La Sourdière, et l'on arrêta d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain pour assurer la reine de l'obéissance du Parlement, et pour la supplier de lui permettre de se justifier de la calomnie qui lui avait attiré la lettre écrite la veille au prévôt des marchands. Pour soutenir un peu la dignité, l'on ajouta dans l'arrêt que la reine serait très-humblement suppliée de vouloir nommer les calomniateurs, pour être procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances. La vérité est que l'on eut bien de la peine à y faire insérer cette clause; que toute la compagnie était fort consternée, même au point que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot, et cinq autres, des noms desquels je ne me souviens pas, et qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement du cardinal Mazarin, ne furent suivis de personne, et même furent traités d'emportés. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avait que la vigueur dans cette conjoncture, où l'on pût trouver apparence de sûreté : je n'en ai jamais vu où j'aie trouvé tant de faiblesse. Je courus toute la nuit, et je ne gagnai que ce que je viens de vous dire.

La chambre des comptes eut le même jour une lettre de cachet, par laquelle il lui était ordonné d'aller à Orléans, et le grand-conseil reçut commandement d'aller à Mantes. La chambre dépêcha pour faire des remontrances; le conseil offrit d'obéir, mais la ville lui refusa des passeports. Il est aisé de concevoir l'état où je fus tout ce jour-là, qui effectivement me parut le plus affreux de tous ceux que j'eusse passés jusque-là dans ma vie : je dis jusque-là, car j'en ai eu dans la suite de plus fâcheux. Je voyais le Parlement sur le point de mollir, et je me voyais par conséquent dans la nécessité ou de subir avec lui le joug du monde le plus honteux, et même le plus dangereux pour mon particulier, ou de m'ériger purement et simplement en tribun du peuple, qui est le parti du monde le moins sûr, et même le plus bas, toutes les fois qu'il n'est pas revêtu de force.

La faiblesse de M. le prince de Conti, qui s'était laissé emmener comme un enfant par M. son frère; celle de M. de Longueville, qui, au lieu de venir rassurer ceux avec lesquels il était engagé, avait été offrir à la reine ses services; et la déclaration de MM. de Bouillon et de La Mothe avaient fort dégarni ce tribunal. L'imprudence du Mazarin le releva. Il fit refuser par la reine audience aux gens du roi : ils revinrent dès le soir à Paris, convaincus que la Cour voulait pousser les choses à l'extrémité.

Je vis mes amis toute la nuit; je leur montrai les avis que j'avais reçus de Saint-Germain, qui étaient que M. le Prince avait assuré la reine qu'il prendrait Paris en quinze jours, et que M. Le Tellier, qui avait été procureur du roi au Châtelet, et qui par cette raison devait avoir connaissance de la police, répondait que la cessation de deux marchés affamerait la ville. Je jetai par là dans les esprits l'opinion de l'impossibilité de l'accommodement, qui n'était dans la vérité que trop effective.

Les gens du roi firent le lendemain au matin leur rapport du refus de l'audience. Le désespoir s'empara alors de tous les esprits, et l'on donna tout d'une voix (à la réserve de Bernai, plus cuisinier que conseiller), ce fameux arrêt du 8 janvier 1649, par lequel le cardinal Mazarin fut déclaré ennemi du roi et de l'Etat, perturbateur du repos public, et enjoint à tous les sujets du roi de lui courir sus.

L'après-dînée l'on tint la police générale par les députés du Parlement, de la chambre des comptes, et de la cour des aides, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, et les communautés des six corps des marchands. Il fut arrêté que le prévôt des marchands et les échevins donneraient des commissions pour lever quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied. Le même jour la chambre des comptes et la cour des aides députèrent vers la reine, pour la supplier de ramener le roi à Paris. La ville députa aussi au même effet. Comme la Cour était encore persuadée que le Parlement mollirait, parce qu'elle n'avait pas encore reçu la nouvelle de l'arrêt, elle répondit très-fièrement à ces députations. M. le Prince s'emporta même beaucoup contre le Parlement

devant la reine, en parlant à Amelot, premier président de la cour des aides; et la reine répondit à tous ces corps qu'elle ne rentrerait jamais à Paris, ni le roi, ni elle, que le Parlement n'en fût dehors.

Le lendemain au matin, qui fut le 9 janvier, la ville reçut une lettre du roi, par laquelle il lui était commandé de faire obéir le Parlement, et de l'obliger de se rendre à Montargis. M. de Montbazon, assisté de Fournier, premier échevin, et de quatre conseillers de ville, apportèrent la lettre au Parlement, et ils lui protestèrent en même temps de ne recevoir d'autres ordres que ceux de la compagnie, qui fit ce même matin-là le fonds nécessaire pour faire la levée des troupes. L'après-dînée on tint la police générale dans laquelle tous les corps de la ville, et tous les colonels et capitaines des quartiers jurèrent une union pour la défense commune. Vous avez sujet de croire que j'en avais moi-même d'être satisfait de l'état des choses, qui ne me permettaient plus de craindre d'être abandonné, et vous en serez peut-être bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le marquis de Noirmoutier m'assura, dès le lendemain qu'il fut arrivé à Saint-Germain, que M. le prince de Conti et M. de Longueville étaient très-bien disposés, et qu'ils eussent déjà été à Paris, s'ils n'eussent cru mieux assurer leur sortie de la Cour, en s'y montrant durant quelques jours. M. de La Rochefoucauld écrivit au même sens à madame de Longueville.

Vous croyez donc sans doute cette affaire en bon état : vous allez néanmoins avouer que cette même étoile, qui a semé de pierres tous les chemins par où j'ai passé, me fit trouver dans celui qui paraissait si ouvert et si aplani, un des plus grands obstacles et un des plus grands embarras que j'aie rencontrés dans tout le cours de ma vie.

L'après-dînée du jour que je viens de vous marquer, qui fut le 29 janvier, M. de Brissac qui avait épousé ma cousine, mais avec qui j'avais fort peu d'habitude, entra chez moi et me dit en riant : « Nous sommes de même parti, je viens servir le Parlement. » Je crus que M. de Longueville, de qui il était proche parent à cause de sa femme, pouvait l'avoir engagé; et pour m'en éclaircir, j'essayai de le faire parler, sans m'ouvrir toutefois à lui. Je

trouvai qu'il ne savait quoi que ce soit ni de M. de Longueville, ni de M. le prince de Conti; qu'étant peu satisfait du cardinal, et encore moins du maréchal de La Meilleraie, son beau-frère, il venait chercher aventure dans un parti où il crut que notre alliance pourrait ne lui être pas inutile. Après une conversation d'un demi-quart-d'heure, il vit par la fenêtre que l'on mettait les chevaux à mon carrosse. « Ah! mon Dieu! *me dit-il*, ne sortez pas; voilà M. d'Elbeuf (1) qui sera ici dans un moment. Et que faire? *lui répondis-je;* n'est-il pas à Saint-Germain? Il y était, *répondit froidement M. de Brissac;* mais comme il n'y a pas trouvé à dîner, il vient voir s'il trouvera à souper à Paris. Il m'a juré plus de dix fois depuis le pont de Neuilly, où je l'ai rencontré, jusqu'à la Croix-du-Tiroir, où je l'ai laissé, qu'il ferait bien mieux que M. son cousin de Mayenne ne fit à la Ligue. » Jugez, s'il vous plaît, de ma peine; je n'osais m'ouvrir à qui que ce soit, que j'attendais M. le prince de Conti et M. de Longueville de peur de les faire arrêter à Saint-Germain. Je voyais un prince de la maison de Lorraine, dont le nom est toujours agréable à Paris, prêt à se déclarer, et à être déclaré certainement général des troupes qui n'avaient point de général, et qui en avaient un besoin pressant. Je savais que le maréchal de La Mothe, qui se défiait toujours de l'irrésolution naturelle à M. de Longueville, ne ferait pas un pas qu'il ne le vît; et je ne pouvais douter que M. de Bouillon n'ajoutât encore la présence de M. d'Elbeuf, très-suspecte à tous ceux qui le connaissaient sur le chapitre de la probité, aux motifs qu'il trouvait pour ne point agir dans l'absence de M. le prince de Conti. De remède, je n'en voyais point. Le prévôt des marchands était dans le fond du cœur passionné pour la Cour, et je ne le pouvais ignorer. Le premier président n'en était point esclave comme l'autre, mais l'intention certainement y était; et de plus, quand j'eusse été aussi assuré d'eux que de moi-même, que leur eussé-je pu proposer dans une conjoncture où les peuples enragés ne pouvaient point ne pas s'attacher au premier objet, et où ils eussent pris pour mensonge et pour trahison tout ce qu'on leur eût dit, au moins publiquement,

(1) Charles de Lorraine, IIe du nom, mort en 1657.

contre un prince, qui n'avait rien de grand de ses prédécesseurs, que les manières de l'affabilité, qui étaient justement ce que j'avais à craindre à ce moment? Sur le tout, je n'osais me promettre tout à fait que M. le prince de Conti et M. de Longueville vinssent sitôt qu'ils me l'assuraient. J'avais écrit la veille au second, comme par un pressentiment, que je le suppliais de considérer que les moindres instants étaient précieux, et que le délai même fondé est toujours dangereux dans le commencement des grandes affaires. Mais je connaissais son irrésolution. Supposé qu'ils arrivassent dans un demi-quart-d'heure, ils arrivaient toujours après un homme qui avaient l'esprit du monde le plus artificieux, et qui ne manquerait pas de donner toutes les couleurs qui pourraient jeter la défiance dans l'esprit des peuples assez aisée à prendre dans les circonstances d'un frère et d'un beau-frère de M. le Prince. Véritablement, pour me consoler, j'avais pour prendre mon parti sur ces réflexions, peut-être deux moments, peut-être un quart-d'heure pour le plus. Il n'était pas encore passé, quand M. d'Elbeuf entra, qui me dit tout ce que la cajolerie de la maison de Guise put lui suggérer. Je vis ses trois enfants derrière lui, qui ne furent pas tout à fait si éloquents, mais qui me parurent avoir été bien sifflés. Je répondis à leur honnêteté avec beaucoup de respect, et avec toutes les manières qui pouvaient couvrir mon jeu. M. d'Elbeuf me dit qu'il allait de ce pas à l'hôtel-de-ville lui offrir son service; à quoi lui ayant répondu que je croyais qu'il serait plus obligeant pour le Parlement, qu'il s'adressât le lendemain directement aux chambres assemblées, il demeura ferme dans sa première résolution, quoiqu'il me vînt d'assurer qu'il voulait en tout suivre mes conseils.

Aussitôt qu'il fut monté en carrosse, j'écrivis un mot à Fournier, premier échevin, qui était de mes amis, qu'il prît garde que l'hôtel-de-ville renvoyât M. d'Elbeuf au Parlement. Je mandai à ceux des curés qui étaient le plus intimement à moi, de jeter la défiance par les ecclésiastiques dans l'esprit des peuples, sur l'union qui avait paru entre M. d'Elbeuf et l'abbé de La Rivière. Je courus toute la nuit à pied et déguisé, pour faire connaître à ceux du Par-

lement, auxquels je n'osais m'ouvrir touchant M. le prince de Conti et M. de Longueville, qu'ils ne se devaient pas abandonner à la conduite d'un homme aussi décrié sur le chapitre de la bonne foi, et qui leur faisait bien connaître les intentions qu'il avait pour leur compagnie, puisqu'il s'était d'abord adressé à l'hôtel-de-ville, sans doute en vue de la diviser du Parlement. Comme j'avais eu celle de gagner du temps en lui conseillant d'attendre jusqu'au lendemain à lui offrir son service, avant que de se présenter à la ville, je me résolus, dès que je vis qu'il ne prenait point mon conseil, de me servir contre lui-même de celui qu'il suivrait, et je trouvai effectivement que je faisais effet dans beaucoup d'esprits. Mais comme je ne pouvais voir que peu de gens dans le peu de temps que j'avais, et que de plus la nécessité d'un chef qui commandât les troupes ne souffrait presque point de délai, je m'aperçus que mes raisons touchaient beaucoup plus les esprits que les cœurs; et pour vous dire le vrai, j'étais fort embarrassé, et d'autant plus que j'étais bien averti que M. d'Elbeuf ne s'oubliait pas. Le président Le Coigneux avec qui il avait été fort brouillé lorsqu'ils étaient tous deux avec Monsieur à Bruxelles, et avec qui il se croyait raccommodé, me fit voir un billet qu'il lui avait écrit de la porte Saint-Honoré en entrant dans la ville, où étaient ces propres mots : *Il faut aller faire hommage au coadjuteur; dans trois jours il me rendra ses devoirs.* Le billet était signé *l'Ami du cœur*. Je n'avais pas besoin de cette preuve pour savoir qu'il ne m'aimait pas. J'avais été autrefois brouillé avec lui, et je l'avais prié un peu brusquement de se taire à un bal chez madame de Perochė, dans lequel il me semblait qu'il voulait faire une raillerie de M. le comte, qu'il haïssait fort, parce qu'ils avaient tous deux de l'amitié pour madame de Montbazon.

Après avoir couru la ville jusqu'à deux heures, je revins chez moi, presque résolu de me déclarer publiquement contre M. d'Elbeuf, de l'accuser d'intelligence avec la Cour, de faire prendre les armes, et de le prendre lui-même, ou de l'obliger à sortir de Paris. Je me sentais assez de crédit dans le peuple, pour le pouvoir entreprendre judicieusement; mais il faut avouer que l'extrémité était grande par

une infinité de circonstances, et particulièrement par celle d'un mouvement qui ne pouvait pas être médiocre, dans une ville investie, et investie par un roi.

Comme je roulais toutes ces différentes pensées dans ma tête, qui n'était pas, comme vous vous pouvez imaginer, peu agitée, l'on me vint dire que le chevalier de La Chaise, qui était à M. de Longueville, était à la porte de ma chambre. Il me cria en entrant : « Levez-vous, monsieur; M. le prince de Conti et M. de Longueville sont à la porte Saint-Honoré; et le peuple qui crie et qui dit qu'ils viennent pour trahir la ville, ne les veut pas laisser entrer. » Je m'habillai en diligence, j'allai prendre le bonhomme Broussel, je fis allumer huit ou dix flambeaux, et nous allâmes en cet équipage à la porte Saint-Honoré. Nous trouvâmes déjà tant de monde dans la rue, que nous eûmes peine à percer la foule; et il était grand jour quand nous fîmes ouvrir la porte, parce que nous employâmes beaucoup de temps à rassurer les esprits qui étaient dans une défiance inimaginable. Nous haranguâmes le peuple, et nous amenâmes à l'hôtel de Longueville M. le prince de Conti et M. son beau-frère.

J'allai en même temps chez M. d'Elbeuf lui faire une manière de compliment, qui, sans doute, ne lui eût pas plu : car c'était pour lui proposer de ne pas aller au Palais, ou au moins de n'y aller qu'avec les autres, et après avoir conféré ensemble de ce qu'il y aurait à faire pour le bien du parti. La défiance générale de tout ce qui avait le moins du monde rapport à M. le Prince, nous obligeait de ménager avec bien de la douceur ces premiers moments. Ce qui eût peut-être été facile la veille, eut été impossible et même ruineux le matin du jour suivant, et ce M. d'Elbeuf que je croyais pouvoir chasser de Paris le 9, m'en eut apparemment chassé le 10, s'il eût su prendre son parti : tant le nom de Condé était suspect au peuple. Dès que je vis qu'il avait manqué le moment dans lequel nous fîmes entrer M. le prince de Conti, je ne doutai point que, comme le fond des cœurs était pour nous, je ne les amenasse avec un peu de temps, où il me plairait; mais il fallait ce peu de temps. C'est pourquoi mon avis fut, et il n'y en avait point d'autre, de ménager M. d'Elbeuf, et de lui faire voir

qu'il pourrait trouver sa place et son compte en s'unissant avec M. le prince de Conti et avec M. de Longueville. Ce qui me fait croire que cette proposition ne lui aurait pas plu, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est qu'au lieu de m'attendre chez lui, comme je l'en avais envoyé prier, il alla au Palais. Le premier président, qui ne voulait pas que le Parlement allât à Montargis, mais qui ne voulait point non plus de guerre civile, reçut M. d'Elbeuf à bras ouverts, précipita l'assemblée des chambres; et quoi que pussent dire Broussel, Longueil, Blancménil, Viole, Novion, Le Coigneux, il fit déclarer général M. d'Elbeuf, dans la vue, à ce que m'a avoué depuis le président de Mesme, qui se faisait l'auteur de ce conseil, de faire une division dans le parti, qui n'eût pas été, à son compte, capable d'empêcher la Cour de s'adoucir, et qui l'eut été toutefois d'affaiblir assez la faction pour la rendre moins dangereuse et moins durable. Cette pensée m'a toujours paru une de ces visions dont la spéculation est belle et la pratique impossible : la méprise en ces matières est toujours très-périlleuse.

Comme je ne trouvai point M. d'Elbeuf, que ceux à qui j'avais donné ordre de l'observer me rapportèrent qu'il avait pris le chemin du Palais, et que j'eus appris que l'assemblée des chambres avait été avancée, je me le tins pour dit : je ne doutai point de la vérité, et je revins en diligence à l'hôtel de Longueville, pour obliger M. le prince de Conti et M. de Longueville d'aller sur l'heure même au Parlement. Le second n'avait jamais hâte, et le premier atigué de sa mauvaise nuit, s'était mis au lit. J'eus toutes es peines du monde à le persuader de se relever. Il se trouvait mal, et il tarda tant, qu'on nous vint dire que le Parlement était levé, et que M. d'Elbeuf marchait à l'hôtel-de-ville, pour y prêter le serment et prendre le soin de toutes les commissions qui s'y délivreraient. Vous concevez aisément l'amertume de cette nouvelle; elle eût été plus grande, si la première occasion que M. d'Elbeuf avait manquée, ne m'eût donné lieu d'espérer qu'il ne se servirait pas même de la seconde. Comme j'appréhendai toutefois que le bon succès de cette matinée ne lui élevât le cœur, je crus qu'il ne lui fallait pas laisser trop de temps

de se reconnaître, et je proposai à M. le prince de Conti de venir au Parlement l'après-dînée, de s'offrir à la compagnie, et d'en demeurer simplement et précisément dans les termes qui se pourraient expliquer plus ou moins favorablement, selon qu'il trouverait l'air du bureau dans la grande chambre, mais encore plus, selon que je le trouverais moi-même dans la salle, où, sous prétexte que je n'avais pas encore de place au Parlement, je faisais état de demeurer pour avoir l'œil sur le peuple.

M. le prince de Conti se mit dans mon carrosse, sans aucune suite de livrée que la mienne, qui était fort grande, et qui me faisait par conséquent reconnaître de fort loin; ce qui était assez à propos en cette occasion, et qui n'empêchait pourtant pas que M. le prince de Conti ne fît voir aux bourgeois qu'il prenait confiance en eux, ce qui n'y était pas moins nécessaire. Il n'y a rien où il faille plus de précautions qu'en tout ce qui regarde les peuples, parce qu'il n'y a rien de plus déréglé; et il n'y a rien où il les faille plus cacher, parce qu'il n'y a rien de plus défiant. Nous arrivâmes au Palais avant M. d'Elbeuf; l'on cria sur les degrés de la salle : *Vive le coadjuteur!* mais à la réserve des gens que j'y avais fait trouver, personne ne cria *vive Conti;* et comme Paris fournit un monde plutôt qu'un nombre dans les émotions, quoique j'y eusse beaucoup de gens apostés, il me fut aisé de juger que le gros du peuple n'était pas guéri de la défiance, et je vous confesse que je fus bien aise quand j'eus tiré le prince de la salle et que je l'eus mis dans la grande chambre.

M. d'Elbeuf arriva un moment après, suivi de tous les gardes de la ville qui l'accompagnaient depuis le matin comme général. Le peuple éclatait de toutes parts : *Vive Son Altesse M. d'Elbeuf!* Et comme on criait en même temps : *Vive le coadjuteur!* je l'abordai avec un visage riant, et je lui dis : « Voici un écho, monsieur, qui m'est bien glorieux. — Vous êtes trop honnête, *me répondit il; et en se tournant aux gardes, il leur dit :* Demeurez à la porte de la grande chambre. » Je pris cet ordre pour moi, et j'y demeurai pareillement avec ce que j'avais de gens le plus à moi, qui étaient en bon nombre. Comme le Parlement fut assis, M. le prince de Conti prit la parole, et dit

qu'ayant connu à Saint-Germain les pernicieux conseils que l'on donnait à la reine, il avait cru qu'il était obligé, par sa qualité de prince du sang, de s'y opposer. Vous voyez assez la suite de ce discours. M. d'Elbeuf, qui, selon le caractère de tous les gens faibles, était rogue et fier, parce qu'il se croyait le plus fort, dit qu'il savait le respect qu'il devait à M. le prince de Conti, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de dire que c'était lui qui avait rompu la glace, et qui s'était offert le premier à la compagnie; et qu'elle lui ayant fait l'honneur de lui confier le bâton de général, il ne le quitterait jamais qu'avec la vie. La cohue du Parlement, qui était, comme le peuple, en défiance de M. le prince de Conti, applaudit à cette déclaration, qui fut ornée de mille périphrases très-naturelles au style de M. d'Elbeuf. Toucheprez, capitaine de ses gardes, homme d'esprit et de cœur, les commenta dans la salle. Le Parlement se leva, après avoir donné arrêt, par lequel il enjoignait sous peine de crime de lèse-majesté aux troupes de n'approcher Paris de vingt lieues, et je vis bien que je devais me contenter pour ce jour-là de ramener M. le prince de Conti sain et sauf à l'hôtel de Longueville. Comme la foule était grande, il fallut que je le prisse presque entre mes bras au sortir de la grande chambre. M. d'Elbeuf, qui croyait être maître de tout, me dit d'un ton de raillerie, en entendant les cris du peuple, qui par reprise nommaient son nom et le mien ensemble : *Voilà, monsieur, un écho qui m'est bien glorieux*. A quoi je répondis : *Vous êtes trop honnête;* mais d'un ton un peu plus gai qu'il ne me l'avait dit; car quoiqu'il crût ses affaires en fort bon état, je jugeai sans balancer, que les miennes seraient bientôt dans une meilleure condition que les siennes, dès que je vis qu'il avait encore manqué cette seconde occasion. Le crédit parmi les peuples, cultivé et nourri de longue main, ne manque jamais à étouffer, pour peu qu'il ait de temps pour germer, ces fleurs minces et naissantes de la bienveillance publique, que le pur hasard fait quelquefois pousser. Je ne me trompai pas dans ma pensée, comme vous allez voir.

Je trouvai, en arrivant à l'hôtel de Longueville, Vincerot, capitaine de Navarre, et qui avait été nourri page

du marquis de Ragni (1), père de madame de Lesdiguières (2). Elle me l'envoyait de Saint-Germain où elle était, sous prétexte de répéter quelques prisonniers; mais dans le vrai pour m'avertir que M. d'Elbeuf, une heure après avoir appris l'arrivée de M. le prince de Conti et de M. de Longueville à Paris, avait écrit à La Rivière ces propres mots : « Dites à la reine et à Monsieur, que ce diable de coadjuteur perd tout ici; que dans deux jours je n'y aurai aucun pouvoir; mais que s'ils veulent me faire un bon parti, je leur témoignerai que je ne suis pas venu à Paris avec une aussi mauvaise intention qu'ils se le persuadent. » La Rivière montra ce billet au cardinal, qui s'en moqua, et qui le fit voir au maréchal de Villeroi. Je me servis très-utilement de cet avis, sachant que tout ce qui a façon du mystère est bien mieux reçu dans le peuple, j'en fis un secret à quatre ou cinq cents personnes. Les curés de Saint-Eustache, de Saint-Roch, de Saint-Merri et de Saint-Jean, me mandèrent sur les neuf heures du soir, que la confiance que M. le prince de Conti avait témoigné au peuple d'aller tout seul et sans suite dans mon carrosse se mettre entre les mains de ceux mêmes qui crieraient contre lui, avait fait un effet merveilleux. Les officiers des quartiers, sur les dix heures, me firent tenir plus de cinquante billets, pour m'avertir que leur travail avait réussi, et que les dispositions étaient sensiblement et visiblement changées. Je mis Marigni en œuvre entre dix et onze, et il fit ce fameux couplet, l'original de tous les triolets, *Monsieur d'Elbeuf et ses enfants*, que vous avez tant ouï chanter à Caumartin (3). Nous allâmes entre minuit et une heure, M. de Longueville, le maréchal de La Mothe et moi, chez M. de Bouillon, qui était au lit avec la goutte, et qui dans l'incertitude des choses faisait grande difficulté de se déclarer. Nous lui fîmes voir notre plan et la facilité de l'exécution. Il le comprit; il y entra; nous prîmes toutes nos mesures, je donnai moi-même les ordres aux colonels et aux capitaines qui étaient de mes amis. Vous concevrez mieux notre projet par le récit de son exécution, sur laquelle je

(1) Léonor de La Magdelaine.
(2) Anne de La Magdelaine, fille de Léonor de La Magdelaine et d'Hippolyte de Gondi.
(3) Louis-François Le Fèvre, mort en 1685.

m'étendrai, après que j'aurai encore fait cette remarque, que le coup le plus dangereux que je portai à M. d'Elbeuf dans tous ces mouvements, fut l'impression que je donnai par les habitués des paroisses, qui le croyaient eux-mêmes, que je donnai, dis-je, au peuple, qu'il avait intelligence avec les troupes du roi, qui le soir du 9 s'étaient saisies du poste de Charenton. Je le trouvai, au moment que ce bruit se répandait, sur les degrés de l'hôtel-de-ville, et il me dit : « Que diriez-vous qu'il y ait des gens assez méchants pour dire que j'ai fait prendre Charenton? *Je lui répondis :* Que diriez-vous qu'il y ait des gens assez scélérats pour dire que M. le prince de Conti est venu ici de concert avec M. le Prince? » Je reviens à l'exécution du projet que j'ai déjà touché ci-dessus.

Comme je vis l'esprit du peuple assez disposé et assez revenu de la défiance, pour ne pas s'intéresser pour M. d'Elbeuf, je crus qu'il n'y avait plus de mesures à garder.

M. le prince de Conti et M. de Longueville prirent un grand et magnifique carrosse de madame de Longueville, suivis d'une grande quantité de livrées. Je me mis auprès du premier à la portière, et l'on marcha ainsi au Palais à petit pas. M. de Longueville n'y était pas venu la veille, parce que je croyais qu'en cas d'émotion, l'on aurait plus de respect pour la tendre jeunesse et pour la qualité de prince du sang de M. le prince de Conti, que pour la personne de M. de Longueville, qui était proprement la bête de M. d'Elbeuf; et parce que M. de Longueville n'étant point pair, n'avait point de séance au Parlement, et qu'ainsi il avait été de nécessité de convenir au préalable de sa place, qu'on lui donna au-dessus du doyen, de l'autre côté des ducs et pairs. Il offrit d'abord à la compagnie ses services, Rouen, Caen, Dieppe et toute la Normandie, et il la supplia de trouver bon que pour engagement de sa parole il fît loger à l'hôtel-de-ville madame sa femme, monsieur son fils, et mademoiselle sa fille. Jugez, s'il vous plaît, de l'effet que fit cette proposition. Elle fut soutenue fortement et agréablement par M. de Bouillon, qui entra appuyé, à cause de sa goutte, sur deux gentilshommes. Il prit place au-dessous de M. de Longueville : et il coula, selon que nous l'avions concerté la nuit, dans

son discours, qu'il servirait le Parlement avec beaucoup de joie sous les ordres d'un aussi grand prince que M. le prince de Conti. M. d'Elbeuf s'échauffa à ce mot, et il répéta ce qu'il avait dit la veille, qu'il ne quitterait qu'avec la vie le bâton de général. Le murmure s'éleva sur ce commencement de contestation, dans lequel M. d'Elbeuf fit voir qu'il avait plus d'esprit que de jugement. Il ne parla pas à propos ; il n'était plus temps de contester; il fallait plier. Mais j'ai observé que les *gens faibles ne plient jamais quand ils le doivent*. Nous lui donnâmes à cet instant le troisième relais, qui fut l'apparition du maréchal de La Mothe, qui se mit au-dessous de M. de Bouillon, et qui fit à la compagnie le même compliment que lui. Nous avions concerté de ne faire paraître ces personnages sur le théâtre que l'un après l'autre, parce que *rien ne touche et n'émeut tant les peuples, et même les compagnies, qui tiennent beaucoup du peuple, que la variété des spectacles*. Nous ne nous y trompâmes pas, et ces trois apparitions qui se suivirent, firent un effet sans comparaison plus prompt et plus grand, qu'elles ne l'eussent fait, si elles se fussent unies. M. de Bouillon, qui n'avait pas été de ce sentiment, me l'avoua le lendemain, avant même que de sortir du Palais.

M. le premier président, qui était tout d'une pièce, demeura dans la pensée de se servir de cette brouillerie pour affaiblir la faction, et proposa de laisser la chose indécise, jusqu'à l'après-dînée, pour donner le temps à ces messieurs de s'accommoder. Le président de Mesme, qui était pour le moins aussi bien intentionné pour la Cour que lui, mais qui avait plus de vues et plus de jointures, lui répondit à l'oreille, et je l'entendis : « Vous vous moquez, monsieur, ils s'accommoderaient peut être aux dépens de notre autorité; mais nous en sommes plus loin que vous ne pensez. Ne voyez-vous pas que M. d'Elbeuf est pris pour dupe, et que ces gens-ci sont les maîtres? » Le président Le Coigneux, à qui je m'étais ouvert la nuit, éleva sa voix, et dit : « Il faut finir avant que de dîner, dussions-nous dîner à minuit. Parlons en particulier à ces messieurs. » Il pria en même temps M. le prince de Conti et M. de Longueville d'entrer dans la quatrième chambre

des enquêtes, dans laquelle on entre de la grande chambre; et messieurs de Novion et Bellièvre (1), qui étaient de notre correspondance, menèrent M. d'Elbeuf, qui se faisait encore tenir à quatre dans la seconde. Comme je vis les affaires en pourparler, et la salle du Palais en état de n'en rien appréhender, j'allai en diligence prendre madame de Longueville et madame de Bouillon avec leurs enfants, et je les menai avec une espèce de triomphe à l'hôtel-de-ville. La petite vérole avait laissé à madame de Longueville tout l'éclat de la beauté, quoiqu'elle lui eût diminué la beauté; et celle de madame de Bouillon, bien qu'un peu effacée, était toujours très-brillante. Imaginez-vous, je vous prie, ces deux personnes sur le perron de l'hôtel-de-ville, plus belles en ce qu'elles paraissaient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenaient chacune un de leurs enfants entre les bras, qui étaient beaux comme leurs mères. La Grève était pleine de peuple jusques au-dessus des toits, tous les hommes jetaient des cris de joie, toutes les femmes pleuraient de tendresse. Je jetai cinq cents pistoles par les fenêtres de l'hôtel-de-ville; et après avoir laissé Noirmoutier et Miron auprès des dames, je retournai au Palais, et j'y arrivai avec une foule innombrable de gens armés et non armés. Toucheprez, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, qui m'avait fait suivre, était entré, un peu avant que je fusse dans la cour du Palais, était entré, dis-je, dans la seconde, pour avertir son maître qui y était toujours demeuré, qu'il était perdu, s'il ne s'accommodait; ce qui fut cause que je le trouvai fort embarrassé et même fort abattu. Il le fut bien davantage quand M. de Bellièvre, qui l'avait amusé à dessein, dit : « Qu'est-ce que c'étaient des tambours qui battaient? » Je lui répondis qu'il en allait bien entendre d'autres, et que les gens de bien étaient las de la division que l'on essayait de faire dans la ville. Je connus à cet instant que *l'esprit dans les grandes affaires, n'est rien sans le cœur*. M. d'Elbeuf ne garda plus même les apparences, il expliqua ridiculement ce qu'il avait dit, il se rendit à plus qu'on ne voulut, et il n'y eut que l'honnêteté et le bon sens de M. de Bouillon qui lui conservè-

(1) Pomponne de Bellièvre, second du nom, mort premier président du Parlement de Paris en 1657.

rent la qualité de général, et le premier rang avec MM. de Bouillon et de La Mothe, également généraux avec lui, sous l'autorité de M. le prince de Conti, déclaré dès le même instant généralissime des armées du roi, sous les ordres du Parlement.

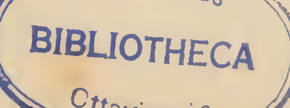
Voilà ce qui se passa le matin du 11 janvier. L'après-dînée, M. d'Elbeuf, à qui l'on avait donné cette commission pour le consoler, somma la Bastille, et le soir il y eut une scène à l'hôtel-de-ville, de laquelle il est à propos de vous rendre compte, parce qu'elle eut beaucoup plus de suites qu'elle ne méritait. Noirmoutier, qui avait été fait la veille lieutenant-général, sortit avec cinq cents chevaux de Paris, pour pousser des escarmoucheurs des troupes, que nous appelions des Mazarins, qui venaient faire le coup de pistolet dans le faubourg. Comme il revint descendre à l'hôtel-de-ville, il entra avec Matha, Laigues et La Boulaie (1), encore tout cuirassé, dans la chambre de madame de Longueville, qui était toute pleine de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons qui étaient dans la salle, et de trompettes qui étaient dans la place, donnait un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui était grand amateur de l'*Astrée* (2), me dit : « Je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilli. Vous avez raison, *lui répondis-je*. Madame de Longueville est aussi belle que Galatée; mais Marsillac (M. de La Rochefoucauld le père n'était pas encore mort) n'est pas si honnète homme que Lindamor (3). » Je m'aperçus en me retournant, que le petit Courtin qui était dans une croisée pouvait m'avoir entendu, c'est ce que je n'ai jamais su au vrai; mais je n'ai pu aussi jamais deviner d'autres causes de la première haine que M. de la Rochefoucauld a eue pour moi.

Je sais que vous aimez les portraits, et j'ai été fâché par cette raison de n'avoir pu vous en faire voir jusqu'ici presque aucun qui n'ait été de profil, et qui n'ait par conséquent été fort imparfait. Il me semblait que je n'a-

(1) Maximilien Echabart, marquis de La Boulaie.

(2) Fameux roman. (N. E.)

(3) Marcilli, nom de ville; Galatée et Lindamor, noms de personnages, empruntés à l'*Astrée*. (N. E.)



vais pas assez de grand jour dans le vestibule dont vous venez de sortir, et où vous n'avez vu que les peintures légères des préliminaires de la guerre civile. Voici la galerie où les figures vous paraîtront dans leur étendue, et où je vous représenterai les personnages que vous verrez plus avant dans l'action. Vous jugerez par les tableaux et les traits particuliers que vous pourrez remarquer dans la suite, si j'en ai bien pris l'idée. Voici le portrait de la reine, par lequel il est juste de commencer.

La Reine avait plus que personne que j'aie jamais vue, de cette sorte d'esprit qui lui était nécessaire pour ne pas paraître sotte à ceux qui ne la connaissaient pas. Elle avait plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'application à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que de tout ce que que j'ai dit ci-dessus.

M. le duc d'Orléans avait, à l'exception du courage, tout ce qui était nécessaire à un honnête homme : mais comme il n'avait rien, sans exception, de tout ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvait rien dans lui-même qui pût suppléer, ni même soutenir sa faiblesse. Comme elle régnait dans son cœur par la frayeur, et dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux mêmes qui l'y entraînaient pour leur intérêt; mais il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. Cet ombrage armortit dès sa jeunesse en lui les couleurs même les plus vives et les plus gaies qui devaient briller naturellement dans un esprit beau et éclairé, dans un enjouement aimable, dans une intention très-bonne, dans un désintéressement complet et dans une facilité de mœurs incroyable.

M. le Prince est né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola. Il a égalé le premier, il a passé le second. L'intrépidité est l'un des moindres traits

de son caractère. La nature lui avait fait l'esprit aussi grand que le cœur; la fortune en le donnant à un siècle de guerre, a laissé au second toute son étendue; la naissance, ou plutôt l'éducation dans une maison attachée et soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. On ne lui a pas inspiré de bonne heure les grandes et générales maximes, qui sont celles qui font et qui forment ce que l'on appelle l'esprit de suite. Il n'a pas eu le temps de les prendre par lui-même, parce qu'il a été prévenu dès sa jeunesse par la chute imprévue des grandes affaires et par l'habitude au bonheur. Ce défaut a fait, qu'avec l'âme du monde la moins méchante, il a fait des injustices; qu'avec le cœur d'Alexandre il n'a pas été exempt, non plus que lui, de faiblesses; qu'avec un esprit merveilleux il est tombé dans des imprudences; qu'ayant toutes les qualités de François de Guise, il n'a pas servi l'Etat en de certaines occasions, aussi bien qu'il le devait, et qu'ayant toutes celles de Henri du même nom, il n'a pas poussé la faction où il le pouvait. Il n'a pu remplir son mérite, c'est un défaut, mais il est rare, mais il est beau.

M. DE LONGUEVILLE avait, avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la dépense, de la libéralité, de la justice, de la valeur, de la grandeur : et il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité. Avec la capacité et les grands desseins l'on n'est jamais compté pour rien : quand on ne les soutient pas, l'on n'est pas compté pour beaucoup, et c'est ce qui fait le médiocre.

M. DE BEAUFORT n'en était pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avait que l'intention. Il en avait ouï parler aux importants, et il avait un peu retenu de leur jargon, et cela mêlé avec les expressions qu'il avait tirées très-fidèlement de madame de Vendôme, formait une langue qui aurait déparé le bon sens de Caton. Le sien était court et lourd, et d'autant plus qu'il était obscurci par la présomption. Il se croyait habile, et c'est ce qui le faisait paraître artificieux, parce que l'on connaissait d'abord qu'il n'avait pas assez d'esprit pour cette fin. Il était brave de sa

personne, et plus qu'il n'appartient à un fanfaron; il l'était en tout sans exception et jamais plus faussement qu'en galanterie. Il parlait, il pensait comme le peuple, dont il fut l'idole quelque temps. Vous en verrez les raisons.

M. d'Elbeuf n'avait du cœur que parce qu'il est impossible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point. Il avait tout l'esprit qu'un homme qui a beaucoup plus d'art que de bon sens peut avoir. C'était le galimatias du monde le plus fleuri. Il a été le premier prince que sa pauvreté a avili; et peut-être jamais homme n'a eu moins que lui l'art de se faire plaindre dans sa misère. La commodité ne le releva pas, et s'il fut parvenu jusqu'à la richesse, on l'eut envié comme un partisan, tant la gueuserie lui paraissait propre et faite pour lui.

M. de Bouillon était d'une valeur éprouvée et d'un sens profond. Je suis persuadé, par ce que j'ai vu de sa conduite, que l'on a fait tort à sa réputation quand on l'a décriée. Je ne sais si l'on n'a pas fait quelque faveur à son mérite en le croyant capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point faites.

M. de Turenne a eu dès sa jeunesse toutes les bonnes qualités et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est point avisé. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, et je le crois aussi, parce qu'il n'était pas naturellement entreprenant, mais toutefois, qui le sait? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions, mais qui ne s'y sont jamais développées qu'à sa gloire.

Le maréchal de La Mothe avait beaucoup de cœur. Il était capitaine de la seconde classe; il n'était pas homme de beaucoup de sens; il avait assez de douceur et de facilité dans la vie civile; il était très-utile dans un parti, parce qu'il y était très-commode.

J'oubliais presque M. le prince de Conti, ce qui est un bon signe pour un chef de parti. Je ne crois pas vous le pouvoir mieux dépeindre qu'en vous disant que (1) . . . .

(1) Il y a ici cinq lignes effacées.

. . . .
Ce chef de parti était un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang : voilà pour le public. Pour ce qui est du particulier, la méchanceté faisait en lui ce que la faiblesse faisait en M. le duc d'Orléans. Elle inondait toutes les autres qualités, qui n'étaient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de faiblesses.

Il y a toujours eu du je ne sais quoi en M. DE LA ROCHEFOUCAULD. Il a voulu se mêler d'intrigues dès son enfance, et en un temps où il ne sentait pas les petits intérêts, qui n'ont jamais été son faible, et où il ne connaissait pas les grands, qui d'un autre sens n'ont pas été son fort. Il n'a jamais été capable d'aucunes affaires, et je ne sais pourquoi; car il avait des qualités qui eussent suppléé en tout autre celles qu'il n'avait pas (1). . . . .
Sa vue n'était pas assez étendue, et il ne voyait pas même tout ensemble ce qui était à sa portée : mais son bon sens, très-bon dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation, et à sa facilité de mœurs, qui est admirable, devait récompenser plus qu'il n'a fait le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle; mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne la puis donner à la stérilité de son jugement : car quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fond de raison. Nous voyons les effets de cette irrésolution, quoique nous n'en connaissions pas la cause. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-soldat. Il n'a jamais été par lui-même bon courtisan, quoiqu'il ait eu toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé. Cet air de honte et de timidité, que vous lui voyez dans la vie civile, s'était tourné dans les affaires en air d'apologie. Il croyait toujours en avoir besoin; ce qui joint à ses maximes, qui ne marquent pas assez de foi à la vertu, et à sa pratique, qui a toujours été à sortir des affaires avec autant d'impatience qu'il y était entré, me fait conclure qu'il eût beaucoup mieux fait de se connaître et de se réduire à passer comme il eut pu, pour le courtisan le

(1) Il y a deux lignes effacées.

plus poli et pour le plus honnête homme à l'égard de la vie commune, qui eût paru dans son siècle.

Madame DE LONGUEVILLE a naturellement bien du fond d'esprit; mais elle en a encore plus le fin et le tour. Sa capacité, qui n'a pas été aidée, par sa paresse (1), n'est pas allée jusqu'aux affaires dans lesquelles la haine contre M. le Prince l'a portée, et dans lesquelles la galanterie l'a maintenue. Elle avait une langueur dans ses manières, qui touchait plus que le brillant de celles mêmes qui étaient plus belles. Elle en avait une même dans l'esprit, qui avait ses charmes, parce qu'elle avait, si l'on peut le dire, des réveils lumineux et surprenants. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea de ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventurière. La grâce a rétabli ce que le monde ne lui pouvait rendre (2).

Madame DE CHEVREUSE (3) n'avait plus même de reste de beauté, quand je l'ai connue. Je n'ai jamais vu qu'elle en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnait même assez souvent des ouvertures si brillantes, qu'elles paraissaient comme des éclairs; et si sages qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. Ce mérite toutefois ne fut que d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaire, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Jamais personne n'a moins fait d'attention sur les périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs.

Mademoiselle DE CHEVREUSE (4), qui avait plus de beauté que d'agrément, était sotte jusqu'au ridicule par son naturel.

Je ne crois pas que la reine ELISABETH d'Angleterre ait eu plus de capacité que madame la PALATINE (5) pour con-

(1) C'est-à-dire, *à cause de sa paresse.*

(2) Madame de Longueville finit sa vie dans l'austérité des pratiques chrétiennes : malheureusement ce fut sous une direction janséniste! (N. E.)

(3) Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt. Elle naquit en 1600; elle épousa en 1617 Charles d'Albert, duc de Luynes, et prit, en 1621, une seconde alliance avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle est morte au mois d'août 1679.

(4) Charlotte-Marie, dite mademoiselle de Chevreuse.

(5) Anne de Gonzague de Clèves, mariée en 1645 avec Edouard de Bavière, prince Palatin du Rhin. Elle était fille de Charles, duc de Mantoue-Nevers.

duire un Etat. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité.

Madame DE MONTBAZON était d'une très-grande beauté; la modestie manquait à son air. Sa morgue, si l'on peut le dire, et son jargon, eussent suppléé dans un temps calme à son peu d'esprit. Elle n'aimait rien que son plaisir, et au-dessus de son plaisir son intérêt. Je n'ai jamais vu une personne qui ait conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu.

Si ce n'était pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un dans notre siècle, plus intrépide que le grand Gustave et M. le Prince, je dirais que ç'a été M. MOLÉ, premier président. Il s'en est fallu de beaucoup que son esprit n'ait été aussi grand que son cœur; il ne laissait pas d'y avoir quelques rapports par une ressemblance qui n'y était toutefois qu'en laid. Je vous ai déjà dit qu'il n'était point congru dans sa langue, et il est vrai : mais il avait une sorte d'éloquence qui en choquant l'oreille saisissait l'imagination. Il voulait le bien de l'Etat préférablement à toutes choses, même à celui de sa famille, quoiqu'il parût l'aimer trop pour un magistrat; mais il n'eut pas le génie assez élevé pour connaître d'assez bonne heure le bien qu'il eut pu faire. Il présuma trop de son pouvoir : il s'imagina qu'il modérerait la Cour et sa compagnie. Il ne réussit à l'un ni à l'autre : il se rendit suspect à tous les deux, et ainsi il fit du mal avec de bonnes intentions. La préoccupation y contribua beaucoup; elle était extrême en tout, et j'ai même observé qu'il jugeait toujours des actions par les hommes, mais presque jamais des hommes par les actions. Comme il avait été nourri dans les formes du Palais, tout ce qui était extraordinaire lui était suspect. Il n'y a guère de disposition plus dangereuse en ceux qui se rencontrent dans les affaires où les règles ordinaires n'ont plus de lieu.

Le peu de part que j'ai eu dans celles dont il s'agit en ce lieu, me pourrait peut-être donner la liberté d'ajouter ici mon portrait : mais outre que l'on ne se connaît jamais assez bien pour se peindre naturellement soi-même, je vous confesse que je trouve une satisfaction si sensible à

vous soumettre uniquement et absolument le jugement de tout ce qui me regarde, que je ne puis seulement me résoudre à m'en former dans le plus intérieur de mon esprit la moindre idée. Je reprends le fil de mon histoire.

Le commandement des armées ayant été réglé comme je vous l'ai dit ci-dessus, l'on continua à travailler aux fonds nécessaires pour la levée et pour la subsistance des troupes. Toutes les compagnies et tous les corps s'unirent, et Paris enfanta sans douleur une armée complète en huit jours. La Bastille se rendit, après avoir essuyé pour la forme cinq ou six coups de canon. Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes à ce fameux siége porter leurs chaises dans le jardin de l'arsenal où était la batterie, comme elles les portent au sermon.

M. de Beaufort, qui depuis qu'il se fut sauvé du bois de Vincennes, s'était caché dans le Vendômois, de maison en maison, arriva ce jour-là à Paris, et il vint descendre chez Prudhomme. Montrésor, qu'il avait envoyé quérir dès la porte de la ville, vint me trouver en même temps, pour me faire compliment de sa part, et pour me dire qu'il serait dans un quart-d'heure en mon logis. Je le prévins, j'allai chez Prudhomme, et je ne trouvai pas que sa prison lui eût donné plus de sens. Il est toutefois vrai qu'elle lui avait donné plus de réputation. Il l'avait soutenue avec fermeté, et il en était sorti avec courage. Ce lui était même un mérite de n'avoir pas quitté les bords de la Loire, dans un temps où il est vrai qu'il fallait et de l'adresse et de la fermeté pour s'y tenir. Il n'est pas difficile de faire valoir dans les commencements d'une guerre civile le mérite de tous ceux qui sont mal à la Cour. C'en est un grand que de n'y être pas bien. Comme il y avait déjà quelque temps qu'il m'avait fait assurer par Montrésor, qu'il serait très-aise de prendre liaison avec moi, et que je prévoyais bien l'usage auquel je le pourrais mettre, j'avais jeté par intervalle et sans affectation dans l'esprit du peuple des bruits avantageux pour lui. J'avais orné de mille couleurs une entreprise que le cardinal avait fait faire sur lui par Du Hamel. Montrésor, qui l'informait avec exactitude des obligations qu'il m'avait, avait mis toutes les dispositions nécessaires pour une grande union entre nous. Vous croyez

aisément qu'elle ne lui était pas désavantageuse en l'état où j'étais dans le parti, et elle m'était comme nécessaire, parce que ma profession pouvant m'embarrasser en mille rencontres, j'avais besoin d'un homme que je pusse dans les conjonctures mettre devant moi. Le maréchal de La Mothe était si dépendant de M. de Longueville, que je n'en pouvais pas répondre. M. de Bouillon n'était pas un sujet à être gouverné. Il me fallait un fantôme, mais il ne me fallait qu'un fantôme; et par bonheur pour moi il se trouva que le fantôme était petit-fils de Henri le Grand; qu'il parla comme on parle aux halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants de Henri le Grand, et qu'il eut de grands cheveux bien longs et bien blonds. Vous ne pouvez vous imaginer le poids de ces circonstances, et vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans le peuple.

Nous sortîmes ensemble de chez Prudhomme, pour aller voir M. le prince de Conti. Nous nous mîmes en même portière; nous nous arrêtâmes dans la rue Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin. Je nommai, je louai, et je montrai M. de Beaufort. Le feu prit en moins d'un instant. Toutes les femmes le baisèrent, et nous eûmes sans exagération, à cause de la foule, peine de passer jusqu'à l'hôtel-de-ville. Il présenta le lendemain requête au Parlement, par laquelle il demandait d'être reçu à se justifier de l'accusation intentée contre lui, d'avoir entrepris contre la personne du cardinal : ce qui fut accordé et exécuté le jour d'après.

MM. de Luynes et de Vitri arrivèrent dans le même temps à Paris pour entrer dans le parti; et le Parlement donna ce fameux arrêt, par lequel il ordonna que tous les deniers royaux étant dans toutes les recettes générales et particulières du royaume, seraient saisis et employés à la défense commune.

M. le Prince établit de sa part ses quartiers, il posta le maréchal Du Plessis à Saint-Denis, le maréchal de Grammont à Saint-Cloud, et Palluau, qui a été depuis le maréchal de Clérambaut, à Sève. L'activité naturelle à M. le Prince fut encore merveilleusement allumée par la colère qu'il eut de la déclaration de M. le prince de Conti et de M. de Longueville, qui avaient jeté la Cour dans une dé-

fiance si grande de ses intérêts, que le cardinal ne doutant point d'abord qu'il ne fût de concert avec eux, fut sur le point de quitter la Cour, et ne se rassura pas qu'il ne l'eût vu de retour à Saint-Germain, des quartiers, où il était allé donner ses ordres. En arrivant il y éclata avec fureur, contre madame de Longueville particulièrement, à qui madame la Princesse sa mère, qui était aussi à Saint-Germain, en écrivit le lendemain tout le détail. Je lus ces mots qui étaient dans la même lettre : *L'on est ici si déchaîné contre le coadjuteur, qu'il faut que j'en parle comme les autres. Je ne puis toutefois m'empêcher de le remercier de ce qu'il a fait pour la pauvre reine d'Angleterre.* Cette circonstance est curieuse pour la rareté du fait. Cinq ou six jours avant que le roi sortît de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre (1) que je trouvai dans la chambre de mademoiselle sa fille, qui a été depuis madame d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je viens tenir compagnie à Henriette. La pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui, faute de feu. » Le vrai était qu'il y avait six mois que le cardinal n'avait fait payer la reine de sa pension; que les marchands ne lui voulaient plus rien fournir, et qu'il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que madame d'Angleterre ne demeura pas le lendemain au lit faute d'un fagot, mais vous croyez bien aussi que ce n'était pas ce que madame la Princesse voulait dire dans son billet. Je m'en ressouvins au bout de quelques jours, j'exagérai la honte de cet abandonnement; et le Parlement envoya 40,000 livres à la reine d'Angleterre. La postérité aura peine à croire qu'une reine d'Angleterre, petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot pour se lever au mois de janvier, dans le Louvre, et sous les yeux d'une Cour de France. Nous avons horreur, en lisant les histoires, de lâchetés moins monstrueuses que celle-là, et le peu de sentiment que je trouvai dans la plupart des esprits sur ce fait, m'a obligé de faire, je crois, plus de mille fois cette réflexion, que *les exemples du passé touchent sans comparaison plus les hommes que ceux de leur siècle.* Nous nous

(1) L'épouse de l'infortuné Charles Ier : elle avait été obligée de revenir en France dès 1644. (N. E.)

accoutumons à tout ce que nous voyons, et je vous ai dit quelquefois que je ne sais si le consulat du cheval de Caligula nous aurait autant surpris que nous nous l'imaginons.

Le parti ayant pris sa forme, il ne manquait plus que l'établissement du cartel, qui se fit sans négociation. Un cornette de mon régiment ayant été pris prisonnier par un parti de celui de La Villette, fut mené à Saint-Germain, et la reine commanda sur l'heure qu'on lui tranchât la tête. Le grand-prévôt, qui ne douta point de la conséquence, et qui était assez de mes amis, m'en avertit, et j'envoyai en même temps un trompette à Palluau qui commandait dans le quartier de Sève, avec une lettre très-ecclésiastique, mais qui faisait entendre les inconvénients de la suite d'autant plus proches que nous avions aussi des prisonniers, et entre autres M. d'Olonne (1), qui avait été arrêté comme il voulait se sauver habillé en laquais.

Palluau alla sur l'heure à Saint-Germain, où il représenta les conséquences de cette exécution. On obtint de la reine à toute peine qu'elle fut différée jusqu'au lendemain et on lui fit comprendre après l'importance de la chose. On échangea mon cornette, et ainsi le cartel s'établit insensiblement.

Je ne m'étendrai pas à vous rendre compte du détail de ce qui se passa dans le siége de Paris, qui commença le 9 janvier 1649, et qui fut levé le 1er avril de la même année. Je me contenterai de vous en dater seulement les jours les plus considérables. Mais avant que de descendre à ce particulier, je crois qu'il est à propos de faire deux ou trois remarques qui méritent de la réflexion.

La première est, qu'il n'y eut jamais ombre de mouvement dans la ville, quoique tous les passages des rivières fussent fermés et occupés par les ennemis, et que leurs partis courussent continuellement du côté de la terre. On peut dire même que l'on ne reçut aucune incommodité; et l'on doit ajouter qu'il ne parut pas que l'on y eût eu seulement peur, que le 23 janvier, le 9 et le 10 mars, où l'on vit dans les marchés une petite étincelle d'émotion, plutôt causée par la malice et par l'intérêt des boulangers, que par le manquement de pain.

(1) Louis de La Trimouille, marquis de Royan, comte d'Olonne, mort en 1686.

La seconde est, qu'aussitôt que Paris se fut déclaré, tout le royaume branla. Le Parlement d'Aix, qui arrêta le comte d'Alais, gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris. Celui de Rouen, où monsieur de Longueville était allé dès le 20 janvier, fit la même chose. Celui de Toulouse fut sur le penchant, et ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Ruel, dont je vous parlerai dans la suite. Le prince d'Harcourt (1), qui est M. le duc d'Elbeuf aujourd'hui, se jeta dans Montreuil, dont il était gouverneur, et prit le parti du Parlement. Reims, Tours et Poitiers prirent les armes en sa faveur. Le duc de La Trimouille (2) fit publiquement des levées pour lui : le duc de Retz lui offrit ses services et Belle-Isle. Le Mans chassa son évêque (3) et toute la maison de Lavardin, qui était attachée à la Cour, et Bordeaux n'attendait pour se déclarer, que les lettres que le Parlement de Paris avait écrites à toutes les compagnies souveraines et à toutes les villes du royaume, pour les exhorter à s'unir avec lui contre l'ennemi commun. Ces lettres furent interceptées du côté de Guienne.

La troisième remarque est, que durant le cours de ces trois mois de blocus, pendant lesquels le Parlement s'assemblait réglément tous les matins, et quelquefois même les après-dînées, l'on n'y traita, au moins pour l'ordinaire, que de matières si légères et si frivoles, qu'elles eussent pu être terminées par deux commissaires en un quart-d'heure à chaque matin. Les plus ordinaires étaient les avis que l'on recevait à tous les instants des meubles ou de l'argent que l'on prétendait être cachés chez les partisans et chez les gens de la Cour. De mille il ne s'y en trouva pas dix de fondées; et cet entêtement, joint à l'acharnement que l'on avait à ne se point départir des formes en des affaires qui y étaient directement opposées, me fit connaître de très-bonne heure, que *les compagnies, qui sont établies pour le repos, ne peuvent jamais être propres au mouvement.* Je reviens au détail.

Le 18 janvier 1649, je fus reçu au Parlement pour y

(1) Charles de Lorraine, IIIe du nom, mort en 1692.
(2) Henri de La Trimouille, duc de Thouars, mort en 1674.
(3) Philibert-Emmanuel de Beaumanois de Lavardin, mort en 1671.

avoir place et voix délibérative en l'absence de mon oncle, et l'après-dînée nous signâmes chez M. de Bouillon un engagement, que les principales personnes prirent ensemble. En voici les noms : MM. de Beaufort, de Bouillon, de La Mothe, de Noirmoutier, de Vitri, de Brissac, de Maure, de Matha, de Cugnac (1), de Barrière, de Silleri, de La Rochefoucauld, de Laigues, de Sévigné, de Béthume, de Luynes, de Chaumont, de Saint-Germain, d'Achon, et de Fiesque.

Le 21 du même mois, on lut, on examina et on publia ensuite les remontrances par écrit que le Parlement avait ordonné, en donnant un arrêt contre le cardinal Mazarin, devoir être faites au roi. Elles étaient sanglantes contre le ministre, et elles ne servirent proprement que de manifeste, parce qu'on ne voulut pas les recevoir à la Cour, où l'on prétendait que le Parlement, qu'on y avait supprimé comme rebelle, ne pouvait plus parler en corps.

Le 24, MM. de Beaufort et de La Mothe sortirent pour une entreprise qu'ils avaient formée sur Corbeil. Elle fut prévenue par M. le Prince, qui y jeta des troupes.

Le 29, M. de Vitri étant sorti avec un parti de cavalerie pour amener madame sa femme qui venait de Coubert à Paris, trouva dans la vallée de Fécamp des Allemands du bois de Vincennes, qu'il poussa jusque dans les barrières du château Tancrède, le prétendu fils de M. de Rohan, qui s'était déclaré pour nous la veille, fut tué malheureusement en cette petite occasion.

Le 1er février, M. d'Elbeuf mit garnison dans Brie-Comte-Robert, pour favoriser le passage des vivres qui venaient de la Brie.

Le 8 du même mois, Talon, l'un des avocats généraux, proposa au Parlement de faire quelques pas de respect et de soumission envers la reine, et sa proposition fut appuyée par M. le premier président et par M. le président de Mesme. Mais elle fut rejetée de toute la compagnie, même avec un fort grand bruit, parce qu'on la crut avoir été faite de concert avec la Cour. Je ne le crois pas, mais j'avoue que le temps de la faire n'était pas pris dans les rè-

(1) Antoine de Cugnac, marquis de Dampierre.

gles de la bienséance. Aucun des généraux n'y était présent, et je m'y opposai fortement par cette raison.

Le soir du même jour, Clanleu, que nous avions mis dans Charenton avec trois mille hommes, eut avis que M. d'Orléans et M. le Prince marchaient à lui avec sept mille hommes de pied, quatre mille chevaux et du canon. Je reçus en même temps un billet de Saint-Germain qui portait la même nouvelle.

M. de Bouillon, qui était au lit, attaqué de la goutte, ne croyant pas la place tenable, fut d'avis d'en retirer les troupes, et de garder seulement le milieu du pont. M. d'Elbeuf, qui aimait Clanleu, et qui croyait qu'il lui ferait acquérir de l'honneur à bon marché, parce qu'il ne se persuadait pas que l'avis fût véritable, ne fut pas de ce sentiment. M. de Beaufort se piqua de bravoure; le maréchal de La Mothe crut, à ce qu'il m'avoua depuis, que M. le Prince ne hasarderait pas cette attaque à la vue de nos troupes, qui se pouvaient poster trop avantageusement. M. le prince de Conti se laissa aller au plus grand bruit, comme tous les hommes faibles ont accoutumé de faire. On manda à Clanleu de tenir, et on lui promit d'être à lui à la pointe du jour : mais on ne lui tint pas parole. Il fallut un temps infini pour faire sortir des troupes hors de Paris. On ne fut en bataille sur la hauteur de Fécamp, qu'à sept heures du matin, quoiqu'on eût commencé à défiler dès les onze heures du soir. M. le Prince attaqua Charenton à la pointe du jour : il l'emporta après y avoir perdu M. de Châtillon, qui était lieutenant-général dans son armée. Clanleu se fit tuer, ayant refusé quartier. Nous y perdîmes quatre-vingts officiers, il n'y en eut que douze ou quinze de tués de l'armée de M. le Prince. Comme la nôtre commençait à marcher, elle vit la sienne sur deux lignes de l'autre côté de la hauteur : aucun des partis ne se pouvait attaquer, parce qu'aucun ne se voulait exposer à l'autre à la descente du vallon. On se regarda et on s'escarmoucha tout le jour. Noirmoutier, à la faveur de ces escarmouches, détacha mille chevaux, sans que M. le Prince s'en aperçut, et il alla du côté d'Estampes, pour escorter un grand convoi de toute sorte de bétail, qui s'y était assemblé. Il est à remarquer que toutes les provinces accou-

raient à Paris, parce que l'argent y était en abondance, et que tous les peuples étaient presque également passionnés pour sa défense.

Le 10, M. de Beaufort et M. de La Mothe sortirent pour favoriser le retour de Noirmoutier, et ils trouvèrent le maréchal de Grammont dans la plaine de Ville-Juif, qui avait deux mille hommes de pied des gardes suisses et françaises, et deux mille chevaux. Nerlieu, cadet de Beauvau, bon officier, qui commandait la cavalerie de Mazarin, étant venu à la charge, fut tué par les gardes de M. de Beaufort dans la porte de Vitri. Brionne, père de celui que vous connaissez, arracha l'épée à M. de Beaufort. Les ennemis plièrent, leur infanterie même s'étonna, et il est constant que les piques des bataillons commençaient à se toucher et à faire un cliquetis, qui est toujours marque de confusion, quand le maréchal de La Mothe fit faire halte. Il ne voulut pas exposer le convoi, qui commençait à paraître, à l'incertitude d'un combat. Le maréchal de Grammont se retira, et le convoi entra dans Paris, accompagné, je crois, de plus de cent mille hommes, qui étaient sortis au bruit qui avait couru que M. de Beaufort était engagé.

Le 11, Brillac, conseiller des enquêtes, homme de réputation dans le Parlement, dit en pleine assemblée des chambres, qu'il fallait penser à la paix; que les bourgeois se lassaient de fournir à la subsistance des troupes; que tout retomberait à la fin sur la compagnie; qu'il savait de science certaine que la proposition d'un accommodement serait très-agréée à la Cour. Aubry, président de la chambre des comptes, avait parlé la veille de même sens dans le conseil de l'hôtel-de-ville, et vous allez voir que l'on se servait à Saint-Germain de la crédulité de ces deux hommes, dont le premier n'avait de capacité que pour le Palais, et l'autre n'en avait pour rien; vous allez voir, dis-je, que l'on s'en servait à Saint-Germain, pour couvrir une entreprise que l'on avait formée sur Paris. Le Parlement s'échauffa beaucoup touchant la proposition : l'on contesta de part et d'autre assez longtemps, et il fut enfin conclu que l'on en délibérerait le lendemain matin.

Le lendemain, qui fut le 12 février, Michel, qui commandait la garde de la porte Saint-Honoré, vint avertir

le Parlement qu'il s'y était présenté un héraut revêtu de sa cotte d'armes et accompagné de deux trompettes, qui demandait à parler à la compagnie, et avait trois paquets, l'un pour elle, l'autre pour M. le prince de Conti, et l'autre pour l'hôtel-de-ville. On était alors sur le point de s'asseoir : tout le monde s'y entretenait de ce qui était arrivé la veille, à onze heures du soir, dans les halles, où le chevalier de La Valette avait été pris semant des billets injurieux pour le Parlement, et encore plus pour moi. Il fut amené à l'hôtel-de-ville, où je le trouvai sur les degrés, comme je descendais de la chambre de madame de Longueville. Comme je le connaissais extrêmement, je lui fis civilité, et je fis même retirer une foule de peuple qui le maltraitait. Mais je fus bien surpris, quand au lieu de répondre à mes honnêtetés, il me dit d'un ton fier : *Je ne crains rien, je sers mon roi.* Je fus moins étonné de sa manière d'agir, quand on me fit voir les placards, qui ne se fussent pas à la vérité accordés avec des compliments. Les bourgeois m'en mirent à la main cinq ou six cents copies trouvées dans son carrosse. Il continua à me parler hautement : je ne changeai pas pour cela de ton avec lui, je lui témoignai la douleur que j'avais de le voir dans le malheur, et le prévôt des marchands l'envoya prisonnier à la Conciergerie. Cette aventure qui n'avait pas déjà beaucoup de rapport avec les bonnes dispositions de la Cour à la paix, dont Brillac et le président Aubry s'étaient vantés d'être si bien informés; cette aventure, dis-je, jointe à l'apparition d'un héraut qui semblait comme sorti à point nommé d'une machine, ne marquait que trop visiblement un dessein formé. Tout le Parlement le voyait comme tout le reste du monde : mais tout le Parlement était propre à s'aveugler dans la pratique, parce qu'il est si accoutumé, par les règles de la justice ordinaire, à s'attacher aux formalités, que dans les extraordinaires il ne les peut jamais démêler de la substance. Il faut prendre garde à ce héraut, il ne vient pas pour rien; voilà trop de circonstances ensemble; on amuse par des propositions, on envoie des semeurs de billets pour soulever le peuple : un héraut paraît le lendemain; il y a du mystère. Voilà ce que la compagnie disait, qui ajoutait : *Mais que faire? Un Par-*

lement refuser d'entendre un héraut de son roi! Un héraut qu'on ne refuse même jamais de la part de son ennemi! Tous parlaient sur ce ton, et il n'y avait de différence que le plus haut et le plus bas (1). Ceux qui étaient dévoués à la Cour éclataient, ceux qui étaient bien intentionnés pour le parti ne prononçaient pas si fermement les dernières syllabes. On envoya prier M. le prince de Conti et MM. les généraux de venir prendre leurs places : et pendant qu'on attendait les uns dans la grande chambre, les autres dans la seconde, les autres dans la quatrième, je pris le bonhomme Broussel à part, et je lui ouvris un expédient qui ne me vint dans l'esprit qu'un quart-d'heure avant que l'on eût pris séance.

Ma première vue, quand je connus que le Parlement se disposait à donner entrée au héraut, fut de faire prendre les armes à toutes les troupes, de le faire passer dans les défilés en grande cérémonie, et de l'environner tellement, sous prétexte d'honneur, qu'il ne fût presque point vu et nullement entendu du peuple. La seconde fut meilleure; je proposai à Broussel, qui, comme des plus anciens de la grande chambre, opinait des premiers, de dire qu'il ne concevait pas l'embarras où l'on témoignait d'être dans cette rencontre; qu'il n'y avait qu'un parti, qui était de refuser toute audience et même toute entrée au héraut, sur ce que ces sortes de gens n'étaient jamais envoyés qu'à des ennemis, ou à des égaux; que cet envoi n'était qu'un artifice grossier du cardinal Mazarin, qui s'imaginait qu'il aveuglerait assez et le Parlement et la ville pour les obliger à faire le pas du monde le plus irrespectueux et le plus criminel, sous prétexte d'obéissance. Le bonhomme Broussel, qui demeura persuadé de la force de ce raisonnement, quoiqu'il n'eût qu'une apparence très-légère, le poussa jusqu'aux larmes. Toute la compagnie s'en émut; on comprit que cette réponse était la naturelle. Le président de Mesme, qui voulait alléguer vingt-cinq ou trente hérauts envoyés par des rois à leurs sujets, fut repoussé et sifflé, comme s'il avait dit la chose la plus extravagante. On ne voulut pas presque écouter ceux qui opinèrent au con-

(1) La passion séditieuse emporte le cardinal de Retz : il croit que rien ne doit être considéré, quand il s'agit de faire triompher le parti. (N. E.)

traire, et il passa à refuser l'entrée de la ville au héraut, et de charger messieurs les gens du roi d'aller à Saint-Germain rendre raison à la reine de ce refus. M. le prince de Conti et l'hôtel-de-ville se servirent du même prétexte pour ne pas entendre ce héraut, et pour ne pas recevoir les paquets qu'il laissa le lendemain sur la barrière de la porte Saint-Honoré. Cet incident, joint à la prise du chevalier de La Valette, fit que l'on ne se ressouvint pas seulement de la résolution que l'on avait faite la veille, de délibérer sur la proposition de Brillac. On n'eut que de la défiance pour ces lueurs d'accommodement, et l'on s'aigrit bien davantage quelques jours après, quand on apprit le détail de l'entreprise. Le chevalier de La Valette, esprit noir, mais déterminé, et d'une valeur propre à entreprendre, avait formé le dessein de nous tuer, M. de Beaufort et moi, sur les degrés du Palais, et de se servir pour cet effet, de la confusion qu'il espérait qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui de ce héraut jetterait dans ville. La Cour a toujours nié le complot à l'égard de l'entreprise sur nos personnes; mais elle avoua et répéta le chevalier de La Valette à l'égard des placards. Ce que je sais de science certaine, est que Cohon, évêque de Dol, dit l'avant-veille à l'évêque d'Aire, que M. de Beaufort et moi ne serions pas en vie dans trois jours, et il lui parla dans la même conversation de M. le Prince, comme d'un homme qui n'était pas assez décisif, et auquel on ne pouvait pas dire toutes choses. Cela m'a fait juger que M. le Prince ne savait pas le fond du dessein du chevalier de La Valette. J'ai toujours oublié de lui en parler.

Le 19, M. le prince de Conti dit au Parlement qu'il y avait au parquet des huissiers, un gentilhomme envoyé de M. l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, et que ce gentilhomme demandait audience à la compagnie. Les gens du roi entrèrent au dernier mot du discours de M. le prince de Conti, pour rendre compte de ce qu'ils avaient fait à Saint-Germain, où ils avaient été reçus admirablement bien. La reine avait extrêmement agréé les raisons pour lesquelles la compagnie avait refusé l'entrée au héraut, et elle avait assuré les gens du roi que, bien qu'en l'état où étaient les choses elle ne pût

pas reconnaître les délibérations du Parlement pour des arrêts d'une compagnie souveraine, elle ne laissait pas de recevoir avec joie les assurances que la compagnie lui donnait de son respect et de sa soumission, et que pour peu que le Parlement donnât d'effet à ces assurances, elle lui donnerait toutes les marques de sa bonté et en général et en particulier. Talon, avocat général, qui parlait toujours avec dignité et avec force, fit ce rapport avec tous les ornements qu'il lui put donner, et il conclut par une assurance qu'il donna lui-même en termes fort pathétiques, à la compagnie, que si elle voulait faire une députation à Saint-Germain, elle y serait très-bien reçue, et que ce pourrait être un grand acheminement à la paix. Le premier président lui ayant dit ensuite qu'il y avait, à la pore de la grande chambre, un envoyé de l'archiduc, Talon, qui était habile, en prit sujet de fortifier son opinion. Il marqua que la Providence faisait naître, ce lui semblait, cette occasion pour avoir plus de lieu de témoigner encore au roi la fidélité du Parlement, en ne donnant point d'audience à l'envoyé, et en rendant simplement compte à la reine du respect que l'on conservait pour elle en la refusant. Comme cette apparition d'un député d'Espagne dans le Parlement de Paris, fait une scène qui n'est pas fort ordinaire dans notre histoire, reprenons-la d'un peu plus loin.

Vous avez déjà vu que Saint-Ibal, qui avait correspondance avec le comte de Fuensaldagne (1), m'avait pressé de temps en temps de lier commerce avec lui. Comme je vis que nous étions assiégés; que le cardinal envoyait Vautorte en Flandres pour commencer quelques négociations avec les Espagnols, et que je connus que notre parti était assez formé, pour n'être pas chargé en mon particulier de l'union avec les ennemis de l'Etat, je ne fus plus si scrupuleux. Je fis écrire à Saint-Ibal qui n'était plus en France, et qui tantôt était à La Haye, tantôt à Bruxelles, qu'en l'état où étaient les affaires, je croyais pouvoir écouter avec honneur les propositions que l'on me pourrait faire pour le secours de Paris; que je le priais toutefois de faire en

(1) Capitaine-général aux Pays-Bas, sous l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche. (N.E.)

sorte que l'on ne s'adressât pas à moi directement, et que je ne parusse en rien de ce qui serait public. Ce qui m'engagea d'écrire en ce sens à Saint-Ibal, fut qu'il m'avait fait dire lui-même par Montrésor, que les Espagnols, qui savaient qu'il n'y avait que moi à Paris qui fût proprement maître du peuple, et qui voyaient que je ne leur faisais pas parler, commençaient à s'imaginer que je pouvais avoir quelques mesures à garder à la Cour qui m'en empêchaient, et qu'ainsi ne comptant rien à l'égard de Paris sur les autres généraux, ils pourraient bien donner dans les offres immenses que le cardinal leur faisait faire tous les jours. Je connus par un mot que madame de Bouillon laissa échapper, qu'elle en savait autant que Saint-Ibal; et de concert avec M. son mari et avec elle je fis le pas dont je viens de vous rendre compte. J'insinuai, de même concert, qu'on nous ferait plaisir de faire ouvrir la scène par M. d'Elbeuf. Comme il avait été dans le temps du cardinal de Richelieu douze ou quinze ans en Flandres, à la pension d'Espagne, la voie paraissait toute naturelle. Elle fut prise aussitôt qu'elle fut proposée. Le comte de Fuensaldagne fit partir dès le lendemain Arnolsini, moine Bernardin, qui se fit habiller en cavalier sous le nom de Dom Joseph de Illescas. Il arriva chez M. d'Elbeuf à deux heures après minuit, et il lui donna un petit billet de créance : il la lui expliqua telle que vous vous la pouvez imaginer.

M. d'Elbeuf se crut l'homme le plus considérable du parti, et le lendemain au sortir du Palais il nous mena dîner tous chez lui, c'est-à-dire tous les plus considérables, en nous disant qu'il avait une affaire considérable à nous communiquer. M. le prince de Conti, MM. de Beaufort et de La Mothe, et les présidents Le Coigneux, de Bellièvre, de Nesmond, de Novion et Viole s'y trouvèrent. M. d'Elbeuf, qui était grand saltimbanque de son naturel, commença la comédie par la tendresse qu'il avait pour le nom français, qui ne lui avait pas permis d'ouvrir seulement un petit billet qu'il avait reçu d'un lieu suspect. Ce lieu ne fut nommé qu'après deux ou trois circonlocutions toutes pleines de scrupules et de mystères; et le président de Nesmond, qui, avec le feu d'un esprit gascon, était l'homme du monde le plus simple, remplit la seconde

scène d'aussi bonne foi qu'il y avait eu d'art à la première. Il regarda ce billet que M. d'Elbeuf avait jeté sur la table très-proprement recacheté, comme *l'holocauste du Sabbat :* il dit que M. d'Elbeuf avait eu grand tort d'appeler des membres du Parlement à une action de cette nature. Enfin, le président Le Coigneux, qui s'impatienta de toutes ces niaiseries, prit le billet, qui avait effectivement plus l'air d'un poulet que d'une lettre de négociation. Il l'ouvrit, et après avoir lu ce qu'il contenait, qui n'était qu'une simple créance, et avoir entendu de la bouche de M. d'Elbeuf ce que le porteur de la créance lui avait dit, il nous fit une *pantalonnade* digne des premières scènes de la pièce. Il tourna en ridicule toutes les façons qui venaient d'être faites; il alla au-devant de celles qui s'allaient faire, et l'on conclut d'une commune voix à ne pas rejeter le secours d'Espagne. La difficulté fut en la manière de le recevoir : elle n'était pas dans la vérité médiocre pour beaucoup de circonstances particulières. Madame de Bouillon, qui s'était ouverte la veille avec moi du commerce qu'elle avait avec l'Espagne, m'avait expliqué les intentions de Fuensaldagne, qui étaient de s'engager avec nous, pourvu qu'il fût assuré de son côté que nous nous engagerions avec lui. Cet engagement ne se pouvait prendre de notre part que par le Parlement ou par moi. Il doutait fort du Parlement dont il voyait les deux principaux chefs, le premier président et le président de Mesme, incapables d'aucune proposition. Le peu d'ouverture que je lui avais donnée jusque-là à négocier avec moi faisait qu'il ne se fondait guère davantage sur ma conduite. Il n'ignorait ni le peu de pouvoir ni le peu de sûreté de M. d'Elbeuf : il savait que M. de Beaufort était entre mes mains, et de plus que son crédit, à cause de son incapacité, n'était qu'une fumée. Les incertitudes perpétuelles de M. de Longueville et le peu de sens du maréchal de La Mothe ne l'accommodaient pas. Il se fût fié à M. de Bouillon, mais M. de Bouillon ne lui pouvait pas répondre de Paris : il n'y avait aucun pouvoir, et même la goutte qui l'empêchait d'agir, avait donné lieu aux gens de la Cour à jeter des soupçons contre lui dans les esprits du peuple. Toutes ces considérations qui embarrassaient Fuensaldagne, et qui le

pouvaient aisément obliger à chercher ses avantages du côté de Saint-Germain, où l'on appréhendait avec raison sa jonction avec nous; toutes ces considérations, dis-je, ne se pouvaient rectifier pour le bien du parti que par un traité du Parlement avec l'Espagne, qui était impossible, ou par un engagement que je prisse moi-même tout à fait positif. Saint-Ibal, qui se ressouvenait qu'il avait autrefois écrit sous moi une instruction, par laquelle je proposais cet engagement positif, ne doutait pas que je ne fusse encore dans la même disposition, puisque je m'étais résolu à écouter; et, quoique Fuensaldagne ne fût pas de son avis, il ne laissa pas de charger l'envoyé de le tenter et de témoigner même qu'il ne ferait aucun pas pour nous sans ce préalable. Cet envoyé qui, avant que de voir M. d'Elbeuf, avait eu deux ou trois jours de conférence avec M. et madame de Bouillon, s'en était clairement expliqué avec eux, et c'est ce qui avait obligé la dernière à s'expliquer encore davantage avec moi sur ce détail, qu'elle n'avait fait jusque-là. Ce que la nécessité d'un secours prompt et pressant m'avait fait résoudre autrefois de proposer, par l'instruction dont je viens de parler, n'était plus mon compte. Il ne pouvait plus y avoir de secret dans un traité qui, de nécessité, devait être commun avec des généraux, dont les uns m'étaient suspects et les autres redoutables. J'apercevais que M. de La Rochefoucauld avait fort altéré les bons sentiments de madame de Longueville et la force du maréchal de La Mothe. Je n'ai rien à vous dire de M. d'Elbeuf. Je considérais M. de Bouillon soutenu par l'Espagne avec laquelle il avait, à cause de Sédan, les intérêts les plus naturels, et comme un nouveau duc de Mayenne qui en aurait mille autres au premier jour tout à fait séparés de ceux de Paris, et qui pourrait bien, avec le temps, assisté de l'intrigue et de l'argent de Castille, chasser le coadjuteur de Paris, comme le vieux M. de Mayenne (1) en avait chassé à la Ligue le cardinal de Gondi (2), son grand-oncle. Dans la conférence que j'eus

(1) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue, mort à Soissons en 1611.

(2) Pierre de Gondi, cardinal, évêque de Paris, mort en 1616. Il était frère d'Albert de Gondi, père de Philippe-Emmanuel de Gondi, qui l'était de Jean-François-Paul, auteur de ces *Mémoires*.

avec M. et madame de Bouillon, touchant l'envoyé, je ne leur cachai rien de mes raisons, sans en excepter même la dernière, que j'assaisonnai, comme vous pouvez juger, de toute la raillerie la plus douce et la plus honnête qu'il me fut possible. Madame de Bouillon n'oublia rien pour me persuader que je ne devais point balancer à traiter, et que monsieur son mari et moi joints ensemble emporterions toujours si fort la balance, que les autres ne nous pourraient faire aucune peine.

M. de Bouillon, qui connaissait très-bien ce que je pensais, et que je parlais selon mes véritables intérêts, revint tout d'un coup à mon avis, par une maxime qui devrait être très-commune et qui est cependant très-rare. Je n'ai jamais vu que lui *qui ne contestât jamais ce qu'il ne croyait pas pouvoir obtenir*. Il entra même obligeamment dans mes sentiments. Il dit à madame de Bouillon, « que je jouais le droit du jeu au poste où j'étais; que la guerre civile pourrait s'éteindre le lendemain; que j'étais archevêque de Paris pour toute ma vie; que j'avais plus d'intérêt que personne à sauver la ville, mais que je n'en avais pas un moindre à ne m'en point détacher dans les suites; et qu'il convenait, après ce que je venais de lui dire, que tout se pourrait concilier. » Il me fit pour cela une ouverture qui ne m'était point venue dans l'esprit, et que je n'approuvai pas d'abord, parce qu'elle me parut impraticable : mais à laquelle je me rendis à mon tour, après l'avoir examinée. Ce fut d'obliger le Parlement à entendre l'envoyé, ce qui ferait presque tous les effets que nous pourrions souhaiter. Les Espagnols, qui ne s'y attendaient point, seraient surpris agréablement; le Parlement s'engagerait sans le croire; les généraux auraient lieu de traiter après ce pas, qui pourrait être interprété dans les suites comme une approbation tacite, que le corps aurait donnée aux démarches des particuliers. M. de Bouillon n'aurait pas de peine à faire concevoir à l'envoyé l'avantage que ce lui serait en son particulier de pouvoir mander par son premier courrier à M. l'archiduc, que le Parlement des pairs de France avait reçu une lettre et un député d'un général du roi d'Espagne dans les Pays-Bas. On ferait comprendre au comte de Fuensaldagne qu'il était de la

bonne conduite de laisser quelqu'un dans le parti, qui de concert même avec lui, parût n'entrer en rien avec l'Espagne, et qui par cette conduite pût parer à tout événement aux inconvénients qu'une liaison avec les ennemis de l'Etat emportait nécessairement avec soi, dans un parti où la considération du Parlement faisait qu'il fallait prendre des mesures plus justes sur ce point que sur tout autre; que ce personnage me convenait préférablement et par ma dignité et par ma profession, et qu'il se trouvait par bonheur autant de l'intérêt commun que du mien propre. La difficulté était de persuader au Parlement de donner audience au député de l'archiduc, et cette audience était toutefois la seule circonstance qui pouvait suppléer dans l'esprit de ce député au défaut de ma signature, sans laquelle il prétendait qu'il n'avait aucun droit de rien faire. Nous nous abandonnâmes en cette occasion, M. de Bouillon et moi, à la fortune; et l'exemple que nous avions tout récent du héraut exclu sous le prétexte du monde le plus frivole, nous fit espérer que l'on ne refuserait pas à l'envoyé l'entrée, pour laquelle on ne manquerait pas de raisons très-solides.

Notre Bernardin, qui trouvait beaucoup son compte à cette entrée, que l'on n'avait pas seulement imaginée à Bruxelles, fut plus que satisfait de notre proposition. Il fit sa dépêche à l'archiduc, telle que nous la pouvions souhaiter, et il nous promit de faire par avance et sans attendre la réponse, tout ce que nous lui ordonnerions. Il usa de ces termes et il avait raison, car j'ai su depuis que son ordre portait de suivre en tout et partout sans exception les sentiments de M. et de madame de Bouillon.

Voilà où nous en étions, quand M. d'Elbeuf nous montra comme une grande nouveauté le billet que le comte de Fuensaldagne lui avait écrit, et vous jugez que je ne balançai pas à opiner qu'il fallait que l'envoyé présentât la lettre de l'archiduc au Parlement. La proposition en fut reçue d'abord comme une hérésie, et sans exagération elle fut un peu moins que sifflée par toute la compagnie. Je persistai dans mon avis : j'en alléguai les raisons qui ne persuadèrent personne. Le vieux président Le Coigneux, qui avait l'esprit le plus vif, et qui prit garde que je parlais

de temps en temps d'une lettre de l'archiduc, de laquelle il ne s'était rien dit, revint tout d'un coup à mon avis, sans m'en dire toutefois la véritable raison, qui était, qu'il ne doutait point que je n'eusse vu le dessous de quelque carte qui m'eût obligé à prendre cet avis. Comme la conversation se passait avec assez de confusion, et que l'on allait tout de bout disputant les uns aux autres, il me dit : *Que ne parlez-vous à vos amis ? L'on ferait ce que vous voudriez. Je vois bien que vous savez plus de nouvelles que celui qui croit vous les avoir apprises.* Je fus, pour dire le vrai, terriblement honteux de ma bêtise ; car je vis bien qu'il ne me pouvait parler ainsi que sur ce que j'avais dit de la lettre de l'archiduc au Parlement, qui dans le vrai n'était qu'un blanc-signé, que nous avions rempli chez M. de Bouillon. Je serrai la main au président Le Coigneux, je fis signe à MM. de Beaufort et de La Mothe. Les présidents de Novion et de Bellièvre se rendirent à mon sentiment, qui était fondé sur ce que le secours d'Espagne que nous étions obligé de recevoir comme un remède à nos maux, que nous connaissions être dangereux et empirique, serait infailliblement mortel à tous les particuliers, s'il n'était au moins passé *par l'alambic du Parlement.* Nous priâmes tous M. d'Elbeuf de faire trouver bon au Bernardin de conférer avec nous sur la forme seulement dont il aurait à se conduire. Nous le vîmes la même nuit chez lui, Le Coigneux et moi. Nous lui dîmes, en présence de M. d'Elbeuf, en grand secret, tout ce que nous voulions bien qui fût su ; et nous avions concerté dès la veille chez M. de Bouillon, tout ce qu'il devait dire au Parlement. Il s'en acquitta en homme d'entendement. Je vous ferai un précis du discours qu'il y fit, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à ce sujet dans le Parlement, lorsqu'il demanda audience, ou plutôt lorsque M. le prince de Conti la demanda pour lui.

Le président de Mesme, homme de capacité, et oncle de celui que vous voyez aujourd'hui, mais attaché jusqu'à la servitude à la Cour, et par l'ambition qui le dévorait, et par sa timidité qui était excessive ; le président de Mesme, dis-je, fit au seul nom de l'envoyé de l'archiduc, une exclamation éloquente et pathétique, au-dessus de

tout ce que j'ai lu en ce genre dans l'antiquité; et en se tournant vers M. le prince de Conti : *Est-il possible*, dit-il, *monsieur, qu'un prince du sang de France, propose de donner séance sur les fleurs de lys, à un député du plus cruel ennemi des fleurs de lys?*

Comme nous avions prévu cette tempête, il n'avait pas tenu à nous d'exposer M. d'Elbeuf à ces premiers coups; mais il s'en était tiré assez adroitement, en disant que la même raison qui l'avait obligé de rendre compte à son général de la lettre qu'il avait reçue, ne lui permettait pas d'en porter la parole en sa présence. Il fallait pourtant de nécessité quelqu'un qui préparât les voies, et qui jetât dans une compagnie, où les premières impressions ont un merveilleux pouvoir, les premières idées de la paix générale et particulière, que cet envoyé venait annoncer. La manière dont son nom frapperait d'abord l'imagination des enquêtes, décidait du refus ou de l'acceptation de son audience; et tout bien pesé et considéré de part et d'autre, l'on jugea qu'il y avait moins d'inconvénient à laisser croire un peu de concert avec l'Espagne, qu'à ne pas préparer par un canal ordinaire, non odieux et favorable, *les drogues* que l'envoyé d'Espagne nous allait débiter. Ce n'est pas que la moindre ombre de concert, dans les compagnies qu'on appelle réglées, ne soit très-capable d'y empoisonner les choses, même les plus justes et les plus nécessaires; et cet inconvénient était plus à craindre en cette occasion qu'en toute autre. J'y admirai le discernement de M. de Bouillon, chez qui la résolution se prit de faire faire l'ouverture par M. le prince de Conti. Il ne balança pas un moment. Rien ne marque tant le jugement solide d'un homme, que de savoir choisir entre les grands inconvénients. Je reviens au président de Mesme, qui s'attacha à M. le prince de Conti, et qui se tourna ensuite vers moi, en me disant ces propres paroles : *Quoi, monsieur, vous refusez l'entrée au héraut de votre roi sous le prétexte le plus frivole!...* Je ne doutai point de la seconde partie de l'apostrophe, je la voulus prévenir, et je lui répondis : *Vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt.*

La cohue du Parlement s'éleva à ce mot, releva celui du

président de Mesme, qui était effectivement très-imprudent; et il est constant qu'il servit fort, contre son intention, comme vous pouvez croire, à faciliter l'audience à l'envoyé. Comme je vis que la compagnie s'échauffait et s'ameutait contre le président de Mesme, je sortis sous je ne sais quel prétexte, et je dis à Quatresous, jeune conseiller des enquêtes, et le plus impétueux esprit qui fût dans le corps, d'entretenir l'escarmouche, parce que j'avais éprouvé plusieurs fois que le moyen le plus sûr et le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, est d'échauffer la jeunesse contre les vieux. Quatresous s'acquitta dignement de cette commission; il s'arrêta au président de Mesme et au premier président, sur le sujet d'un certain La Rablière, partisan fameux, qu'il faisait entrer dans tous ses avis sur quelque matière où il pût opiner. Les enquêtes s'échauffèrent pour la défense de Quatresous : les présidents à la fin s'impatientèrent de ces impertinences. Il fallut délibérer sur le sujet de l'envoyé, et malgré les conclusions des gens du roi, et les exclamations des deux présidents et de beaucoup d'autres, il passa à l'entendre.

On le fit entrer sur l'heure même; on lui donna place au bout du bureau; on le fit asseoir et couvrir. Il présenta la lettre de l'archiduc au Parlement, qui n'était qu'une lettre de créance, et il s'expliqua, en disant « que S. A. I., son maître, lui avait donné charge de faire part à la compagnie d'une négociation que le cardinal Mazarin avait essayé de lier avec lui depuis le blocus de Paris; que le roi catholique n'avait pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter ses offres dans une saison où, d'un côté on voyait bien qu'il ne les faisait que pour pouvoir plus aisément opprimer le Parlement, qui était en vénération à toutes les nations du monde; et où, de l'autre, tous les traités que l'on pourrait faire avec un ministre condamné, seraient nuls de droit, d'autant plus qu'ils seraient faits sans le concours du Parlement, à qui seul il appartient d'enregistrer et de vérifier les traités de paix pour les rendre sûrs et authentiques; que le roi catholique, qui ne voulait tirer aucun avantage des occasions présentes, avait commandé à M. l'archiduc d'assurer MM. du Parlement, qu'il savait être atta-

chés aux véritables intérêts de S. M. T. C., qu'il les reconnaissait de très-bon cœur pour arbitres de la paix; qu'il se soumettait à leur jugement, et que s'ils acceptaient d'en être les juges, il laissait à leur choix de députer de leur corps, en tel lieu qu'ils voudraient, sans en excepter même Paris, et que le roi catholique y enverrait incessamment ses députés; seulement pour y représenter ses raisons; qu'il avait fait avancer, en attendant leur réponse, dix-huit mille hommes sur la frontière, pour les secourir, en cas qu'ils en eussent besoin, avec ordre toutefois de ne rien entreprendre sur les places du roi très-chrétien, quoiqu'elles fussent la plupart comme abandonnées; qu'il n'y avait pas six cents hommes dans Péronne, dans Saint-Quentin et dans le Catelet : mais qu'il voulait témoigner dans cette rencontre, la sincérité de ses intentions pour le bien de la paix, et qu'il donnait sa parole que, dans le temps qu'elle se traiterait, il ne donnerait aucun mouvement à ses armées; que si elles pouvaient être, en attendant, de quelque utilité au Parlement, il n'avait qu'à en disposer par des officiers français, s'il le jugeait à propos, et qu'à prendre toutes les précautions qu'il croirait nécessaires, pour lever les ombrages que l'on peut toujours prendre avec raison de la conduite des étrangers. »

Avant que l'envoyé fut entré, il y avait eu beaucoup de contestations tumultuaires dans la compagnie; et le président de Mesme n'avait rien oublié pour jeter sur moi toute l'envie de la collusion avec les ennemis de l'Etat, qu'il relevait de toutes les couleurs, qu'il trouvait assez vives et assez apparentes dans l'opposition du héraut de France et de l'envoyé d'Espagne. Il est vrai que la conjoncture était très-fâcheuse, et quand il en arrive quelqu'une de cette nature, il n'y a de remède qu'à planer dans les moments où ce que l'on vous objecte peut faire plus d'impression que ce que vous pouvez répondre, et à se relever dans ceux où ce que vous pouvez répondre peut faire plus d'impression que ce que l'on vous objecte. Je suivis fort justement cette règle dans cette rencontre, qui était délicate pour moi : car quoique le président de Mesme me désignât avec application et avec adresse, je ne pris rien pour moi, tant que je n'eus rien pour lui faire tête, que ce que M. le

prince de Conti avait dit en général de la paix générale, dont il avait été résolu qu'il parlerait en demandant audience pour le député; mais qu'il en parlerait peu, pour ne pas marquer trop de concert avec l'Espagne. Quand l'envoyé s'en fut expliqué lui-même aussi obligeamment pour le Parlement qu'il le fit, et quand je vis que la compagnie était chatouillée du discours qu'il venait de lui tenir, je pris mon temps pour rembarrer le président de Mesme, et je lui dis « que le respect que j'avais pour la compagnie m'avait obligé à dissimuler et à souffrir toutes ses picoteries; que je les avais fort bien entendues, mais que je ne les avais pas voulu entendre, et que je demeurerais encore dans la même disposition, si l'arrêt qu'il n'est jamais permis de prévenir, mais qu'il est toujours ordonné de suivre, ne m'ouvrait la bouche; que cet arrêt avait réglé contre son sentiment, l'entrée de l'envoyé d'Espagne; aussi bien que le précédent, qui n'avait pas été non plus selon son avis, avait porté l'exclusion du héraut; que je ne me pouvais imaginer qu'il voulut assujettir la compagnie à ne suivre jamais que ses sentiments; que nul ne les honorait plus que moi, mais que la liberté ne laissait pas de se conserver dans l'estime même et dans le respect; que je suppliais messieurs de me permettre de lui donner une marque de celui que j'avais pour lui, en lui rendant un compte, qui peut-être le surprendrait, des mes pensées sur les deux arrêts du héraut et de l'envoyé, sur lesquels il m'avait donné tant d'attaques; que pour le premier, je confessais que j'avais été assez innocent pour avoir failli à donner dans le panneau; et que si M. de Broussel n'eût ouvert l'avis auquel il avait passé, je tombais, par un excès de bonne intention, dans une imprudence qui eût peut-être causé la perte de la ville et dans un crime assez convaincu par l'approbation solennelle que la reine venait de donner à la conduite contraire; que pour ce qui était de l'envoyé, j'avouais que je n'avais été d'avis de lui donner audience, que parce que j'avais connu à l'air du bureau que le plus de voix de la compagnie allait à la lui donner; et que, quoique ce ne fût pas mon sentiment particulier, j'avais cru que je ferais mieux de me conformer par avance à celui des autres, et de faire paraître, au moins dans les

choses où l'on voyait bien que la contestation serait inutile, de l'union et de l'uniformité dans le corps. » Cette manière humble et modeste de répondre à cent mots aigres et piquants que j'avais essuyés depuis douze ou quinze jours, et ce matin-là encore, du premier président et du président de Mesme, fit un effet que je ne puis exprimer, et elle effaça pour assez longtemps l'impression que l'un et l'autre avaient commencé de jeter dans la compagnie, *que je prétendais de la gouverner par mes cabales.* Rien n'est si dangereux en toutes sortes de communautés ; et si la passion du président de Mesme ne m'eût donné lieu de déguiser un peu le manége qui s'était fait dans ces deux scènes assez extraordinaires du héraut et de l'envoyé, je ne sais si la plupart de ceux qui avaient donné à la réception de l'un et à l'exclusion de l'autre, ne se fussent pas repentis d'avoir été d'un sentiment qu'ils eussent cru leur avoir été inspiré par un autre. Le président de Mesme voulut répartir à ce que j'avais dit; mais il fut presque étouffé par la clameur qui s'éleva dans les enquêtes. Cinq heures sonnèrent; personne n'avait dîné, et beaucoup n'avaient pas déjeuné, et messieurs les présidents eurent le dernier : ce qui n'est pas avantageux en cette matière.

L'arrêt qui avait donné entrée au député d'Espagne, portait qu'on lui demanderait copie signée de lui de ce qu'il aurait dit au Parlement; qu'on la mettrait dans le registre, et qu'on l'enverrait par une députation solennelle à la reine, en l'assurant de la fidélité du Parlement, et en la suppliant de donner la paix à ses peuples, et de retirer les troupes du roi des environs de Paris. Comme il était fort tard, et que l'on avait bon appétit, ce qui influe plus qu'on ne se peut imaginer dans les délibérations; l'on fut sur le point de laisser mettre cette clause, sans y prendre garde. Le président Le Coigneux s'aperçut le premier de la conséquence, et il dit, en se tournant vers un assez grand nombre de conseillers qui commençaient à se lever : *J'ai, messieurs, à parler à la compagnie, je vous prie de reprendre vos places, il y va du tout pour toute l'Europe.* Tout le monde s'étant remis, il prononça d'un air froid et majestueux, qui n'était pas ordinaire à Maître Gonin (on lui avait donné ce sobriquet), ces paroles pleines de bon

sens : « Le roi d'Espagne nous prend pour arbitres de la paix générale; peut-être qu'il se moque de nous, mais il nous fait toujours honneur de nous le dire. Il nous offre des troupes, pour les faire marcher à notre secours, et il est sûr que sur cet article il ne se moque pas de nous, et qu'il nous fait beaucoup de plaisir. Nous avons entendu son envoyé, et, vu la nécessité où nous sommes, nous n'avons pas eu tort. Nous avons résolu d'en rendre compte au roi, et nous avons eu raison. On veut s'imaginer que pour rendre ce compte, il faut que nous envoyions la feuille de l'arrêt, voilà le piége. Je vous déclare, monsieur, dit-il, en se tournant vers M. le premier président, que la compagnie ne l'a pas entendu ainsi, et que ce qu'elle a arrêté est purement que l'on porte la copie, mais que l'original demeure au greffe. J'aurais souhaité qu'on n'eût pas obligé les gens à s'expliquer, parce qu'il y a des matières sur lesquelles il est sage de ne parler qu'à demi : mais puisque l'on y force, je dirai sans balancer, que si nous portons la feuille, les Espagnols croiront que nous commettons au caprice du Mazarin les propositions qu'ils nous font pour la paix générale, et même pour ce qui regarde notre secours; au lieu qu'en ne portant que la copie, et en ajoutant en même temps, comme la compagnie l'a très-sagement ordonné, de très-humbles remontrances pour faire lever le siége, toute l'Europe connaîtra que nous nous tenons en état de faire ce que le véritable service du roi et le bien solide de l'Etat demandent de notre ministère, si le cardinal est assez aveugle pour ne se pas servir de cette conjoncture, comme il le doit. »

Ce discours fut reçu avec une approbation générale; on cria de toutes parts que c'est ainsi que la compagnie l'entendait; MM. des enquêtes donnèrent, à leur ordinaire, maintes bourrades à MM. les présidents. Martineau, conseiller des enquêtes, dit publiquement que le *retentum* de l'arrêt était que l'on ferait bonne chère à l'envoyé d'Espagne, en attendant la réponse de Saint-Germain qui ne pouvait être que quelque méchante ruse du cardinal Mazarin. Charton pria tout haut M. le prince de Conti, de suppléer à ce que les formalités du Parlement ne permettaient pas à la compagnie de faire. Pontcarré dit qu'un Espagnol

ne lui faisait pas tant de peur qu'un Mazarin. Enfin il est certain que les généraux en virent assez pour ne pas appréhender que le Parlement se fâchât des démarches qu'ils pourraient faire vers l'Espagne, et M. de Bouillon et moi n'en eûmes que trop, pour satisfaire pleinement l'envoyé de l'archiduc, à qui nous fîmes valoir jusqu'aux moindres circonstances. Il en fut content au-delà de ses espérances, et il dépêcha dès la nuit un second courrier à Bruxelles, que nous fîmes escorter jusqu'à dix lieues de Paris avec cinq cents chevaux. Le courrier portait la relation de tout ce qui s'était passé au Parlement, les conditions que M. le prince de Conti et les autres généraux demandaient pour faire un traité avec le roi d'Espagne, et ce que je pouvais donner en mon particulier d'engagement. Je vous rendrai compte de ce détail et de la suite, après que je vous aurai raconté ce qui se passa le même jour qui fut le 19 février.

Pendant que cette pièce de l'envoyé d'Espagne se jouait au Palais, Noirmoutier sortit avec deux mille chevaux pour amener à Paris un convoi de cinq cents charrettes chargées de farines, qui étaient à Brie-Comte-Robert, où nous avions garnison. Comme il eut avis que le comte, depuis maréchal de Grancei (1), venait du côté de Lagny, pour s'y opposer, il détacha M. de La Rochefoucauld avec dix-sept escadrons, pour occuper un défilé par où les ennemis étaient obligés de passer. M. de La Rochefoucauld, qui avait plus de cœur que d'expérience, s'emporta de chaleur; il n'en demeura pas à son ordre, il sortit de son poste, et chargea les ennemis. Comme il avait affaire à de vieilles troupes, il fut bientôt renversé, il y fut blessé d'un grand coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit Rozan (2), frère de Duras (3); le marquis de Silleri, son beau-frère, y fut pris prisonnier; Rachecourt, premier capitaine de mon régiment de cavalerie, y fut fort blessé, et le convoi était perdu, si Noirmoutier ne fût arrivé avec le reste des troupes. Il fit filer les charrettes du côté de Villeneuve-Saint-Georges; il marcha avec les troupes en bon ordre par le grand chemin

(1) Jacques Rouxel, comte de Grancei, devenu maréchal de France en 1651, mort à Paris en 1680.

(2) Frédéric-Maurice de Durefort, comte de Rozan, tué près de Brie-Comte-Robert en 1649.

(3) Jacques-Henri, duc de Duras, frère aîné de Rozan, maréchal de France.

du côté de Gros-Bois à la vue de Grancei, qui ne crut pas devoir hasarder de passer un pont qui se rencontra sur le grand chemin devant lui; il rejoignit son convoi dans la plaine de Creteil, et il l'amena, sans avoir perdu une charrette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir.

Je vous ai déjà dit que M. de Bouillon et moi, de concert avec les autres généraux, fîmes dépêcher par l'envoyé de l'archiduc un courrier à Bruxelles, qui partit à minuit. Nous nous mîmes à table pour souper chez M. de Bouillon un moment après, lui, madame sa femme et moi. Comme elle était fort gaie dans le particulier, et que de plus le succès de cette journée lui avait encore donné de la joie, elle nous dit qu'elle voulait faire débauche. Elle fit retirer tous ceux qui servaient, et elle ne retint que Briquemaut, capitaine des gardes de M. son mari, en qui l'un et l'autre avaient confiance. La vérité est qu'elle voulait parler en liberté de l'état des choses, qu'elle croyait bon. Je ne la détrompai pas, tant que l'on fut à table, pour ne point interrompre son souper, ni celui de M. de Bouillon qui était assez mal de la goutte. Comme on fut sorti de table, je leur représentai qu'il n'y avait rien de plus délicat que le poste où nous nous trouvions; que si nous étions dans un parti ordinaire, qui eût la disposition de tous les peuples du royaume aussi favorable que nous l'avions, nous serions incontestablement maîtres des affaires. Mais que le Parlement, qui faisait en un sens notre principale force, faisait en deux ou trois manières notre principale faiblesse : que bien qu'il parût de la chaleur dans cette compagnie, il y avait toujours un fond d'esprit de retour, qui paraissait à toute occasion : que dans la délibération même du jour où nous parlions, nous avions eu besoin de tout notre savoir-faire, pour faire que le Parlement ne se mît pas à lui-même la corde au cou : que je convenais que ce que nous en avions tiré était utile pour faire croire aux Espagnols qu'il n'était pas si inabordable pour eux qu'ils se l'étaient figuré; mais qu'il fallait aussi convenir que si la Cour se conduisait bien, elle en tirerait un fort grand avantage, parce qu'elle se servirait de la déférence de la compagnie, qui lui rendait compte de l'envoi du député, comme d'un motif pour la porter à revenir avec bienséance de sa première

hauteur, et de la députation si solennelle que le Parlement avait résolu de lui faire comme d'un moyen pour entrer en négociation : que je ne doutais point que le mauvais effet que le refus d'audience aux gens du roi envoyés à Saint-Germain le lendemain de la sortie du roi, avait produit contre les intérêts de la Cour, ne fût un exemple assez instructif pour elle, pour l'obliger à ne pas manquer l'occasion qui se présentait, quand je n'en serais pas persuadé par celui que nous avions, de la manière si bonne et si douce dont elle avait reçu les excuses que nous lui avions faites de l'exclusion du héraut, qu'elle ne pouvait pas ignorer toutefois n'avoir pour fondement que le prétexte le plus mince : que le premier président et le président de Mesme, qui seraient chefs de la députation, n'oublieraient rien pour faire connaître au Mazarin ses véritables intérêts dans cette conjoncture : que ces deux hommes n'avaient dans la tête que ceux du Parlement; que pourvu qu'ils se tirassent d'affaire, ils auraient même de la joie de nous laisser en faisant un accommodement qui stipulerait notre sûreté sans nous la donner, et qui en terminant la guerre civile établirait la servitude.

Madame de Bouillon m'interrompit à ce mot, et me dit : « Voilà des inconvénients qu'il fallait, ce me semble, prévoir avant l'audience de l'envoyé de l'Espagne, puisque c'est elle qui les fait naître. » M. son mari lui répartit brusquement : « Vous avez perdu la mémoire de ce que nous dîmes dernièrement sur cela. Ne prévîmes-nous pas en général ces inconvénients? Mais les ayant balancés avec la nécessité que nous trouvâmes à mêler en quelque façon que ce pût être, l'envoyé et le Parlement, nous prîmes celui qui nous parut le moindre, et je vois bien que M. le coadjuteur pense, à l'heure qu'il est, remédier même à ce moindre. — Il est vrai, monsieur, *lui répondis-je*, et je vous proposerai le remède que je m'imagine, quand j'aurai achevé de vous expliquer tous les inconvénients que j'y vois. Vous avez remarqué que ces jours passés, Brillac, dans le Parlement, et le président Aubri, dans le conseil de l'hôtel-de-ville, firent des propositions de paix auxquelles le Parlement faillit à donner presque à l'aveugle, et il crut beaucoup faire que de se résoudre à ne point délibérer sans les géné-

raux. Vous verrez qu'il y a beaucoup de gens dans les compagnies, qui commencent à ne plus payer leurs taxes, et beaucoup d'autres qui affectent de laisser couler des désordres dans la police. Le gros du peuple qui est ferme, fait que l'on ne s'aperçoit pas encore de ce démanchement des parties qui s'affaibliraient et se détruiraient en peu de temps, si on ne travaillait à les lier et à les consolider ensemble. La chaleur des esprits suffit pour faire cet effet au commencement. Quand elle se ralentit, il faut que la force y supplée, et quand je parle de la force, j'entends celle qu'on tire de la considération où l'on demeure auprès de ceux de la part desquels vous peut venir le mal auquel vous cherchez le remède. Ce que vous faites présentement avec l'Espagne fait entrevoir au Parlement qu'il ne se doit pas compter pour tout. Ce que nous pouvons, M. de Beaufort et moi dans le peuple, lui doit faire connaître qu'il nous y doit compter pour quelque chose; mais ces deux vues ont leurs inconvénients comme leur utilité. L'union des généraux avec l'Espagne n'est pas assez publique pour jeter dans les esprits toute l'impression qui y serait dans un sens nécessaire, et qui cependant, si elle était plus déclarée, serait pernicieuse. Cette même union n'est pas assez secrète pour ne pas donner lieu à cette compagnie d'en prendre avantage contre nous dans les occasions, qu'elle prendrait toutefois encore plutôt, si elle nous croyait sans protection. Pour ce qui est du crédit que M. de Beaufort et moi avons dans le peuple, il est plus propre à faire du mal au Parlement, qu'à l'empêcher de nous en faire. Si nous étions de la lie du peuple, nous pourrions peut-être avoir la pensée de faire ce que Bussi Le Clerc (1) fit au temps de la Ligue, c'est-à-dire, d'emprisonner, de saccager le Parlement. Nous pourrions avoir en vue ce que firent les Seize quand ils pendirent le président Brisson (2), si nous voulions être aussi dépendants de l'Espagne que les Seize l'étaient. M. de Beaufort est petit-fils de Henri le Grand, et je suis coad-

(1) Bussi Le Clerc, tireur d'armes, et ensuite procureur en Parlement. Il était un de ces seize zélés ligueurs dont on voit les noms dans les notes sur la satyre Ménippée. Ils furent nommés les *Seize*, parce qu'ils se distribuèrent dans les seize quartiers de Paris. Dans la suite Bussi Le Clerc se sauva à Bruxelles, et y reprit son métier de tireur d'armes.

(2) Les Seize le pendirent le 15 novembre 1591.

juteur de Paris. Ce n'est ni notre honneur ni notre compte ; et cependant il nous serait plus facile d'exécuter ce que fit Bussi Le Clerc, et ce que firent les Seize, que de faire que le Parlement connaisse ce que nous pourrions faire contre lui, assez distinctement pour l'empêcher de faire contre nous ce qu'il croira toujours facile, jusqu'à ce que nous l'en ayions empêché. Et voilà le destin des pouvoirs populaires : *ils ne se font croire que quand ils se font sentir, et il est très-souvent de l'intérêt et de l'honneur de ceux entre les mains de qui ils sont, de les faire moins sentir que croire.* Nous sommes en cet état. Le Parlement penche vers une paix très-peu sûre et très-honteuse : nous soulèverions demain le peuple si nous voulions. Le devons-nous vouloir? et si nous ôtons l'autorité au Parlement, en quel abîme jetons-nous Paris dans les suites? Tournons le feuillet. Si nous ne le soulevons pas, le Parlement croira-t-il que nous le puissions soulever? S'empêchera-t-il de faire des pas vers la Cour, qui le perdront peut-être, mais qui nous perdront infailliblement avant lui? Vous direz bien, madame, que je marque beaucoup d'inconvénients et peu de remèdes. A quoi je réponds que je vous ai parlé de ceux qui se trouvent dejà naturellement dans le traité que vous projetez avec l'Espagne, et dans l'application que nous avons, M. de Beaufort et moi, à nous maintenir dans l'esprit des peuples ; mais que comme je reconnais dans tous les deux de certaines qualités qui en affaiblissent la force et la vérité, j'ai cru être obligé, monsieur, à rechercher dans votre capacité et dans votre expérience ce qui y pourrait suppléer : et c'est ce qui m'a fait prendre la liberté de vous rendre compte d'un détail que vous auriez vu d'un coup d'œil bien plus distinctement que moi, si votre mal vous avait permis d'assister une fois ou deux aux assemblées du Parlement, ou à un conseil de l'hôtel-de-ville. »

M. de Bouillon, qui ne croyait nullement les affaires en cet état, me pria de lui mettre par écrit tout ce que j'avais commencé et tout ce que j'avais encore à lui dire. Je le fis sur l'heure même, et il m'en rendit le lendemain une copie que j'ai encore écrite de la main de son secrétaire. On ne peut être plus étonné ni plus affligé que le furent M. et madame de Bouillon, de ce que je venais de leur

marquer de la disposition des affaires, et je n'en avais pas été moins surpris qu'eux. Il ne s'est jamais rien vu de si subit. La réponse douce et honnête que la reine fit aux gens du roi touchant le héraut; sa protestation de pardonner sincèrement à tout le monde; les couleurs dont Talon, avocat général, embellit cette réponse, tournèrent en un instant presque tous les esprits. Il y eut des moments où ils revinrent à leurs emportements, soit par les accidents qui survinrent, ou par l'art de ceux qui les y ramenèrent; mais le fond pour le retour y demeura toujours. Je le remarquai en tout, et je fus bien aise de m'en ouvrir avec M. de Bouillon, qui était le seul homme de tête de sa profession qui fût dans le parti, pour voir avec lui la conduite que nous aurions à y prendre. Je fis bonne mine avec tous les autres; je leur fis valoir les moindres circonstances, presque avec autant de soin qu'à l'envoyé de l'archiduc. Le président de Mesme, qui, à travers toutes les *bourrades* qu'il venait de recevoir dans les deux dernières délibérations, avait connu que le feu qui s'y était allumé n'était que de paille, dit au président de Bellièvre que pour le coup j'étais la dupe, et que j'avais pris le frivole pour la substance. Le président de Bellièvre, à qui je m'étais ouvert, m'eut pu justifier, s'il l'eût jugé à propos; mais il fut lui-même la dupe, et il railla le président de Mesme, comme un homme qui prenait plaisir à se flatter lui-même.

M. de Bouillon ayant examiné tout le reste de la nuit jusqu'à cinq heures du matin, le papier que je lui avais laissé à deux, me récrivit le lendemain un billet, par lequel il me priait de me trouver chez lui à trois heures après midi. Je ne manquai pas de m'y rendre, et je trouvai madame de Bouillon pénétrée de douleur, parce que M. son mari l'avait assurée que ce que je marquais dans mon écrit n'était que trop bien fondé, supposé les faits dont il ne pouvait pas croire que je ne fusse très-bien informé, et qu'il n'y avait à tout cela qu'un remède, que non-seulement je ne prendrais pas, mais auquel même je m'opposerais. Ce remède était de laisser agir le Parlement pleinement à sa mode, et de contribuer même sous main à lui faire faire des pas odieux au peuple; de commencer dès cet instant de le décréditer dans le public; de jouer le même

personnage à l'égard de l'hôtel-de-ville, dont le chef, qui était le président Le Féron, prévôt des marchands, était déjà très-suspect ; de se servir ensuite de la première occasion que l'on jugerait la plus favorable, pour s'assurer, ou par l'exil ou par la prison, des personnes de ceux dont nous ne nous pourrions pas nous répondre à nous-mêmes. Voilà ce que M de Bouillon nous proposa sans balancer, en ajoutant que Longueil, qui connaissait mieux le Parlement qu'homme du royaume, et qui l'avait été voir sur le midi, lui avait confirmé tout ce que je lui avais dit la veille, de la pente que ce corps prenait sans s'en apercevoir soi-même; et que le même Longueil était convenu avec lui, que le seul remède efficace était de penser de bonne heure *à le purger*. Ce fut son mot, et je l'eusse reconnu à ce mot. Il n'y a jamais eu d'esprit si décisif ni si violent; mais il n'y en a jamais eu qui ait pallié ses décisions et ses violences par des termes plus doux. Quoique le même expédient que M. de Bouillon me proposait me fût déjà venu dans l'esprit, et peut-être avec plus de raison qu'à lui, parce que j'en connaissais la possibilité plus que lui, je ne lui laissai aucun lieu de croire que j'y eusse fait réflexion, parce que je savais qu'il avait le faible d'aimer à avoir imaginé une chose le premier; et c'est l'unique défaut que je lui aie connu dans la négociation. Après qu'il m'eut bien expliqué sa pensée, je le suppliai d'agréer que je lui misse la mienne par écrit : ce que je fis sur-le-champ ainsi.

« Je conviens de la possibilité de l'exécution, mais je la tiens pernicieuse pour les suites, et pour le public et pour les particuliers; parce que le même peuple dont vous vous serez servi pour abattre l'autorité des magistrats, ne reconnaîtra plus la vôtre, dès que vous serez obligé de demander ce que les magistrats en exigent. Ce peuple a adoré le Parlement jusqu'à la guerre : il veut encore la guerre, et il a commencé à n'avoir plus tant d'amitié pour le Parlement. Il s'imagine lui-même que cette diminution ne regarde que quelques membres de ce corps, qui sont *Mazarins*. Il se trompe : elle va à toute la compagnie, mais elle y va comme insensiblement et par degrés. Les peuples sont las quelque temps avant que de s'apercevoir qu'ils le sont.

La haine contre le Mazarin soutient et couvre cette lassitude. Nous égayons les esprits par nos satires, par nos vers et par nos chansons; le bruit des trompettes, des tambours et des timbales réjouit les boutiques : mais au fond paie-t-on les taxes avec la ponctualité avec laquelle on les a payées les premières semaines? Y a-t-il beaucoup de gens qui vous aient imité vous, M. de Beaufort et moi, quand nous avons envoyé notre vaisselle à la monnaie? N'observez-vous pas que quelques-uns de ceux qui se croient encore très-bien intentionnés pour la cause commune, commencent à excuser dans les faits particuliers ceux qui le sont le moins? Voilà les marques d'une lassitude qui est d'autant plus considérable, qu'il n'y a pas encore six semaines que l'on a commencé à courir; jugez de celles qui sera causée par de plus longs voyages. Le peuple ne sent presque pas encore la sienne : il est au moins très-certain qu'il ne la connaît pas. Ceux qui sont fatigués s'imaginent qu'ils ne sont qu'en colère, et cette colère est contre un Parlement, c'est-à-dire contre un corps qui était, il n'y a qu'un mois, l'idole du public, et pour la défense duquel il a pris les armes. Quand nous nous serons mis à la place de ce Parlement, quand nous aurons ruiné son autorité dans l'esprit de la populace, quand nous aurons établi la nôtre, nous tomberons infailliblement dans les mêmes inconvénients, parce que nous serons obligés de faire les mêmes choses que fait aujourd'hui le Parlement. Nous ordonnerons des taxes, nous lèverons de l'argent, et il n'y aura qu'une différence, qui sera que la haine et l'envie que nous contracterons dans le tiers de Paris, c'est-à-dire dans le plus gros des bourgeois, attachés en je ne sais combien de manières différentes à cette compagnie, dès que nous l'aurons attaquée, diminuée ou abattue; que cette haine, dis-je, et cette envie produiront et achèveront contre nous dans les deux autres tiers en huit jours, ce que six semaines n'ont encore que commencé contre le Parlement. Nous avons dans la Ligue un exemple fameux de ce que je viens de vous dire. M. de Mayenne trouvant dans le Parlement cet esprit que vous lui voyez, et qui va toujours à unir les contradictions, et à faire la guerre civile selon les conclusions des gens du roi, se lassa bientôt de

ce *pédantisme*. Il se servit, quoique ouvertement, des Seize, qui étaient les quarteniers de la ville, pour abattre cette compagnie : mais il fut obligé de faire pendre dans la suite quatre de ces Seize qui étaient trop attachés à l'Espagne. Ce qu'il fit en cette occasion, pour être moins dépendant de cette couronne, fit qu'il en eut plus de besoin pour se soutenir contre le Parlement, dont les restes commençaient à se relever. Qu'arriva-t-il de tous ces inconvénients? M. de Mayenne fut obligé de faire un traité qui a fait dire à toute la postérité, qu'il n'avait su faire ni la paix ni la guerre. Voilà le sort de M. de Mayenne, chef d'un parti formé pour la défense de la religion, cimenté par le sang de MM. de Guise, tenus universellement pour les Machabées de leur temps; d'un parti déjà répandu dans les provinces. En sommes-nous là? La Cour ne nous peut-elle pas ôter demain le prétexte de la guerre civile, par la levée du siége de Paris et par l'expulsion du Mazarin? Les provinces commencent à branler; mais enfin le feu n'y est pas encore assez allumé, pour ne pas continuer avec plus d'application que jamais à faire de Paris notre capitale. Et ces fondements supposés, est-il sage de songer à faire dans notre parti une diversion qui a ruiné celui de la Ligue, plus formé, plus établi, et plus considérable que le nôtre? Madame de Bouillon dira encore que je prône les inconvénients sans en marquer les remèdes. Les voici.

» Je ne parlerai point du traité que vous projetez avec l'Espagne, ni du ménagement du peuple : j'en suppose la nécessité. Il y en a un qui m'est venu en l'esprit, et qui est très-capable de nous donner dans le Parlement la considération qui nous y est nécessaire. Nous avons une armée dans Paris, qui tandis qu'elle sera dans l'enclos des murailles, n'y sera considérée que comme peuple. Il n'y a pas un conseiller dans les enquêtes, qui ne s'en croie le maître pour le moins autant que les généraux. Je vous disais hier au soir que le pouvoir, que les premiers prennent quelquefois dans les peuples, n'y est jamais cru que par les effets, parce que ceux qui l'y doivent avoir naturellement par leurs caractères, en conservent toujours le plus longtemps qu'ils peuvent l'imagination, après qu'ils en ont perdu l'effectif. Faites réflexion sur ce que vous avez vu dans la

Cour sur ce sujet. Y a-t-il un ministre, ni un courtisan, qui jusqu'au jour des barricades n'ait tourné en ridicule tout ce qu'on lui disait de la disposition des peuples pour le Parlement? Il est pourtant vrai qu'il n'y avait pas un seul ministre, ni un seul courtisan, qui n'eût déjà vu des signes infaillibles de la révolution. Il faut avouer que les barricades les devaient convaincre. L'ont-elles fait? Les ont-elles empêchés d'assiéger Paris, sur ce fondement que le caprice du peuple, qui l'avait porté à l'émotion, ne le pourrait pas pousser jusqu'à la guerre? Ce que nous faisons aujourd'hui et tous les jours, les pourrait détromper de cette illusion : en sont-ils guéris? Ne dit-on pas tous les jours à la reine, que le gros bourgeois est à elle, et qu'il n'y a dans Paris que la canaille achetée à prix d'argent, qui soit au Parlement? Je vous ai marqué la raison pourquoi les hommes se flattent et se trompent eux-mêmes en ces matières. Ce qui est arrivé à la Cour arrive présentement au Parlement. Il y a dans ce mouvement tout le caractère de l'autorité, il en prendra bientôt la substance : il le devrait prévoir et par les murmures qui commencent à s'élever contre lui, et par le redoublement de la manie du peuple pour M. de Beaufort et moi. Nullement; il ne le connaîtra jamais que par une violence actuelle et positive qu'on lui fera, et que par un coup qui l'abattra. Tout ce qu'il verra de moins lui paraîtra une tentative que nous aurons faite contre lui, et dans laquelle nous n'aurons pu réussir. Il en prendra du courage, il nous poussera effectivement si nous plions, et il nous obligera par là à le perdre. Ce n'est pas là notre compte; au contraire, notre intérêt est de ne lui point faire de mal pour ne point mettre de division dans notre parti, et d'agir toutefois d'une manière qui lui fasse voir qu'il ne peut faire son bien qu'avec nous. Il n'y a point de moyens plus efficaces, à mon avis, pour cela, que de tirer notre armée de Paris, de la poster en quelque lieu où elle puisse être hors de l'insulte des ennemis, d'où elle puisse toutefois favoriser nos convois, et de se faire demander cette sortie par le Parlement même, afin qu'il n'en prenne point d'ombrage, ou qu'il n'en prenne que quand il sera bon pour nous qu'il en ait. Cette précaution, jointe aux autres que vous avez déjà ré-

solues, fera que cette compagnie, presque sans s'en être aperçue, se trouvera dans la nécessité d'agir de concert avec nous : et la faveur des peuples, par laquelle seule nous la pouvons véritablement retenir, ne lui paraîtra plus une fumée, dès qu'elle la verra fortifiée et comme épaissie par une armée qu'elle ne croira plus entre ses mains. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet de madame de Bouillon. Je le leur lus aussitôt après, et je remarquai qu'à l'endroit où je proposais de faire sortir l'armée de Paris, elle fit signe à M. son mari, qui, à l'instant que j'eus achevé ma lecture, la tira à part, et lui parla près d'un demi-quart-d'heure; après quoi il me dit : « Vous avez une si grande connaissance de l'état de Paris, et j'en ai si peu, que vous me devez excuser, si je n'en parle pas juste. Je vais fortifier vos raisons par un secret que nous vous allons dire, pourvu que vous nous promettiez sur votre salut de nous le garder par tout le monde, et particulièrement à l'égard de mademoiselle de Bouillon (1). » Il continua en ces termes : « M. de Turenne nous écrit qu'il est sur le point de se déclarer pour le parti; qu'il n'y a plus que deux colonels dans son armée qui lui fassent peine; qu'il s'en assurera d'une manière ou d'autre avant qu'il soit huit jours, et qu'à l'instant il marchera à nous. Il nous a demandé le secret pour tout le monde, hors pour vous. — Mais sa gouvernante (*ajouta avec colère madame de Bouillon*) nous l'a commandé pour vous comme pour les autres. » La gouvernante dont elle voulait parler était la vieille mademoiselle de Bouillon sa sœur, en qui il avait une confiance abandonnée, et que madame de Bouillon haïssait de tout son cœur. M. de Bouillon reprit la parole, et me dit : « Qu'en dites-vous? ne sommes-nous pas les maîtres de la Cour et du Parlement? — Je ne serai pas ingrat, *répondis-je :* je paierai votre secret d'un autre qui n'est pas si important, mais qui n'est pas peu considérable. Je viens de voir un billet d'Hoquincourt (2) à madame de Montbazon, où il n'y a que ces mots : *Péronne est à la belle des belles;* et j'en ai reçu un ce matin de Bussi-Lamet qui m'assure de Mézières. »

(1) Charlotte de La Tour, morte sans alliance en 1662.
(2) Charles de Monchi, marquis d'Hoquincourt, gouverneur de Péronne, etc., maréchal de France en 1651, et tué devant Dunkerque en 1658.

Madame de Bouillon se jeta à mon cou, nous ne doutâmes plus de rien, et nous conclûmes en un quart-d'heure le détail de toutes les précautions dont vous avec vu les propositions ci-dessus.

Je ne puis omettre à ce propos une parole de M. de Bouillon. Comme nous examinions les moyens de tirer l'armée hors des murailles, sans donner de la défiance au Parlement; madame de Bouillon, qui était transportée de joie de tant de bonnes nouvelles, ne faisait plus aucunes réflexions sur ce que nous disions. M. son mari se tourna vers moi, et il me dit presque en colère, parce qu'il prit garde que ce que je venais d'apprendre de M. de Turenne m'avait touché et distrait : *Je le pardonne à ma femme, mais je ne vous le pardonne pas. Le vieux prince d'Orange disait, que le moment où l'on reçoit les plus heureuses nouvelles, était celui où il fallait redoubler son attention pour les petites.*

Le 24 de ce mois de février, les députés du Parlement, qui avaient reçu leurs passeports la veille, partirent pour aller rendre compte à la reine de l'audience accordée à l'envoyé de l'archiduc. La Cour ne manqua pas de se servir de cette occasion pour entrer en traité. Quoiqu'elle ne traitât pas dans ses passeports les députés, de présidents et de conseillers, elle ne les traita pas aussi de gens qui l'eussent été et qui en fussent déchus, les nommant simplement par leurs noms ordinaires. La reine dit aux députés, qu'ils ne devaient point avoir entendu l'envoyé, mais que c'était une chose faite; qu'il fallait songer à une bonne paix; qu'elle y était très-disposée; que M. le chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donnerait dès le lendemain une réponse plus ample par écrit. M. d'Orléans et M. le Prince s'expliquèrent encore plus positivement, et promirent aux députés, qui eurent avec eux des conférences très-longues, de déboucher tous les passages, aussitôt que le Parlement aurait nommé des députés pour traiter.

Le même jour nous eûmes avis que M. le Prince avait dessein de jeter dans la rivière toutes les farines de Gonesse et des environs, parce que les paysans en apportaient une fort grande quantité dans la ville. Nous le prévînmes,

l'on sortit avec toutes les troupes entre neuf et dix heures du soir, on passa toute la nuit en bataille devant Saint-Denis, pour empêcher le maréchal du Plessis (1), qui y était avec 800 chevaux composés de la gendarmerie, d'incommoder notre convoi. On prit tout ce qu'il y avait de chariots, de charrettes et de chevaux dans Paris. Le maréchal de La Mothe se détacha avec mille chevaux; il enleva tout ce qu'il trouva dans Gonesse et dans tout le pays, et rentra dans la ville sans avoir perdu un seul homme ni un seul cheval. Les gendarmes de la reine donnèrent sur la queue du convoi, mais ils furent repoussés par Saint-Germain d'Apchon (2) jusque dans la rivière de Saint-Denis.

Le même jour Flamarin arriva à Paris, pour faire compliment de la part de M. le duc d'Orléans à la reine d'Angleterre sur la mort du roi son époux (3), que l'on n'avait apprise que trois ou quatre jours auparavant. Ce fut là le prétexte du voyage de Flamarin : en voici la cause. La Rivière, de qui il était intime, se mit dans l'esprit de lier commerce par son moyen avec M. de La Rochefoucauld, avec lequel Flamarin avait aussi beaucoup d'habitude. Je savais de moment à autre tout ce qui se passait entre eux. Comme le cardinal Mazarin faisait croire à La Rivière que le seul obstacle qu'il trouvait au cardinalat était M. le prince de Conti, Flamarin crut ne pouvoir rendre un service plus considérable à son ami, que de faire une négociation qui les pût disposer à quelque union. Il vit pour cet effet M. de La Rochefoucauld, et il n'eut pas beaucoup de peine à le persuader. Il le trouva au lit incommodé de sa blessure, et très-fatigué de la guerre civile. Il dit à Flamarin qu'il n'y était entré que malgré lui, et que s'il fut revenu de Poitou deux mois avant le siége de Paris, il eût assurément empêché madame de Longueville d'entrer dans cette méchante affaire; mais que je m'étais servi de son absence pour l'y embarquer, elle et M. le prince de Conti; parce qu'il avait trouvé les engagements trop avancés pour les pouvoir rompre; que sa blessure était encore un nouvel

(1) César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France en 1645, mort en 1675.

(2) Saint-Germain, comte d'Apchon.

(3) Charles Stuart, premier du nom, roi d'Angleterre, décapité en 1649.

obstacle à son dessein de réunir la maison royale; que ce diable de coadjuteur ne voulait point de paix, et qu'il était toujours pendu aux oreilles de M. le prince de Conti et de madame de Longueville, pour en fermer toutes les voies; que son mal l'empêchait d'agir auprès d'eux comme il eût fait. Il prit ensuite avec Flamarin toutes les mesures qui obligèrent depuis, à ce qu'on a cru, M. le prince de Conti à céder sa nomination au cardinalat à La Rivière. Je fus informé de tous ces pas; j'en tirai toutes les lumières qui me furent nécessaires, et je fis dire après par le prévôt des marchands à Flamarin de sortir de Paris, parce qu'il y avait déjà quelques jours que le temps de son passeport était expiré.

Le 26, il y eut de la chaleur dans le Parlement, sur ce qu'ayant eu nouvelle que Grancei avait assiégé Brie-Comte-Bobert avec 5,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, la plupart des conseillers voulaient ridiculement que l'on s'exposât à une bataille pour la secourir. MM. les généraux eurent toutes les peines du monde à leur faire entendre raison. La place ne valait rien, ou était inutile par deux ou trois considérations. M. de Bouillon, qui, à cause de sa goutte, ne pouvait venir au Palais, les envoya par écrit à la compagnie, qui se montra plus peuple en cette occasion qu'on ne le peut croire. Bourgogne, qui était dans la place, se rendit ce jour-là même. S'il eût tenu plus longtemps, je ne sais si l'on eût pu s'empêcher de faire, contre les règles de la guerre, quelques tentatives bizarres pour étouffer les criailleries de ces impertinents. Je m'en servis pour leur faire désirer à eux-mêmes que notre armée sortît de Paris. J'apostai le comte de Malauze (1) pour dire au président Charton, qu'il savait de science certaine que si l'on n'avait pas secouru Brie-Comte-Robert, c'était parce qu'il était impossible de faire sortir assez à temps les troupes de la ville; et que ç'avait déjà été l'unique cause de la perte de Charenton. Je fis dire au président de Mesme que l'on savait de bon lieu que j'étais fort embarrassé, parce que d'un côté je voyais que la perte de ces deux places était imputée par le public à l'opiniâtreté que l'on avait eu de tenir nos troupes resserrées dans l'enclos

(1) Louis de Bourbon-Malauze, mort en 1667.

de nos murailles; et que de l'autre, je ne me pouvais résoudre à éloigner seulement de deux pas de ma personne tous ces gens de guerre, qui étaient autant de crieurs à gage pour moi dans les rues et dans la salle du Palais. Toute cette poudre prit feu. Le président Charton ne parla plus que de campement; le président de Mesme finissait tous ses avis par la nécessité de ne pas laisser les troupes inutiles. Les généraux témoignèrent être embarrassés de cette proposition, je fis semblant de la contrarier, nous nous fîmes prier huit ou dix jours, après lesquels nous fîmes ce que nous souhaitions encore plus fortement que ceux qui nous en pressaient.

Noirmoutier sortit de Paris avec 1,500 chevaux, et y amena ce jour-là de Dammartin et des environs une quantité immense de grains et de farine. M. le Prince ne pouvait pas être partout : il n'y avait pas assez de cavalerie pour occuper toute la campagne, et toute la campagne favorisait Paris. On y apporta plus de blé qu'il n'en eût fallu pour le maintenir six semaines. La police y manqua par la friponnerie des boulangers et par le peu de soin des officiers.

Le 27, le premier président fit la relation au Parlement de ce qui s'était passé à Saint-Germain, et l'on y résolut de prier messieurs les généraux de se trouver au palais l'après-dînée, pour délibérer sur les offres de la Cour. Nous eûmes de la peine, M. de Beaufort et moi, à retenir le peuple qui voulait entrer dans la grande chambre, et qui menaçait les députés de les jeter dans la rivière, en criant qu'ils les trahissaient et qu'ils avaient eu des conférences avec Mazarin. Il nous fallut tout notre crédit pour l'apaiser, et le bon est que le Parlement croyait que nous le soulevions. *Le pouvoir dans le peuple est fâcheux en ce qu'il nous rend responsables même de ce qu'ils font malgré nous.* L'expérience que nous en fîmes ce matin-là, nous obligea de prier M. le prince de Conti de demander au Parlement qu'il n'y pourrait pas aller l'après-dînée, et qu'il le priait de différer la délibération jusqu'au lendemain matin, et nous crûmes qu'il serait à propos que nous nous trouvassions chez M. de Bouillon, pour aviser à ce que nous avions à dire et à faire dans une conjoncture où nous nous trouvions entre un peuple qui criait,

un Parlement qui voulait la paix, et les Espagnols qui pouvaient vouloir l'un et l'autre à nos dépens, selon leurs intérêts. Nous ne fûmes guère moins embarrassés dans notre assemblée chez M. de Bouillon, que nous avions appréhendé de l'être dans celle du Parlement. M. de Conti, instruit par M. de La Rochefoucauld, y parla comme un homme qui voulait la guerre, et y agit en homme qui voulait la paix. Le personnage qu'il joua, et ce que je savais de Flamarin, ne me laissa aucun lieu de douter qu'il n'attendît quelque réponse de Saint-Germain. La moins forte proposition de M. d'Elbeuf fut de mettre tout le Parlement en corps à la Bastille. M. de Bouillon n'avait encore rien dit de M. de Turenne, parce qu'il ne s'était pas encore déclaré publiquement. Je n'osais m'expliquer sur les raisons qui me faisaient juger qu'il était nécessaire de couler sur tout généralement, jusqu'à ce que notre camp formé hors des murailles, l'armée d'Allemagne en marche et celle d'Espagne sur la frontière, nous missent en état de faire agir à notre gré le Parlement. M. de Beaufort, à qui l'on ne se pouvait ouvrir d'aucun secret important à cause de madame de Montbazon qui n'avait point de fidélité, ne comprenait pas pourquoi nous ne nous servions pas de tout le crédit que lui et moi avions parmi le peuple. M. de Bouillon, parce qu'en son particulier il eût pu trouver mieux que personne ses intérêts dans le bouleversement, ne m'aidait qu'autant que la bienséance le forçait à faire prendre le parti de la modération, c'est-à-dire à faire résoudre que nous ne troublassions pas la délibération que nous devions faire le lendemain au Parlement, par aucune émotion populaire. Comme on ne doutait point que la compagnie n'embrassât, même avec précipitation, l'offre que la Cour lui faisait de traiter, l'on n'avait presque rien à répondre à ceux qui disaient que l'unique moyen de l'empêcher c'était d'aller au-devant de la délibération, par une émotion populaire. M. de Beaufort y donnait à pleines voiles. M. d'Elbeuf, qui venait de recevoir une lettre de La Rivière pleine de mépris, faisait le capitan. Je me trouvai dans l'embarras dont vous pouvez juger, en faisant réflexion sur les inconvénients qu'il y avait pour moi, ou à ne pas prévenir une émotion qui me serait infailliblement

imputée, ou à la combattre dans l'esprit des gens à qui je ne pouvais dire les raisons les plus solides que j'avais pour ne pas l'approuver. Le premier parti que je pris fut d'approuver les incertitudes et les ambiguïtés de M. le prince de Conti. Mais comme je vis que cette manière de galimatias pourrait bien empêcher que l'on ne prît la résolution de faire l'émotion, mais qu'elle ne serait pas capable de faire que l'on prît celle de s'y opposer (ce qui était pourtant nécessaire, vu la disposition où était le peuple, qu'un mot du moins accrédité d'entre nous pouvait enflammer), je crus qu'il n'y avait point à balancer. Je me déclarai publiquement. J'exposai à toute la compagnie ce que vous avez vu que j'avais dit à M. de Bouillon. J'insistai à ce que l'on n'innovât rien jusqu'à ce que nous sussions positivement par la réponse de Fuensaldagne ce que nous pouvions attendre des Espagnols. Je suppléai par cette raison aux autres que je n'osais dire, et que j'eusse tirées encore plus aisément et du secours de M. de Turenne et du camp que nous avions projeté auprès de Paris.

J'éprouvai en cette occasion, *que l'une des plus grandes incommodités des guerres civiles est qu'il faut encore plus d'application à ce que l'on ne doit pas dire à ses amis, qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis.* Je fus assez heureux pour les persuader, parce que M. de Bouillon revint à mon avis; convaincu qu'une confusion telle qu'elle eût été dans la conjoncture, fût retombée sur les auteurs. Mais ce qu'il me dit sur ce sujet, après que tout le monde s'en fut allé, me convainquit à mon tour qu'aussitôt que nos troupes seraient hors de Paris, que notre traité avec l'Espagne serait conclu, et que M. de Turenne se serait déclaré, il était résolu de s'affranchir de la tyrannie ou plutôt du pédantisme du Parlement. Je lui répondis qu'avec la déclaration de M. de Turenne, je lui promettais de me joindre à lui pour ce sujet, mais qu'il jugeait bien que jusque-là je ne pouvais me séparer du Parlement, quand j'y verrais clairement ma ruine, parce que j'étais au moins assuré de conserver mon honneur en demeurant uni à ce corps, avec lequel il semble que les particuliers ne peuvent faillir; au lieu que si je contribuais à le perdre, sans avoir de quoi suppléer par un parti dont le fond fût fran-

çais et non odieux, je pouvais être réduit fort aisément à devenir dans Bruxelles une *copie des exilés de la Ligue.* Que pour lui, M. de Bouillon, il y trouverait mieux son compte que moi par sa capacité dans la guerre et par les établissements que l'Espagne lui pourrait donner; mais qu'il devait toutefois se ressouvenir de M. d'Aumale, qui était tombé à rien dès qu'il n'avait eu que la protection d'Espagne : qu'il était nécessaire pour lui et pour moi de faire un fond certain au-dedans du royaume, avant que de songer à se détacher du Parlement, et se résoudre même à en souffrir jusqu'à ce que nous eussions vu clair à la marche de l'armée d'Espagne, au campement de nos troupes et à la déclaration de M. de Turenne, qui était la pièce décisive, en ce qu'elle donnait au parti un corps indépendant des étrangers, ou plutôt parce qu'elle formait elle-même un parti purement français et capable de soutenir les affaires par son propre poids. Ce fut cette dernière considération qui emporta madame de Bouillon, qui était rentrée dans la chambre de son mari aussitôt que les généraux en furent sortis. Elle s'irrita bien fort quand elle sut que la compagnie s'était séparée sans résoudre de se rendre maîtres du Parlement, et elle dit à M. de Bouillon : « Je vous l'avais bien dit que vous vous laisseriez aller à M. le coadjuteur. *Il lui répondit :* Voulez-vous, madame, que M. le coadjuteur hasarde pour nos intérêts de devenir l'aumônier de Fuensaldagne? est-il possible que vous n'ayez pas compris ce qu'il vous prêche depuis trois jours? » Je pris la parole sans émotion, en disant à madame de Bouillon : « Ne convenez-vous pas, madame, que nous prendrons des mesures plus certaines, quand nos troupes seront hors de Paris, quand nous aurons la réponse de l'archiduc, et quand la déclaration de M. de Turenne sera publique? — Oui, *me repartit-elle*, mais le Parlement fera demain des pas, qui rendront tous les préalables que vous attendez fort inutiles. — Non, madame, *lui répondis-je*, je soutiens que quelques pas qu'il fasse, nous demeurerons en état, pourvu que ces préalables réussissent, de nous moquer du Parlement. — Me le promettez-vous, *reprit-elle?* — Je m'y engage de plus, *lui dis-je*, et je vous le vais signer de mon sang. — Vous l'en signerez tout à l'heure, *s'écria-t-elle.* Elle me lia le pouce

avec de la soie, quoique son mari lui pût dire : elle m'en tira du sang avec le bout d'une aiguille, et elle m'en fit signer un billet de cette teneur : *Je promets à madame la duchesse de Bouillon de demeurer uni avec M. son mari contre le Parlement, en cas que M. de Turenne s'approche avec l'armée qu'il commande, à vingt lieues de Paris, et qu'il se déclare pour la ville.* » M. de Bouillon jeta cette belle promesse dans le feu; mais il se joignit avec moi pour faire connaître à sa femme que, si nos préalables réussissaient, nous demeurerions sur nos pieds, quoique pût faire le Parlement; et que s'ils ne réussissaient point, nous aurions la joie de n'avoir pas causé une confusion, où la honte et la ruine m'étaient infaillibles, et où l'avantage de la maison de Bouillon était fort problématique.

Comme la conversation finissait, je reçus un billet du vicaire de Saint-Paul, qui me donnait avis que Toucheprez, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, avait jeté quelque argent parmi les garçons de boutique de la rue Saint-Antoine, pour aller crier le lendemain contre la paix dans la salle du Palais. M. de Bouillon, de concert avec moi, écrivit sur l'heure à M. d'Elbeuf ces quatre ou cinq mots sur le dos d'une carte, pour lui faire voir qu'il avait été bien pressé : *Il n'y a point de sûreté pour vous demain au Palais.*

M. d'Elbeuf vint en même temps à l'hôtel de Bouillon, pour apprendre ce que ce billet voulait dire; et M. de Bouillon lui dit qu'il venait d'avoir avis que le peuple s'était mis dans l'esprit, que M. d'Elbeuf et lui avaient intelligence avec le Mazarin, et qu'il ne croyait pas qu'il fût judicieux de se trouver dans la foule que l'attente de la délibération attirerait infailliblement le lendemain dans la salle du Palais.

M. d'Elbeuf, qui savait bien qu'il n'avait pas la voix publique, et qui ne se tenait pas plus en sûreté chez lui qu'ailleurs, témoigna qu'il appréhendait que son absence dans une journée de cette nature ne fût mal interprétée. M. de Bouillon, qui ne la lui avait proposée que pour lui faire craindre l'émotion, prit ouverture de la difficulté qu'il lui en fit, pour s'assurer encore plus de lui par une autre voie, en lui disant qu'il était effectivement persuadé qu'il

ferait mieux d'aller au Palais, mais qu'il n'y devait pas aller comme une dupe : qu'il fallait qu'il y vînt avec moi; qu'il le laissât faire, et qu'il trouverait un expédient naturel et comme imperceptible à moi-même.

Le lendemain, 28 février, j'allai au Palais avec M. d'Elbeuf, et je trouvai dans la salle une foule de peuple qui criait : *Vive le coadjuteur, point de paix et point de Mazarin!* Comme M. de Beaufort entra en même temps par le grand degré, les échos de nos noms qui se répandaient, faisaient croire aux gens, que ce qui ne se rencontrait que par un pur hasard avait été concerté pour troubler la délibération du Parlement. Et comme *en matière de sédition tout ce qui la fait croire l'augmente*, nous faillîmes à faire en un moment ce que nous travaillions depuis huit jours à empêcher.

Le premier président et le président de Mesme, qui avaient supprimé, de concert avec les autres députés, la réponse par écrit que la reine leur avait faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étaient contenues, ornèrent de toutes les couleurs qu'ils purent les termes obligeants avec lesquels elle leur avait parlé. On opina ensuite, et après quelques contestations sur le plus ou moins de pouvoir que l'on donnerait aux députés, on résolut de le leur donner plein et entier; de prendre pour la conférence tel lieu qu'il plairait à la reine de choisir; de nommer pour députés quatre présidents, deux conseillers de la grande chambre, un de chaque chambre des enquêtes, un des requêtes, un ou deux de MM. les généraux, deux de chacune des compagnies souveraines et le prévôt des marchands; d'en donner avis à M. de Longueville et aux députés des Parlements de Rouen et d'Aix, et d'envoyer dès le lendemain les gens du roi demander l'ouverture des passages, selon ce qui avait été promis par la reine. Le président de Mesme surpris de ne trouver aucune opposition ni de la part des généraux, ni de la mienne, dit au premier président : *Voilà un grand concert, et j'appréhende les suites de cette fausse modération.* Je crois qu'il fut encore plus étonné, quand les huissiers vinrent dire que le peuple menaçait de tuer tous ceux qui seraient d'avis d'une con-

férence, avant que le Mazarin fût hors du royaume. Nous sortîmes M. de Beaufort et moi, nous fîmes retirer les séditieux, et la compagnie sortit sans aucun péril. Je fus surpris moi-même de la facilité que nous y trouvâmes. Elle donna une audace au Parlement qui faillit à le perdre.

Le 2 mars, Champlâtreux, fils du premier président, apporta au Parlement, de la part de son père, une lettre de M. le duc d'Orléans et une de M. le Prince, où ils témoignaient tous deux la joie qu'ils avaient du pas que le Parlement avait fait; mais où en même temps ils niaient que la reine eût promis l'ouverture des passages. Je ne puis exprimer la fureur qui parut dans le corps et dans les particuliers à cette nouvelle. Le premier président fut piqué de ce procédé; il s'en expliqua avec beaucoup d'aigreur au président de Nesmond, que le Parlement lui avait envoyé pour le prier d'en écrire à MM. les princes. On manda aux gens du roi, qui étaient partis le matin pour aller demander à Saint-Germain les passeports nécessaires aux députés, de déclarer que l'on ne voulait entrer en aucune conférence, que la parole donnée au premier président ne fût exécutée. Je crus qu'il était à propos de prendre ce moment pour faire faire à la compagnie quelque pas qui marquât à la Cour que toute sa vigueur n'était pas éteinte. Je sortis de ma place sous prétexte d'aller à la cheminée, et je priai Pelletier, frère de La Houssaie, de dire au bonhomme Broussel de ma part, de proposer, vu le peu de bonne foi que l'on voyait dans la conduite de la Cour, de continuer les levées, et de donner de nouvelles commissions. La proposition fut reçue avec applaudissement. M. le prince de Conti fut prié de les délivrer, et l'on nomma même six conseillers pour y travailler sous lui.

Le 3 mars, l'on s'appliqua avec ardeur pour faire payer les taxes, auxquelles personne ne voulait plus satisfaire, dans l'espérance que la conférence donnerait la paix. M. de Beaufort ayant pris ce temps, de concert avec M. de Bouillon, avec le maréchal de La Mothe et avec moi, pour essayer d'animer le Parlement, parla à sa mode contre la contravention, et il ajouta qu'il répondait au nom de ses collègues et au sien, de déboucher dans quinze jours tous les passages, s'il plaisait à la compagnie de prendre une

ferme résolution de ne se plus laisser amuser par des propositions trompeuses, qui ne servaient qu'à suspendre le mouvement de tout le royaume, qui, sans ces bruits de négociations et de conférences, se serait déjà déclaré pour la capitale. Il est inconcevable ce que ces vingt ou trente paroles produisirent dans les esprits. Il n'y eut personne qui n'eût jugé que le traité allait être rompu. Ce ne fut plus cela un moment après. Les gens du roi revinrent de Saint-Germain. Ils apportèrent des passeports pour les députés, et un galimatias, à proprement parler, pour la subsistance de Paris : car au lieu de l'ouverture des passages, on accorda de laisser passer cent muids de blé par jour pour la ville : encore affecta-t-on d'omettre dans le premier passeport qui en fut expédié, le mot de *par jour*, pour s'en pouvoir expliquer selon les concurrences. Ce galimatias ne laissa pas de passer pour bon dans le Parlement. On ne s'y ressouvint plus de tout ce qui s'y était dit et fait un quart-d'heure auparavant, et l'on se prépara pour aller dès le lendemain à la conférence que la reine avait assignée à Ruel.

Nous nous assemblâmes chez M. de Bouillon dès le soir même, M. le prince de Conti, MM. de Beaufort et d'Elbeuf, le maréchal de La Mothe, de Brissac, le président de Bellièvre et moi, pour résoudre s'il était à propos que les généraux députassent. M. d'Elbeuf, qui avait envie d'avoir la commission, insista beaucoup pour l'affirmative. Il fut tout seul de son sentiment, parce que nous jugeâmes qu'il serait sans comparaison plus sage de demeurer pleinement dans la liberté de le faire et de ne le pas faire selon les occasions que nous en aurions. Et de plus y eût-il eu rien de moins judicieux que d'envoyer à la conférence de Ruel, dans le temps que nous étions sur le point de conclure avec l'Espagne, et que nous disions à tout moment à l'envoyé, que nous ne souffririons cette conférence, que parce que nous étions assurés que nous la romprions par le moyen du peuple, quand il nous plairait? M. de Bouillon, qui commençait à sortir, et qui était allé ce jour-là même reconnaître le poste où il voulait former un camp, nous en fit ensuite la proposition comme d'une chose qui ne lui était venue dans l'esprit que du matin. M. le prince

de Conti n'eut pas la force d'y consentir, parce qu'il n'avait pas consulté son oracle : il n'eut pas la force d'y résister, parce qu'il n'osait contester à M. de Bouillon une proposition de guerre. MM. de Beaufort, de La Mothe, de Brissac et de Bellièvre, que nous avions avertis, et qui savaient le dessous des cartes, y donnèrent avec approbation. M. d'Elbeuf s'y opposa par de méchantes raisons. Je me joignis à lui pour mieux couvrir notre jeu, en représentant à la compagnie que le Parlement se pourrait plaindre de ce qu'on ferait un mouvement de cette sorte sans sa participation. M. de Bouillon me répondit d'un ton de colère, qu'il y avait plus de trois semaines que le Parlement se plaignait au contraire de ce que les généraux ni les troupes n'osaient se montrer hors des portes; qu'il ne s'était point ému de leurs crieries, tant qu'il avait cru qu'il y aurait du péril à les exposer à la campagne; mais qu'ayant reconnu un poste où elles seraient autant en sûreté qu'à Paris, et d'où elles pourraient agir encore plus utilement, il était raisonnable de satisfaire le public.

Le lendemain 4 mars, les députés sortirent pour Ruel, et notre armée sortit pour le camp formé entre Marne et Seine. L'infanterie fut postée à Ville-Juif et à Bicêtre; la cavalerie à Vitry et à Ivry. On fit un pont de bateaux sur la rivière au Port-à-l'Anglais, défendu par des redoutes où il y avait du canon. Ceux qui dans le Parlement étaient bien intentionnés pour le parti, se persuadèrent qu'elle allait agir avec beaucoup plus de vigueur; et ceux qui étaient à la Cour se figurèrent que le peuple qui ne serait plus échauffé par les gens de guerre, en serait plus souple. Saint-Germain même donna dans ce panneau, et le président de Mesme y fit fort valoir tout ce qu'il avait dit en sa place, à MM. les généraux, pour les obliger à prendre la campagne avec leurs troupes. Senneterre, qui était le plus habile homme de la Cour, ne les laissa pas longtemps dans cette erreur : il pénétra par son bon sens notre dessein. Il dit au premier président et au président de Mesme, qu'ils étaient dupés, et qu'ils s'en apercevraient au premier jour. Je dois à la vérité le témoignage d'une parole qui marque la capacité de cet homme. Le premier président, qui était tout d'une pièce, et qui ne voyait ja-

mais deux choses à la fois, s'étant écrié sur le camp de Ville-Juif avec un transport de joie, que le coadjuteur n'aurait plus tant de crieurs à gage dans la salle du Palais, et le président de Mesme ayant ajouté, ni tant de coupe-jarrets; Senneterre repartit à l'un et à l'autre : « L'intérêt du coadjuteur n'est pas de vous tuer, messieurs, mais de vous assujettir. Le peuple lui suffirait pour le premier; le camp lui est admirable pour le second. S'il n'est pas plus homme de bien qu'on le croit ici, nous avons pour longtemps la guerre civile. »

Le cardinal avoua dès le lendemain que Senneterre avait vu clair; car M. le Prince conçut d'une part que nos troupes, qui ne se pouvaient attaquer au poste qu'elles avaient pris, lui feraient plus de peine que si elles étaient demeurées dans la ville, et nous commençâmes de l'autre à parler plus haut dans le Parlement, que nous n'avions accoutumé.

L'après-dînée du 4 mars en fournit une occasion. Les députés étant arrivés sur les quatre heures du soir à Ruel, apprirent que M. le cardinal Mazarin était un des nommés par la reine, pour assister à la conférence. Ceux du Parlement prétendirent qu'ayant été condamné par la compagnie, ils ne pouvaient conférer avec lui. M. Le Tellier leur dit de la part de M. le duc d'Orléans, que la reine trouvait étrange que le Parlement ne se contentât pas de traiter comme d'égal avec son roi, mais qu'il voulût encore borner son autorité, jusqu'à se donner la licence d'exclure même des députés. Le premier président demeurant ferme, et la Cour persistant de son côté, l'on fut sur le point de rompre; et le président Le Coigneux et Longueil, avec lesquels nous avions un commerce secret, nous ayant donné avis de ce qui se passait, nous leur mandâmes de ne se point rendre, et de faire voir même comme en confidence au président de Mesme et à Menardeau, qui étaient tous deux très-dépendants de la Cour, un bout de lettre de moi à Longueil, dans lequel j'avais écrit comme par apostille ces paroles : « Nous avons pris nos mesures, nous sommes en état de parler plus décisivement que nous n'avons cru le devoir jusqu'ici; et je viens, depuis ma lettre écrite, d'apprendre une nouvelle qui m'oblige à vous avertir que le Parlement se perdra, s'il ne se conduit très-sagement. »

Cela joint au discours que nous fîmes le premier au matin, devant le feu de la grande chambre, obligea les députés à ne se point relâcher sur la présence du cardinal à la conférence, ce qui était un article si odieux au peuple, que nous eussions perdu tout crédit auprès de lui si nous l'eussions souffert; et par cette considération nous aurions été forcés de fermer les portes aux députés après leur retour, s'ils l'eussent fait. Comme la Cour vit que le premier président et ses collègues avaient demandé escorte pour revenir à Paris, elle se radoucit; M. le duc d'Orléans envoya quérir M. le premier président et le président de Mesme. On chercha des expédients, et l'on trouva celui de donner deux députés de la part du roi, et deux de la part de l'assemblée, qui conféreraient dans une des chambres de M. le duc d'Orléans sur les propositions qui seraient faites de part et d'autre, et qui en feraient après le rapport aux autres députés, et du roi et des compagnies. Ce tempérament, qui ne sauvait pas au cardinal le chagrin de n'avoir pu conférer avec le Parlement, et qui l'obligea de quitter Ruel et de s'en retourner à Saint-Germain, fut accepté avec joie.

Je vous marquerai les principales délibérations que l'on fit dans le cours de la conférence, et je les mêlerai par l'ordre des jours dans la suite de celles du Parlement, avec les autres incidents qui se trouveront avoir du rapport avec les unes et les autres.

Ce même jour 5 mars 1649, don Francisco Pizarro, second envoyé de l'archiduc, arriva à Paris avec les réponses que lui et le comte de Fuensaldagne faisaient aux premiers députés de Don Joseph d'Illescas, avec un plein pouvoir de traiter avec tout le monde, et une instruction de quatorze pages de petite lettre pour M. de Bouillon, outre une lettre de l'archiduc fort obligeante pour M. le prince de Conti, et un billet pour moi très-galant, mais très-substantiel, du comte de Fuensaldagne. Il portait que le roi son maître me déclarait qu'il ne se voulait point fier à ma parole, mais qu'il prendrait toute confiance en celle que je donnerais à madame de Bouillon. L'instruction me la témoignait toute entière, et je connus la main de M. et de madame de Bouillon dans le caractère de Fuensaldagne.

Nous nous assemblâmes, deux heures après l'arrivée de l'envoyé, dans la chambre de M. le prince de Conti, à l'hôtel-de-ville, pour y prendre notre résolution : et la scène fut assez curieuse. M. le prince de Conti et madame de Longueville, inspirés par M. de La Rochefoucauld, voulaient se lier presque sans restriction avec l'Espagne ; parce que les mesures qu'ils avaient cru prendre avec la Cour par le canal de Flamarin ayant manqué, ils se jetaient à corps perdu à l'autre extrémité. M. d'Elbeuf, qui ne cherchait que de l'argent, taupait à tout ce qui lui en montrait. M. de Beaufort, persuadé par madame de Montbazon qui le voulait vendre cher aux Espagnols, faisait du scrupule de s'engager par un traité signé avec les ennemis de l'Etat. Le maréchal de La Mothe déclara qu'il ne pouvait rien résoudre sans M. de Longueville, et madame de Longueville doutait que M. son mari y voulût entrer. C'était les mêmes personnes qui avaient conclu tout d'une voix quinze jours auparavant, de demander à l'archiduc un plein pouvoir pour traiter avec lui. M. de Bouillon leur dit qu'il ne pouvait concevoir que l'on pût seulement balancer à traiter avec l'Espagne, après les pas qu'on avait faits vers l'archiduc; qu'il les priait de se ressouvenir qu'ils avaient tout dit à son envoyé, qu'ils n'attendaient que ce pouvoir et ses propositions pour conclure avec lui; qu'il les envoyait en la forme du monde la plus honnête; qu'il faisait marcher ses troupes, sans attendre leur engagement; qu'il marchait lui-même, et qu'il était déjà sorti de Bruxelles; qu'il les suppliait de considérer que le moindre pas en arrière, après des avances de cette nature, pouvait faire prendre aux Espagnols des mesures aussi contraires à notre sûreté qu'à notre honneur; que les démarches si peu concertées du Parlement nous donnaient tous les jours de justes appréhensions d'en être abandonnés; que j'avais ces jours passés avancé et justifié, que le crédit que M. de Beaufort et moi avions dans le peuple, était plus propre à faire du mal qu'il n'était pas de notre intérêt de faire, qu'à nous donner la considération dont nous avions besoin; qu'il confessait que nous tirerions dorénavant de nos troupes davantage que nous n'en avions tiré jusques ici ; mais que les troupes n'étaient pas encore assez fortes pour nous en

donner à proportion de ce que nous en avions besoin, si elles n'étaient elles-mêmes soutenues par une protection puissante, au moins dans le commencement; qu'ainsi il fallait traiter, et même conclure avec l'archiduc, mais non à toute condition; que ses envoyés nous portaient la carte blanche, mais que nous devions aviser à ce dont nous la devions remplir; qu'ils nous promettaient tout, parce que dans les traités le plus fort peut tout promettre, mais que le plus faible s'y doit conduire avec beaucoup de réserve, parce qu'il ne peut pas tout tenir; qu'il connaissait les Espagnols; qu'il avait déjà eu des affaires avec eux; que c'étaient les gens du monde avec qui il était le plus nécessaire de conserver, particulièrement à l'abord, de la réputation; qu'il serait au désespoir que leurs envoyés eussent seulement la moindre lueur du balancement de MM. de Beaufort et de La Mothe, et de la facilité de MM. de Conti et d'Elbeuf; qu'il les conjurait les uns et les autres de lui permettre de ménager pour les premiers jours, les esprits de Don Joseph d'Illescas et de don Francisco Pizarro, et que comme il n'était pas juste que M. le prince de Conti et les autres s'en rapportassent à lui seul, il les priait de trouver bon qu'il n'y fît pas un pas que de concert avec le coadjuteur, qui avait déclaré publiquement dès le premier jour de la guerre civile, qu'il n'en tirerait jamais quoi que ce soit pour lui, ni dans le mouvement, ni dans l'accommodement, et que par cette raison le coadjuteur ne pouvait être suspect à personne.

Ce discours de M. de Bouillon gagna tout le monde. On nous chargea lui et moi d'agiter les matières avec l'envoyé d'Espagne, pour en rendre compte le lendemain à M. le prince de Conti et aux autres généraux.

J'allai au sortir de chez M. le prince de Conti chez M. de Bouillon, avec lui et madame sa femme, que nous ramenâmes aussi de l'hôtel-de-ville. Nous consultâmes sur la manière dont nous devions agir avec les envoyés. Elle n'était pas sans embarras dans un parti dont le Parlement faisait le corps, et dont la constitution présente était une conférence ouverte avec la Cour. M. de Bouillon m'assurait que les Espagnols n'entreraient pas dans le royaume, que nous ne nous fussions engagés à ne poser les armes qu'a-

vec eux, c'est-à-dire, qu'en traitant la paix générale. Et quelle assurance de prendre cet engagement dans une conjoncture où nous ne pouvions pas assurer que le Parlement ne fît la paix particulière d'un moment à l'autre? Nous avions de quoi chicaner et retarder ses démarches; mais comme nous n'avions pas encore de second courrier de M. de Turenne, dont le dessein nous était bien plus connu que le succès qu'il pouvait avoir, et que d'ailleurs nous étions avertis qu'Antonville, qui commandait la compagnie des gendarmes de M. de Longueville, et qui était son négociateur en titre d'office, avait déjà fait un voyage secret à Saint-Germain; nous ne voyions pas de fondement assez solide, pour y appuyer du côté de la France le projet que nous aurions pu faire de nous soutenir sans le Parlement ou plutôt contre le Parlement. M. de Bouillon y eut pu trouver son compte, mais j'observai qu'il se faisait justice dans son intérêt, ce qui est une des qualités les plus rares, et il répondit à madame de Bouillon qui n'était pas sur cela si juste que lui : « Si je disposais, madame, du peuple de Paris, et que je trouvasse mes intérêts dans une conduite qui perdit M. le coadjuteur et M. de Beaufort; ce que je pourrais faire pour leur service et ce que je devrais faire pour mon honneur, serait d'accorder ce qui serait de mon avantage avec ce qui pourrait empêcher leur ruine. Nous ne sommes pas en cet état, je ne puis rien dans le peuple, ils y peuvent tout. Il y a quatre jours qu'on ne vous dit autre chose, si ce n'est que leur intérêt n'est pas de s'employer pour assujettir le Parlement; et l'on vous le prouve en vous disant que l'un ne veut pas se charger chez la postérité de la honte d'avoir mis Paris entre les mains du roi d'Espagne, pour devenir lui-même l'aumônier du comte de Fuensaldagne : et que l'autre serait encore beaucoup plus idiot qu'il n'est, ce qui est beaucoup dire, s'il se pouvait résoudre à se naturaliser Espagnol, portant comme il le porte le nom de Bourbon. Voilà ce que M. le coadjuteur vous a répété dix fois depuis quatre jours, pour vous faire entendre que ni lui ni M. de Beaufort ne veulent opprimer le Parlement par le peuple; parce qu'ils sont persuadés qu'ils ne se pourraient maintenir que par la protection d'Espagne, dont le premier soin

dans la suite serait de les décréditer eux-mêmes dans le public. » *Ai-je bien compris votre sentiment?* me dit M. de Bouillon en se tournant vers moi ; et puis il me dit en continuant : « Ce qui nous convient, ce fondement posé, est d'empêcher que le Parlement ne nous mette dans la nécessité de faire ce qui, par ces raisons, n'est pas de notre intérêt. Nous avons pris pour cet effet des mesures, et nous avons lieu d'espérer qu'elles réussiront. Mais si nous nous trouvons trompés par l'événement, et si le Parlement se porte malgré nous à une paix honteuse, où nous ne rencontrions pas même notre sûreté, que ferons-nous? Je vous le demande d'autant plus instamment, que cette résolution est le préalable de celle qu'il faut prendre dans ce moment, sur la manière dont il est à propos de conclure avec les envoyés de l'archiduc. » Je répondis à M. de Bouillon ces propres paroles, que je transcrivis un quart-d'heure après les avoir dites, sur la table même du cabinet de M. de Bouillon :

« Si nous ne pouvons retenir le Parlement par les considérations et par les mesures que nous avons déjà tant rebattues, mon avis serait que plutôt que de nous servir du peuple pour l'abattre, nous le devrions laisser agir suivant sa pente, et nous abandonner à la sincérité de nos intentions. Je sais que le monde, qui ne juge que par les événements, ne leur fera pas justice; mais je sais aussi qu'il y a beaucoup de rencontres où il faut espérer uniquement de son devoir les bons événements. Je ne répéterai point ici les raisons qui marquent si clairement, ce me semble, les règles de notre devoir en cette conjoncture. La lettre y est grosse pour M. de Beaufort et pour moi, il ne m'appartient pas d'y vouloir lire ce qui vous touche : mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous dire, que j'ai observé qu'il y a des heures dans chaque jour, où vous avez aussi peu de disposition que moi à vous faire Espagnol. Il faut d'autre part se défendre, s'il se peut, de la tyrannie que nous avons cruellement irritée. Voici mon avis : Il faut que MM. les généraux signent dès demain un traité avec l'Espagne, par lequel elle s'engage de faire entrer incessamment son armée en France jusqu'à Pont-à-Verre, et de ne lui donner de mouvement, au moins en

deçà de ce poste, que celui qui sera concerté avec nous. »

Comme j'achevais de prononcer cette période, Briquemaut entra, qui nous dit qu'il y avait dans la chambre un courrier de M. de Turenne, qui avait crié tout haut en entrant dans la cour, *Bonnes nouvelles*, et qui ne s'était pas voulu toutefois expliquer avec lui en montant les degrés. Le courrier, qui était un lieutenant du régiment de Turenne, voulut nous le dire avec apparat, et il s'en acquitta assez mal. La lettre de M. de Turenne à madame de Bouillon était très-succincte : un billet qu'il m'écrivait n'était pas plus ample; et un papier plié en mémoire pour mademoiselle de Bouillon sa sœur était en chiffres. Nous en apprîmes assez pour ne pas douter qu'il ne se fût déclaré; que son armée, qui était la meilleure sans contredit qui fût en Europe, ne se fût engagée avec lui, et qu'Erlac, gouverneur de Brissac, qui avait fait tous ses efforts au contraire, n'eût été obligé de se retirer dans sa place avec mille ou douze cents hommes : ce qui était ce qu'il avait pu débaucher. Un quart-d'heure après que le courrier fut entré, il se ressouvint qu'il avait une lettre dans sa poche du vicomte de Lamet, qui servait dans la même armée, mon parent proche, et mon ami intime. Il me donnait en son particulier toutes les assurances imaginables, et il ajoutait qu'il marchait avec deux mille chevaux droit à nous, et que M. de Turenne le devait suivre un tel jour et en tel lieu avec le gros. C'est ce que M. de Turenne mandait en chiffre à mademoiselle de Bouillon.

Vous êtes surprise sans doute de ce que M. de Turenne, qui en toute sa vie n'avait, je ne dis pas été de parti, mais qui n'avait jamais voulu ouïr parler d'intrigues, s'avise de se déclarer contre la Cour étant général de l'armée du roi, et de faire une action sur laquelle je suis assuré que le Balafré (1) et l'amiral de Coligni auraient balancé. Vous serez bien plus surprise, quand je vous aurai dit que je suis encore à deviner son motif; que M. son frère et madame sa belle-sœur m'ont juré que tout ce qu'ils en savaient était que ce ne fut point à leur considération; et

(1) Henri de Lorraine, Ier du nom, duc de Guise, etc., surnommé le *Balafré*, à cause d'une blessure qu'il reçut à la joue gauche au combat de Dormans, et dont la cicatrice lui demeura toute sa vie. Il forma la Ligue, et fut poignardé aux Etats de Blois en 1588.

que mademoiselle de Bouillon, qui était son unique confidente, ou n'en a rien su, ou en a toujours fait un mystère. La manière dont il se conduisit dans cette déclaration, qu'il ne soutint que quatre ou cinq jours, est aussi fort surprenante. Je n'en ai jamais rien pu tirer de clair, ni de lui, ni de ceux qui lui manquèrent. Il a fallu un mérite aussi éminent que le sien, pour n'être pas obscurci par un événement de cette nature : et cet exemple nous apprend que la malignité des âmes vulgaires n'est pas toujours assez forte, pour empêcher le crédit que l'on doit faire en beaucoup de rencontres aux extraordinaires.

Je reprends le fil du discours que je faisais à M. et à madame de Bouillon quand le courrier de M. de Turenne nous interrompit. « Mon avis est que les Espagnols s'engagent à s'avancer jusqu'à Pont-à-Verre, et à n'agir, au moins en deçà de ce poste, que de concert avec nous, nous ne fassions aucune difficulté de nous engager à ne poser les armes que lorsque la paix générale sera conclue, pourvu qu'ils demeurent aussi dans la parole qu'ils ont fait porter au Parlement, qu'ils s'en rapporteront à son arbitrage. Cette parole n'est qu'une chanson; mais cette chanson nous est bonne, parce qu'il ne nous sera pas difficile d'en faire quelque chose de solide. Il n'y a qu'un quart-d'heure que mon sentiment n'était pas que nous allassions si loin avec les Espagnols; et quand le courrier de M. de Turenne est entré, j'étais sur le point de vous proposer un expédient, qui les eût, à mon avis, satisfaits à beaucoup moins. Mais comme la nouvelle que nous venons de recevoir nous fait voir que M. de Turenne est assuré de ses troupes, et que la Cour n'en a point qu'elle lui puisse opposer, que celles qui nous assiégent; je suis persuadé que non-seulement nous leur pouvons accorder ce point, mais que nous devrions nous le faire demander, s'ils ne s'en étaient point avisés. Nous avons deux avantages : 1° que les deux intérêts que nous avons dans notre parti, qui sont celui du public et le particulier, s'y accordent fort bien ensemble, ce qui n'est pas commun; 2° que les chemins pour arriver aux uns et aux autres s'uniront et se retrouveront même d'assez bonne heure, ce qui est encore plus rare. L'intérêt véritable du public est la paix générale; des compagnies, c'est

le rétablissement de l'ordre; de vous, monsieur, des autres, et de moi, c'est de contribuer à tous ceux que je viens de marquer, et d'y contribuer de telle sorte, que nous en soyons et que nous en paraissions les auteurs. Tous les autres avantages sont attachés à celui-là; et pour les avoir il faut, à mon avis, faire voir qu'on les méprise. Vous savez la profession publique que j'ai faite de ne vouloir jamais rien tirer en mon particulier de cette affaire; je la tiendrai jusqu'au bont. Vous n'êtes pas en même condition : vous voulez Sédan, et vous avez raison. M. de Beaufort veut l'amirauté, et il n'a pas tort. M. de Longueville a d'autres prétentions, à la bonne heure. M. le prince de Conti et madame de Longueville ne veulent plus dépendre de M. le Prince, ils n'en dépendront plus. Pour venir à toutes ces fins, le premier préalable est de n'en avoir aucune; de songer uniquement à faire la paix générale; de signer dès demain avec les ennemis tous les engagements les plus positifs et les plus sacrés; de joindre, pour plaire encore plus au peuple, à l'article de la paix, l'exclusion du cardinal Mazarin, comme de son ennemi mortel; de faire avancer en diligence l'archiduc à Pont-à-Verre, et M. de Turenne en Champagne; d'aller, sans perdre un moment, proposer au Parlement ce que don Joseph d'Illescas lui a déjà proposé touchant la paix générale; de le faire opiner à notre mode, à quoi il ne manquera pas dans l'état où il nous verra; d'envoyer ordre aux députés de Ruel, ou d'obtenir de la reine un lieu pour la tenue de la conférence pour la paix générale, ou de revenir dès le lendemain reprendre leurs places au Parlement. Je ne désespère pas que la Cour, qui se verra à la dernière extrémité, n'en prenne le parti : auquel cas n'est-il pas vrai qu'il ne peut y avoir rien de plus glorieux pour nous? Et si elle s'y pouvait résoudre, je sais bien que le roi d'Espagne ne nous en ferait pas les arbitres, comme il nous le fait dire; mais je sais bien aussi que ce que je vous disais tantôt n'être qu'une chanson, ne laisserait pas d'obliger les ministres à garder des égards qui ne peuvent être que très-avantageux à la France. Que si la Cour refuse cette proposition, pourra-t-elle soutenir ce refus deux mois durant? Toutes les provinces qui branlent déjà, ne se déclareront-elles pas,

et l'armée de M. le Prince est-elle en état de tenir contre celle d'Espagne, contre celle de M. de Turenne, et contre la nôtre? Ces deux dernières jointes ensemble, nous mettent au-dessus des appréhensions que nous avons eues jusqu'ici des forces étrangères; elles dépendront beaucoup plus de nous, que nous ne dépendrons d'elles; nous serons maîtres de Paris par nous-mêmes; et d'autant plus sûrement, que nous le serons par le Parlement, qui sera toujours le milieu par lequel nous tiendrons le peuple, dont l'on n'est jamais plus assuré, que quand on ne le tient pas immédiatement. La déclaration de M. de Turenne est l'unique voie qui nous peut conduire à ce que nous n'aurions pas seulement osé imaginer, qui est l'union de l'Espagne avec le Parlement pour notre défense; en ce que la proposition pour la paix générale devient solide et réelle, par la déclaration de M. de Turenne. Elle met la possibilité à l'exécution, elle nous donne lieu d'engager le Parlement, avec lequel nous ne pouvons rien faire qui au moins ne soit bon en un sens : mais il n'y a que ce moment où cet engagement soit et possible et utile. Le premier président et le président de Mesme sont absents, et nous ferons passer ce qu'il nous plaira dans la compagnie, sans comparaison plus aisément que s'ils étaient présents. S'ils exécutent fidèlement ce que le Parlement leur aura commandé par l'arrêt que nous lui avons fait donner, duquel je vous ai parlé ci-devant, nous aurons notre compte, et nous réunirons ce corps, pour le grand œuvre de la paix générale. Si la Cour s'opiniâtre à rebuter notre proposition, et que ceux des députés qui sont attachés à elle, ne veuillent pas suivre notre mouvement et refusent de courre notre fortune, nous ne trouverons pas moins notre avantage d'un autre sens, nous demeurerons avec le corps du Parlement, dont les autres seront les déserteurs, nous en serons encore plus les maîtres. Voilà mon avis que je m'offre de signer, et de proposer au Parlement, pourvu que nous ne laissions point échapper la conjoncture dans laquelle seule il est bon. Car s'il arrivait du changement du côté de M. Turenne, avant que je le lui eusse porté, je combattrais ce sentiment avec autant d'ardeur que je le propose. »

Madame de Bouillon, qui m'avait trouvé jusque-là trop modéré à son gré, fut surprise au dernier point de cette proposition qui lui parut bonne, parce qu'elle lui parut grande. M. son mari me dit : « Il n'y a rien de plus beau que ce que vous me proposez, il est possible; mais il est pernicieux pour tous les particuliers. L'Espagne nous promettra tout; mais elle ne nous tiendra rien, dès que nous lui aurons promis de ne travailler avec la Cour qu'à la paix générale. Cette paix est son unique vue, et elle nous abandonnera toutes les fois qu'elle la pourra avoir; et si nous faisions tout d'un coup ce grand effet que vous proposez, elle la pourra avoir infailliblement en quinze jours, parce qu'il sera impossible à la France de ne la pas faire même avec précipitation. Ce qui sera d'autant plus facile, que je sais de science certaine que les Espagnols la veulent en toutes manières, et même avec des conditions si peu avantageuses pour eux, que vous en seriez étonné. Cela supposé, en quel état nous trouverons-nous le lendemain que nous aurons fait, ou plutôt procuré la paix générale! Nous aurons de l'honneur, je l'avoue; mais cet honneur nous empêchera-t-il d'être les objets de la haine et de l'exécration de notre Cour? La maison d'Autriche reprendra-t-elle les armes quand on vous arrêtera vous et moi quatre mois après? Vous me répondrez que nous pouvons stipuler des conditions avec l'Espagne, qui nous mettront à couvert de ces insultes : mais je crois avoir prévenu cette objection, en vous assurant par avance qu'elle est si pressée dans le dedans par ses nécessités domestiques, qu'elle ne balancera pas un moment à sacrifier à la paix toutes les promesses les plus solennelles qu'elle nous aurait pu faire; et à cet inconvénient je n'y trouve aucun remède. Si l'Espagne nous manque dans la parole qu'elle nous aura donnée de l'exclusion du Mazarin, où en sommes-nous? Et la gloire de la paix générale se comparera-t-elle dans l'esprit du peuple, à la conservation d'un ministre pour la perte duquel nous aurons pris les armes? Vous savez quelle horreur il a pour le cardinal. Je veux que l'on nous tienne parole, et que l'on exclue du ministère le cardinal; n'est-il pas vrai que nous demeurerons toujours exposés à la vengeance de la reine, aux ressentiments de M. le Prince, et

à toutes les suites qu'une Cour outragée peut donner à une action de cette nature? Il n'y a de véritable gloire que celle qui peut durer; la passagère n'est qu'une fumée : celle que nous tirerons de la paix est des plus légères, si nous ne la soutenons par des établissements qui joignent à la réputation de la bonne intention celle de la sagesse. Sur le tout, j'admire votre désintéressement et je l'estime; mais je suis assuré, que vous n'approuveriez pas le mien, s'il allait aussi loin que le vôtre. Votre maison est établie, considérez la mienne, et jetez les yeux sur l'état où est cette dame, et sur celui où sont le père et les enfants. »

Je répondis à ces raisons par toutes celles que je crus trouver en abondance dans la considération que les Espagnols ne pourraient s'empêcher d'avoir pour nous en nous voyant maîtres absolus de Paris, de huit mille hommes de pied, de trois mille chevaux à sa porte, et de l'armée de l'Europe la mieux aguerrie, qui marchait à nous. Je n'oubliai rien pour le persuader de mes sentiments. Il fit tout ce qu'il put pour me persuader les siens, qui étaient de faire toujours croire aux envoyés de l'archiduc, que nous étions tout à fait résolus à nous engager avec eux pour la paix générale, de leur dire en même temps que nous croyons qu'il serait beaucoup mieux d'y engager le Parlement, ce qui ne se pouvait faire que peu à peu, et comme insensiblement; et d'amuser par ce moyen les envoyés, en signant avec eux un traité, qui ne serait que comme un préalable de celui que l'on projetait avec le Parlement, lequel par conséquent ne nous obligerait encore à rien de tout à fait positif à l'égard de la paix générale. Et cependant cela les contenterait suffisamment pour faire avancer leurs troupes. « Celles de mon frère, *ajouta M. de Bouillon*, s'avanceront en même temps, la Cour étonnée en viendra à un accommodement. Comme dans notre traité avec l'Espagne, nous nous laissons toujours une porte de derrière ouverte par la clause qui regardera le Parlement, nous nous en servirons et pour l'avantage du public et pour le nôtre, si la Cour ne se met à la raison. »

Ces considérations, quoique sages et profondes, ne me convainquirent pas, parce que la conduite que M. de Bouil-

lon en inférait, me paraissait impraticable. Je concevais bien qu'il amuserait les envoyés; mais je ne me figurais pas comment il amuserait le Parlement, qui traitait actuellement avec la Cour, qui avait déjà ses députés à Ruel, et qui, de toutes ses saillies, retombait toujours, même avec précipitation, à la paix. Je considérais qu'il n'y avait qu'une déclaration publique qui le pût retenir en la pente où il était; que, selon les principes de M. de Bouillon, cette déclaration ne se pouvait point faire, et que ne se faisant point, et le Parlement par conséquent allant son chemin, nous tomberions, si quelqu'une des cordes manquait, dans la nécessité de recourir au peuple : ce que je tenais pour le plus mortel de tous les inconvénients.

M. de Bouillon m'interrompit à ces mots, *si quelqu'une de nos cordes manquait*, pour me demander ce que j'entendais par là. Je lui répondis : « Par exemple, monsieur, si M. de Turenne mourait à l'heure qu'il est; si son armée se révoltait, comme il n'a pas tenu à Erlac que cela ne fût; que deviendrions-nous, si nous n'avions engagé le Parlement? Des tribuns du peuple le premier jour, et le second des valets du comte de Fuensaldagne. C'est ma vieille chanson : *Tout avec le Parlement, rien sans lui.* » Nous disputâmes sur ce ton trois ou quatre heures pour le moins : mais nous ne nous persuadâmes point, et nous convînmes d'agiter le lendemain la question chez M. le prince de Conti, en présence de MM. de Beaufort, d'Elbeuf, de La Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, et de Bellièvre. Je sortis de chez lui fort embarrassé. J'étais persuadé que son raisonnement dans le fond n'était pas solide, et je le suis encore. Je croyais que la conduite que ce raisonnement inspirait donnait ouverture à toutes sortes de traités particuliers, et sachant que les Espagnols avaient confiance en lui, je ne doutais point qu'il ne donnât à leurs envoyés tous les jours qu'il lui plairait. J'eus encore bien plus d'appréhension en revenant chez moi, où je trouvai une lettre en chiffres de madame de Lesdiguières qui me faisait des offres immenses de la part de la reine, le paiement de mes dettes, des abbayes, la nomination au cardinalat. Un petit billet à part portait ces paroles : *La déclaration de l'armée d'Allemagne met tout le monde ici dans la consternation.* Je ju-

geai que l'on ne manquerait pas de faire des tentatives auprès des autres, comme on en faisait auprès de moi, et je crus que puisque M. de Bouillon commençait à songer aux *petites portes* dans un temps où tout nous riait, les autres auraient peine à ne pas prendre les grandes, que je ne doutais plus depuis la déclaration de M. de Turenne, qu'on ne leur ouvrît avec soin. Ce qui m'affligeait plus que tout le reste, était que je ne voyais pas le fond de l'esprit et du dessein de M. de Bouillon. J'avais cru jusque-là l'un plus vaste et l'autre plus éclairé qu'ils ne me paraissaient en cette occasion, qui était pourtant la décisive, puisqu'il y allait d'engager ou de ne pas engager le Parlement. Il m'avait pressé plus de vingt fois de faire ce que je lui offrais présentement. La raison qui me donnait lieu de lui offrir ce que j'avais toujours rejeté, était la déclaration de M. son frère, qui lui donnait encore plus de force qu'à moi. Au lieu de la prendre il s'affaiblit, parce qu'il croit que le Mazarin lui lâchera Sédan. Il s'attache dans cette vue à ce qui le lui peut donner purement : il préfère les petits intérêts à celui qu'il pouvait trouver à donner la paix à l'Europe. Ce pas m'a obligé de vous dire que, quoiqu'il ait eu de très-grandes parties, je doute qu'il ait été aussi capable qu'on l'a cru des grandes choses qu'il n'a pas faites. *Il n'y a point de qualités qui déparent tant un grand homme, que de n'être pas juste à prendre le moment décisif de la réputation. On ne le manque presque jamais que pour mieux prendre celui de sa fortune ; et c'est en quoi l'on se trompe pour l'ordinaire doublement.* Il ne fut pas, à mon avis, habile en cette occasion, parce qu'il y voulut être fin. Cela arrive assez souvent.

Nous nous trouvâmes le lendemain chez M. le prince de Conti. Madame de Longueville, qui était accouchée de M. son fils plus de six semaines auparavant, et dans la chambre de laquelle on avait parlé plus de vingt fois d'affaires, ne se trouva point à ce conseil, et je crus du mystère à son absence. La matière y ayant été débattue par M. de Bouillon et par moi sur les mêmes principes agités chez lui, M. le prince de Conti fut du sentiment de M. de Bouillon, et avec des circonstances qui me firent juger qu'il y avait de la négociation. M. d'Elbeuf fut doux comme un agneau,

et il me parut qu'il eût enchéri, s'il eût osé, sur l'avis de M. de Bouillon.

Le chevalier de Frages, frère de la vieille Fiennes, qui ne servait dans notre parti que de double espion, sous le titre toutefois de commandant du régiment d'Elbeuf, m'avait averti, comme j'entrais dans l'hôtel-de-ville, qu'il croyait son maître accommodé. M. de Beaufort fit connaître par ses manières, que madame de Montbazon avait essayé de modérer ses emportements. Mais comme j'étais assuré que je l'emporterais toujours sur elle, l'irrésolution qu'il témoigna d'abord ne m'eut pas embarrassé; et en joignant sa voix à celle de MM. de Brissac, de La Mothe, de Noirmoutier et de Bellièvre, qui entrèrent tout à fait dans mon sentiment, j'eusse emporté de beaucoup la balance, si la considération de M. de Turenne, qui était dans ce moment *la grosse corde* du parti, et celle que M. de Bouillon avait avec les Espagnols par les anciennes mesures qu'il avait toujours conservées avec Fuensaldagne, ne m'eussent obligé de me faire honneur de ce qui n'était qu'un parti de nécessité. J'avais été la veille chez les envoyés de l'archiduc, pour essayer de pénétrer s'ils étaient toujours aussi attachés à traiter avec nous sur le seul engagement que nous prendrions nous-mêmes sur la paix générale, qu'ils me l'avaient toujours dit, et que M. et madame de Bouillon me l'avaient prêché. Je les trouvai l'un et l'autre absolument changés : ils voulaient toujours un engagement pour la paix générale, mais ils le voulaient à la mode de M. de Bouillon, c'est-à-dire, à deux fois. Il leur avait mis dans l'esprit qu'il serait bien plus avantageux pour eux en cette manière, parce que nous y engagerions le Parlement. Enfin je reconnus la main de l'ouvrier, et je vis bien que ces raisons, jointes à l'ordre qu'ils avaient de se rapporter à lui de toutes choses, l'emporteraient de bien loin sur tout ce que je pourrais dire au contraire. Je ne m'ouvris point à eux par cette considération. J'allai entre minuit et une heure chez le président de Bellièvre, pour le mener chez Croissi, afin d'être moins interrompus. Je leur exposai l'état des choses. Ils furent tous deux sans hésiter de mon sentiment : ils crurent que le contraire nous perdrait infailliblement, et ils

convinrent qu'il fallait toutefois s'y accommoder pour le présent, parce que nous dépendions absolument des Espagnols et de M. de Turenne, qui n'avaient encore de mouvements que ceux qui leur étaient inspirés par M. de Bouillon. Ils voulurent espérer que nous obligerions M. de Bouillon dans le conseil du lendemain à revenir à notre sentiment, ou que nous le persuaderions nous-mêmes à M. de Turenne, quand il nous aurait joints; mais je me flattai d'autant moins de cette espérance, que ce que je craignais le plus de cette conduite pouvait très-naturellement arriver, avant que M. de Turenne pût être à nous. Croissi, qui avait un esprit d'expédients, me dit : « Vous avez raison, mais voici une pensée qui me vient. Dans le traité préliminaire que M. de Bouillon veut qu'on signe avec les envoyés y signerez-vous? — Non, *lui répondis-je.* — Eh bien, *reprit-il*, prenez cette occasion pour faire entendre à ces envoyés les raisons que vous avez de ne pas signer. Ces raisons sont les mêmes qui feraient voir à Fuensaldagne, s'il était ici, que le véritable intérêt de l'Espagne est la conduite que vous proposez. Peut-être que les envoyés demanderont du temps pour en rendre compte à l'archiduc; et en ce cas, j'ose répondre que Fuensaldagne approuvera votre sentiment, auquel il faudra que M. de Bouillon se soumette. Il n'y a rien de plus naturel que ce que je vous propose; et les envoyés mêmes ne s'apercevront d'aucune division dans le parti, parce que vous ne paraîtrez alléguer vos raisons que pour ne pas signer, et non pour combattre l'avis de M. de Bouillon. »

Comme cet expédient n'avait que peu ou point d'inconvénient, je me résolus à tout hasard de le prendre, et je priai M. de Brissac dès le lendemain matin d'aller dîner chez madame de Bouillon, et de lui dire sans affectation, qu'il me voyait un peu ébranlé sur le sujet de la signature avec l'Espagne. Je ne doutai point que M. de Bouillon ne fût ravi de me voir balancer à l'égard du traité particulier des généraux, qu'il ne m'en pressât, et qu'il ne me donnât lieu de m'expliquer en présence des envoyés.

Voilà la disposition où j'étais, quand nous entrâmes en conférence chez M. le prince de Conti. Quand je connus que tout ce que nous disions, M. de Bellièvre et moi, ne

persuadait pas M. de Bouillon, je fis semblant de me rendre à ses raisons et à l'autorité de M. le prince de Conti notre généralissime. Nous convînmes de traiter avec l'archiduc, aux termes proposés par M. de Bouillon, qui étaient qu'il s'avancerait jusqu'à Pont-à-Verre, et plus loin même, lorsque les généraux le souhaiteraient; et qu'eux n'oublieraient rien de leur part, pour obliger le Parlement à entrer dans ce traité, ou plutôt à en faire un nouveau pour la paix générale, c'est-à-dire, pour obliger le roi à en traiter sous des conditions raisonnables, du détail desquelles le roi catholique se remettrait même à l'arbitrage du Parlement. M. de Bouillon se chargea de faire signer ce traité, aussi simple que vous le voyez, aux envoyés. Il ne me demanda pas seulement si je le signerais ou non. Toute la compagnie fut satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché, et de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la déclaration de M. de Turenne obligeait la Cour de faire à tout le monde avec profusion. On prit heure à minuit pour signer le traité dans la chambre de M. le prince de Conti à l'hôtel-de-ville. Les envoyés s'y trouvèrent à point nommé, et je pris garde qu'ils m'observèrent extraordinairement. Croissi qui tenait la plume pour dresser le traité, ayant commencé à l'écrire, le Bernardin se tournant vers moi me demanda si je ne le signerais pas? A quoi lui ayant répondu que M. de Fuensaldagne me l'avait défendu de la part de madame de Bouillon; il me dit d'un ton sérieux, que c'était toutefois un préalable absolument nécessaire, et qu'il avait encore reçu depuis deux jours des ordres très-exprès sur cela de l'archiduc. Je reconnus en cet endroit l'effet de ce que j'avais fait dire à madame de Bouillon par M. de Brissac. M. son mari me pressa au dernier point. Je ne manquai pas cette occasion pour faire connaître aux envoyés d'Espagne leurs intérêts, en leur prouvant que je trouvais si peu de sûreté pour moi-même, aussi bien que pour tout le parti, en la conduite que l'on prenait, que je ne me pouvais résoudre à y entrer, au moins par une signature, en mon particulier. Je leur répétai l'offre que j'avais faite la veille, de m'engager à tout sans exception, si on voulait prendre une résolution finale et décisive. Je n'oubliai rien pour leur donner

ombrage, sans paraître toutefois le marquer, des ouvertures que le chemin qu'on prenait donnait aux accommodements particuliers.

Quoique je ne disse ces choses que par forme de récit, et sans témoigner avoir aucun dessein de combattre ce qui avait été résolu, elles ne laissèrent pas de faire une forte impression sur l'esprit du Bernardin, et au point que M. de Bouillon m'en parut embarrassé. Don Francisco Pizarro, qui avait apporté de Bruxelles de nouveaux ordres de se conformer entièrement aux sentiments de M. de Bouillon, pressa son collègue de s'y rendre. Il y consentit sans beaucoup de résistance; je l'y exhortai moi-même, quand je vis qu'il y était résolu, et j'ajoutai que pour lui lever tout le scrupule de la difficulté que je faisais de signer, je leur donnais ma parole que si le Parlement s'accommodait, je leur donnerais, par des expédients que j'avais en main, tout le temps nécessaire pour retirer leurs troupes. Je fis cette offre pour deux raisons; l'une, parce que j'étais persuadé que Fuensaldagne, qui était habile homme, ne serait nullement de l'avis de ses envoyés, et n'engagerait pas son armée dans le royaume, ayant aussi peu de généraux, et rien de moi; l'autre raison fut que j'étais bien aise de faire voir, même à nos généraux, que j'étais résolu à ne point souffrir, au moins en ce qui serait de moi, de perfidie; que je m'engageais publiquement à ne pas laisser accabler ni surprendre les Espagnols, en cas même d'accommodement du Parlement : quoique dans la même conférence j'eusse plus de vingt fois protesté que je ne me séparerais point de lui. Cette résolution était l'unique cause pour laquelle je ne voulais pas signer un traité dont il n'était point.

M. d'Elbeuf me dit tout haut : « Vous ne pouvez trouver que dans le peuple les expédients dont vous venez de parler à ces messieurs. — C'est où je ne les chercherai pas, *lui répondis-je :* M. de Bouillon en répondra pour moi. » M. de Bouillon, qui eut voulu que je signasse, prit la parole : « Je sais, *dit-il*, que ce n'est pas votre intention, mais je suis persuadé que vous faites contre votre intention, sans le croire, et que nous gardons en signant, plus d'égard pour le Parlement, que vous n'en gardez vous-

même en ne signant pas : (il abaissa sa voix à cette dernière parole, afin que les envoyés n'en entendissent pas la suite;) nous nous réservons une porte de derrière pour sortir d'affaire avec le Parlement. — Il ouvrira cette porte, *lui répondis-je*, quand vous ne le voudrez pas, comme il y paraît déjà, et vous la voudrez fermer quand vous ne le pourrez pas : on ne se joue pas avec cette compagnie. » M. le prince de Conti nous appela à cet instant. On lut le traité, et on le signa. Voilà ce qui nous en parut. Don Gabriel de Tolède m'a dit depuis, que les envoyés avaient donné deux mille pistoles à madame de Montbazon, et autant à M. d'Elbeuf.

Je revins chez moi, chagrin de ce qui venait de se passer. Le président de Bellièvre et Montrésor (1) qui m'y attendaient, ne le furent pas moins que moi. Le premier me dit une parole que l'événement qui l'a justifiée rend digne de réflexion. « Nous avons manqué aujourd'hui d'engager le Parlement, moyennant quoi tout était sûr, tout était bon. Prions Dieu que tout aille bien; car si une seule de nos cordes nous manque, nous sommes perdus. » Comme M. de Bellièvre achevait de parler, Noirmoutier entra dans ma chambre, et nous dit que, depuis que j'étais sorti de l'hôtel-de-ville, un valet de chambre de Laigues y était arrivé qui me cherchait, et qui ne m'ayant pas trouvé était remonté à cheval sans avoir voulu parler à personne. Vous remarquerez que Laigues, qui avait une grande valeur, mais peu de sens, et qui s'était fort lié avec moi depuis qu'il avait vendu sa compagnie aux gardes, se mit en tête de négocier en Flandres, aussitôt que le Bernardin nous fut venu trouver. Il crut que cet emploi le rendrait considérable dans le parti. Il me le demanda, il m'en fit presser par Montrésor. Enfin, quoique j'eusse beaucoup de répugnance à laisser aller à Bruxelles un homme qui avait mon caractère (2), je m'y laissai aller à ses prières et à celles de Montrésor, et nous lui donnâmes la commission de résider auprès de l'archiduc. Ce valet de chambre qu'il m'envoyait, apportait une dépêche de lui,

(1) Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, fils de Henri de Bourdeille. C'est celui dont il est toujours parlé dans ces *Mémoires*.

(2) Comme plus haut, *le caractère de l'écriture*. Ce mot ne s'emploie plus en ce sens. (N. E.)

qui me fit pitié. Il ne parlait que des bonnes intentions de l'archiduc, de la sincérité de Fuensaldagne, et de la confiance que nous devions prendre en eux : enfin je n'ai jamais rien vu de si sot. Il croyait déjà gouverner Fuensaldagne. Quel plaisir d'avoir un négociateur de cette espèce dans une Cour, où nous devions avoir plus d'une affaire! Noirmoutier, qui était son ami intime, avoua que la lettre était impertinente, mais il ne pensa pas qu'elle le rendrait lui-même fort impertinent; car il se mit dans la fantaisie d'aller aussi à Bruxelles, en disant qu'il confessait qu'il y avait de l'inconvénient d'y laisser Laigues, mais qu'il y aurait de la malhonnêteté à le révoquer et même à lui envoyer un collègue, qui ne fût pas son ami particulier, et d'un grade tout à fait supérieur au sien. Voilà ce qu'il disait : voici ce qu'il pensait. Il espérait de se distinguer beaucoup par cet emploi qui le mettrait dans la négociation, sans le tirer de la guerre; qui lui donnerait toute la confiance du parti à l'égard de l'Espagne, et qui lui donnerait en même temps toute la considération de l'Espagne à l'égard du parti. Nous fîmes tous nos efforts pour lui ôter cette pensée : il le voulut absolument, et il le fallut. Il portait le beau nom de La Trimouille, il était lieutenant-général, il brillait dans le parti, et il y était entré avec moi et par moi. *Voilà le malheur des guerres civiles, on y fait souvent des fautes par bonne conduite.*

La conférence de Ruel commença aussi mal qu'il se pouvait. Les députés prétendirent qu'on ne leur tenait pas la parole qu'on leur avait donné, de déboucher les passages, et qu'on ne laissait pas même passer librement les cent muids de blé. La Cour soutint qu'elle n'avait point promis l'ouverture des passages, et qu'il ne tenait pas à elle que les cent muids de blé ne passassent. La reine demanda pour condition préalable de la levée du siége, que le Parlement s'engageât à aller tenir ses séances à Saint-Germain, tant qu'il plairait au roi, et qu'il promît de ne s'assembler de trois ans. Les députés refusèrent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la Cour se modéra dès l'après-dînée même; M. le duc d'Orléans ayant dit aux députés que la reine se relâchait de la translation du Parlement, et qu'elle se contenterait que, lorsqu'on serait

d'accord de tous les articles, il allât tenir un lit de justice à Saint-Germain, pour y vérifier la déclaration qui contiendrait les articles. On modérait aussi les trois années de défense de s'assembler, à deux. Les députés ne s'opiniâtrèrent pas sur le premier, mais ils ne se rendirent pas sur le second, soutenant que le privilége de s'assembler était essentiel au Parlement. Ces contestations jointes à plusieurs autres irritèrent si fort les esprits, lorsqu'on les sut à Paris, que l'on ne parlait de rien moins au feu de la grande chambre que de révoquer le pouvoir des députés; et MM. les généraux, qui se voyant recherchés par la Cour, qui n'en avait pas fait beaucoup de cas jusqu'à la déclaration de M. de Turenne, ne doutaient point qu'ils ne fissent leurs conditions encore beaucoup meilleures, lorsqu'elle serait plus embarrassée, n'oublièrent rien pour faire crier le Parlement et le peuple, afin que le cardinal connût que tout ne dépendait pas de la conférence de Ruel. J'y contribuai de mon côté, dans la vue de régler, ou plutôt de modérer un peu la précipitation avec laquelle le premier président et le président de Mesme couraient à tout ce qui paraissait accommodement.

Celle du 8 mars fut très-considérable. M. le prince de Conti dit au Parlement, que M. de Bouillon, que la goutte avait repris, l'avait prié de dire à la compagnie que M. de Turenne lui offrait sa personne et ses troupes contre le cardinal Mazarin, l'ennemi de l'Etat. J'ajoutai que comme je venais d'être averti que l'on avait dressé la veille une déclaration à Saint-Germain, par laquelle M. de Turenne était déclaré criminel de lèse-majesté, je croyais qu'il était nécessaire de casser cette déclaration; d'autoriser ses armes par un arrêt solennel; d'enjoindre à tous les sujets du roi de lui donner passage et subsistance, et de travailler en diligence à lui faire un fonds pour le paiement de ses troupes, et pour prévenir le mauvais effet que huit cent mille livres, que la Cour venait d'envoyer à Erlac pour les débaucher, y pourrait produire. Cette proposition passa tout d'une voix. La joie qui parut dans les yeux et dans les avis de tout le monde ne se peut exprimer. On donna un arrêt sanglant contre Courcelles, Lavardin et Amilly, qui faisaient des troupes pour le roi dans le pays du Maine.

On permit aux communes de s'assembler au son du tocsin, et de courir sus à tous ceux qui feraient des assemblées sans ordre du Parlement.

Ce ne fut pas tout. Le président de Bellièvre ayant dit à la compagnie qu'il avait reçu une lettre du premier président, par laquelle il l'assurait que ni lui ni les autres députés ne feraient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avait témoignée; il s'éleva un cri, plutôt qu'une voix publique, qui ordonna au président de Bellièvre d'envoyer dire expressément au premier président de n'entendre à aucune proposition nouvelle, ni même de rien résoudre sur les anciennes, jusqu'à ce que tous les arrérages du blé promis eussent été entièrement fournis et délivrés, que tous les passages eussent été bouchés et tous les chemins ouverts pour les courriers et pour les vivres.

Le 9, on donna arrêt de faire surseoir la conférence, jusqu'à l'entière exécution des promesses, et de l'ouverture des passages, non-seulement pour le blé, mais même pour toutes sortes de victuailles. Les plus modérés eurent peine à obtenir que l'on ajoutât cette clause à l'arrêt que l'on attendrait pour le publier, que l'on eût su de M. le premier président, si les passeports pour les blés n'avaient pas été expédiés depuis la dernière nouvelle qu'on avait eue de lui.

M. le prince de Conti ayant dit le même jour au Parlement, que M. de Longueville l'avait prié de l'assurer qu'il partirait de Rouen sans remise, le 15 du mois avec sept mille hommes de pied et trois mille chevaux, et qu'il marcherait droit à Saint-Germain; la compagnie en témoigna une joie incroyable, et pria M. le prince de Conti de presser encore plus M. de Longueville.

Le 10, Miron, député du Parlement de Normandie, entra au Parlement, et dit que M. de Longueville lui avait donné charge de déclarer à la compagnie, que le Parlement de Rouen avait reçu avec joie la lettre et l'arrêt de celui de Paris, et qu'il n'attendait que M. de La Trimouille pour donner celui de jonction contre l'ennemi commun. Après qu'il eut fait ce discours, et ajouté que le Mans, qui s'était aussi déclaré pour le parti, avait des envoyés auprès de M. de Longueville, on le remercia de la part de toute la

compagnie, comme lui ayant apporté des nouvelles très-agréables.

Le 11, un envoyé de M. de La Trimouille demanda audience au Parlement, à qui il offrit de la part de son maître huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, et qu'il prétendait être en état de marcher dans deux jours, pourvu qu'il plût à la compagnie de permettre à M. de La Trimouille de se saisir des deniers royaux dans les recettes générales de Poitiers, de Niort et des autres lieux dont il était déjà assuré. Le Parlement lui fit de grands remercîments, lui donna arrêt d'union, avec plein pouvoir sur les recettes générales, et le pria d'avancer ses levées avec diligence.

L'envoyé n'était pas sorti du Palais, que le président de Bellièvre dit à la compagnie que le premier président la suppliait de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à la conférence, parce que l'arrêt du jour précédent lui avait ordonné et à lui et aux autres députés de surseoir. Le président de Bellièvre n'eut autre réponse, sinon qu'on leur donnerait ce pouvoir, quand la quantité de blé qui avait été promise aurait été reçue.

Un instant après, Roland, bourgeois de Reims, qui avait maltraité personnellement et chassé de la ville M. de La Vieuville (1), lieutenant de roi dans la province, parce qu'il s'était déclaré pour Saint-Germain, présenta requête au Parlement contre les officiers qui l'avaient déféré à la Cour pour cette action. Il en fut loué de toute la compagnie, et on lui promit toute protection.

Voilà bien de la chaleur dans le parti, et vous croyez apparemment qu'il faudra au moins un peu de temps pour l'évaporer avant que la paix se puisse faire. Nullement : elle est faite et signée le même jour, 11 de mars, par les députés qui avaient demandé le 10 un nouveau pouvoir, parce que l'ancien était révoqué, par ces mêmes députés auxquels on avait refusé ce nouveau pouvoir. Voici le dénouement de ce contre-temps, que la postérité aura peine à croire, et auquel on s'accoutuma en quatre jours.

Aussitôt que M. de Turenne se fut déclaré, la Cour travailla à gagner les généraux avec beaucoup plus d'applica-

(1) Charles, IIe du nom, duc de La Vieuville, mort en 1698.

tion qu'elle n'avait fait jusque-là ; mais elle ne réussit pas à son gré. Madame de Montbazon, promettait M. de Beaufort à la reine : mais la reine voyait bien qu'elle aurait beaucoup de peine à le livrer, tant que je ne serais pas du marché. La Rivière ne témoignait plus de mépris pour M. d'Elbeuf. Le maréchal de La Mothe n'était accessible que par M. de Longueville, duquel la Cour ne s'assurait pas à beaucoup près tant par la négociation d'Antonville, que nous nous en assurions par la correspondance de Varicarville. M. de Bouillon faisait paraître, depuis l'éclat de M. son frère, plus de pente à s'accommoder avec la Cour. Vassé, qui commandait, ce me semble, son régiment de cavalerie, l'avait insinué par des canaux différents à Saint-Germain : mais les conditions paraissaient bien hautes. Il en fallait de grandes pour les deux frères, qui, au poste où ils étaient, n'étaient pas d'humeur à se contenter de peu de chose. Les incertitudes de M. de La Rochefoucauld ne plaisaient pas à La Rivière, qui d'ailleurs considérait que le compte que l'on ferait avec M. le prince de Conti ne serait jamais bien sûr pour les suites s'il n'était aussi arrêté par M. le Prince, qui, sur l'article du cardinalat de M. son frère, n'était pas de trop facile composition. Ce que j'avais répondu aux offres que j'avais reçues par le canal de madame de Lesdiguières, ne donnait pas lieu à la Cour de croire que je fusse aisé à ébranler.

Enfin M. le cardinal Mazarin trouvait toutes les portes de la négociation, ou fermées ou embarrassées. Ce désespoir de réussir, pour ainsi dire, fut par l'événement plus utile à la Cour que la négociation la plus fine lui eût pu être; car il ne l'empêcha pas de négocier; le cardinal ne s'en pouvant jamais empêcher par son naturel. Il fit toutefois que contre son ordinaire il ne se fia pas à la négociation, et ainsi il amusa nos généraux, tandis qu'il envoyait huit cent mille livres qui enlevèrent à M. de Turenne son armée, et qu'il obligeait les députés de Ruel à signer une paix contre les ordres de leurs corps. Le président de Mesme m'a assuré plusieurs fois que cette conclusion de la paix fut purement l'effet d'un concert pris la nuit d'entre le 8 et le 9 de mars, entre le cardinal et lui, et que le cardinal lui ayant dit qu'il connaissait clairement que M. de

Bouillon ne voulait négocier que quand M. de Turenne serait à la portée de Paris et des Espagnols, c'est-à-dire, en état de se faire donner la moitié du royaume; lui président de Mesme, lui avait répondu : *Il n'y a de salut qu'à faire le coadjuteur cardinal;* que le cardinal lui ayant répondu : « Il est pis que l'autre, car on voit au moins un temps en l'autre négociation, mais celui-là ne traitera jamais que pour tout le général, » lui, président de Mesme, lui avait dit : « Puisque les choses sont en cet état, il faut que nous payions de nos personnes pour sauver l'Etat; il faut que nous signions la paix : car après ce que le Parlement a fait aujourd'hui, il n'y a plus de mesures, et peut-être qu'il nous révoquera demain. Nous hasardons tout, si nous sommes désavoués, on nous fermera les portes de Paris; on nous fera notre procès; on nous traitera de prévaricateurs et de traîtres : c'est à nous de nous donner des conditions qui nous donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de notre intérêt, puisque si elles sont raisonnables, nous les saurons bien faire valoir contre les factieux : mais faites-les telles qu'il vous plaira, je les signerai toutes, et je vais de ce pas dire au premier président que c'est mon sentiment et l'unique expédient pour sauver le royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix; si nous sommes désavoués, nous affaiblissons toujours la faction, et le mal n'en tombera que sur nous. » Le président de Mesme, en me contant ce que je viens de vous dire, ajoutait que la *commotion* où le Parlement avait été le 8, jointe à la déclaration de M. de Turenne, et à ce que le cardinal lui avait dit de la disposition de M. de Bouillon et de la mienne, lui avait inspiré cette pensée; que l'arrêt donné le 9, qui ordonnait aux députés de surseoir la conférence jusqu'à ce que les blés promis eussent été fournis, la lui confirmait; que la chaleur qui avait paru dans le peuple le 10, l'y fortifiait, et qu'il avait persuadé, quoique avec peine, le premier président.

Il accompagnait ce récit de tant de circonstances, que je crois qu'il disait vrai. Feu M. le duc d'Orléans et M. le Prince m'ont dit que l'opiniâtreté avec laquelle le premier président et le président de Mesme défendirent le 8, le 9 et le 10, quelques articles, n'avait guère de rapport à

cette résolution que le président de Mesme disait avoir prise dès le 8. Longueil, un des députés, était persuadé de la vérité de ce que disait le président de Mesme. Le cardinal Mazarin, à qui j'en ai parlé depuis la guerre, me le confirma, en se donnant pourtant la gloire d'avoir rectifié cet avis, qui était, ajouta-t-il, « de soi très-dangereux, si je n'eusse pénétré les sentiments de M. de Bouillon et les vôtres. Je savais que vous ne vouliez pas perdre le Parlement par le peuple, et que M. de Bouillon voulait, préférablement à toutes choses, attendre son frère. »

La paix fut donc signée après plusieurs contestations, le 11 mars 1649, et les députés consentirent avec beaucoup de difficultés, que le cardinal Mazarin y signât avec M. le duc d'Orléans et M. le Prince, qui étaient les députés nommés par le roi. Voici les articles :

I. Le Parlement se rendra à Saint-Germain, il y sera tenu un lit de justice où la déclaration contenant les articles de la paix sera publiée : après quoi il retournera faire ses fonctions ordinaires à Paris.

II. Ne sera fait aucune assemblée des chambres par toute l'année 1649, excepté pour la réception des officiers et pour les mercuriales.

III. Tous les arrêts rendus par le Parlement depuis le 6 janvier seront nuls, à la réserve de ceux qui auront été rendus entre particuliers, sur faits concernant la justice ordinaire.

IV. Toutes les lettres de cachet, déclarations et arrêts du conseil rendus au sujet des mouvements présents, seront nuls et comme non avenus.

V. Les gens de guerre levés pour la défense de Paris seront licenciés aussitôt après l'accommodement signé, et Sa Majesté fera aussi retirer ses troupes des environs de la ville.

VI. Les habitants poseront les armes et ne les pourront reprendre que par ordre du roi.

VII. Le député de l'archiduc sera renvoyé incessamment sans réponse.

VIII. Tous les papiers et meubles qui ont été pris aux particuliers, et qui se trouveront en nature, seront rendus.

IX. M. le prince de Conti, les princes, ducs, et tous

ceux, sans exception, qui ont pris les armes, n'en pourront être recherchés sous quelque prétexte que ce puisse être; étant déclaré par les dessusdits, dans quatre jours, à compter de celui auquel les passages seront ouverts, et par M. de Longueville en dix, qu'ils veulent bien être compris dans le présent traité.

X. Le roi donnera une décharge générale pour tous les deniers royaux qui ont été pris, pour tous les meubles qui ont été vendus, pour toutes les armes et munitions qui ont été enlevées à l'arsenal et ailleurs.

XI. Le roi fera expédier des lettres pour la révocation des semestres du Parlement d'Aix, conformément aux articles accordés entre les députés de Sa Majesté et ceux du Parlement et du pays de Provence, du 21 février.

XII. La Bastille sera remise entre les mains du roi, etc.

M. de Bouillon fut extrêmement surpris, quand il apprit que la paix était signée, et madame de Bouillon se jetant sur le lit de M. son mari, s'écria : « Ah! qui l'eût dit! Y avez-vous seulement jamais pensé? — Non, madame, *lui répondis-je*, je n'ai pas cru que le Parlement pût faire la paix aujourd'hui; mais j'ai cru, comme vous savez, qu'il la ferait très-mal, si nous le laissions faire. Il ne m'a trompé qu'au temps. » M. de Bouillon prit la parole : « Il ne l'a que trop dit, il ne nous l'a que trop prédit, nous avons fait la faute toute entière. » Je vous confesse que ce mot de M. de Bouillon m'inspira une nouvelle espèce de respect pour lui : car *il est, à mon sens, d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute, que de savoir ne la pas faire*. Comme nous consultions sur ce qu'il y avait à faire, M. le prince de Conti, M. d'Elbeuf, M. de Beaufort et M. de La Mothe entrèrent dans la chambre, qui ne savaient rien de la nouvelle, et qui venaient chez M. de Bouillon lui communiquer une entreprise que Saint-Germain d'Apchon avait formée sur Lagny, où il avait quelque intelligence. Ils furent surpris de la signature de la paix; et d'autant plus que tous leurs négociateurs, selon le style ordinaire de ces sortes d'agents, leur avaient fait voir depuis deux ou trois jours, que la Cour était persuadée que le Parlement n'était qu'une représentation, et qu'au fond il fallait compter avec les généraux. Vassé en

avait assuré M. de Bouillon : madame de Montbazon avait reçu cinq ou six billets de la Cour, qui portaient la même chose. Il faut avouer que M. le cardinal Mazarin joua et couvrit très-bien son jeu en cette rencontre, et il en est d'autant plus à estimer, qu'il avait à se défendre de l'imprudence de La Rivière qui était très-grande, et de l'impétuosité de M. le Prince, qui en ce temps-là n'était pas médiocre. Le propre jour que la paix fut signée, le prince s'emporta contre les députés, d'une manière capable de rompre l'accommodement.

Je reviens au conseil que nous tînmes chez M. de Bouillon. Je vous ai déjà dit qu'il ne balança pas un moment à reconnaître qu'il n'avait pas jugé sainement de l'état des choses. Il le dit publiquement, comme il me l'avait dit à moi seul. Il n'en fut pas ainsi des autres : nous eûmes le plaisir, lui et moi, de remarquer qu'ils *répondaient à leurs pensées, plutôt qu'à ce qu'on leur disait; ce qui ne manque presque jamais en ceux qui savent qu'on peut leur reprocher quelque chose avec justice.* Il ne tint pas à moi de les obliger à dire leur avis les premiers. Je suppliai M. le prince de Conti de considérer qu'il lui appartenait par toutes sortes de raisons d'ouvrir et de fermer la scène. Il parla si obscurément, que personne n'y entendit rien. M. d'Elbeuf s'étendit beaucoup et ne conclut rien. M. de Beaufort employa son lieu commun, qui était d'assurer qu'il irait toujours son grand chemin. Les oraisons du maréchal de La Mothe n'étaient jamais que d'une demi-période, et M. de Bouillon dit que, n'y ayant que moi dans la compagnie qui connût bien le fond de la ville et du Parlement, il croyait qu'il était nécessaire que j'agitasse la matière, sur laquelle il serait plus facile après, de prendre une bonne résolution. Voici la substance de ce que je dis :

« Nous avons tous fait tout ce que nous avons cru devoir faire, il n'en faut pas juger par les événements. La paix est signée par des députés qui n'ont plus de pouvoir, elle est nulle. Nous n'en savons point encore les articles, au moins nous ne les savons pas parfaitement : mais il n'est pas difficile de juger par ceux qui ont été proposés ces jours passés, que ceux qui auront été arrêtés ne seront ni honnêtes ni sûrs. C'est à mon avis sur ce fondement qu'il faut

opiner, et cela supposé, je ne balance point à croire que nous ne sommes pas obligés à tenir l'accommodement, et que nous sommes même obligés à ne le pas tenir par toutes les raisons et de l'honneur et du bon sens. Le président Viole me mande qu'il n'y est pas seulement fait mention de M. de Turenne, avec lequel il n'y a que trois jours que le Parlement a donné un arrêt d'union. Il ajoute que messieurs les généraux n'ont que quatre jours pour déclarer s'ils veulent être compris dans la paix. M. de Longueville et le Parlement de Rouen n'en ont que dix. Jugez si cette condition, qui ne donne le temps ni aux uns ni aux autres de songer seulement à leurs intérêts, n'est pas un pur abandonnement. On peut inférer de ces deux articles quels seront les autres, et quelle infamie ce serait de les recevoir. Venons aux moyens de les refuser solidement et avantageusement pour le public et pour le particulier. Ces articles seront rejetés universellement de tout le monde, et même avec fureur, dès qu'ils paraîtront dans le public. Mais cette fureur est ce qui nous perdra, si nous n'y prenons garde, parce qu'elle nous amusera. Le fond de l'esprit du Parlement est la paix, et vous pouvez avoir observé qu'il ne s'en éloigne jamais que par saillies. Celle que nous y verrons demain ou après-demain sera terrible : si nous manquons de la prendre au bond, elle tombera comme les autres, et d'autant plus dangereusement, que la suite en sera décisive. Jugez de l'avenir par le passé, voyez à quoi se sont terminées toutes les émotions que vous avez vues jusqu'ici dans cette compagnie. Je reviens à mon ancien avis, qui est de songer uniquement à la paix générale, de signer dès cette nuit un traité sur ce chef avec les envoyés de l'archiduc, de le porter demain au Parlement, d'y ignorer ce qui s'est passé aujourd'hui à la conférence, que nous pouvons très-bien ne pas savoir, puisque le premier président n'en a point encore fait part à personne, et de faire donner un arrêt par lequel il soit ordonné aux députés de la compagnie d'insister uniquement sur ce point et sur celui de l'exclusion du cardinal Mazarin, et en cas de refus, de revenir à Paris prendre leurs places. Le peu de satisfaction que l'on y a du procédé de la Cour et de la conduite même des députés, fait que ce que la déclaration

de M. de Turenne toute seule rendait très-possible, sera si facile présentement, que nous n'avons pas besoin d'attendre, pour animer davantage la compagnie, qu'on nous ait fait le rapport des articles qui l'aigriraient assurément. C'était ma première pensée; et quand j'ai commencé à parler, j'avais dessein de vous proposer, monsieur (*dis-je à M. le prince de Conti*), de vous servir du prétexte de ces articles pour échauffer le Parlement : mais il est plus à propos d'en prévenir le rapport, parce que le bruit que nous pouvons répandre cette nuit de l'abandonnement des généraux, jettera plus d'indignation dans les esprits, que le rapport même, que les députés déguiseront au moins de quelques méchantes couleurs. »

Comme j'en étais là, je reçus un paquet de Ruel, dans lequel je trouvai une seconde lettre de Viole avec un brouillon du traité, contenant les articles ci-dessus. Ils étaient si mal écrits que je ne les pus presque lire : mais ils me furent expliqués par une autre lettre qui était dans le même paquet, de Lescuyer, maître des comptes, et qui était un député. Il ajoutait par un billet séparé, que le cardinal Mazarin avait signé. Toute la compagnie douta encore moins, depuis la lecture de ces lettres et de ces articles, de la facilité qu'il y aurait à enflammer le Parlement. « J'en conviens, *leur dis-je*, mais je ne change pas pour cela de sentiment : je suis encore plus persuadé qu'il ne faut point souffrir le retour des députés, si l'on se résout à prendre le parti que je propose. En voici la raison. Si vous leur donnez le temps de revenir à Paris avant que de vous déclarer pour la paix générale, il faut que vous leur donniez aussi le temps de faire leur rapport, contre lequel vous ne pourrez pas vous empêcher de déclamer. Que si vous joignez la déclamation contre eux, à ce grand éclat de la proposition de la paix générale dont vous allez éblouir toutes les imaginations, il ne sera pas en votre pouvoir d'empêcher que le peuple ne déchire à vos yeux et le premier président et le président de Mesme. Vous passerez pour les auteurs de cette tragédie; vous serez formidables le premier jour et odieux le second. »

M. de Beaufort, à qui Brillac venait de parler à l'oreille, m'interrompit à ce mot, et me dit : « Il y a un bon remède,

il leur faut fermer les portes de la ville; il y a plus de quatre jours que tout le peuple ne crie autre chose. Ce n'est pas mon sentiment, *lui répondis-je,* vous vous feriez passer dès demain pour les tyrans du Parlement, dans l'esprit de ceux-mêmes de ce corps qui auront été d'avis aujourd'hui que vous les leur fermiez. — Il est vrai, *reprit M. de Bouillon*, le président de Bellièvre me le disait cette après-dînée, et qu'il est nécessaire pour les suites, que le premier président et le président de Mesme paraissent les déserteurs et non pas les exilés du Parlement. — Il a raison, *ajoutai-je encore*; car en la première qualité ils y seront abhorrés toute leur vie; dans la seconde ils y seront plaints dans deux jours, et regrettés dans quatre. Mais on peut tout concilier, *dit M. de Bouillon;* laissons entrer les députés, laissons-leur faire leur rapport, sans nous emporter : ainsi nous n'échaufferons pas le peuple. Vous convenez que le Parlement ne recevra pas les conditions qu'ils apporteront. Il n'y aura rien de si aisé que de les renvoyer, pour essayer d'en obtenir de meilleures. En cette manière nous ne précipiterons rien, nous nous donnerons du temps pour prendre nos mesures, nous demeurerons sur nos pieds, et en état de revenir à ce que vous proposez, avec d'autant plus d'avantage que les trois armées de M. l'archiduc, de M. de Longueville et de M. de Turenne seront plus avancées. »

Dès que M. de Bouillon commença à parler sur ce ton, je ne doutai point qu'il ne fût retombé dans l'appréhension de voir tous les intérêts particuliers confondus et anéantis dans celui de la paix générale, et je me ressouvins d'une réflexion que j'avais déjà faite, *qu'il est plus ordinaire aux hommes de se repentir en spéculation d'une faute qui n'a pas eu un bon événement, que de revenir dans la pratique, de l'impression qu'ils ne manquent jamais de recevoir du motif qui les a portés à la commettre.* Je fis semblant de prendre tout de bon ce qu'il disait, et je me contentai d'insister sur le fond, en faisant voir les inconvénients inséparables du délai; l'agitation du peuple, qui nous pouvait à tout moment précipiter à ce qui nous déshonorerait, nous perdrait; l'instabilité du Parlement, qui recevrait peut-être dans quatre jours les articles, qu'ils déchireraient demain si nous voulions; la facilité que nous aurions de procurer

à toute la chrétienté la paix générale, ayant quatre armées en campagne, dont trois étaient à nous, et indépendantes de l'Espagne. J'ajoutai à cela, que cette dernière qualité détruisait, à mon avis, ce que M. de Bouillon avait dit ces jours passés de la crainte qu'il avait qu'elle ne nous abandonnât, aussitôt qu'elle aurait lieu de croire que nous aurions forcé le cardinal Mazarin à désirer si nécessairement la paix avec elle. Je conclus mon discours par l'offre que je fis de sacrifier de bon cœur la coadjutorerie de Paris au ressentiment de la reine et à la passion du cardinal, si on voulait prendre le parti que je proposais. Je l'eusse fait avec joie pour un aussi grand honneur qu'eût été celui de contribuer à la paix générale, et je ne fus pas fâché de plus, de faire un peu de honte aux gens touchant les intérêts particuliers, dans une conjoncture où il est vrai qu'ils arrêtaient la plus glorieuse, la plus utile et la plus éclatante action du monde. M. de Bouillon combattit mes raisons par toutes celles dont il les avait déjà combattues la première fois, et il finit en disant : « Je sais que la déclaration de mon frère peut faire croire que j'ai de grandes vues et pour lui et pour moi et pour toute ma maison. Je n'ignore pas que ce que je viens de dire de la nécessité que je crois qu'il y a de le laisser avancer avant que nous prenions un parti décisif, doit confirmer tout le monde dans cette pensée. Je ne désavoue pas même que je ne l'aie, et que je ne sois persuadé qu'il m'est permis de l'avoir : mais je consens que vous me fassiez tous passer pour le plus lâche des hommes, si je m'accommode jamais avec la Cour, que vous ne m'ayez tous dit que vous êtes satisfaits, et je prie M. le coadjuteur de me déshonorer, si je ne demeure fidèlement dans cette parole. »

Cette déclaration ne réussit pas à faire recevoir de toute la compagnie l'avis de M. de Bouillon, qui agréa cependant à tout le monde, en ce qu'en laissant le mien pour la ressource, il laissait les portes ouvertes aux négociations que chacun avait ou espérait avoir en sa manière. *La vue la plus commune dans les imprudences, est celle que l'on a de la possibilité des ressources.* J'eusse bien emporté, si j'eusse voulu, M. de Beaufort et M. le maréchal de La Mothe, mais comme la considération de l'armée de M. de Tu-

renne, et celle de la confiance que les Espagnols avaient en M. de Bouillon, faisait qu'il y eût eu de la folie à se figurer seulement que l'on pût faire quelque chose de considérable sans lui, je pris le parti de me rendre avec respect, et à l'autorité de M. le prince de Conti, et à la pluralité des voix; et l'on résolut très-prudemment que l'on ne s'expliquerait point du détail le lendemain matin au Parlement, et que M. le prince de Conti y dirait seulement en général que le bruit commun portant que la paix avait été signée à Ruel, il avait résolu d'y députer pour ses intérêts et pour ceux de MM. les généraux. M. de Bouillon jugea qu'il serait à propos de parler ainsi, pour ne point témoigner au Parlement que l'on fût contraire à la paix, et pour se donner à soi-même plus de lieu de trouver à redire aux articles en détail; qu'on satisferait le peuple par le dernier; et que l'on contenterait par le premier le Parlement, dont la pente était à l'accommodement, même dans les temps où il n'en approuvait pas les conditions; et qu'ainsi nous mitonnerions les choses (ce fut son mot), jusqu'à ce que nous vissions le moment propre à les décider. Il se tourna vers moi en finissant, pour me demander si je n'étais pas de ce sentiment. « Il ne se peut rien de mieux, *lui répondis-je*, supposé ce que vous faites : mais je crois qu'il se pourrait quelque chose de mieux que ce que vous faites. — Non, *reprit M. de Bouillon*, vous ne pourrez être de cet avis, supposé que mon frère puisse être à nous dans trois semaines. — Il ne sert rien de disputer, *lui répliquai-je*, il y a arrêt; mais il n'y a que Dieu qui nous puisse assurer qu'il y soit de sa vie. » Je dis ce mot si à l'aventure, que je fis même réflexion un moment après sur quoi je pouvais l'avoir dit; parce qu'il n'y avait rien qui parût plus certain que la marche de M. de Turenne. Je ne laissai pas d'en avoir quelque sorte de doute dans l'esprit. Nous sortîmes à trois heures après minuit de chez M. de Bouillon, où nous étions entrés à onze heures, un moment après que j'eus reçu les nouvelles de la paix qui ne fut signée qu'à neuf heures.

Le lendemain, 12 mars, M. le prince de Conti dit au Parlement en douze ou quinze paroles ce qui avait été résolu chez M. de Bouillon. M. d'Elbeuf les paraphrasa.

M. de Beaufort et moi, qui affectâmes de ne nous expliquer de rien, trouvâmes que ce que j'avais prédit du mouvement du peuple n'était que trop bien fondé. Miron, que j'avais prié d'être alerte, eut peine à se contenir dans la rue Saint-Honoré à l'entrée des députés, et je me repentis plus d'une fois d'avoir jeté dans le monde, comme j'avais fait dès le matin, les plus odieux des articles et les circonstances de la signature du cardinal Mazarin. Vous avez vu la raison pour laquelle nous avions jugé à propos de les faire savoir; mais il faut avouer que la *guerre civile est une de ces maladies compliquées, dans lesquelles le remède que vous destinez pour la guérison d'un symptôme, en aigrit quelquefois trois ou quatre autres.*

Le 13, les députés de Ruel étant entrés au Parlement, qui était bien ému, M. d'Elbeuf désespéré d'un paquet qu'il avait reçu de Saint-Germain la veille à onze heures du soir, leur demanda brusquement, contre ce qui avait été arrêté chez M. de Bouillon, s'ils avaient traité de quelques intérêts des généraux. Le premier président ayant voulu répondre par la lecture du procès-verbal de ce qui s'était passé à Ruel, il fut presque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la compagnie, qui s'écria qu'il n'y avait point de paix; que le pouvoir des députés avait été révoqué; qu'ils avaient abandonné lâchement et les généraux et tous ceux à qui la compagnie avait accordé arrêt d'union. M. le prince de Conti dit assez doucement qu'il s'étonnait qu'on eût conclu sans lui et sans les généraux; à quoi M. le premier président répliqua qu'ils avaient toujours protesté qu'ils n'avaient point d'autres intérêts que ceux de la compagnie, et que de plus il n'avait tenu qu'à eux d'y députer. M. de Bouillon, qui commença à sortir de son logis ce jour-là, dit que le cardinal Mazarin demeurant premier ministre, il demandait pour toute grâce au Parlement de lui obtenir un passeport pour sortir en sûreté hors du royaume. Le premier président lui dit qu'on avait eu soin de ses intérêts; qu'il avait insisté lui-même sur la récompense de Sédan, et qu'il en aurait satisfaction. Mais M. de Bouillon lui témoigna que ce discours n'était qu'en l'air, et qu'il ne se séparerait jamais des autres généraux. Le bruit recommença avec une telle

fureur, que le président de Mesme, que l'on chargeait d'opprobres sur la signature du cardinal Mazarin, tremblait comme la feuille. MM. de Beaufort et de La Mothe s'échauffèrent par le grand bruit, et le premier dit en mettant la main sur la garde de son épée : « Vous avez beau faire, MM. les députés, celle-ci ne tranchera jamais pour le Mazarin. » Vous voyez que j'avais raison quand je disais chez M. de Bouillon, que dans le mouvement où seraient les esprits au retour des députés, nous ne pourrions pas répondre d'un quart-d'heure à l'autre. Je devais ajouter que nous ne pourrions pas répondre de nous-mêmes.

Comme le président Le Coigneux proposait de renvoyer les députés, pour traiter des intérêts de MM. les généraux, et pour faire réformer les articles qui ne plaisaient pas à la compagnie; l'on entendit un fort grand bruit dans la salle du Palais qui fit peur à maître Gonin (1), ce qui l'obligea de se taire. Le président de Bellièvre, ayant voulu appuyer la proposition de Le Coigneux, fut interrompu par un second bruit plus grand que le premier. L'huissier qui était à la porte de la grande chambre, entra et dit d'une voix tremblante, que le peuple demandait M. de Beaufort. Il sortit, il harangua la populace, et il l'apaisa pour un moment. Le fracas recommença aussitôt qu'il fut rentré; et le président de Novion, étant sorti hors du parquet des huissiers pour voir ce que c'était, y trouva un certain Du Boisle, méchant avocat, et si peu connu que je ne l'avais jamais ouï nommer, qui, à la tête d'un nombre infini de peuple, dont la plus grande partie avait le poignard à la main, lui dit qu'il voulait qu'on lui donnât les articles de la paix, pour faire brûler par la main du bourreau et dans la Grève, la signature du Mazarin. Que si les députés avaient signé de leur gré, il les fallait pendre. Que si on les y avait forcés, il fallait les désavouer. Le président de Novion, fort embarrassé, représenta à Du Boisle qu'on ne pouvait brûler la signature du cardinal sans brûler celle de M. le duc d'Orléans, mais que l'on était sur le point de renvoyer les députés pour faire réformer les articles.

(1) Le président Le Coigneux, connu alors par ce sobriquet, comme l'auteur l'a dit précédemment.

On n'entendait cependant dans la salle, dans les galeries et dans la cour du Palais que des voix confuses; *point de paix; point de Mazarin! Il faut aller à Saint-Germain quérir notre bon roi, il faut jeter dans la rivière tous les Mazarins.*

M. le premier président témoigna une intrépidité extraordinaire. Quoiqu'il se vît l'objet de la fureur du peuple, on ne vit pas un mouvement sur son visage, qui ne marquât une fermeté inébranlable, et une présence d'esprit presque surnaturelle; ce qui est quelque chose de plus grand que la fermeté. Il prit les voix avec la même liberté d'esprit qu'il l'aurait fait dans les audiences ordinaires; il prononça de même ton l'arrêt formé sur la proposition de MM. Le Coigneux et de Bellièvre. Cet arrêt portait que les députés retourneraient à Ruel, pour y traiter des prétentions et des intérêts de MM. les généraux et de tous les autres qui étaient joints au parti, pour obtenir que M. le cardinal Mazarin ne signât pas dans le traité qui se ferait tant sur ce chef que sur les autres qui se pourraient remettre en négociation.

Cette déclaration assez informe ne s'expliqua point pour ce jour-là plus distinctement, parce qu'il était plus de cinq heures du soir quand elle fut achevée (quoiqu'on fût au Palais dès les sept heures du matin) et parce que le peuple était si fort animé, que l'on appréhendait qu'il n'enfonçât les portes de la grande chambre. On proposa à M. le premier président de sortir par les greffes, par lesquels il se pourrait retirer en son logis sans être vu. A cela il répondit ces mots : « La Cour ne se cache jamais. Si j'étais assuré de périr, je ne commettrais pas cette lâcheté, qui de plus ne servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditieux. Ils me trouveraient bien dans ma maison, s'ils croyaient que je les eusse appréhendés ici. » Comme je le priais de ne se point exposer que je n'eusse fait mes efforts pour adoucir le peuple, il se tourna vers moi d'un air moqueur, et il me dit cette parole mémorable : *Hé! mon bon seigneur, dites le bon mot.* Il me témoignait assez par là qu'il me croyait auteur de la sédition, en quoi il me faisait une horrible injustice. Je ne me sentis pourtant en cette occasion touché d'aucun mouvement, que de celui

qui me fit admirer l'intrépidité de cet homme, que je laissai entre les mains de Caumartin, afin qu'il le retînt, jusqu'à ce que je revinsse à lui. Je priai M. de Beaufort de demeurer à la porte du parquet des huissiers, pour empêcher le peuple d'entrer, et le Parlement de sortir. Je fis le tour par les buvettes (1), et quand je fus dans la grande salle, je montai sur un banc de procureur, et ayant fait un signe de la main, tout le monde cria silence pour m'écouter. Je dis tout ce que je pus pour calmer la sédition. Du Boisle s'avançant alors, et me demandant avec audace si je lui répondais que l'on ne tiendrait pas la paix qui avait été signée à Ruel; je lui répondis que j'en étais très-assuré, pourvu que l'on ne fît point d'émotion, mais que l'émotion continuant, on obligerait les gens les mieux intentionnés pour le parti, de chercher toutes les voies d'éviter de pareils inconvénients. Je jouai en un quart-d'heure trente personnages différents. Je menaçai, je commandai, je suppliai. Enfin comme je crus me pouvoir assurer du moins de quelques instants, je revins dans la grande chambre; je mis devant moi M. le premier président en l'embrassant : M. de Beaufort en usa de la même manière avec M. le président de Mesme; et nous sortîmes ainsi avec le Parlement en corps, les huissiers à la tête. Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes même quelques voix qui criaient : *République!* mais on n'attenta rien contre nous. M. de Bouillon courut plus de péril que personne, ayant été couché en joue par un misérable de la lie du peuple qui le prenait pour Mazarin.

Le 14, on arrêta, après de grandes contestations, que l'on ferait le lendemain au matin lecture de ce même procès-verbal de la conférence de Ruel, et de ces mêmes articles, dont on n'avait pas voulu seulement entendre parler la veille.

Le 15, ce procès-verbal et ces articles furent lus, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de chaleur et de picoteries. On arrêta enfin de concevoir l'arrêt en ces termes :

« La Cour a accepté l'accommodement et le traité, et a

(1) Les buvettes du Parlement étaient des endroits où MM. du Parlement allaient se chauffer et se rafraîchir. Ils avaient seuls le privilége d'y aller, mais il y en avait aussi d'autres pour les plaideurs. Chaque chambre du Parlement avait sa buvette, et le roi payait la dépense qui s'y faisait.

ordonné que les députés du Parlement retourneront à Saint-Germain, pour faire instance et obtenir la réformation de quelques articles; savoir, de celui d'aller tenir un lit de justice à Saint-Germain; de celui qui défend l'assemblée des chambres que Sa Majesté sera très-humblement suppliée de permettre en certain cas; de celui qui permet les prêts, qui est le plus dangereux de tous pour le public, à cause des conséquences; et les députés y traiteront aussi des intérêts de MM. les généraux et de ceux qui se sont déclarés pour le parti, conjointement avec ceux qu'il leur plaira de nommer, pour aller traiter particulièrement en leur nom. »

Le 16, comme on lisait cet arrêt, Machaut, conseiller, remarqua qu'au lieu de mettre, *faire instance et obtenir*, on avait écrit *faire instance d'obtenir;* et il soutint que le sentiment de la compagnie avait été que les députés fissent *instance et obtinssent*, et non pas qu'ils fissent *instance d'obtenir*. Le premier président et le président de Mesme s'opiniâtrèrent pour le contraire : la chaleur fut grande dans les esprits, et comme on était sur le point de délibérer, Saintôt, lieutenant des cérémonies, rendit au premier président une lettre de M. Le Tellier, qui lui témoignait la satisfaction que le roi avait de l'arrêté du jour précédent, et qui lui envoyait des passeports pour les députés des généraux. Cette petite pluie abattit le vent qui s'était élevé; on ne parla plus de la question. Miron, conseiller et député du Parlement de Rouen, qui dès le 13 s'était plaint en forme au Parlement de ce qu'on avait fait la paix sans appeler sa compagnie, et qui y revint encore le 16, fut à peine écouté. Le premier président lui dit simplement, que s'il avait les mémoires concernant les intérêts de son corps, il pouvait aller à la conférence. On se leva ensuite, et les députés partirent dès l'après-dînée, pour se rendre à Ruel.

Je vais vous raconter ce qui se passa à l'hôtel-de-ville le soir du 16. Le bruit qu'il y eut dans le palais le 13, obligea le Parlement à faire garder les portes du Palais par les compagnies colonelles de la ville, qui étaient encore plus animées contre la paix Mazarine (c'est ainsi qu'ils l'appelaient), que la canaille; mais que l'on ne redoutait

pourtant pas tant, parce que l'on savait qu'au moins les bourgeois dont elles étaient composées ne voulaient pas le pillage. Celles que l'on établit ce jour-là à la garde du Palais, furent choisies du voisinage, comme les plus intéressées à l'empêcher, et il se trouva qu'elles étaient en effet très-dépendantes de moi, parce que je les avais toujours ménagées comme étant fort proches de l'archevêché, et qu'elles s'étaient en apparence attachées à M. de Champlâtreux, fils du premier président, parce qu'il était leur colonel. Ce rencontre m'était très-fâcheux, et faisait qu'on avait lieu de m'attribuer le désordre dont elles menaçaient quelquefois, et que l'autorité que M. de Champlâtreux y eût dû avoir par sa charge, lui pouvait donner par l'événement, l'honneur de l'obstacle qu'elles faisaient au mal. Cet embarras est rare et cruel, et c'est peut-être un des plus grands où je me sois trouvé. Ces gardes si bien choisis furent dix fois sur le point d'insulter le Parlement, et insultèrent des conseillers et des présidents en particulier. Ils menacèrent le président de Thoré, sur le quai proche de l'Horloge, de le jeter dans la rivière. Je ne dormais ni jour ni nuit en ce temps-là, pour empêcher le désordre. Le premier président et ses adhérents prirent une telle audace de ce qu'il n'arrivait point de mal, qu'ils en prirent même avantage contre nous, et picotèrent, pour ainsi dire, les généraux par des plaintes et par des reproches, dans des moments où le peuple eût infailliblement déchiré, malgré eux, le Parlement, si les généraux eussent réparti assez haut pour se faire entendre du peuple. Le président de Mesme les picota sur ce que les troupes n'avaient pas agi avec assez de vigueur, et Payen, conseiller de la grande chambre, dit des impertinences ridicules à M. de Bouillon, qui les souffrit avec une modération merveilleuse ; mais elle ne l'empêcha pas de faire une sérieuse réflexion, et de me dire au sortir du Palais, que j'en connaissais mieux le terrain que lui. Il vint le soir à l'hôtel-de-ville, et y fit à M. le prince de Conti et aux autres généraux le discours dont voici la substance :

« Je n'eusse jamais cru ce que je vois du Parlement. Il ne veut pas, le 13, ouïr seulement la paix de Ruel, et il la reçoit le 15, à quelques articles près. Il fait partir

le 16, sans limiter ni régler leur pouvoir, ces mêmes députés qui ont signé la paix contre ses ordres. Ce n'est pas assez, il nous charge d'opprobres, parce que nous nous plaignons de ce qu'il a traité sans nous, et parce qu'il a abandonné M. de Longueville et M. de Turenne. C'est peu; il ne tient qu'à nous de les laisser étrangler, il faut qu'au hasard de nos vies nous sauvions la leur, et je conviens que la bonne conduite le veut. Ce n'est pas, monsieur, *dit-il en se tournant vers moi*, pour blâmer ce que vous avez toujours dit sur ce sujet, c'est pour condamner ce que nous avons toujours répondu. Je conviens, monsieur, *continua-t-il en s'adressant à M. le prince de Conti*, qu'il n'y a qu'à périr avec cette compagnie, si on la laisse en l'état où elle est. Je me rends à l'avis que M. le coadjuteur ouvrit dernièrement chez moi, et je suis persuadé que si Votre Altesse diffère à l'exécuter, nous aurons dans deux jours une paix plus honteuse et moins sûre que la première. »

Comme la Cour, qui avait de moment à autre des nouvelles de toutes les démarches du Parlement, ne doutait presque plus qu'il ne se rendît bientôt, et que par cette raison elle se refroidissait beaucoup à l'égard des négociations particulières, le discours de M. de Bouillon les trouva dans une disposition à prendre feu. Ils entrèrent dans son sentiment, on n'agita plus que la manière; l'on convint de tout; et il fut résolu que le lendemain, à trois heures, on se trouverait chez M. de Bouillon, où l'on serait plus en repos qu'à l'hôtel-de-ville, pour y concerter la forme dont nous porterions la chose au Parlement. Je me chargeai d'en conférer le soir avec le président de Bellièvre, qui avait toujours été de mon sentiment sur cet article. Comme nous allions nous séparer, M. d'Elbeuf reçut un billet de chez lui, qui portait que Don Gabriel de Tolède y était arrivé. Nous ne doutâmes pas qu'il n'apportât la ratification du traité que messieurs les généraux avaient signé, et nous l'allâmes voir dans le carrosse de M. d'Elbeuf, M. de Bouillon et moi. Il apportait effectivement la ratification de M. l'archiduc; mais il venait particulièrement pour essayer de renouer le traité pour la paix générale que j'avais proposé. Comme il était d'un naturel

assez impétueux, il ne se put empêcher de témoigner, même un peu aigrement, à M. de Bouillon, qu'on n'était pas fort satisfait d'eux à Bruxelles. Il leur fut aisé de le contenter en lui disant que l'on venait de prendre la résolution de revenir à ce traité; qu'il était venu tout à propos pour cela, et que le lendemain il en verrait des effets. Il vint souper avec madame de Bouillon, qu'il avait connue autrefois, lorsqu'elle était dame du palais de l'infante, et il lui dit en confidence que l'archiduc lui serait obligé, si elle pouvait faire en sorte que je reçusse dix mille pistoles que le roi d'Espagne l'avait chargé de me donner de sa part. Madame de Bouillon n'oublia rien pour me le persuader, mais elle n'y réussit pas; je m'en démêlai avec beaucoup de respect, mais d'une manière qui fit connaître aux Espagnols que je ne prendrais pas aisément de leur argent. Ce refus m'a coûté cher depuis, non par lui-même en cette occasion, mais par l'habitude qu'il me donna à prendre la même conduite dans des conjonctures où il eût été du bon sens de recevoir ce qu'on m'offrait, quand même je l'eusse dû jeter dans la rivière. *Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grand que soi.* Comme nous étions en conversation après souper dans le cabinet de madame de Bouillon, Briquemaut y entra avec un visage consterné. Il la tira à part, et ne lui dit qu'un mot à l'oreille. Elle fondit d'abord en pleurs, et en se tournant vers Don Gabriel de Tolède et vers moi : » Hélas! *s'écria-t-elle*, nous sommes perdus, M. de Turenne est abandonné. » Le courrier entra au même instant, qui nous conta succinctement la chose. Tous les corps avaient été gagnés par l'argent de la Cour, et toutes les troupes lui avaient manqué, à la réserve de deux ou trois régiments. M. de Turenne avait fait beaucoup que de n'être point arrêté, et il s'était retiré, lui cinq ou sixième, chez madame la landgrave de Hesse (1), sa parente et son amie.

M. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle, et j'en fus presque aussi touché que lui. Je ne sais si je me trompai, mais il me parut que Don Gabriel de Tolède n'en fut pas

(1) Amélie-Elisabeth, femme de Guillaume, landgrave de Hesse. Elle était cousine-germaine de M. de Turenne, étant petite-fille de Charlotte de Bourbon, femme de Guillaume Ier, prince d'Orange, grand'mère de M. de Turenne.

trop affligé; soit qu'il crut que nous n'en serions que plus dépendants de l'Espagne, soit que son humeur gaie et enjouée l'emportât sur l'intérêt du parti. M. de Bouillon pensa un demi-quart-d'heure après aux expédients de réparer cela, et nous envoyâmes chercher le président de Bellièvre, qui venait de recevoir un billet de M. le maréchal de Villeroi, qui lui mandait cette nouvelle. Ce billet portait que le premier président et le président de Mesme avaient dit, que si les affaires ne s'accommodaient pas, ils ne retourneraient plus à Paris. M. de Bouillon, qui, en perdant sa principale considération dans la perte de l'armée de M. de Turenne, jugeait bien que les espérances qu'il avait conçues d'être l'arbitre du parti n'étaient plus fondées, revint tout à coup à la première disposition de porter les choses à l'extrémité : et il prit sujet de ce billet du maréchal de Villeroi, pour nous dire que nous pouvions juger par ce que le premier président et le président de Mesme avaient dit, que ce que nous avions projeté la veille ne recevrait pas grande difficulté dans son exécution.

Je reconnais de bonne foi que je manquai beaucoup en cet endroit de la présence d'esprit qui était nécessaire; car au lieu de me tenir couvert devant Don Gabriel de Tolède, et de me réserver à m'ouvrir à M. de Bouillon, quand nous serions demeurés, le président de Bellièvre et moi, seuls avec lui, je lui répondis, que les choses étaient bien changées, et que la désertion de l'armée de M. de Turenne faisait que ce qui la veille était facile dans le Parlement, y serait le lendemain impossible et même ruineux. Je m'étendis sur cette matière; et cette imprudence me jeta dans des embarras dont j'eus bien de la peine à me démêler.

Don Gabriel de Tolède, qui avait ordre de s'ouvrir avec moi, s'en cacha au contraire avec soin, dès qu'il me vit changé sur la nouvelle de M. de Turenne, et il fit, parmi les généraux, des cabales qui me donnèrent beaucoup de peine, comme je le dirai.

M. de Bouillon qui se sentait, et qui ne pouvait nier que ses délais n'eussent mis les affaires dans l'état où elles étaient, coula dans les commencements d'un discours qu'il adressait à Don Gabriel, comme pour lui expliquer le passé; il coula, dis-je, que c'était au moins une espèce

de bonheur, que la nouvelle de la désertion des troupes de M. de Turenne fût arrivée avant que l'on eût exécuté ce qu'on avait résolu de proposer au Parlement; parce que, ajouta-t-il, le Parlement voyant que le fondement sur lequel on l'eût engagé lui eût manqué, aurait tourné tout à coup contre nous, au lieu que nous sommes en état de fonder de nouveau la proposition, et c'est sur quoi nous avons, ce me semble, à délibérer. Ce raisonnement me parut d'abord faux, parce qu'il supposait qu'il y eût une nouvelle proposition à faire, ce qui était pourtant le fond de la question. Je n'ai jamais vu homme qui entendît cette figure comme M. de Bouillon. Il m'avait souvent dit que le comte Maurice (1) avait accoutumé de reprocher à Barneveldt (2), à qui depuis il fit trancher la tête, *qu'il renverserait la Hollande, en donnant toujours le change aux Etats, par la supposition certaine de ce qui faisait la question.* J'en fis ressouvenir en riant M. de Bouillon au moment dont il s'agit, et je lui soutins qu'il n'y avait plus rien qui pût empècher le Parlement de faire la paix; que tous les efforts par lesquels on prétendait l'arrèter l'y précipiteraient, et qu'il fallait délibérer sur ce principe. La contestation s'échauffant, M. de Bellièvre proposa d'écrire ce qui se dirait de part et d'autre. Voici ce que je lui dictai, et ce que j'avais encore de sa main cinq ou six jours avant que je fusse arrêté. Il en eut quelque scrupule, il me le demanda, je le lui rendis, et ce fut un grand bonheur pour lui : car je ne sais si cette paperasse qui eût été prise, ne lui aurait point nui, quand on le fit premier président.

« Je vous ai dit plusieurs fois que *toute compagnie est peuple, et qu'ainsi tout y dépend des instants;* vous l'avez éprouvé peut-être plus de cent fois depuis deux mois; et si vous aviez assisté aux assemblées du Parlement, vous l'auriez observé plus de mille. Ce que j'y ai remarqué de plus, c'est que les propositions n'y ont qu'une fleur, et

(1) M. le prince d'Orange, Maurice de Nassau, capitaine général et stathouder des sept Provinces-Unies, mort en 1625. C'est lui qui prit pour sa devise, *Tandem fit surculus arbor*, pour dire qu'enfin la Hollande s'élèverait à l'état de souveraineté malgré l'Espagne.

(2) Barneveldt, pensionnaire de Hollande, condamné et exécuté en 1619, à l'âge de 76 ans

que telle qui y plaît fort aujourd'hui, y déplaît demain à proportion. Ces raisons m'ont obligé jusqu'ici à vous presser de ne pas manquer l'occasion de la déclaration de M. de Turenne, pour engager le Parlement d'une manière qui le puisse fixer. Rien ne pouvait produire cet effet que la proposition de la paix générale, qui nous donnait lieu de demeurer armés dans le temps de la négociation.

» Quoique Don Gabriel ne soit pas Français, il sait assez nos manières pour ne pas ignorer qu'une proposition de cette nature, qui va à faire faire la paix à son roi malgré son consentement, demande de grands préalables dans un Parlement, au moins quand on la veut porter jusqu'à l'effet. Lorsqu'on ne l'avance que pour amuser les auditeurs, ou pour donner un prétexte aux particuliers d'agir avec plus de liberté, comme nous le fîmes dernièrement, lorsque Don Joseph de Illescas eut son audience du Parlement, on la peut hasarder plus légèrement, parce que le pis est qu'elle ne fasse point son effet. Mais quand on pense à la faire effectivement réussir, et quand même on s'en veut servir, en attendant qu'elle réussisse, à fixer une compagnie, je mets en fait qu'il y a encore plus de perte à la manquer en la proposant plus légèrement, qu'il n'y a d'avantage à l'emporter en la proposant à propos. Le seul nom de l'armée de Weymar était capable d'éblouir dès le premier jour le Parlement. Je vous le dis, vous eûtes vos raisons de différer, je m'y suis soumis. Le nom et l'armée de M. de Turenne l'eussent encore apparemment emporté, il n'y a que trois ou quatre jours. Je vous le répétai, vous eûtes vos considérations pour attendre. Je les crois justes, je m'y suis rendu. Vous revîntes hier à mon sentiment, et je ne m'en départis pas, quoique je connusse que la proposition dont il s'agissait avait déjà beaucoup perdu de sa fleur; mais je crus que nous l'eussions fait réussir, si l'armée de M. de Turenne ne lui eut pas manqué, non pas peut-être avec autant de facilité que les premiers jours, mais au moins avec la meilleure partie de l'effet qui nous était nécessaire. Cela n'est plus; qu'est-ce que nous avons pour appuyer dans le Parlement la proposition de la paix générale? Nos troupes? Vous voyez ce qu'ils nous en ont dit eux-mêmes aujourd'hui dans la grande chambre. L'ar-

mée de M. de Longueville? Vous savez ce que c'est; nous la disons de sept mille hommes de pied, et de trois mille chevaux, et nous ne disons pas vrai de plus de la moitié : et vous n'ignorez pas que nous l'avons tant promise, et que nous l'avons si peu tenue que nous n'en oserions plus parler. A quoi nous servira donc de faire au Parlement la proposition de la paix générale, qu'à lui faire croire et dire que nous n'en parlons que pour rompre la particulière, ce qui sera le vrai moyen de la faire désirer à ceux qui n'en veulent point? Voilà l'esprit des compagnies, et plus de celle-là que de toute autre. Si nous exécutons ce que nous avions résolu, nous n'aurons pas quarante voix qui aillent à ordonner aux députés de revenir à Paris, en cas que la Cour refuse ce que nous lui proposerons. Tout le reste n'est que paroles qui n'engageront à rien le Parlement, dont la Cour sortira aussi par des paroles; et nous ferons croire à tout Paris et à Saint-Germain que nous avons un très-grand concert avec l'Espagne. »

Le président de Bellièvre ayant lu notre écrit en présence de M. et de madame de Bouillon, et de M. de Brissac qui revenait du camp, nous nous aperçûmes en moins de rien que Don Gabriel, qui y était aussi présent, n'avait pas plus de connaissance de nos affaires que nous en pouvions avoir de celles de Tartarie. De l'esprit, de l'enjouement, de l'agrément, peut-être même de la capacité : mais je n'ai guère vu d'ignorance plus crasse, au moins par rapport aux matières dont il s'agissait. C'est une grande faute que d'envoyer de tels négociateurs. Il nous parut que M. de Bouillon ne contesta notre écrit, qu'autant qu'il fut nécessaire pour faire voir à Don Gabriel qu'il n'était pas de notre avis, dont je ne suis pas en effet, me dit-il à l'oreille; je vous en dirai demain la raison.



LIVRE II.

Il était deux heures après minuit sonnées quand je retournai chez moi (1), et je trouvai pour rafraîchissement une lettre de Laigues, où il n'y avait que deux ou trois lignes en lettres ordinaires et dix-sept pages de chiffres. Je passai le reste de la nuit à la déchiffrer, et je ne rencontrai pas une syllabe qui ne me donnât une nouvelle douleur. La lettre était écrite de la main de Laigues, mais elle était en commun de Noirmoutier et de lui. La substance était que nous avions eu tout le tort du monde de souhaiter que les Espagnols ne s'avançassent pas dans le royaume; que tous les peuples étaient si animés contre Mazarin et si bien intentionnés pour le parti et pour la défense de Paris, qu'ils venaient de toutes parts au-devant d'eux; que nous ne devions point appréhender que leur marche nous fît tort dans le public; que M. l'archiduc était un saint, qui mourrait plutôt de dix mille morts que de prendre des avantages desquels on ne serait pas convenu; que M. de Fuensaldagne était un homme net, de qui dans le fond il n'y avait rien à craindre. La conclusion était que le gros de l'armée d'Espagne serait tel jour à Vadoncourt, l'avant-garde tel jour à Pont-à-Verre, qu'elle y séjournerait quelques autres jours, après lesquels M. l'archiduc faisait état de se venir poster à Dammartin; que le comte de Fuensaldagne leur avait donné des raisons si solides pour cette marche, qu'ils ne s'étaient pas pu défendre d'y donner les mains, et même de l'approuver; qu'il les avait priés de m'en donner part en mon particulier, et de m'assurer qu'il ne ferait rien que

(1) Année 1649.

de concert avec moi. Il n'était plus heure de se coucher quand j'eus déchiffré cette lettre : mais quand j'eusse été dans le lit je n'y aurais pas reposé, dans la cruelle agitation qu'elle me donna, et qui était aigrie par toutes les circonstances qui la pouvaient envenimer. Je voyais le Parlement plus éloigné que jamais de s'engager dans la guerre, à cause de la désertion de l'armée de M. de Turenne. Je voyais les députés à Ruel plus hardis que la première fois par le succès de leur prévarication. Je voyais le peuple de Paris aussi disposé à faire entrer l'archiduc qu'il l'eût pu être à recevoir M. le duc d'Orléans. Je voyais que ce prince, avec son chapelet toujours à la main, et Fuensaldagne avec son argent, y auraient en huit jours plus de pouvoir que nous tous. Je voyais que le dernier qui était un des plus habiles hommes, avait tellement mis la main sur Noirmoutier et sur Laigues, qu'il les avait comme enchantés. Je voyais que M. de Bouillon retombait dans ses premières propositions de porter toutes les choses à l'extrémité. Je voyais que la Cour, qui se croyait assurée du Parlement, y précipitait nos généraux par le mépris qu'elle recommençait d'en faire. Je voyais que toutes ces dispositions nous conduisaient à une sédition populaire qui étranglerait le Parlement, qui mettrait les Espagnols dans le Louvre, qui renverserait peut-être l'Etat. Et je voyais sur le tout que le crédit que j'avais chez le peuple et par M. de Beaufort et par moi-même, et les noms de Noirmoutier et de Laigues, qui avaient mon caractère, me donneraient le triste et le funeste honneur de ces fameux exploits, dans lesquels le premier soin du comte de Fuensaldagne serait de m'anéantir moi-même.

Je fus tout le matin dans ces pensées et je me résolus de les aller communiquer à mon père, qui depuis plus de vingt ans était retiré dans l'Oratoire et qui n'avait jamais voulu entendre parler de mes intrigues. Il me vint une pensée entre la porte Saint-Jacques et Saint-Magloire, qui fut de contribuer sous main en tout ce qui serait en moi à la paix, pour assurer l'Etat qui me paraissait sur le penchant de sa ruine, et de m'y opposer en apparence pour me maintenir avec le peuple, et pour demeurer toujours à la tête d'un parti non armé, que je pourrais armer et ne pas

armer dans la suite, selon les occasions. Cette imagination, quoique non digérée, tomba d'abord dans l'esprit de mon père, qui était naturellement fort modéré, et cela commença à me faire croire qu'elle n'était pas si extrême qu'elle me l'avait paru d'abord. Après l'avoir discutée, elle ne nous parut pas même si hasardeuse à beaucoup près, et je me ressouvins de ce que j'avais observé quelquefois, *que tout ce qui paraît hasardeux et ne l'est pas, est presque toujours sage.* Ce qui me confirma encore dans mon opinion, fut que mon père, qui avait reçu deux jours auparavant des offres avantageuses pour moi de la Cour, par la voie de M. de Liancourt, qui était à Saint-Germain, convenait que je n'y pourrais trouver aucune sûreté. Nous dégraissâmes, pour ainsi dire, notre proposition, nous la revêtîmes de ce qui pouvait lui donner et de la couleur et de la force, et je me résolus de prendre ce parti et de l'inspirer dès l'après-dînée, s'il m'était possible, à MM. de Bouillon, de Beaufort et de La Mothe-Houdancourt.

M. de Bouillon remit l'assemblée jusqu'au lendemain. Je confesse que je ne me doutai point de son dessein, et que je ne m'en aperçus que le soir, où je trouvai M. de Beaufort très-persuadé que nous n'avions plus rien à faire qu'à fermer les portes de Paris aux députés de Ruel, qu'à chasser le Parlement, qu'à nous rendre maîtres de l'hôtel-de-ville, et qu'à faire avancer l'armée d'Espagne dans nos faubourgs.

Comme le président de Bellièvre venait de m'avertir que madame de Montbazon lui avait parlé dans les mêmes termes, je me le tins pour dit, et je commençai là à connaître la sottise que j'avais faite de m'ouvrir au point que je m'étais ouvert en présence de Don Gabriel de Tolède chez M. de Bouillon. J'ai su depuis par lui-même qu'il avait été quatre ou cinq heures la nuit chez madame de Montbazon, à qui il avait promis vingt mille écus comptant et une pension de six mille, en cas qu'elle portât M. de Beaufort à ce que M. l'archiduc désirait de lui. Il n'oublia pas les autres. Il eut bon marché de M. d'Elbeuf; il donna des lueurs au maréchal de La Mothe de lui faire trouver des accommodements touchant le duché de Cardonne. Enfin je connus, le jour que nous nous assemblâmes, M. de Beaufort, M. de

Bouillon, le maréchal de La Mothe et moi, que le catholicon (1) d'Espagne n'avait pas été épargné dans les drogues qui se débitèrent dans cette conversation. Tout le monde m'y parut persuadé que la désertion des troupes de M. de Turenne ne nous laissait plus de choix pour le parti qu'il y avait à prendre, et que l'unique était de se rendre, par le moyen du peuple, les maîtres du Parlement et de l'hôtel-de-ville. Je vous ennuierais si je rebattais ici les raisons que j'alléguai contre ce sentiment. M. de Bouillon ayant perdu l'armée d'Allemagne, et ne se voyant plus par conséquent assez de considération pour tirer de grands avantages du côté de la Cour, ne craignait plus de s'engager pleinement avec l'Espagne. Il ne voulut point concevoir ce que je disais; mais j'emportai MM. de Beaufort et de La Mothe, auxquels je fis comprendre qu'ils ne trouveraient pas une bonne place dans le parti, qui serait réduit dans quinze jours à dépendre du conseil d'Espagne. Le maréchal de La Mothe n'eut aucune peine de se rendre à mon sentiment mais comme il savait que Don Francisco Pizarro était parti la veille pour aller trouver M. de Longueville, avec qui il était intimement lié, il ne s'expliquait pas tout à fait décisivement. M. de Beaufort ne balança pas, quoique je reconnusse à mille choses, qu'il avait été bien catéchisé par madame de Montbazon, dont je remarquai de certaines expressions toutes copiées. M. de Bouillon me dit avec émotion : « Mais si nous eussions ravagé le Parlement, comme vous le vouliez dernièrement, et que l'armée d'Allemagne nous eût manqué comme elle a fait, n'aurions-nous pas été dans le même état où nous sommes? Vous faisiez pourtant votre compte, en ce cas, de soutenir la guerre avec nos troupes, avec celles de M. de Longueville, avec celles qui se font à présent pour nous dans toutes les provinces du royaume. — *Ajoutez, monsieur,* lui répondis-je, *avec le Parlement de Paris déclaré et engagé pour la paix générale.* Car si ce même Parlement, qui ne s'engagera pas sans M. de Turenne, avait une fois été engagé, il serait aussi judicieux de fonder sur lui, qu'il

(1) On a appelé catholicon d'Espagne, du temps de la Ligue, les intrigues de la Cour d'Espagne, qui, sous un prétexte de religion et de bien public, entretenait en France l'animosité des ligueurs. Catholicon d'Espagne, ici signifie particulièrement l'argent d'Espagne. Voir, comme on l'a déjà dit, la satire *Ménippée.*

l'est à mon avis à cette heure de n'y rien compter. Les compagnies vont toujours devant elles, quand elles ont été jusqu'à un certain point, et leur retour n'est point à craindre, quand elles sont fixées. La proposition de la paix générale l'eût fait, à mon avis, dans le moment de la déclaration de M. de Turenne. Nous avons manqué ce moment; je suis convaincu qu'il n'y a plus rien à faire de ce côté-là, et je crois même, monsieur, que vous en êtes persuadé comme moi. La seule différence est, que vous croyez que nous pouvons soutenir l'affaire par le peuple, et je crois que nous ne le devons pas : c'est la vieille question, qui a déjà été agitée plusieurs fois. »

M. de Bouillon, qui ne la voulut point remettre sur le tapis, parce qu'il avait reconnu de bonne foi en deux ou trois occasions que mes sentiments étaient raisonnables sur ce sujet, tourna tout court, et il me dit : « Ne contestons point. Supposé qu'il ne se faille point servir du peuple dans cette conjoncture, que faut-il faire? Quel est votre avis. — Il est bizarre et extraordinaire, *lui répliquai-je*. Le voici. Nous ne pouvons empêcher la paix, sans ruiner le Parlement par le peuple. Nous ne saurions soutenir la guerre par le peuple, sans nous mettre dans la dépendance de l'Espagne; nous ne saurions avoir la paix avec Saint-Germain que nous ne consentions à voir le Mazarin dans le ministère. » M. de Bouillon qui, avec la physionomie d'un bœuf, avait la perspicacité d'un aigle, ne me laissa pas achever. « Je vous entends, *me dit-il*, vous voulez laisser faire la paix, et vous voulez en même temps n'en pas être. — Je veux faire plus, *lui-répondis-je*, car je m'y veux opposer; mais de ma voix seulement, et de celle des gens qui voudront bien hasarder la même chose. — Je vous entends encore, *reprit M. de Bouillon*, voilà une grande et belle pensée. Elle vous convient, elle peut même convenir à M. de Beaufort : mais elle ne convient qu'à vous deux. — Si elle ne convenait qu'à nous deux, *lui répartis-je*, je me couperais plutôt la langue que de la proposer. Si vous voulez jouer le même personnage que nous, et si vous ne croyez pas le devoir, celui que nous jouerons ne vous conviendra pas moins, parce que vous vous en pourrez accommoder. Je suis persuadé que ceux qui persiste-

ront à demander, pour condition de l'accommodement, l'exclusion du Mazarin, demeureront les maîtres du peuple encore assez longtemps, pour profiter de l'occasion que la fortune fait toujours naître dans des temps qui ne sont pas encore remis et assurés. Qui peut jouer ce rôle avec plus de dignité que vous, monsieur, et par votre réputation et par votre capacité? Nous avons déjà la faveur des peuples, M. de Beaufort et moi; vous l'aurez demain comme nous, par une déclaration de cette nature. Nous serons regardés comme les seuls sur qui l'espérance publique se pourra fonder; toutes les fautes du ministre nous tourneront à compte : notre considération en sauvera quelques-unes au public, et les Espagnols en auront une très-grande pour nous. Le cardinal ne pourra s'empêcher de nous en donner, parce que la pente qu'il a toujours à négocier, fera qu'il ne pourra s'empêcher de nous rechercher. Tous ces avantages ne me persuadent pas que ce parti que je vous propose soit fort bon : j'en vois tous les inconvénients, et je n'ignore pas que dans le chapitre des accidents auxquels je conviens qu'il faut s'abandonner en suivant ce chemin là, nous pouvons trouver des abîmes. Mais, à mon opinion, il est nécessaire de se hasarder, quand on est assuré de rencontrer encore plus de précipices dans les voies ordinaires. Nous n'avons déjà que trop rebattu ceux qui sont inévitables dans la guerre; et ne voyons-nous pas d'un clin d'œil ceux de la paix, sous un ministre outragé, et dont le rétablissement parfait ne dépendra que de notre ruine? Ces considérations me font croire que ce parti convient à vous tous, pour le moins aussi justement qu'à moi; mais je maintiens que quand il ne vous conviendrait pas de le prendre, il vous convient toujours que je le prenne; parce qu'il facilitera votre accommodement, en vous donnant plus de temps pour le traiter avant que la paix se conclue; et en tenant, après qu'elle le sera, le Mazarin en état d'avoir plus d'égards pour ceux dont il pourra appréhender la réunion avec moi. »

M. de Bouillon, qui avait toujours dans la tête qu'il pourrait trouver sa place dans l'extrémité, sourit à ces dernières paroles. Il me dit : « Vous m'avez tantôt fait la guerre de la figure de rhétorique de Barneveldt. Je vous le rends,

car vous supposez par votre raisonnement, qu'il faut laisser faire la paix, et c'est ce qui est en question, parce que nous pouvons soutenir la guerre en nous rendant maîtres du Parlement par le peuple. — Je ne vous ai parlé, monsieur, *lui répondis-je*, que sur ce que vous m'avez dit qu'il ne fallait plus contester sur ce point, et que vous désiriez simplement d'être éclairci du détail de mes vues, sur la proposition que je vous faisais : vous revenez présentement au gros de la question. — Nous n'en sommes pas persuadés, *reprit-il;* voulez-vous bien vous en rapporter au plus de voix? — De tout mon cœur, *lui répondis-je*. Il n'y a rien de plus juste, nous sommes dans le même vaisseau; il faut périr ou se sauver tous ensemble. Voilà M. de Beaufort qui est dans le même sentiment; et quand lui et moi serions encore plus maîtres du peuple que nous le sommes, je crois que lui et moi mériterions d'être déshonorés, si nous nous servions de notre crédit, je ne dis pas pour abandonner, mais pour forcer le moindre homme du parti à ce qui ne serait pas de son avantage. Je me conformerai à l'avis commun, je le signerai de mon sang, à condition que vous ne serez pas dans la liste de ceux à qui je m'engagerai : car je suis assez engagé, comme vous savez, par le respect et par l'amitié que j'ai pour vous. » M. de Beaufort nous réjouit sur cela de quelques *apophthegmes*, qui ne manquaient jamais dans les occasions où ils étaient le moins requis.

M. de Bouillon, qui savait que son avis ne passerait pas à la pluralité, et qui ne m'avait proposé de l'y mettre, que parce qu'il croyait que j'en appréhenderais la commission, me dit sagement : « Vous savez que ce ne serait ni votre compte ni le mien de discuter ce détail en ce moment, où nous sommes en présence de gens qui en pourraient abuser. Vous êtes trop sage, et je ne suis pas assez fou pour leur porter cette matière aussi peu digérée qu'elle l'est encore. Approfondissons-la avant qu'ils puissent seulement s'imaginer que nous la traitons. Votre intérêt n'est pas à vous rendre maître de Paris par le peuple : le mien n'est pas à laisser faire la paix sans m'accommoder. Demandez, *ajouta-t-il,* à M. le maréchal de La Mothe, si mademoiselle de Touci y consentirait pour lui? » (On croyait

alors que M. de La Mothe épouserait mademoiselle de Touci plus tôt qu'il ne fit.) M. de Bouillon, qui voulait me marquer que la considération de madame sa femme ne lui permettait pas de prendre pour lui le parti que je lui avais proposé, et ne voulait pas le marquer aux autres, se servit de cette manière pour me l'insinuer. Il me l'expliqua ainsi un moment après, qu'il eut le moyen de me parler seul, et me dit que je ne devais pas avoir au moins seul les gants de ma proposition; qu'elle lui était venue dans l'esprit, dès qu'il eût appris la désertion de l'armée de M. son frère; qu'il avait même le moyen de l'améliorer en la faisant goûter aux Espagnols; qu'il avait été sur le point cinq ou six fois en un jour de me la communiquer : mais que madame sa femme s'y était toujours opposée avec une telle fermeté et avec tant de larmes, qu'enfin elle lui avait fait donner parole de n'y plus penser, et de s'accommoder avec la Cour, ou de prendre parti avec l'Espagne. « Je vois bien, *me dit-il,* que vous ne voulez pas du second : aidez-moi au premier, je vous en conjure, vous voyez la confiance que j'ai en vous. »

Comme MM. de Beaufort et de La Mothe nous rejoignirent avec le président de Bellièvre, je n'eus que le temps de serrer la main à M. de Bouillon, qui ensuite expliqua en peu de mots à M. de Bellièvre le commencement de notre conversation, et lui témoigna qu'il ne pouvait prendre le parti que je lui avais proposé, parce qu'il risquait pour jamais toute sa maison, à laquelle il serait responsable de sa ruine. Il n'oublia rien pour lui persuader qu'il jouait le droit du jeu, de ne pas entrer dans ma proposition, (je le remarquai, et je vous en dirai tantôt la raison;) et se tournant ensuite vers M. de Beaufort et vers moi : « Mais entendons-nous, *dit-il*, comme vous l'avez tantôt proposé. Ne consentez à la paix, au moins que par votre voix au Parlement, que sous la condition de l'exclusion du Mazarin, je me joindrai à vous, et je tiendrai le même langage : peut-être que notre fermeté donnera plus de force que nous ne croyons au Parlement. Si cela n'arrive pas, agréez que je cherche à sauver ma maison par les accommodements, qui ne sauraient être fort bons en l'état où sont les choses, mais qui pourront le devenir avec le temps. »

Je n'ai guère eu en ma vie de plus sensible joie que celle que je reçus à cet instant. Je répondis à M. de Bouillon que j'avais tant d'impatience de lui faire connaître à quel point j'étais son serviteur, que je ne pouvais m'empêcher de manquer même au respect que je devais à M. de Beaufort, en prenant la parole avant lui, pour l'assurer qu'en mon particulier je lui rendais toutes les paroles d'engagements qu'il avait pris avec moi, et que je lui donnais de plus la mienne que je ferais pour faciliter son accommodement tout ce qu'il lui plairait; qu'il pouvait se servir de moi et de mon nom pour donner à la Cour toutes les offres qui lui pourraient être bonnes, et que comme dans le fond je ne voulais pas m'accommoder avec Mazarin, je le rendais maître de toutes les apparences de ma conduite, dont il se pourrait servir pour ses avantages.

M. de Beaufort, dont le naturel était de renchérir toujours sur celui qui avait parlé le dernier, lui sacrifia en même temps avec emphase tous les intérêts passés, présents et à venir de la maison de Vendôme. Le maréchal de La Mothe lui fit son compliment, et le président de Bellièvre lui fit son éloge. Nous convînmes en un quart-d'heure de tous nos faits. M. de Bouillon se chargea de faire agréer aux Espagnols cette conduite, pourvu que nous lui donnassions parole de ne leur point témoigner qu'elle eût été concertée auparavant avec nous. Nous prîmes le soin, le maréchal de La Mothe et moi, de proposer à M. de Longueville en son nom, en celui de M. de Beaufort et au mien, le parti que M. de Bouillon prenait pour lui, et nous ne doutâmes point qu'il ne l'accepta, parce que *les gens irrésolus prennent toujours avec facilité toutes les ouvertures qui les mènent à deux chemins, et qui par conséquent ne les pressent pas d'opter*. Nous crûmes que pour cette raison M. de La Rochefoucauld ne nous ferait point d'obstacle, ni auprès de M. le prince de Conti, ni auprès de madame de Longueville : ainsi nous résolûmes que M. de Bouillon ferait dès ce soir même la proposition à M. le prince de Conti en présence de tous les généraux. Cette conférence fut sérieuse, en ce que M. de Bouillon n'y proféra pas un mot par lequel on put se plaindre qu'il eût seulement songé à tromper, et qu'il n'en omît pas un seul

qui pût couvrir son véritable dessein. Je vous rapporterai son discours syllabe à syllabe, et tel que je l'écrivis une heure après qu'il l'eût fait, après que je vous aurai rendu compte de ce qu'il me dit en sortant de la conférence dont je viens de vous parler.

« Ne me plaignez-vous pas, *me dit-il*, de me voir dans la nécessité de ne pouvoir prendre l'unique parti où il y ait de la réputation pour l'avenir et de la sûreté pour le présent? Je conviens que c'est celui que vous avez choisi; et s'il était en mon pouvoir de le suivre, je crois sans vanité, que j'y mettrais un grain qui ajouterait un peu au poids. Vous avez remarqué que j'avais peine à m'ouvrir tout à fait sur les raisons que j'ai d'agir comme je fais, devant le président de Bellièvre, et il est vrai; et vous avouerez que je n'ai pas tort, quand je vous aurai dit que ce bourgeois me déchira avant hier une heure durant sur la déférence que j'ai pour les sentiments de ma femme. Je veux bien vous l'avouer à vous, qui ne me blâmerez pas de ne pas exposer une femme que j'aime tendrement, et huit enfants qu'elle aime plus que soi-même, à un parti aussi hasardeux que celui que vous prenez, et que je prendrais avec vous si j'étais seul. »

Je fus touché du sentiment de M. de Bouillon et de sa confiance; et je lui répondis que j'étais si éloigné de le blâmer, qu'au contraire je l'en honorais davantage, et que la tendresse pour madame sa femme, qu'il venait d'appeler une faiblesse, était une de ces sortes de choses que la politique condamne, mais que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque de la bonté d'un cœur, qui ne peut être supérieur à la politique qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt.

Nous entrâmes un moment après chez M. le prince de Conti qui soupait. M. de Bouillon le pria de permettre qu'il lui pût parler devant madame de Longueville, MM. les généraux et les principales personnes du parti. Comme il fallait du temps pour rassembler ces gens, on remit la conversation à onze heures du soir, et M. de Bouillon alla, en attendant, chez les envoyés d'Espagne, auxquels il persuada que la conduite que nous venions de résoudre ensemble, et qu'il ne leur disait pourtant pas avoir été con-

certée avec nous, leur pourrait être très-utile; parce que la fermeté que nous conservions contre le Mazarin, pourrait peut-être rompre la paix, et aussi parce que, supposé même qu'elle se fît, ils pourraient toujours tirer dans la suite un grand avantage du personnage que j'avais résolu de jouer. Il assaisonna ceci de tout ce qui les pouvait persuader que l'accommodement de M. d'Elbeuf avec Saint-Germain leur était fort bon; parce qu'il les déchargeait d'un homme qui leur coûterait de l'argent et qui leur serait fort inutile; que le sien particulier, supposé même qu'il le fît, dont il doutait fort, leur pouvait être utile, parce que le peu de foi du Mazarin lui donnait lieu par avance de garder avec eux ses anciennes mesures; qu'il n'y avait aucune sûreté en tout ce qu'ils négocieraient avec M. le prince de Conti, qui n'était qu'une girouette; qu'il n'y en avait qu'une médiocre en M. de Longueville, qui traitait toujours avec les deux partis; que MM. de Beaufort, de La Mothe, de Brissac et de Vitri, ne se sépareraient pas de moi, et qu'ainsi la pensée de se rendre maîtres du Parlement était devenue impraticable par l'opposition que j'y avais. Ces considérations jointes à l'ordre que les envoyés avaient de se rapporter en tout au sentiment de M. de Bouillon, les obligèrent de donner les mains à tout ce qu'il voulut. Il n'eut pas plus de peine de persuader à son retour à l'hôtel-de-ville MM. les généraux, qui furent charmés d'un parti qui leur ferait faire tous les matins les braves au Parlement, et qui leur laisserait la liberté de traiter tous les soirs avec la Cour. Ce que je trouvai de plus habile dans son discours est qu'il y mêla des circonstances dont les divers tours qu'il leur pouvait donner en cas de besoin, ôteraient, quand il serait nécessaire, toute créance au mauvais usage que l'on en pourrait faire du côté des Espagnols et du côté de la Cour. Tout le monde sortit content de cette conférence, qui ne dura pas plus d'une heure et demie. M. le prince de Conti nous assura même que M. de Longueville l'agréait au dernier point. Je retournai avec M. de Bouillon chez lui, et je trouvai les envoyés d'Espagne qui l'y attendaient. J'aperçus aisément et à leurs manières et à leurs paroles que M. de Bouillon leur avait fait valoir et pour lui et pour moi

la résolution que j'avais prise de ne me pas accommoder : aussi me firent-ils toutes les honnêtetés et toutes les offres imaginables. Nous convînmes de tous nos faits, ce qui fut bien aisé, parce qu'ils approuvaient tout ce que M. de Bouillon proposait. Il leur fit un pont d'or, pour retirer leurs troupes avec bienséance, et sans qu'il parût qu'ils le fissent par nécessité. Il leur fit goûter tout ce que les occasions lui pourraient inspirer de leur proposer : il prit vingt dates différentes et quelquefois même contraires, pour les pouvoir appliquer dans la suite comme il le jugerait à propos. Je lui dis, aussitôt qu'ils furent sortis, que je n'avais jamais vu personne qui fût si éloquent que lui pour persuader aux gens, que les *fièvres quartes leur étaient bonnes.* « Le malheur est, *me répondit-il,* qu'il faut pour cette fois que je me le persuade aussi à moi-même. »

Comme je fus retourné chez moi, je trouvai Varicarville qui venait de Rouen de la part de M. de Longueville. Je crois être obligé de vous faire excuse ici, de ce que vous rendant compte de la guerre civile, je n'ai encore touché que légèrement un des principaux actes qui se joua, ou plutôt qui se dût jouer en Normandie. Je n'ai fait récit dès le commencement de cet ouvrage, que de ce que j'ai vu moi-même. Mais, puisque je trouve en cet endroit Varicarville qui a été, à mon sens, le gentilhomme le plus véritable du royaume, je crois vous devoir faire un récit succinct de ce qui se passa de ce côté-là, depuis le 20 janvier 1649, que M. de Longueville partit de Paris pour y aller.

Vous avez vu que le Parlement et la ville de Rouen se déclarèrent pour lui. MM. de Matignon (1) et de Beuvron firent de même avec tout le corps de la noblesse. Les châteaux et les villes de Dieppe et de Caen étaient en sa disposition : Lizieux le suivit avec son évêque (2); et tous les peuples passionnés pour lui contribuèrent avec joie à la cause commune. Tous les deniers du roi furent saisis dans toutes les recettes. On fit des levées jusqu'au nombre, à ce qu'on publiait, de 7,000 hommes de pied et de 3,000 chevaux, mais dans la vérité ces levées n'allaient

(1) François de Matignon, comte de Torigny, mort le 29 janvier 1675.
(2) Cet évêque de Lizieux s'appelait Léonor de Matignon. Il mourut le 14 février 1680.

qu'au nombre de 4,000 hommes de pied et de 1,500 chevaux. Le comte d'Harcourt, que le roi envoya avec un petit camp volant, tint toutes ces villes, toutes ces troupes et tous ces peuples en haleine, et les resserra presque toujours dans les murailles de Rouen. L'unique exploit qu'ils firent à la campagne fut la prise de Harfleur, place non tenable, et de deux ou trois petits châteaux qui ne furent point défendus. Varicarville, qui était mon ami et qui me parlait confidemment, n'attribuait cette pauvre et misérable conduite ni au défaut de cœur de M. de Longueville, qui était très-bon soldat, ni même au défaut d'expérience, quoiqu'il ne fût pas capitaine. Il en accusait uniquement son incertitude naturelle, qui lui faisait chercher continuellement des ménagements. Antonville, qui commandait sa compagnie des gendarmes, était son négociateur en titre d'office, et j'avais été averti de Saint-Germain par madame de Lesdiguières que, dès le second mois de la guerre, il avait fait un voyage secret à Saint-Germain. Mais comme je connaissais M. de Longueville, pour un esprit qui ne se pouvait empêcher de *traitailler*, dans le temps même où il avait le moins d'intention de s'accommoder, je ne fus pas ému de cet avis; d'autant moins que Varicarville, à qui j'en écrivis, me manda que je devais connaître le terrain qui n'était jamais ferme, mais que je serais informé à point nommé, lorsqu'il s'amollirait davantage.

Dès que je connus que Paris penchait à la paix, au point de nous y emporter nous-mêmes, je crus être obligé de le faire savoir à M. de Longueville; en quoi Varicarville soutenait que j'avais fait une faute, parce qu'il disait à M. de Longueville même qu'il fallait que ses amis le traitassent comme un malade et le servissent en beaucoup de choses sans lui. Je ne crus pas devoir user de cette liberté dans une conjoncture où les contre-temps du Parlement pouvaient faire une paix fourrée à tous les quarts-d'heure : et je m'imaginai que je remédierais à l'inconvénient, que je voyais bien qu'un avis de cette nature pouvait produire dans un esprit aussi vacillant que celui de M. de Longueville. J'avertis Varicarville de le tenir de près, afin de l'empêcher au moins de faire de méchants traités particu-

liers; mais je me trompai en ce point, parce que M. de Longueville avait autant de facilité à croire Antonville dans la fin des affaires, qu'il en avait à croire Varicarville dans les commencements. Le premier le portait continuellement dans les sentiments de la Cour; et le second qui aimait la personne du duc, et qui le voulait faire vivre à l'égard des ministres avec dignité, l'engageait dans les occasions qui pouvaient flatter un cœur où tout était bon, et un esprit où rien n'était mauvais que le défaut de fermeté.

Il y avait six semaines qu'il était dans la guerre civile, quand je lui donnai l'avis dont je vous ai parlé. Je vis par la réponse de Varicarville, qu'Antonville était sur le point de servir son quartier : il fit quelque temps après, un voyage à Saint-Germain, comme je l'ai dit, et Varicarville m'assura depuis qu'il n'y trouva ni son compte ni celui de son maître, ce qui obligea M. de Longueville de reprendre la grande voie, et de se servir de l'occasion de la conférence de Ruel pour entrer dans un traité. Comme il n'approuvait pas mes pensées sur tout le détail dont je lui avais toujours fait part, il m'envoya Varicarville pour me faire agréer les siennes, sous prétexte de me faire savoir les tentatives que Don Francisco Pizarro lui était allé faire de la part de l'archiduc. Nous connûmes, M. de Bouillon et moi, que le gentilhomme que nous venions de dépêcher à Rouen, y donnerait la plus agréable nouvelle à M. de Longueville, en lui apprenant que l'on ne prétendait plus le contraindre sur la matière des traités; et Varicarville, qui était un des hommes de France les plus fermes, me témoigna même de l'impatience que l'on obtînt des passeports pour Antonville, destiné par M. de Longueville à la conférence : tant il était persuadé que son maître ferait autant de faiblesses, qu'il demeurerait de moments dans un parti qu'il n'avait pas la force de soutenir. Je reviens à ce qui se passa et au Parlement et à la conférence.

Je vous ai dit que les députés retournèrent à Ruel le 16 mars 1649 : ils allèrent le lendemain à Saint-Germain, où la seconde conférence se devait tenir à la chancellerie. Ils ne manquèrent pas de lire d'abord les propositions que ceux du parti avaient faites avec un empressement merveilleux pour leurs intérêts particuliers : propositions que

MM. les généraux, qui ne s'y étaient pas oubliés, avaient toujours stipulé ne devoir être faites qu'après que les intérêts du Parlement seraient ajustés. Le premier président fit tout le contraire, sous prétexte de leur témoigner que leurs intérêts étaient plus chers à la compagnie que les siens propres, mais dans la vérité pour les décrier dans le public. Je l'avais prévu, et j'avais insisté par cette considération, qu'ils ne donnassent leurs mémoires, qu'après que l'on serait demeuré d'accord des articles dont le Parlement demandait la réformation; mais le premier président les enchanta tellement, que, lorsqu'on sut que MM. les généraux se faisaient entendre sur leurs intérêts, il n'y eut pas un officier dans l'armée qui ne crût être en droit de s'adresser au premier président pour ses prétentions. M. de Bouillon m'avoua qu'il n'avait pas assez pesé cet inconvénient, qui jeta un grand air de ridicule sur tout le parti. Je fis des efforts inconcevables pour obliger M. de Beaufort et M. de La Mothe à ne pas donner dans le panneau. L'un et l'autre me l'avaient promis; mais le premier président et Viole gagnèrent le second par des espérances frivoles. M. de Vendôme envoya en forme sa malédiction à son fils, s'il n'obtenait au moins la surintendance (1) des mers, qui lui avait été promise à la Régence, pour récompense du gouvernement de Bretagne. Les plus désintéressés s'imaginèrent qu'ils seraient les dupes des autres, s'ils ne se mettaient aussi sur les rangs. M. de Retz, qui sut que M. de La Trimouille son voisin y était pour le comté de Roussillon, et qu'il avait même envie d'y être pour le royaume de Naples, ne m'a pas encore pardonné de ce que je n'entrepris pas de lui faire rendre la généralité des galères. Enfin je ne trouvai que M. de Brissac qui voulut bien ne point entrer en prétention; et encore Matha, qui n'avait guère de cervelle, lui ayant dit qu'il se faisait tort, il se mit dans l'esprit qu'il le fallait réparer par un emploi tel que vous verrez dans la suite. Toutes ces démarches me firent résoudre à me tirer du pair, et à me servir de l'oc-

(1) Cette charge fut créée en 1627 en faveur du cardinal de Richelieu, à la place de la dignité de grand-amiral, qui fut supprimée par un édit de la même année, avec celle de connétable. Louis XIV supprima en 1669 cette surintendance des mers et de la navigation, et rétablit la charge de grand-amiral, qui fut donnée à Louis, comte de Vermandois.

casion de la déclaration que M. le prince de Conti fit faire au Parlement, qu'il avait nommé pour son député à la conférence le comte de Maure, pour y faire une pareille déclaration en mon nom le même jour, qui fut le 19 mars 1649. Je suppliai la compagnie par cette déclaration, de ne me comprendre en rien de tout ce qui pourrait regarder directement ou indirectement aucun intérêt. Ce pas auquel je fus forcé, pour n'être pas chargé dans le public de la *glissade* de M. de Beaufort, joint au mauvais effet que cette nuée de prétentions ridicules y avait produit, avança de quelques jours la proposition que les généraux n'avaient résolu de faire contre la personne de Mazarin, que dans les moments où ils jugeaient qu'elle leur pourrait servir à donner chaleur, par la crainte qui lui était fort naturelle, aux négociations qu'il avait par différents canaux avec chacun d'eux.

M. de Bouillon nous assembla le même soir du 19 chez le prince de Conti, et il y fit résoudre que ce prince lui-même dirait le lendemain au Parlement, qu'il n'avait donné, ni lui ni les autres généraux, les mémoires de leurs prétentions, que par la nécessité où ils s'étaient trouvés de chercher leurs sûretés, en cas que le cardinal Mazarin demeurât dans le ministère; mais qu'il protestait en son nom et en celui de toutes les personnes de qualité qui étaient entrées dans le parti, qu'aussitôt qu'il en serait exclu, ils renonceraient à toutes sortes d'intérêts sans exception.

Le 20, cette déclaration se fit en beaux termes. Je suis persuadé que si elle eût été faite avant que les généraux et les subalternes eussent fait éclore cette fourmilière de prétentions, comme il avait été concerté entre M. de Bouillon et moi, elle aurait sauvé plus de réputation au parti, et donné plus d'appréhension à la Cour, que je ne m'étais imaginé. Car Paris et Saint-Germain eussent eu lieu de croire que la résolution prise par les généraux, de parler pour leurs intérêts, et d'envoyer des députés pour en traiter, n'était que la suite du dessein qu'ils avaient formé de sacrifier ces mêmes intérêts à l'exclusion du ministre. Cette faute est la plus grande, à mon sens, que M. de Bouillon ait jamais faite. Il la rejetait sur la précipitation

que M. d'Elbeuf avait eue de mettre ses mémoires entre les mains du premier président; mais M. de Bouillon était toujours la première cause de cette faute, parce qu'il avait lâché la main à cette conduite. *Celui qui dans les grandes affaires donne lieu au manquement des autres, est souvent plus coupable qu'eux.* Voilà donc une grande faute de M. de Bouillon.

Voici une des plus signalées sottises que j'aie jamais faites. J'ai dit que M. de Bouillon avait promis aux envoyés de l'archiduc un pont d'or pour se retirer en leur pays, en cas que nous fissions la paix. Ces envoyés, qui n'entendaient parler que de députations et de conférences, ne laissaient pas, à travers toute la confiance qu'ils avaient en M. de Bouillon, de me sommer de temps en temps de la parole que je leur avais donnée, de ne les pas laisser surprendre. J'avais de ma part une raison particulière pour cela, outre mon engagement, par l'amitié que j'avais pour Noirmoutier et pour Laigues, qui auraient trouvé mauvais que je n'eusse pas approuvé leurs raisons, pour me faire consentir à l'approche des Espagnols. Mais comme cet engagement ne me paraissait plus honnête en l'état où étaient les affaires, je n'oubliai rien pour faire que M. de Bouillon trouvât bon que nous ne différassions pas davantage à leur faire ce pont d'or, duquel il s'était ouvert à moi. Il remettait de jour à autre, parce que, négociant comme il faisait avec la Cour par l'entremise de M. le Prince pour la récompense de Sédan, il lui était très-bon que l'armée d'Espagne ne se retirât pas encore. Sa probité et mes raisons l'emportèrent, après quelques jours de délais, sur son intérêt. Je dépêchai un courrier à Noirmoutier, nous parlâmes décisivement aux envoyés de l'archiduc; nous leur fîmes voir que la paix se pouvait faire en un quart-d'heure, et que M. le Prince pourrait être à portée de leur armée en quatre jours; que celle de M. de Turenne s'avançait sous le commandement d'Erlac, dépendant en tout et partout du cardinal. M. de Bouillon acheva de construire dans cette conversation le pont d'or qu'il leur avait promis. Il leur dit que son sentiment était qu'ils remplissent un blanc de l'archiduc; qu'ils en fissent une lettre de lui à M. le prince de Conti, par laquelle il lui

mandât que pour faire voir qu'il n'était entré en France que pour procurer à la chrétienté la paix générale, et non pas pour profiter de la division qui était dans le royaume, il offrait d'en retirer ses troupes dès le moment qu'il aurait plu au roi de nommer un lieu d'assemblée pour la paix, et des députés pour en traiter. Cette proposition, qui ne pouvait plus avoir d'effet solide dans la conjoncture, était assez d'usage pour ce que M. de Bouillon s'y proposait, et il n'y avait pas lieu de douter que la Cour, qui verrait aisément que dans le fond de la chose, cette offre ne pourrait plus aller à rien qu'autant qu'il lui plairait, n'y donnât les mains au moins en apparence, et en même temps un prétexte honnête aux Espagnols pour se retirer sans déchet de leur réputation.

Le Bernardin ne fut pas si satisfait de ce pont d'or, qu'il ne me dît après en particulier qu'il en eût beaucoup mieux aimé un de bois sur la Marne ou sur la Seine. Ils donnèrent toutefois les uns et les autres à tout ce que M. de Bouillon désira d'eux, parce que leur ordre le portait, et ils écrivirent sans contradiction la lettre que je leur dictai. M. le prince de Conti qui était indisposé, me chargea d'aller de sa part au Parlement faire le rapport de cette prétendue lettre, que les envoyés de l'archiduc lui portèrent en grande cérémonie. Je fus assez innocent pour recevoir cette commission, qui donnait lieu à mes ennemis de me faire passer pour un homme tout à fait concerté avec l'Espagne, dans le moment que j'en refusais toutes les offres qu'elle me faisait pour mes avantages particuliers, et que je lui rompais toutes ses mesures pour ne point blesser le véritable intérêt de l'Etat. Il n'y a jamais eu de bêtise plus complète. M. de Bouillon en fut fâché pour l'amour de moi, quoiqu'il y trouvât assez son compte. Cependant je la réparai en quelque manière, de concert avec lui, en ajoutant au rapport que je fis dans le Parlement le 22, qu'en cas que l'archiduc ne tînt pas exactement ce qu'il promettait, M. le prince de Conti et MM. les généraux m'avaient chargé d'assurer la compagnie qu'ils joindraient sans délai et sans condition, toutes leurs troupes à celles du roi.

J'ai dit que M. de Bouillon trouvait assez son compte à

ce que cette proposition eût été faite par moi, parce que le cardinal qui me croyait tout à fait contraire à la paix, voyant que j'en avais pris la commission presque en même temps que le comte de Maure avait porté à la conférence celle de son exclusion, ne douta point que ce ne fût une partie que j'eusse liée. Il l'appréhenda plus qu'il ne devait. Il fit réponse aux députés du Parlement, et ceux-ci la firent à la conférence d'une manière qui marqua que le cardinal en avait pris l'alarme. Comme ses frayeurs ne guérissaient d'ordinaire que par la négociation qu'il aimait fort, il donna plus de jour à celle que M. le Prince avait entamée pour M. de Bouillon, parce qu'il le crut de concert avec moi dans la démarche que je venais de faire au Parlement. Quand il vit qu'elle n'avait point de suite, il crut que nous avions manqué notre coup, et que la compagnie n'ayant pas pris feu comme nous l'avions voulu, il n'avait qu'à nous pousser.

M. le Prince qui était bien intentionné pour l'accommodement de M. de Bouillon et de M. de Turenne, manda au premier par un billet, qu'il avait trouvé le cardinal changé absolument sur son sujet du soir au matin. Nous en conçûmes fort aisément la raison M. de Bouillon et moi, et nous résolûmes de donner au Mazarin ce que M. de Bouillon appelait un hausse-pied, c'est-à-dire de l'attaquer encore personnellement : ce qui le mettrait au désespoir dans un temps où le bon sens lui eût pu donner assez d'insensibilité pour ces tentatives, qui au fond ne lui faisaient pas grand mal : mais elles nous étaient bonnes à M. de Bouillon et à moi, quoiqu'en différentes manières. M. de Bouillon croyait qu'on en avancerait toutes les négociations, et il était de mon intérêt de me signaler contre la personne du Mazarin à la veille de la conclusion d'un traité qui donnerait peut-être la paix à tout le monde, hors à moi. Nous travaillâmes donc sur ce fondement, M. de Bouillon et moi, avec tant de succès, que nous obligeâmes M. le prince de Conti, qui n'en avait aucune envie, de proposer au Parlement d'ordonner à ses députés qu'ils se joignissent au comte de Maure touchant l'expulsion du Mazarin. M. le prince de Conti fit cette proposition le 27, et comme nous avions eu deux ou trois jours pour tourner les esprits, il

passa de quatre-vingt-deux voix contre quarante, que l'on manderait le même jour aux députés, d'insister (j'ajoutai en opinant) et *persister;* en quoi je ne fus suivi que de vingt-cinq voix, et je n'en fus pas surpris. Vous avez vu les raisons que j'avais de me distinguer sur cette matière.

J'avais failli à me décréditer dans le peuple et à passer pour Mazarin, parce que le 13 mars 1649, j'avais empêché que l'on ne massacra le premier président; et que le 23 et le 24, je m'étais opposé à la vente de la bibliothèque du cardinal. Je me remis en honneur dans la salle du Paais et parmi les emportés du Parlement, en prônant fortement contre le comte de Grancei, qui avait été assez insolent pour piller une maison de M. Coulon; en insistant le 24, que l'on donnât permission au prince d'Harcourt de prendre les deniers royaux dans les recettes de Picardie; en pestant le 25, contre une trève, qu'il était ridicule de refuser dans le temps d'une conférence, et en m'opposant le 30, à celle que l'on fit, quoique je susse que la paix était faite. Je reviens à la conférence de Saint-Germain.

Vous avez vu que les députés la commencèrent malignement par les prétentions particulières. La Cour les entretint adroitement par des négociations secrètes avec les plus considérables, jusqu'à ce que se voyant assurée de la paix, elle en éluda la meilleure partie par une réponse habile. Elle distingua ces prétentions sous le titre de celles de *justice* et de celles de *grâce :* elle expliqua cette distinction à sa mode; et comme le premier président et le président de Mesme s'entendaient avec elle contre les députés des généraux, quoiqu'ils fissent mine de les appuyer, elle en fut quitte à bon marché, et il ne lui en coûta presque rien de comptant; il n'y eut presque que des paroles, que le Mazarin comptait pour rien. Il se faisait un grand mérite, de ce qu'il avait fait évanouir (c'étaient ses termes), avec un peu de poudre d'alchimie, cette nuée de prétentions : mais vous verrez par la suite qu'il eût fait sagement d'y mêler un pont d'or.

La Cour sortit encore plus aisément de la proposition faite par l'archiduc sur le sujet de la paix générale. Elle répondit qu'elle l'acceptait avec joie, et elle envoya dès le

jour même M. de Brienne (1) au nonce et à l'ambassadeur de Venise, pour conférer avec eux, comme médiateurs, de la manière de la traiter.

Pour ce qui regardait l'exclusion du Mazarin, que le comte de Maure demanda d'abord, que M. de Brissac pressa conjointement avec MM. de Barrière et de Créci, députés des généraux, et sur laquelle les députés du Parlement insistèrent de nouveau, au moins en apparence, comme il leur avait été ordonné par leur compagnie, la reine, M. le duc d'Orléans et M. le Prince déclarèrent qu'ils n'y consentiraient jamais.

On contesta quelque temps touchant les intérêts du Parlement de Rouen, qui avait encore ses députés à la conférence, avec Antonville, député de M. de Longueville : mais enfin l'on convint.

On n'eut presque point de difficulté sur les articles dont le Parlement de Paris avait demandé la réformation : la reine se relâcha de faire tenir un lit de justice à Saint-Germain; elle consentit que la défense au Parlement de s'assembler le reste de l'année 1649, ne fût pas insérée dans la déclaration, à condition que les députés en donnassent leur parole, sur celle que la reine leur donnerait aussi, que telles et telles déclarations accordées ci-devant, seraient inviolablement observées. La Cour promit de ne point presser la restitution de la Bastille, et elle s'engagea même de parole à la laisser entre les mains de Louvières, fils de M. de Broussel, qui y fut établi gouverneur par le Parlement, lorsqu'elle fut prise par M. d'Elbeuf.

L'amnistie fut accordée dans tous les termes que l'on demandait. On y comprit expressément M. le prince de Conti, MM. de Longueville, de Beaufort, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lillebonne, de Bouillon, de Turenne, de Brissac, de Duras, de Matignon, de Beuvron, de Noirmoutier, de Sévigné, de La Trimouille, de La Rochefoucauld, de Retz, d'Estissac, de Montrésor, de Matha, de Saint-Germain d'Apchon, de Sauvebeuf, de Saint-Ibal, de Lauretat, de Laigues, de Chavagnac, de Chaumont, de Caumesnil, de Cugnac, de Créci, d'Allici et de Barrière.

(1) Henri-Auguste de Loménie de La Ville-aux-Clercs, comte de Brienne, mort le 5 novembre 1666, âgé de 71 ans. Il était secrétaire d'Etat.

Il y eut quelques difficultés touchant Noirmoutier et Laigues; la Cour ayant affecté de leur vouloir donner une abolition, comme étant plus criminels que les autres, parce qu'ils étaient encore publiquement dans l'armée d'Espagne. M. le chancelier même fit voir aux députés du Parlement un ordre, par lequel le premier ordonnait, comme lieutenant-général de l'armée du roi, commandée par M. le prince de Conti, aux communautés de Picardie d'apporter des vivres au camp de l'archiduc, et une lettre du second qui sollicitait Bridieu, gouverneur de Guise, de remettre la place aux Espagnols, sous promesse de la liberté de M. de Guise, qui avait été pris à Naples. M. de Brissac soutint que toutes ces paperasses étaient supposées, et le premier président se joignant à lui, il fut dit que l'un et l'autre seraient compris dans l'amnistie sans distinction. Le président de Mesme, qui eût été ravi de me pouvoir noter, affecta de dire alors qu'il ne concevait pas pourquoi on ne me nommait pas expressément dans cette amnistie, et qu'un homme de ma dignité ne devait pas être compris dans le commun. M. de Brissac, qui était plus homme du monde que de négociation, n'eut pas l'esprit assez présent; il répondit qu'il fallait savoir sur cela mes intentions. Il m'envoya un gentilhomme, à qui je donnai un billet en ces termes : « Comme je n'ai rien fait dans le mouvement présent que ce que j'ai cru être du service du roi et du véritable intérêt de l'Etat, j'ai trop de raisons de souhaiter que Sa Majesté en soit bien informée à sa majorité pour ne pas supplier messieurs les députés de ne point souffrir que l'on me comprenne dans l'amnistie. » Je signai le billet et je priai M. de Brissac de le donner à messieurs les députés du Parlement et des généraux, en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Il ne le fit pas à la prière de M. de Liancour, qui crut que cette circonstance aigrirait encore plus la reine contre moi, mais il en dit la substance, et on ne me nomma point dans la déclaration. Vous ne pourriez croire à quel point cette bagatelle aida à me soutenir dans le public.

Le 30, les députés du Parlement retournèrent à Paris.

Le 31, ils firent leur relation au Parlement, sur laquelle M. de Bouillon eut des paroles assez fâcheuses avec mes-

sieurs les présidents. Les négociations particulières lui avaient manqué; celles que le Parlement avait faites pour lui ne le satisfaisaient pas, parce que ce n'était que la confirmation du traité fait autrefois avec lui pour la récompense de Sédan, dont il ne voyait pas de garantie bien certaine. Il lui revint le soir quelque pensée de troubler la fête par une sédition qu'il croyait aisé à émouvoir dans la disposition où il voyait le peuple; mais il la perdit aussitôt qu'il eut fait réflexion sur mille circonstances, qui faisaient que même selon ses principes, elle ne pouvait être de saison. Une des moindres fut que l'armée d'Espagne s'était déjà retirée.

Madame de Bouillon me fit pitié ce soir-là. Elle versa un torrent de larmes. Il y a eu des moments où M. de Bouillon a manqué des coups décisifs par lui-même et par le pur esprit de négociation. Ce défaut qui m'a paru en lui un peu trop naturel, m'a fait quelquefois douter qu'il eût été capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui.

Le 1er avril, qui fut le Jeudi saint de l'année 1649, la déclaration de la paix fut vérifiée au Parlement. Comme je fus averti la nuit précédente que le peuple s'était attroupé en quelques endroits pour s'y opposer, et qu'il menaçait même de forcer les gardes qui étaient au Palais, j'affectai de finir un peu tard la cérémonie des saintes huiles que je faisais à Notre-Dame, pour me tenir en état de marcher au secours du Parlement, s'il était attaqué. On me vînt dire, comme je sortais de l'église, que l'émotion commençait sur le quai des Orfèvres : et comme j'étais en chemin pour y aller, je trouvai un page de M. de Bouillon, qui me donna un billet par lequel il me conjurait d'aller prendre ma place au Parlement, parce qu'il craignait que le peuple ne m'y voyant pas, n'en prît sujet de se soulever, en disant que c'était une marque que je n'approuvais pas la paix. Je ne trouvai dans la rue que des gens qui criaient : *Point de Mazarin! point de paix!* Je dissipai ce que je trouvai d'assemblé au Marché-Neuf et sur le quai des Orfèvres, en leur disant que les Mazarins voulaient diviser le peuple du Parlement; qu'il fallait se garder de donner dans le panneau, que le Parlement avait ses raisons d'agir

comme il faisait; mais qu'il n'en fallait rien craindre à l'égard du Mazarin, et qu'ils m'en pouvaient croire, puisque je leur donnais ma foi de ne me point accorder avec lui. Cette protestation rassura tout le monde. J'entrai dans le Palais, où je trouvai les gardes aussi échauffés que le reste du peuple. M. de Vitri me dit qu'ils lui avaient offert de massacrer ceux qu'il leur nommerait comme Mazarins. Je leur parlai comme j'avais fait aux autres; et la délibération n'était pas encore achevée, lorsque je pris ma place dans la grande chambre. Le premier président en me voyant entrer dit : *Il vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.* Je l'entendis, et je n'en fis pas semblant : car si j'eusse relevé cette parole, et qu'elle eût été portée dans la grande salle, il n'eût pas été en mon pouvoir de sauver peut-être un seul homme du Parlement. M. de Bouillon, à qui je le dis, en fit honte dès l'après-dînée, à ce qu'il me dit, au premier président.

Cette paix, que le cardinal se vantait d'avoir achetée à fort bon marché, ne lui valut pas tout ce qu'il en espérait. Il me laissa un levain de mécontentement qu'il m'eût pu ôter avec assez de facilité, et je me trouvai très-bien de son reste. M. le prince de Conti et madame de Longueville allèrent faire leur cour à Saint-Germain, après avoir vu M. le Prince à Chaillot pour la première fois, de la manière la plus froide de part et d'autre. M. de Bouillon, à qui le jour de l'enregistrement de la déclaration, le premier président avait donné des assurances nouvelles d'une récompense pour Sédan, fut présenté au roi par M. le Prince, qui affecta de le protéger dans ses prétentions, et le cardinal n'oublia rien de toutes les honnêtetés possibles à son égard. Comme je m'aperçus que l'exemple commençait à opérer, je m'expliquai plus tôt que je n'avais résolu de le faire, sur le peu de sûreté que je trouvais à aller à la Cour, où mon ennemi capital était encore le maître. Je m'en déclarai ainsi à M. le Prince, qui fit un petit tour à Paris huit ou dix jours après la paix, et que je vis chez madame de Longueville. M. de Beaufort et M. le maréchal de La Mothe parlèrent de même. M. d'Elbeuf en eut envie; mais la Cour le gagna par je ne sais quel intérêt. MM. de Brissac, de Retz, de Vitri, de Fiesque, de Fontrailles, de Montrésor, de Noirmoutier, de

Matha, de La Boulaie, de Caumesnil, de Moreul, de Laigues et d'Annery, demeurèrent unis avec nous, et nous fîmes une espèce de corps, qui, avec la faveur du peuple, n'était pas un fantôme. Le cardinal l'en traita toutefois d'abord, et avec tant de hauteur, que M. de Beaufort, MM. de Brissac, de La Mothe et moi ayant prié chacun un de nos amis d'assurer la reine de nos très-humbles obéissances, elle nous répondit qu'elle en recevrait les assurances, quand nous aurions rendu nos devoirs à M. le cardinal.

Madame de Chevreuse revint dans ce temps-là à Paris. Laigues, qui l'avait précédée de huit ou dix jours, nous avait préparés à son retour. Il nous la prôna comme une héroïne, à qui nous eussions eu l'obligation de la déclaration de M. de Lorraine en notre faveur, si la guerre eût continué, et à qui nous avions celle de la marche de l'armée d'Espagne. Montrésor qui avait été pour ses intérêts quinze mois à la Bastille, faisait ses éloges, et j'y donnais avec joie, dans la vue d'enlever à madame de Montbazon, M. de Beaufort, par le moyen de mademoiselle de Chevreuse, (du mariage de laquelle avec lui on avait parlé autrefois,) et de m'ouvrir un nouveau chemin pour aller aux Espagnols en cas de besoin. Madame de Chevreuse en fit plus de la moitié pour venir à moi. Noirmoutier et Laigues, qui ne doutaient pas que je ne lui fusse nécessaire, et qui craignaient que madame de Guémené qui la haïssait mortellement, quoiqu'elle fût sa belle-sœur, ne m'empêchât d'être autant de ses amis qu'ils le souhaitaient, me tendirent un panneau pour m'y engager, et j'y donnai. Le jour qu'elle arriva, ils me firent tenir, avec mademoiselle sa fille, un enfant, qui vint au monde tout à propos. Il arriva le lendemain du baptême une occasion qui lui donna de la reconnaissance pour moi, et qui commença à m'en faire espérer de l'amitié. Madame de Chevreuse venait de Bruxelles, et elle en venait sans permission. La reine s'en fâcha, et lui envoya un ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures. Laigues me le vint dire aussitôt, j'allai avec lui à l'hôtel de Chevreuse. Je priai madame de Chevreuse de ne point obéir, que je n'eusse eu l'honneur de la revoir. Je sortis en même temps pour chercher M. de Beaufort, à qui

je persuadai qu'il n'était ni de notre honneur ni de notre intérêt de souffrir le rétablissement des lettres de cachet, qui n'était pas le moins odieux des moyens dont on s'était servi pour opprimer la liberté publique. Je jugeai bien que nous n'étions pas trop bons et lui et moi pour relever une affaire de cette nature, qui, bien que dans les lois, et vraiment importante à la sûreté, ne laissait pas d'être délicate le lendemain d'une paix, et par rapport à cette dame, la personne du royaume la plus convaincue de factions et d'intrigues. Je croyais par cette raison qu'il était de la bonne conduite que cette escarmouche, que nous ne pouvions ni ne devions éviter, quoiqu'elle eût ses inconvénients, se fît plutôt par M. de Beaufort que par moi. Il s'en défendit avec opiniâtreté, et il fallut me charger de cette commission, parce qu'elle devait être exécutée au moins par l'un de nous deux, pour faire quelque effet dans l'esprit du premier président. J'y allai en sortant de chez M. de Beaufort, et comme je commençais à lui représenter la nécessité qu'il y avait à ne pas aigrir les esprits par l'infraction des déclarations si solennelles; il m'arrêta tout court, en me disant : *C'est assez, mon bon seigneur, vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas.* La vérité est que quoiqu'il eût exécuté son ordre, il avait écrit dès la veille à Saint-Germain, que les tentatives en seraient inutiles, et que l'on commettrait trop légèrement l'autorité du roi.

La société de MM. de Brissac, de Vitri, de Matha, et de Fontrailles qui étaient demeurés en union avec moi, n'était pas un bénéfice sans charge. Ils étaient cruellement débauchés, et la licence publique leur donnant encore plus de liberté, ils s'emportaient tous les jours dans des excès qui allaient jusqu'au scandale. Ils revenaient un jour d'un dîner qu'ils avaient fait chez Coulon. Ils virent venir un convoi funèbre, et ils le chargèrent l'épée à la main, en criant au crucifix : *Voici l'ennemi.* Une autre fois ils maltraitèrent en pleine rue un valet de pied du roi. Les chansons n'épargnaient pas toujours Dieu. Ces folies me donnaient de la peine. Le premier président les savait bien relever. Les ecclésiastiques s'en scandalisaient; le peuple ne les trouvait nullement bonnes : je ne les pouvais ni couvrir ni excuser, et elles retombaient nécessairement sur la Fronde. Voici

l'étymologie du mot de *Fronde* que j'avais omis dans le premier livre de cet ouvrage.

Quand le Parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques, M. le duc d'Orléans et M. le Prince y vinrent assez souvent comme vous avez vu, et y adoucirent même les esprits. Ce calme n'y était que par intervalle. La chaleur revenait au bout de deux jours.

Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le Parlement faisait comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, et qui se rassemblent quand il ne paraît plus. Cette comparaison fut trouvée assez plaisante. Elle fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement, lorsque la paix étant faite entre le roi et le Parlement, on trouva lieu de l'appliquer à la faction de ceux qui ne s'étaient pas accommodés avec la Cour. Nous y donnâmes nous-mêmes assez de cours, parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffait les esprits, et nous résolûmes dès ce soir de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de frondes. Un marchand affidé nous en fit quantité qu'il débita à une infinité de personnes qui n'y entendaient aucune finesse, et nous n'en portâmes que les derniers, pour n'y point faire paraître d'affectation, qui en eût gâté tout le mystère. L'effet de cette bagatelle fut incroyable. Tout fut à la mode de la Fronde, le pain, les chapeaux, les gants, les mouchoirs, les éventails, les garnitures, et nous fûmes nous-mêmes encore plus à la mode par cette sottise que par l'essentiel. Nous avions besoin de tout pour nous soutenir, ayant toute la maison royale sur les bras. Car quoique j'eusse vu M. le Prince chez madame de Longueville, je ne me croyais que médiocrement raccommodé : il m'avait traité civilement, mais froidement, et je savais même qu'il était persuadé que je m'étais plaint de lui comme ayant manqué aux paroles qu'il m'avait fait porter à des particuliers du Parlement. Comme je ne l'avais pas fait, j'avais sujet de croire que l'on eût affecté de me brouiller avec lui. Je trouvais que la chose venait apparemment de M. le prince de Conti, qui était naturellement très-malin, et qui me haïssait sans savoir pourquoi, ni que je le pusse devi-

ner moi-même. Madame de Longueville ne m'aimait guère davantage, et j'en découvris un peu après la raison. Je me défiais de madame de Montbazon qui n'avait pas à beaucoup près tant de pouvoir que moi sur l'esprit de M. de Beaufort : mais qui en avait plus qu'il ne fallait pour lui tirer tous ses secrets. Elle ne me pouvait pas aimer, parce qu'elle savait que je lui ôtais la meilleure partie de la considération qu'elle en eût pu tirer à la Cour. Cependant j'eusse pu m'accorder avec elle; car jamais femme n'a été de si facile composition : mais comment accommoder cet accommodement avec mes autres engagements qui me plaisaient davantage, et où j'avais plus de sûretés? Vous voyez assez que je n'étais pas sans embarras. Il ne tint pas au comte de Fuensaldagne de me soulager. Il n'était pas content de M. de Bouillon, qui, à la vérité, avait manqué le point décisif de la paix générale. Il l'était beaucoup moins de ses envoyés, qu'il appelait des *taupes*, et il était fort satisfait de moi, parce que j'avais toujours insisté pour la paix des couronnes, et que je n'avais eu aucun intérêt dans la paix particulière. Il m'envoya Don Antonio Pimentel pour m'offrir tout ce qui était au pouvoir du roi son maître, et pour me dire que sachant l'état où j'étais avec le ministre, il ne doutait point que je n'eusse besoin d'assistance; qu'il me priait de recevoir cent mille écus que Don Antonio Pimentel m'apportait en trois lettres de change, dont l'une était pour Bâle, la seconde pour Strasbourg, et la troisième pour Francfort; qu'il ne me demandait pour cela aucun engagement, et que le roi catholique serait très-satisfait de n'en tirer aucun avantage que celui de me protéger. Je reçus avec un profond respect cette honnêteté; j'en témoignai ma reconnaissance; je n'éloignai point du tout les vues de l'avenir, mais je refusai pour le présent, en disant à Don Antonio que je me croirais absolument indigne de la protection du roi catholique, si je recevais des gratifications de lui, n'étant pas en état de le servir; que j'étais né Français et attaché encore plus particulièrement qu'un autre par ma dignité à la capitale du royaume; que mon malheur m'avait porté à me brouiller avec le premier ministre de mon roi; mais que mon ressentiment ne me porterait jamais à chercher de l'appui parmi les ennemis, que lorsque

la nécessité de la défense naturelle m'y obligerait; que la providence de Dieu, qui connaissait la pureté de mes intentions, m'avait mis dans Paris en un état où je me soutiendrais apparemment par moi-même : que si j'avais besoin d'une protection, je savais que je n'en pourrais jamais trouver de si puissante et si glorieuse que celle de Sa Majesté Catholique, à laquelle je tiendrais toujours à gloire de recourir. Fuensaldagne fut très-content de ma réponse, qui lui parut, à ce qu'il dit depuis à Saint-Ibal, d'un homme qui se croyait assez de force, qui n'était point âpre à l'argent, et qui avec le temps en pourrait recevoir. Il me renvoya Don Antonio Pimentel sur-le-champ même avec une grande lettre pleine d'honnêteté, et un petit billet de M. l'archiduc, qui me mandait qu'il marcherait sur un mot de ma main, *con todas las fuercas del rei et senor*.

Le lendemain du départ de Don Antonio Pimentel, il m'arriva une petite intrigue qui me fâcha plus qu'une grande. Laigues me vint dire que M. le prince de Conti était dans une colère terrible contre moi; qu'il disait que je lui avais manqué au respect; qu'il périrait lui et toute sa maison ou qu'il s'en ressentirait. Sarasin (1) que je lui avais donné pour secrétaire, entra un moment après, qui confirma la même chose. Jugez à quel point un homme qui ne se sent rien sur le cœur est surpris d'un éclat de cette espèce; je n'en fus en récompense que très-peu touché, parce qu'il s'en fallait beaucoup que j'eusse autant de respect pour la personne de M. le prince de Conti, que j'en avais pour sa qualité. Je priai Laigues de lui aller rendre de ma part ce que je lui devais, de lui demander avec respect le sujet de sa colère, et de l'assurer qu'il n'en pouvait avoir aucun qui fût fondé à mon égard. Laigues revint très-persuadé qu'il n'y avait point eu de colère effective; qu'elle était toute affectée et contrefaite, à dessein d'avoir une manière d'éclaircissement qui fît, ou qui fît paraître un raccommodement : et ce qui lui donna cette pensée fut, qu'aussitôt qu'il eut fait son compliment à M. le prince de Conti, il fut reçu avec joie, et remis pourtant pour la réponse à madame de Longueville comme à la principale in-

(1) Jean-François Sarasin, bel esprit de ce temps-là, connu par diversrouvrages, et mort en 1657.

téressée. Elle fit beaucoup d'honnêtetés à Laigues pour moi, et le pria de me mener le soir chez elle. Elle me reçut admirablement, en disant toutefois qu'elle avait de grands sujets de se plaindre de moi, et que c'étaient de ces choses qui ne se disaient point, mais que je les savais bien. Voilà tout ce que j'en pus tirer pour le fond : car j'en eus toutes les honnêtetés possibles, et toutes les avances, même pour rentrer en union avec moi, disait-elle, et avec mes amis. En disant cette dernière parole, elle me donna sur le visage d'un de ses gants, et elle me dit en sortant : *M'entendez-vous bien?* Elle avait raison; et voici ce que j'en dis. M. de La Rochefoucauld avait beaucoup négocié avec la Cour; mais comme il n'y avait pas d'assurance aux paroles du cardinal Mazarin, il crut qu'il ne serait pas mal à propos de le solliciter, ou de le fixer par un renouvellement de considération à M. le prince de Conti, à qui M. le Prince en donnait peu, et parce que l'on savait qu'il le méprisait, et parce qu'il paraissait en toutes choses que leur réconciliation n'était pas sincère. Il eût souhaité par cette raison de se remettre à la tête de la Fronde, de laquelle il s'était assez séparé dès les premiers jours de la paix par des railleries dont il n'était pas le maître, et par un rapprochement à la Cour, qui, contre tout bon sens, avait encore été plus apparent qu'effectif. M. de La Rochefoucauld s'imagina que l'on ne pourrait revenir plus naturellement du refroidissement qui avait paru, que par un raccommodement, qui d'ailleurs ferait éclat, et donnerait par conséquent ombrage à la Cour, ce qui allait à ses fins. Je lui ai demandé depuis, une fois ou deux, la vérité de cette intrigue. Il me dit seulement en général qu'ils étaient en ce temps-là persuadés dans leurs cabales que je rendais de mauvais services sur son sujet à madame de Longueville auprès de son mari. C'est de toutes les choses du monde celle dont j'ai été toute ma vie le moins capable, et je ne crois pas que ce soupçon fût la cause de l'éclat que M. le prince de Conti fit contre moi; parce qu'aussitôt que j'eus fait faire par Laigues mon premier compliment, je fus reçu à bras ouverts, et qu'aussitôt que madame de Longueville s'aperçut que je ne répondais qu'en termes généraux à ce qu'elle me dit de mes amis, elle retomba dans une froideur qui

passa en haine. Comme je savais que je n'avais rien fait qui me pût attirer l'éclat que M. le prince de Conti avait fait contre moi, et que je m'imaginai être affecté, pour en faire servir l'accommodement à des intérêts particuliers, je demeurai fort froid à ce mot de mes amis. Elle se le tint pour dit, et cela joint au passé eut des suites qui nous ont dû apprendre *qu'il n'y a point de petits pas dans les grandes affaires.*

M. le cardinal Mazarin ne songea après la paix qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avait à M. le Prince, qui à la lettre l'avait tiré de la potence; et l'une de ses premières vues fut de s'allier avec la maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres s'était trouvée opposée aux intérêts de la maison de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, à gagner l'abbé de La Rivière, et il eut même l'imprudence de laisser voir à M. le Prince qu'il lui faisait espérer le chapeau destiné à M. le prince de Conti.

Quelques chanoines de Liége ayant jeté les yeux sur le même prince de Conti pour cet évêché, le cardinal, qui affectait de témoigner à La Rivière qu'il eût souhaité de le dégoûter de sa profession, y trouva des obstacles, sous le prétexte qu'il n'était pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la maison de Bavière, qui y avait des prétentions naturelles et déclarées.

J'omets une infinité de circonstances, qui marquèrent à M. le Prince la méconnaissance et la défiance du cardinal. Il était trop vif et trop jeune encore pour songer à diminuer la dernière; il l'augmenta par la protection qu'il donna à Chavigni, qui était la bête du Mazarin, et pour qui il demanda et obtint la liberté de revenir à Paris, par le soin qu'il prit des intérêts de M. de Bouillon qui s'était fort attaché à lui depuis la paix, et par les ménagements qu'il avait de son côté pour La Rivière, lesquels n'étaient pas secrets. *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale. Quelques défauts qu'ils aient, ils ne sont jamais assez faibles pour ne pas mériter, ou qu'on les ménage ou qu'on les perde. Leurs ennemis ne les doivent jamais mépriser, parce qu'il n'y a au monde que ces sortes de gens, à qui il ne convienne pas quelquefois d'être méprisés.*

Ces indispositions firent que M. le Prince ne se pressa pas, comme il avait accoutumé, de prendre cette campagne le commandement des armées. Les Espagnols avaient pris Saint-Venant et Ypres : et le cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. M. le Prince, qui ne jugea pas l'entreprise praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à M. le comte d'Harcourt, qui y échoua, et il partit pour aller en Bourgogne, en même temps que le roi s'avança à Compiègne, pour pousser avec chaleur le siége de Cambrai.

Ce voyage, quoique fait avec la permission du roi, fit peine au cardinal et l'obligea à faire couler à M. le Prince des propositions indirectes de rapprochement. M. de Bouillon m'a dit qu'il savait qu'Arnaud, qui avait été mestre de camp des carabins et qui était fort attaché à M. le Prince, s'en était chargé. Je ne sais pas si M. de Bouillon en était bien informé, et je sais aussi peu quelles suites ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, est que Mézerolles, négociateur de M. le Prince, vint à Compiègne en ce temps-là; qu'il y eut des conférences particulières avec M. le cardinal, et qu'il lui déclara, au nom de son maître, que si la reine se défaisait de la surintendance des mers qu'elle avait prise pour elle à la mort de M. de Brézé, son beau-frère, il prétendait que ce fût en sa faveur, et non en celle de M. de Vendôme, comme le bruit en courait; madame de Bouillon, qui croyait être bien avertie, me dit que le cardinal avait été fort étonné de ce discours, auquel il n'avait répondu que par un galimatias, *que l'on lui fera bien expliquer*, ajouta-t-elle, *quand on le tiendra à Paris*. Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer; et j'appris que M. le Prince faisait état de ne pas demeurer longtemps en Bourgogne, et d'obliger à son retour la Cour de revenir à Paris, où le cardinal serait plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me coûter la vie, comme vous verrez. Mais parlons auparavant de ce qui se passait à Paris.

La licence y était d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenait pas. C'est le plus irrémédiable de tous les inconvénients qui sont attachés à la faction, et il est très-grand

en ce que la licence qui ne convient pas à la faction, lui est presque toujours funeste, parce qu'elle la décrie. Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles et les vaudevilles qui se faisaient contre le cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisaient contre la reine et contre l'Etat. On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La *tournelle* (1) condamna à mort deux criminels (2), convaincus d'avoir mis au jour deux ouvrages très-dignes du feu. Comme ils étaient sur l'échelle, ils crièrent qu'on les faisait mourir pour avoir débité des vers contre le Mazarin : le peuple les enleva à la justice. Je touche cette circonstance pour vous faire connaître l'embarras où sont les gens sur le compte desquels on ne manque jamais de mettre tout ce qui se fait contre les lois; et ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'il ne tient cinq ou six fois le jour qu'à la fortune, de corrompre, par des contre-temps plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures et les plus sages productions du bon sens. En voici un exemple :

Jerzai, qui était dans ce temps-là fort attaché au cardinal, se mit en tête d'accoutumer, disait-il, les Parisiens à son nom, et il s'imagina qu'il y réussirait en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avaient ce caractère, dans les Tuileries, où tout le monde avait pris fantaisie de se promener tous les soirs. MM. de Candale (3), de Bouteville (4), de Souvré, de Saint-Mesgrin (5), se laissèrent persuader à cette folie, qui leur réussit au commencement. Nous n'y fîmes point de réflexion, et comme nous nous sentions maîtres du pavé, nous crûmes même qu'il était de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité, à qui on devait de la considération, quoiqu'ils

(1) Chambre du Parlement, ainsi appelée parce qu'elle avait longtemps tenu ses séances dans une petite tour, dite la *tour criminelle*. (N. E.)

(2) Un de ces criminels s'appelait Marlot, imprimeur de son métier. Il avait été condamné au gibet, pour avoir imprimé un libelle très-offensant contre la reine.

(3) Louis-Charles Gaston de Nogaret, de La Vallette et de Foix, duc de Candale, etc., mort sans alliance en 1658, âgé d'un peu plus de 30 ans.

(4) François-Henri de Montmorenci, duc de Pinei-Luxembourg, maréchal de France en 1675, mort le 4 janvier 1695.

(5) Jacques Esthuer, marquis de Saint-Mesgrin, mort en 1652. Il fut tué aux troubles de Paris.

fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage, ils se vantèrent à Saint-Germain, que les frondeurs ne leur faisaient point quitter le haut du pavé dans les Tuileries. Ils affectèrent de faire de grands soupers sur la terrasse du jardin de Renard, d'y mener les violons, et de boire publiquement à la santé de Son Eminence. Cette extravagance m'embarrassa. Je savais d'un côté *qu'il est dangereux de souffrir que nos ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parce que les peuples s'imaginent qu'ils le peuvent, puisqu'on le souffre.* Je ne voyais d'autre part point de moyen pour l'empêcher, que la violence, qui n'était pas honnête contre des particuliers, parce que nous étions trop forts; et qui n'était pas sage, parce qu'elle commettait à des querelles particulières, par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expédient qui me vint dans l'esprit. J'assemblai chez moi MM. de Beaufort, de La Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitri et de Fontrailles. Avant que de m'ouvrir, je leur fis jurer de se conduire à ma mode dans une affaire que j'avais à leur proposer. Je leur fis voir les inconvénients de l'inaction sur ce qui se passait dans les Tuileries; je leur exagérai les inconvénients des procédés particuliers, et nous convînmes que dès le soir, M. de Beaufort accompagné de ceux que je viens de nommer, et de cent ou de cent vingt gentilshommes, se trouverait chez Renard, quand il saurait que ces messieurs seraient à table, et qu'après avoir fait compliment à M. de Candale et aux autres, il dirait à Jerzai que sans leur considération on l'aurait jeté du haut du rempart, pour lui apprendre à se vanter. J'ajoutai qu'il serait bon encore de faire casser quelques violons, lorsque la bande s'en retournerait, et qu'elle ne serait plus en lieu où les personnes qu'on ne voulait point offenser, y pussent prendre part. Le pis de cette affaire était le procédé de Jerzai, qui ne pouvait point avoir de mauvaise suite, parce que sa naissance n'était pas fort bonne. Ils promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui, et de se servir de ce prétexte pour en faire purement une affaire de parti. Cette résolution fut très-mal exécutée. M. de Beaufort, au lieu de faire ce qui avait été résolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe;

il renversa la table; l'on coiffa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvait pas davantage, et qui se trouva par hasard à table avec eux. Le pauvre commandeur de Jars eut le même sort. L'on cassa les instruments sur la tête des violons. Ménil qui était avec M. de Beaufort, donna trois ou quatre coups d'épée à Jerzai. M. de Candale et M. de Bouteville, qui est aujourd'hui M. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, et sans Caumesnil qui se mit au-devant d'eux, ils eussent couru fortune dans la foule des gens qui avaient tous l'épée hors du fourreau.

Cette aventure me donna une cruelle douleur, et aux partisans de la Cour la satisfaction d'en jeter sur moi le blâme dans le monde; mais cela ne fut pas de longue durée, parce que l'application que j'eus à en empêcher les suites, fit assez connaître mon intention, et parce qu'il *y a des temps où certaines gens ont toujours raison.* Par la raison des contraires, Mazarin avait toujours tort. Nous ne manquâmes point de célébrer, comme nous devions, la levée du siége de Cambrai; le bon accueil fait à Servien, pour le payer de la rupture de la paix de Munster; le bruit du rétablissement d'Emery, qui courut aussitôt que M. de La Meilleraie se fut défait de la surintendance des finances, et qui se trouva vrai peu après. Enfin nous nous trouvions en état d'attendre avec sûreté et même avec dignité ce que pourrait produire le chapitre des accidents, dans lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de M. le Prince pour le cardinal, et du cardinal pour M. le Prince.

Ce fut dans ce moment où madame de Bouillon me découvrit que M. le Prince avait pris la résolution d'obliger le roi de revenir à Paris; et M. de Bouillon me l'ayant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour, qui était très-souhaité du peuple. Pour cet effet, je fis insinuer à la Cour que les frondeurs appréhendaient ce retour, et j'écoutai les négociations que Mazarin ne manquait jamais de hasarder de huit en huit jours par différents canaux, pour lui lever tout soupçon qu'il y eût de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus pour faire agir en cela M. de Beaufort sous son nom, parce que je croyais que le Mazarin s'imaginerait qu'il trouverait plus de facilité à le

tromper que moi. Mais comme M. de Beaufort vit que la suite de la négociation allait à faire le voyage de Compiègne, La Boulaie, à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de n'y point entrer, soit qu'il crût qu'il y eût trop de péril pour lui, soit qu'il ne pût se résoudre à laisser faire un pas à M. de Beaufort, aussi contraire aux espérances que madame de Montbazon, à qui La Boulaye était dévoué, donnait continuellement à la Cour de son accommodement.

Cette ouverture de M. de Beaufort à La Boulaye me donna de l'inquiétude, parce qu'étant persuadé de son infidélité, je ne voyais pas seulement la fausse négociation, que je projetais avec la Cour, inutile, je la considérais encore comme dangereuse. Elle était pourtant nécessaire; car vous jugez bien de quel inconvénient il était de laisser l'honneur du retour du roi au cardinal ou à M. le Prince, qui s'en fussent fait une preuve de ce qu'il avait toujours dit, que nous nous y opposions. Le président de Bellièvre me dit que, puisque M. de Beaufort m'avait manqué au secret sur un point qui me pouvait perdre, je pouvais lui en faire un de mon côté sur un point qui le pouvait sauver lui-même; qu'il y allait du tout pour le parti; qu'il fallait tromper M. de Beaufort pour son salut; que je le laissasse faire, et qu'il me donnait parole qu'avant qu'il fût nuit, il raccommoderait tout le mal que le manquement de secret de M. de Beaufort avait causé. Il me prit dans son carrosse, il me mena chez madame de Montbazon, où M. de Beaufort passait toutes les soirées. Il arriva un moment après nous; et M. de Bellièvre fit si bien qu'il répara effectivement ce qui était gâté. Il leur fit croire qu'il m'avait persuadé qu'il fallait songer tout de bon à s'accommoder; que la bonne conduite ne voulait pas que nous laissassions venir le roi à Paris, sans avoir au moins commencé à négocier, et que la négociation se devait faire par nous-mêmes en personne, c'est-à-dire, par M. de Beaufort et par moi. Madame de Montbazon, qui prit feu à cette ouverture, et qui crut qu'il n'y avait plus de péril en ce voyage, puisqu'on voulait bien effectivement négocier, avança même qu'il serait mieux que M. de Beaufort y allât. Le président de Bellièvre allégua douze ou quinze raisons, dont il n'y en avait pas une qu'il entendît lui-

même, pour lui prouver que cela ne serait pas à propos, et je remarquerai alors que *rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas.* Le président de Bellièvre leur laissa même entrevoir qu'il serait peut-être à propos que je me laissasse persuader, quand je serais là, de voir le cardinal. Madame de Montbazon, qui entretenait des correspondances avec tout le monde, par les différentes relations qu'elle avait avec chacun, se fit honneur par celle qu'elle entretenait avec le maréchal d'Albret (1), (à ce qu'on m'a dit depuis,) de ce projet à la Cour. Et ce qui me le fait assez croire, est que Servien recommença fort instamment les négociations avec moi. J'y répondis à tout hasard, comme si j'eusse été assuré que la Cour en eût été avertie par madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiègne le cardinal Mazarin, parce que j'étais très-résolu de ne l'y point voir; mais je lui fis entendre que je l'y pourrais voir, parce que je reconnus clairement que si le cardinal n'eût eu l'espérance que cette visite me décréditerait chez le peuple, il n'eût point consenti à un voyage qui pouvait faire croire au peuple que j'avais part au retour du roi. Je jugeai à la mine plutôt qu'aux paroles de Servien, que ce retour n'était pas si éloigné de l'inclination du cardinal, que l'on le croyait à Paris, et même à la Cour. Vous voyez facilement que j'oubliai de dire à Servien que je fisse état de parler à la reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiègne avec une joie merveilleuse, et je trouvai dans mes amis une opposition extraordinaire, parce qu'ils crurent que j'y courais un grand péril : mais je leur fermai la bouche, en leur disant que *tout ce qui est nécessaire n'est pas hasardeux.* J'allai coucher à Liancourt, où le maître et la maîtresse de la maison firent de grands efforts pour m'obliger à retourner à Paris, et j'arrivai le lendemain à Compiègne au lever de la reine.

Comme je montais l'escalier, un petit homme habillé de noir, que je n'avais jamais vu, et que je n'ai jamais vu depuis, me coula dans la main un billet où étaient ces mots en grosses lettres : *Si vous entrez chez le roi, vous*

(1) César-Phœbus d'Albret, comte de Miossens, maréchal de France en 1653, mort en 1676. La branche de ce maréchal est bâtarde de la maison d'Albret.

êtes mort. J'y étais, il n'était plus temps de reculer. Comme je vis que j'étais passé la salle des gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignai à la reine que je venais l'assurer de mes obéissances très-humbles, et de la dispositon où était l'Eglise de Paris de rendre à Leurs Majestés tous les services auxquels elle était obligée. J'insinuai dans mon discours tout ce qui était nécessaire pour pouvoir dire que j'avais beaucoup insisté pour le retour du roi. La reine me témoigna beaucoup de bonté, et même beaucoup d'agrément sur ce que je lui disais; mais quand elle fut tombée sur ce qui regardait le cardinal et qu'elle eut vu que, quoiqu'elle me pressât de le voir, je persistais à lui répondre que cette visite me rendrait inutile à son service, elle ne se put plus contenir, elle rougit, et tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontait un jour au maréchal de Clérembaut, que l'abbé Fouquet (1) proposa de me faire assassiner chez lui (Servien) où je dînais; et il ajouta qu'il était arrivé à temps pour empêcher ce malheur. M. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenait de fâcheux conseils contre moi : mais quand cela n'aurait pas été, M. de Vendôme l'aurait dit pourtant; car il n'y a jamais eu un imposteur pareil à lui.

Je revins à Paris, ayant fait tout ce que j'avais souhaité. J'avais effacé le soupçon que les frondeurs fussent contraires au retour du roi; j'avais jeté sur le cardinal toute la haine du délai; je l'avais bravé dans son trône; je m'étais assuré l'honneur principal du retour. Il y eut le lendemain un libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le président de Bellièvre fit voir à madame de Montbazon, que les circonstances particulières m'avaient forcé à changer de résolution touchant la visite du cardinal. J'en persuadai aisément M. de Beaufort, qui fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette démarche eut auprès du peuple. Hoquincourt, qui était de nos amis, fit le même jour je ne sais quelle bravade au cardinal. Je ne me ressouviens point

(1) Basile Fouquet, abbé de Bargeau, frère du surintendant des finances, mort en 1683.

du détail, mais nous le relevâmes de mille couleurs. Enfin nous connûmes visiblement que nous avions encore pour longtemps de la provision dans l'imagination du peuple : ce qui fait le tout en ces sortes d'affaires.

M. le Prince étant revenu à Compiègne, la Cour prit ou déclara la résolution de revenir à Paris. Elle y fut reçue comme les rois l'ont toujours été et le seront toujours; c'est-à-dire avec des acclamations qui ne signifient rien que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un petit procureur du Châtelet aposta pour de l'argent douze ou quinze femmes qui, à l'entrée du faubourg, crièrent : *Vive Son Eminence!* qui était dans le carrosse du roi : Son Eminence crut là-dessus être maître de Paris. Il s'aperçut au bout de trois ou quatre jours qu'il s'était trompé. Les libelles continuèrent. Marigni (1) redoubla de force pour les chansons; les frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois seuls M. de Beaufort et moi, avec un page derrière notre carrosse, quelquefois avec cinquante livrées et cent gentilshommes. Nous diversifiions la scène selon que nous jugions qu'elle serait du goût des spectateurs. Les gens de la Cour qui nous blâmaient depuis le matin jusqu'au soir, nous imitaient à leur mode : il n'y en avait pas un qui ne prît avantage sur le ministre, des *frottades* que nous lui donnions (c'était le mot du président de Bellièvre), et M. le Prince qui en faisait trop ou trop peu à son égard, continua à le traiter du haut en bas. Et comme il n'était pas content du refus qu'on lui avait fait de la surintendance des mers, qui avait été à M. son beau-frère, le cardinal pensait toujours à le radoucir par des propositions de quelque autre accommodement, qu'il eût été bien aise toutefois de ne lui donner qu'en espérance. Il lui proposa que le roi achèterait le comté de Montbéliard, souveraineté assez considérable, et il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le propriétaire, qui était un des cadets de la maison de Wirtemberg. On prétendait en ce temps-là qu'Hervart même avait averti M. le Prince que sa commission secrète était

(1) Jacques Carpentier de Marigni, né à Nevers, bel esprit de ce temps-là. Il suivit M. le Prince. Il s'attacha aussi au cardinal de Retz. Il faisait fort bien des vers, surtout des chansons et des vaudevilles.

de ne pas réussir dans sa négociation. Ce qui est constant, c'est que M. le Prince n'était pas content du cardinal, et qu'il ne continua pas seulement depuis son retour à traiter fort bien M. de Chavigni son ennemi capital, mais qu'il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des frondeurs. Il me témoigna bien plus d'amitié qu'il n'avait fait dans les premiers jours de la paix, et il ménagea plus que par le passé M. son frère et madame sa sœur. Il me semble que ce fut en ce temps-là qu'il remit M. le prince de Conti dans la fonction du gouvernement de Champagne, dont il n'avait encore eu que le titre. Il s'attacha M. l'abbé de La Rivière, en souffrant que M. son frère, qu'il prétendait pouvoir faire cardinal par une pure recommandation, lui laissât la nomination pour laquelle le chevalier d'Elbène fut dépêché à Rome. Tous ces pas ne diminuaient point les défiances du cardinal qui étaient fort augmentées par l'attachement que M. de Bouillon avait pour M. le Prince; mais elles étaient encore aigries, en ce qu'il croyait que M. le Prince favorisait le mouvement de Bordeaux. Cette ville, tyrannisée par M. d'Epernon, esprit violent, avait pris les armes avec l'autorité du Parlement, sous le commandement de Cambrai, et depuis sous celui de Sauvebeuf. Ce Parlement avait dépêché à celui de Paris un de ses conseillers appelé Guyonnet. Celui-ci ne bougeait de chez M. de Beaufort, à qui tout ce qui paraissait plus grand paraissait bon. Il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne servaient à rien, et qui au contraire pouvaient nuire.

M. le Prince me parla avec aigreur de ces conférences de Guyonnet avec M. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il était bien éloigné de fomenter les désordres de la Guienne. Mais le cardinal le croyait, parce que M. le Prince penchait à l'accommodement, et n'était pas d'avis que l'on harcelât une province aussi importante que la Guienne, pour le caprice de M. d'Epernon. Un des plus grands défauts du cardinal Mazarin était qu'il n'a jamais pu croire que personne lui parlât avec bonne intention.

Comme M. le Prince avait voulu se réunir toute sa maison, il crut qu'il ne pourrait satisfaire pleinement M. de Longueville, qu'il n'eût obligé le cardinal à lui tenir la

parole qu'on lui avait donnée à la paix de Ruel, c'est-à-dire, de lui mettre entre les mains le Pont-de-l'Arche, qui, joint au vieux palais de Rouen, à Caën, et à Dieppe, ne convenait pas mal à un gouverneur de Normandie. Le cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire. M. le Prince se trouvant un jour au cercle, et voyant qu'il faisait le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du cabinet de la reine : *Adieu, Mars*. Cela se passa à onze heures du soir; je le sus un demi-quart-d'heure après, ainsi que tout le reste de la ville. Et comme j'allais le lendemain sur les sept heures du matin à l'hôtel de Vendôme y chercher M. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-Neuf dans le carrosse de M. de Nemours qui le menait chez madame sa femme, pour qui M. de Beaufort avait beaucoup de tendresse. M. de Nemours était encore pour la reine, et comme il savait l'éclat du jour précédent, il s'était mis dans l'esprit de persuader à M. de Beaufort de se déclarer pour elle en cette occasion. M. de Beaufort s'y trouvait tout à fait disposé, d'autant plus que madame de Montbazon l'avait prêché jusqu'à deux heures après minuit sur le même ton. Le connaissant comme je faisais, je ne devais pas être surpris de son peu de vue : je le fus pourtant. Je lui représentai qu'il ne pouvait rien voir qui fut plus contraire au bon sens : qu'en nous offrant à M. le Prince, nous ne hasardions rien : qu'en nous offrant à la reine nous hasardions tout : que dès que nous aurions fait ce pas, M. le Prince s'accommoderait avec le Mazarin, qui le recevrait à bras ouverts, et par sa propre considération, et par l'avantage qu'il trouverait à faire connaître au peuple qu'il devrait sa conservation aux frondeurs, ce qui nous décréditerait dans le public : qu'en nous offrant à M. le Prince, le pis-aller serait de demeurer comme nous étions, avec la différence que nous aurions acquis un nouveau mérite à l'égard du public, par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruiner son ennemi. Ces raisons emportèrent M. de Beaufort : nous allâmes l'après-dînée à l'hôtel de Longueville, où nous trouvâmes M. le Prince dans la chambre de madame sa sœur. Nous lui offrîmes nos services, et nous fûmes reçus comme vous pouvez vous l'imaginer. Nous soupâmes avec lui chez Prudhomme, où le panégyrique du Mazarin ne manqua d'aucune figure.

Le lendemain au matin, M. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, et il continua à me parler du même air dont il m'avait parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la ballade en *na, ne, ni, no, nu,* que Marigni lui porta alors, comme il descendait l'escalier. Il m'écrivit le soir sur les onze heures un petit billet, où il m'ordonnait de me trouver le lendemain matin à quatre heures chez lui avec Noirmoutier. Nous l'éveillâmes comme il nous l'avait commandé. Il nous dit qu'il ne pouvait se résoudre à faire la guerre civile; que la reine était si attachée au cardinal, qu'il n'y avait que ce moyen de l'en séparer; qu'il n'était pas de sa conscience et de son honneur de le prendre, et qu'il était d'une naissance à laquelle la conduite du Balafré ne convenait pas. Il ajouta qu'il n'oublierait jamais l'obligation qu'il nous avait; qu'en s'accommodant, il nous accommoderait aussi avec la Cour, si nous le voulions, sinon, qu'il ne laisserait pas, si la Cour nous attaquait, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondîmes que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur de le servir; que nous serions au désespoir que notre considération eût arrêté un moment son accommodement avec la reine; que nous le suppliions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le cardinal, et que cela n'empêcherait pas que nous ne demeurassions toujours dans les termes du respect et du service que nous avions voué à Son Altesse.

Les conditions de l'accommodement de M. le Prince avec le cardinal, n'ont jamais été publiques, parce qu'il ne s'en est su que ce qu'il a plu au cardinal en ce temps-là d'en jeter dans le monde. Ce qui en parut, fut la remise du Pont-de-l'Arche entre les mains de M. de Longueville.

Cinq ou six jours après que M. le Prince se fut accommodé, il m'envoya le président Viole pour me dire qu'on le déchirait dans Paris comme un homme qui avait manqué de parole aux frondeurs; qu'il ne pouvait pas croire que ces bruits-là vinssent de moi, mais qu'il savait que M. de Beaufort et madame de Montbazon y contribuaient beaucoup; qu'il me priait d'y donner ordre. Je montai aussitôt en carrosse avec le président Viole. J'allai avec lui chez M. le Prince, et je lui témoignai que j'avais toujours parlé

de lui comme je devais. J'excusai autant que je pus M. de Beaufort et madame de Montbazon, quoique je n'ignorasse pas que la dernière n'eût dit que trop de sottises. Je lui insinuai qu'il ne devait pas trouver étrange, que dans une ville aussi enragée contre le Mazarin, on se fût plaint de son accommodement, qui le remettait pour la seconde fois sur le trône. Il se fit justice, il comprit que le peuple n'avait pas besoin d'instigateurs pour être échauffé sur cette matière : il entra avec moi dans les raisons qu'il avait eues de ne pas pousser les affaires; il fut satisfait de ce que je lui dis pour lui justifier ma conduite; il m'assura de son amitié; je l'assurai de mes services, et la conversation finit d'une manière assez tendre, pour me donner lieu de croire qu'il me tenait pour son serviteur, et qu'il ne trouverait pas mauvais que je me mêlasse d'une affaire arrivée justement la veille de ce que je viens de vous raconter.

M. le Prince s'était engagé, à la prière de Meille, cadet de Foix, qui était fort attaché à lui, de faire donner le tabouret à la comtesse de Foix; et le cardinal qui y avait grande aversion, suscita toute la jeunesse de la Cour pour s'opposer à tous les tabourets qui n'étaient pas fondés sur des brevets. M. le Prince, qui vit tout d'un coup une manière d'assemblée de noblesse, à la tête de laquelle même le maréchal de l'Hôpital s'était mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des intérêts qui lui étaient assez indifférents, et il crut qu'il ferait assez pour la maison de Foix, s'il renversait les tabourets des autres maisons privilégiées. Celle de Rohan était la première de ce nombre; et jugez de quel dégoût était un échec de cette nature aux dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le soir même que madame le princesse de Guémené, qui s'en était allée d'effroi dès les premiers jours du siége de Paris, revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan et de Montbazon se trouvèrent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur voulait faire, n'était qu'une vengeance qu'on prenait de la Fronde. Nous résolûmes une contre-assemblée de noblesse, pour soutenir le tabouret de la maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eût eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par là de celle de Lorraine; mais la considération de madame sa

mère fit qu'elle n'osa contredire le sentiment commun. Il fut question d'essayer d'ébranler M. le Prince, avant que de venir à l'éclat : je me chargeai de la commission. J'allai chez lui dès le soir même, je pris mon prétexte sur la parenté que j'avais avec la maison de Guémené. M. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, répondit ces paroles : *Vous êtes bon parent, il est juste de vous satisfaire. Je vous promets que je ne choquerai point le tabouret de la maison de Rohan.*

J'exécutai fidèlement l'ordre de M. le Prince, j'allai de chez lui à l'hôtel de Guémené où je trouvai toute la compagnie assemblée. Je suppliai mademoiselle de Chevreuse de sortir du cabinet, et je fis rapport de mon ambassade aux dames, qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une négociation finisse de cette manière, que celle-là m'a paru n'être pas indigne de l'histoire.

Cette complaisance qu'eut M. le Prince pour moi, déplut au cardinal qui avait encore tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux duc de Chaulnes (1), gouverneur d'Auvergne, lieutenant de roi en Picardie, et gouverneur d'Amiens, mourut en ce temps-là. Le cardinal à qui la citadelle d'Amiens eût assez plu pour lui-même, eût bien voulu que le vidame lui en eût cédé le gouvernement, dont il avait la survivance, pour avoir celui d'Auvergne. Le vidame qui était frère aîné de M. de Chaulnes, que vous voyez aujourd'hui, se fâcha, il écrivit une lettre très-haute au cardinal et s'attacha à M. le Prince. M. de Nemours fit la même chose, parce qu'on balança à lui donner le gouvernement d'Auvergne. Miossans, qui est présentement le maréchal d'Albret, et qui était à la tête des gendarmes du roi, s'accoutuma et accoutuma les autres à menacer le ministre, qui augmenta la haine publique en rétablissant Emeri, odieux à tout le royaume. Ce rétablissement nous fit un peu de peine, parce que cet homme qui connaissait mieux Paris que le cardinal, y jeta de l'argent, et l'y jeta même assez à propos. C'est une science particulière, qui, bien ménagée, fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais quand elle

(1) Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, gouverneur d'Amiens, frère du connétable de Luynes, mort le 30 octobre 1649, en sa 69e année.

n'est pas bien entendue. Elle est de la nature de ces choses qui sont naturellement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution qu'il fit sagement et sans éclat, nous obligea encore à songer avec plus d'application à nous incorporer, pour ainsi dire, avec le peuple : et comme nous en trouvâmes une occasion qui était très-bonne en elle-même, nous ne la manquâmes pas. Si l'on m'eut cru, l'on ne l'eût pas prise si tôt, nous n'étions pas pressés, *et il n'est pas sage de faire dans les factions, où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* Mais *l'inquiétude des subalternes est la chose la plus incommode en ces rencontres. Ils croient que dès qu'on n'agit pas, on est perdu.* Je leur prêchais tous les jours qu'il fallait *planer;* que les pointes étaient dangereuses, que la patience avait de plus grands effets que l'activité : mais personne ne comprenait cette vérité. L'impression que fit à ce propos dans les esprits un méchant mot de la princesse de Guémené est incroyable. Elle se ressouvint d'un vaudeville que l'on avait fait autrefois sur un certain régiment de Brulon, où l'on disait qu'il n'y avait que deux dragons et quatre tambours. Comme elle haïssait la Fronde pour plus d'une raison, elle me dit un jour chez elle, en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle compara ensuite au régiment de Brulon. Noirmoutier qui était éveillé, mais étourdi, et Laigues qui était lourd, mais présomptueux, furent touchés de cette raillerie au point qu'ils murmuraient depuis le matin jusqu'au soir de ce que je ne m'accommodais pas, ou que je ne poussais pas les affaires à l'extrémité. Comme *les chefs dans les factions n'en sont maîtres qu'autant qu'ils savent prévenir ou apaiser les murmures,* il fallut en venir malgré moi à agir, quoiqu'il n'en fût pas encore temps, et je trouvai par bonne fortune une matière qui eût rectifié l'imprudence, si ceux qui l'avaient causée ne l'eussent pas outrée.

Les rentes de l'hôtel-de-ville de Paris sont particulièrement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que médiocrement de biens. Il est vrai qu'il y a de riches maisons qui y ont part, mais il est encore plus vrai qu'il semble que la Providence les ait plus destinées pour les pauvres que pour

les riches, et cela bien entendu et bien ménagé, pourrait être très-avantageux au service du roi, parce que ce serait un moyen d'autant plus efficace qu'il serait imperceptible, pour attacher à Sa Majesté un nombre infini de *familles médiocres, qui sont toujours les plus redoutables dans les révolutions.* La licence des temps a donné plus d'une fois des atteintes à ce fonds sacré.

L'ignorance du cardinal Mazarin ne garda point de mesure dans sa puissance. Il recommença aussitôt après la paix à rompre celles par lesquelles et les arrêts du Parlement et les déclarations du roi avaient pourvu à ce désordre. Les officiers de l'hôtel-de-ville dépendant du ministre y contribuèrent par leurs prévarications. Les rentiers s'en émurent : ils s'assemblèrent en grand nombre. La chambre des vacations donna arrêt par lequel elle défendit ces assemblées, quand le Parlement fut rentré à la Saint-Martin de l'année 1649, la grande chambre confirma cet arrêt qui était juridique en soi (parce que les assemblées sans l'autorité du prince ne sont jamais légitimes), mais qui autorisait toutefois le mal en ce qu'il en empêchait le remède.

Ce qui obligea la grande chambre à donner un second arrêt, fut que, nonobstant celui qui avait été rendu par la chambre des vacations, les rentiers assemblés au nombre de plus de trois mille, tous bourgeois et vêtus de noir, avaient créé douze syndics pour veiller, disaient-ils, sur les prévarications du prévôt des marchands. Cette nomination des syndics fut inspirée à ces bourgeois par cinq ou six personnes qui avaient en effet quelque intérêt dans les rentes, mais que j'avais jetées dans l'assemblée pour la diriger aussitôt que je la vis formée. Je rendis en cette occasion un grand service à l'Etat, parce que si je n'eusse réglé, comme je fis, cette assemblée, il y eût eu assurément une fort grande sédition. Tout s'y passa avec un très-grand ordre. Les rentiers demeurèrent dans le respect pour quatre ou cinq conseillers du Parlement qui parurent à leur tête, et qui voulurent bien accepter le syndicat. Ils y persistèrent avec joie quand ils surent par les mêmes conseillers que nous leur donnions, M. de Beaufort et moi, notre protection. Ils nous firent une députation solennelle, et le premier président voyant cette démarche, s'emporta

et donna ce second arrêt dont je viens de parler. Les syndics prétendirent que leur syndicat ne pourrait être cassé que par le Parlement en corps et non par la grande chambre : ils se plaignirent aux enquêtes, qui furent de même avis, après en avoir opiné dans leurs chambres, et qui allèrent ensuite chez monsieur le premier président, accompagnés d'un très-grand nombre de rentiers.

La Cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité, envoya des archers chez Parain des Coutures, capitaine de son quartier, et qui était un des douze syndics. Ils ne le trouvèrent pas chez lui. Le lendemain les rentiers s'assemblèrent en très-grand nombre en l'hôtel-de-ville, et ils résolurent de présenter requête au Parlement, et d'y demander justice de la violence qu'on avait voulu faire à l'un de leurs syndics.

Jusque-là nos affaires allaient à souhait : nous nous étions enveloppés dans la meilleure et la plus juste affaire, et nous étions sur le point de nous reprendre et de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui voulait demander l'assemblée des chambres, et qui sanctifiait par conséquent tout ce que nous avions fait. Le diable monta à la tête de nos subalternes. Ils crurent que cette occasion tomberait, si nous ne la relevions d'un grain, qui fût de plus haut goût que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montrésor, qui, dans un conseil de Fronde, tenu chez le président de Bellièvre, proposa qu'il fallait tirer un coup de pistolet à l'un des syndics, pour obliger le Parlement à s'assembler; parce qu'autrement, dit-il, le premier président n'accordera jamais l'assemblée des chambres, qui nous est absolument nécessaire, parce qu'elle nous rejoint au Parlement dans une conjoncture, où nous serons avec le Parlement, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, et où nous ne sommes sans le Parlement que des séditieux et des tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de pistolet dans la rue à un de nos syndics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, mais qui la fera suffisante pour produire l'assemblée des chambres qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein de toute ma force. Je leur

représentai que nous aurions l'assemblée des chambres sans cet étrange expédient, qui avait mille inconvénients. Le président de Bellièvre traita mon scrupule de pauvreté; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avais mis autrefois dans la Vie de César, que *dans les affaires publiques, la morale est de plus d'étendue que dans les particulières.* Je le priai à mon tour de se ressouvenir de ce que j'avais mis à la fin de cette même Vie, *qu'il est toujours judicieux de ne se servir qu'avec d'extrêmes précautions de cette licence, parce qu'il n'y a que le succès qui la justifie. Et qui peut répondre du succès?* Je ne fus pas écouté, bien qu'il semblât que Dieu m'eût inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement. Il fut donc résolu qu'un gentilhomme qui était à Noirmoutier tirerait un coup de pistolet dans le carrosse de Joli, que vous avez vu depuis à moi, et qui était un des syndics des rentiers; que Joli se ferait une égratignure, pour faire croire qu'il était blessé, qu'il se mettrait au lit, et qu'il donnerait sa requête au Parlement. Cette résolution me donna une telle inquiétude, que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, et que je dis le lendemain matin au président de Bellièvre ces deux vers du fameux Corneille :

Je rends grâces aux dieux de n'être point Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain (1).

Le maréchal de La Mothe en eut autant d'aversion que moi. Enfin elle s'exécuta le 11 décembre 1649, et la fortune ne manqua pas d'y jeter le plus cruel de tous les incidents. Le marquis de La Boulaye, soit de sa propre folie, soit de concert avec le cardinal, voyant que sur l'émotion causée dans la place Maubert par ce coup de pistolet, et sur la plainte du président Charton, l'un des syndics, qui s'imagina qu'on avait pris Joli pour lui, se jeta comme un démoniaque (le Parlement étant assemblé) au milieu de la salle du Palais, suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme était un misérable savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les rues voisines, il alla chez le bonhomme Broussel, qui lui fit une réprimande à sa mode. Il vint chez moi, et je

(1) Corneille, dans la tragédie d'*Horace.*

le menaçai de le faire jeter par la fenêtre. Voici ce qui me fit croire qu'il agissait de concert avec le cardinal.

Il était attaché à M. de Beaufort, qui le traitait de parent; mais il tenait encore davantage auprès de lui par madame de Montbazon, de qui il était tout à fait dépendant. J'avais découvert que ce misérable avait des conférences secrètes avec madame d'Epinelle, espionne avérée du Mazarin. J'avais pourtant fait jurer M. de Beaufort sur les Evangiles, qu'il ne lui dirait jamais rien de tout ce qui me regarderait. Laigues m'a dit que le cardinal en mourant le recommanda au roi, comme un homme qui l'avait toujours fidèlement servi; et vous remarquerez que ce même homme avait toujours été frondeur de profession.

Je reviens à Joli. Le Parlement s'étant assemblé, ordonna que l'on informerait de cet assassinat. La reine qui vit que La Boulaye n'avait pas réussi dans la tentative de la sédition, alla à son ordinaire (car c'était un samedi) à la messe à Notre-Dame. Le prévôt des marchands l'alla assurer à son retour de la fidélité de la ville. On affecta de publier au Palais-Royal que les frondeurs avaient voulu soulever le peuple, et qu'ils avaient manqué leur coup : mais tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir. La Boulaye posa une espèce de corps-de-garde de sept ou huit cavaliers dans la place Dauphine. Il y eut je ne sais quelle rumeur entre les cavaliers et les bourgeois du guet, et l'on vint dire au Palais-Royal qu'il y avait de l'émotion dans ce quartier. Servien eut ordre d'envoyer savoir ce que c'était, et l'on prétend qu'il grossit beaucoup par son rapport le nombre des gens qui y étaient. On observa même qu'il eut une assez longue conférence avec le cardinal dans la petite chambre grise de la reine, et que ce ne fut qu'après cette conférence, qu'il vint dire tout échauffé à M. le Prince, qu'il y avait assurément quelque entreprise contre sa personne. M. le Prince voulut aller s'éclaircir lui-même, la reine l'en empêcha, et ils convinrent d'envoyer seulement le carrosse de M. le Prince avec quelques carrosses de suite, pour voir si on l'attaquerait. Arrivés sur le Pont-Neuf, ils trouvèrent quantité de gens armés, parce que les bourgeois avaient pris les armes à la première rumeur, et il n'arriva rien. Il y eut un laquais

blessé d'un coup de pistolet derrière le carrosse de Duras, mais on ne sait point comment cela arriva. S'il est vrai, comme on le disait en ce temps-là, que deux cavaliers tirèrent ce coup de pistolet, après avoir regardé dans le carrosse de M. le Prince, où ils ne trouvèrent personne, il y a apparence que ce fut un jeu et la continuation de celui du matin. Un boucher, très-homme de bien, me dit huit jours après, et il me l'a dit vingt fois depuis, qu'il n'y avait pas un mot de vrai de ce qui s'était dit de ces deux cavaliers; que ceux de La Boulaye n'y étaient plus quand les carrosses passèrent, et que les coups de pistolet ne furent qu'entre des bourgeois ivres et quelques bouchers qui revenaient de Poissy, et qui n'étaient pas non plus à jeun. Ce boucher appelé Le Roux, père du chartreux dont vous avez ouï parler, disait qu'il était dans la compagnie.

L'artifice de Servien réunit au cardinal M. le Prince qui se trouva dans la nécessité de pousser les frondeurs, parce qu'il crut qu'ils l'avaient voulu assassiner. Tout ce qu'il y avait de gens à lui crurent qu'ils ne lui témoigneraient point assez de zèle s'ils ne lui exagéraient son péril, et les flatteurs du Palais-Royal confondirent avec empressement l'entreprise du matin avec l'aventure du soir. On broda sur ce canevas tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la crédulité la plus forte, y purent figurer; et nous nous trouvâmes le lendemain au matin réveillés par le bruit qu'on répandit par la ville, que nous avions voulu enlever la personne du roi, le mener à l'hôtel-de-ville, et massacrer M. le Prince : que pour cet effet les troupes d'Espagne s'avançaient sur la frontière, de concert avec nous. La Cour fit le soir une peur épouvantable à madame de Montbazon, qu'on savait être la patronne de La Boulaye. Le maréchal d'Albret, portait à cette dame tout ce qu'il plaisait au cardinal de faire aller jusqu'à elle. Vigneul lui inspirait tout ce que M. le Prince lui voulait faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à M. de Beaufort qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus, et que nous n'avions qu'un parti à prendre. C'était pour lui de se jeter dans Péronne, où Hoquincourt le recevrait, et pour moi de me retirer à Mézières, où je

pouvais disposer de Bussi-Lamet. Je crus d'abord qu'il avait fait quelque sottise avec La Boulaye. Après qu'il m'eut fait mille serments qu'il était aussi innocent que moi, je lui dis que le parti qu'il me proposait était pernicieux, qu'il nous ferait paraître coupables aux yeux de tout l'univers, qu'il n'y en avait point d'autre que de nous envelopper dans notre innocence, que de faire bonne mine, de ne rien entreprendre à l'égard de tout ce qui ne nous attaquerait pas directement, et de résoudre ce que nous aurions à faire dans les occasions. Il entra dans mes raisons. Nous sortîmes sur les huit heures, pour nous faire voir au peuple, et pour voir nous-mêmes la contenance du peuple, qu'on nous avait mandé de différents quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement; et si la Cour nous eût attaqués dans ce moment, je ne sais si elle n'aurait point réussi. Je reçus trente billets sur le midi, qui me firent croire qu'elle en avait le dessein, et trente autres qui me firent appréhender qu'elle ne le pût avec assez de succès.

MM. de Beaufort, de La Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, de Laigues, de Fiesque, de Fontrailles et de Matha, vinrent dîner chez moi. Il y eut après dîner une grande contestation, la plupart voulant que nous nous missions sur la défensive, c'est-à-dire que nous nous reconnussions coupables avant que d'être accusés. Mon avis l'emporta; ce fut que M. de Beaufort marchât seul dans les rues avec un page derrière son carrosse, et que j'y marchasse de même manière de mon côté : que nous allassions séparément chez M. le Prince, lui dire que nous étions très-persuadés qu'il ne nous faisait point l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couraient.

Je ne pus trouver après dîner M. le Prince chez lui, et M. de Beaufort ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvâmes sur les dix heures chez madame de Montbazon, qui voulait à toute force que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eûmes sur cela une contestation, qui ouvrit une scène où il y eut bien du ridicule, quoiqu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon soutenant qu'au personnage que nous jouions M. de Beaufort et moi, il n'y avait rien de si aisé que de

se défaire de nous, puisque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis. Je lui répondis qu'il était vrai que nous hasardions notre vie : mais que si nous agissions autrement, nous perdrions notre honneur. Le président de Bellièvre, que madame de Montbazon envoya consulter, répondit que l'unique parti était de faire toutes les démarches de respect à l'égard de M. le Prince; et si elles n'étaient pas reçues, qu'il restait de se soutenir par son innocence et par sa fermeté.

M. de Beaufort sortit de l'hôtel de Montbazon pour aller chercher M. le Prince qu'il trouva à table. Il lui fit son compliment avec respect : M. le Prince qui se trouva surpris, lui demanda s'il voulait se mettre à table. Il s'y mit, soutint la conversation sans s'embarrasser, et sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. Je ne sais ce qui se passa depuis ce souper jusqu'au lendemain matin; mais je sais bien que M. le Prince, qui n'avait pas paru aigri ce soir-là, parut très-envenimé contre nous le lendemain.

J'allais chez lui avec Noirmoutier, et quoique toute la Cour y fût pour le complimenter sur son prétendu assassinat, et qu'il les fît tous entrer les uns après les autres dans son cabinet, le chevalier de Rivière, gentilhomme de sa chambre, me laissa toujours, en me disant qu'il n'avait pas ordre de me faire entrer. Noirmoutier, qui était fort vif, s'impatientait, et j'affectais de la patience. Je demeurai dans la chambre trois heures entières, et n'en sortis qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance; j'allai chez madame de Longueville, qui me reçut assez froidement, après quoi je me rendis chez son époux qui était arrivé à Paris depuis peu. Je le priai de témoigner en bien pour moi à M. le Prince : et comme il était fort persuadé que tout ce qui se passait n'était qu'un piége que la Cour tendait à M. le Prince, il me fit connaître qu'il avait un mortel déplaisir de tout ce qu'il voyait. Mais comme il était naturellement faible et fraîchement raccommodé avec lui, il demeura dans les termes généraux, et contre son ordinaire il évita le détail.

Tout cela se passa le 11 et le 12 décembre 1649. Le 13, M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le Prince, de

MM. de Bouillon, de Vendôme, de Saint-Simon, d'Elbeuf et de Mercœur, vint au Parlement, où, sur une lettre de cachet envoyée par le roi, par laquelle Sa Majesté ordonnait que l'on informât des auteurs de la sédition, il fut arrêté que l'on travaillerait à cette affaire avec toute l'application que méritait une conjuration contre l'Etat.

Le 14, M. le Prince fit sa plainte, et demanda qu'il fût informé de l'assassinat qu'on avait voulu commettre contre sa personne.

Le 15, on ne s'assembla pas, parce que l'on voulut donner du temps à MM. Charon et Doujat, pour achever les informations pour lesquelles ils avaient été commis.

Le 18, le Parlement ne s'étant pas assemblé pour la même raison, Joli présenta requête à la grande chambre pour être renvoyé à la tournelle, prétendant que son affaire n'était que particulière, et ne devait pas être traitée dans l'assemblée des chambres, parce qu'elle n'avait aucun rapport à la sédition. Le premier président qui ne voulait faire qu'un procès de tout ce qui s'était passé le 11, renvoya la requête à l'assemblée des chambres.

Le 19, il n'y eut point d'assemblée.

Le 20, Monsieur et M. le Prince vinrent au Palais, et toute la séance se passa à contester si le président Charton, qui avait fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joli, opinerait ou n'opinerait pas. Il fut exclu, et avec justice.

Le 21, le Parlement ne s'assembla pas.

Cependant la Fronde ne s'endormait pas, et je n'oubliai rien de tout ce qui pouvait servir au rétablissement de nos affaires. Presque tous nos amis étaient désespérés, tous étaient affaiblis : le maréchal de La Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que M. le Prince lui fit de le tirer du pair; et s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire en cet endroit l'éloge de Caumartin. Il était mon allié, Estri, mon cousin-germain ayant épousé une de ses tantes. Il avait déjà quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de La Boulaye, et entra dans mes intérêts lorsqu'on me croyait abîmé. Je lui donnai ma confiance par reconnaissance, et je la continuai au

bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passait son âge.

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les curés. Ils travaillèrent dans ces sept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zèle incroyable, et celui de Saint-Gervais, frère de l'avocat général Talon, m'écrivit dès le 5 : *Vous remonterez : sauvez-vous de l'assassinat; avant qu'il soit huit jours vous serez plus fort que vos ennemis.*

Le 21 à midi, un officier de la chancellerie me fit avertir que M. Meillant, procureur général, s'était enfermé deux heures le matin avec M. le chancelier et M. de Chavigni, et qu'il avait été résolu, de l'avis du premier président, que le 23 il prendrait ses conclusions contre M. de Beaufort, contre M. de Broussel et contre moi; et qu'il conclurait à ce que nous serions assignés pour être ouïs, ce qui est une manière d'ajournement personnel un peu mitigé.

Nous tînmes l'après-dînée un grand conseil de Fronde chez Longueil, où il y eut de grandes contestations. L'abattement du peuple faisait craindre que la Cour ne se servît de cet instant pour nous faire arrêter, sous quelque formalité de justice que Longueil prétendait pouvoir être coulée dans la procédure par l'adresse du président de Mesme, et soutenue par la hardiesse du premier président. Ce sentiment de Longueil me faisait peine comme aux autres; je ne pouvais pourtant me rendre à l'avis des autres, qui était de hasarder un soulèvement. Je savais que le peuple revenait à nous, mais je n'ignorais pas qu'il n'y était point revenu; qu'ainsi nous pourrions manquer notre coup; et j'étais assuré que quand même nous y réussirions, nous serions perdus, parce que nous n'en pouvions soutenir les suites, et que nous nous ferions convaincre nous-mêmes de trois crimes capitaux et très-odieux. Ces raisons sont bonnes pour toucher les esprits qui n'ont pas peur, mais ceux qui craignent ne sont susceptibles que du sentiment que la peur inspire. J'observai alors que *quand la frayeur est venue jusqu'à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité.* Longueil opina en cette occasion à investir le Palais-Royal. Après que je les eus laissés longtemps battre l'eau, pour laisser refroidir l'ima-

gination, qui ne se rend jamais quand elle est échauffée, je leur proposai ce que j'avais résolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'était que quand nous saurions le lendemain Monsieur et messieurs les princes au Palais, M. de Beaufort y allât suivi de son écuyer; que j'y entrasse en même temps par un autre degré avec un simple aumônier; que nous allassions prendre nos places, et que je disse en son nom et au mien, qu'ayant appris qu'on nous impliquait dans la sédition, nous venions porter nos têtes au Parlement pour être punis, si nous étions coupables, ou pour demander justice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocents, et que bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas justiciable de la compagnie, je renonçais pourtant à tous les priviléges, pour faire paraître mon innocence à un corps pour qui j'avais eu toute ma vie tant d'attachement et de vénération. « Je sais bien, messieurs, *ajoutai-je*, que le parti que je vous propose est un peu délicat, parce qu'on nous peut tuer au Palais; mais si on manque de nous tuer, demain nous sommes maîtres du pavé : il est si beau à des particuliers de l'être dès le lendemain d'une accusation atroce, qu'il n'y a rien qu'il ne faille hasarder pour cela. Nous sommes innocents, la vérité est forte, le peuple et nos amis ne sont abattus que parce que les circonstances malheureuses, que le caprice de la fortune a assemblées à un certain point, les font douter de notre innocence. Notre sécurité ranimera le Parlement et le peuple. Je maintiens que nous sortirons du Palais, (si nous n'y tombons pas,) plus accompagnés que nos ennemis. Voici les fêtes de Noël, il n'y a plus d'assemblée que demain et après-demain Si les choses se passent comme je vous marque, je les soutiendrai dans le peuple, en un sermon que je projette de prêcher le jour de Noël à Saint-Germain de l'Auxerrois, qui est la paroisse du Louvre. Nous le soutiendrons après les fêtes par nos amis, que nous aurons le temps de faire venir des provinces. »

On se rendit à cet avis, on nous recommanda à Dieu comme devant courir grand risque : mais chacun retourna chez soi avec fort peu d'espérance.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de madame

de Lesdiguières, qui me donnait avis que la reine, qui avait prévu que nous pourrions nous résoudre à aller au Palais (parce que les conclusions que le procureur général y devait prendre, s'étaient assez répandues dans le monde), avait écrit à M. de Paris, le conjurant d'aller prendre sa place au Parlement dans la vue de m'empêcher d'y aller, parce que M. de Paris y étant, je n'y avais plus de séance.

J'allai à trois heures du matin chercher MM. de Brissac et de Retz, et les menai aux Capucins du faubourg Saint-Jacques, où M. de Paris avait couché, pour le prier en corps de famille de ne point aller au Palais. Mon oncle avait peu de sens, et le peu qu'il en avait n'était pas droit : il était faible, timide et jaloux de moi jusqu'au ridicule. Il avait promis à la reine qu'il irait prendre sa place, et nous ne tirâmes de lui que des impertinences et des vanteries, comme, par exemple, qu'il me défendrait mieux que je ne me défendrais moi-même. Remarquez, s'il vous plaît, que bien qu'il jasât comme une linotte en particulier, il était toujours muet comme un poisson en public. Un chirurgien qu'il avait à son service, me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmélites qui sont tout proche, et me vint trouver un quart-d'heure après pour me dire qu'aussitôt que nous étions sortis de la chambre de M. de Paris, il y était entré, qu'il l'avait loué de la fermeté avec laquelle il avait résisté à ses neveux qui le voulaient enterrer tout vif; qu'ensuite il l'avait exhorté à se lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'aussitôt qu'il fut hors du lit, il lui avait demandé d'un ton effaré, comment il se portait? Que M. de Paris lui avait répondu, Je me porte bien : à quoi il lui avait réparti, Cela ne se peut, vous avez trop mauvais visage; qu'après cela lui ayant tâté le pouls : Vous avez, dit-il, la fièvre. Sur cela M. de Paris s'était remis au lit, d'où tous les rois et toutes les reines ne le feraient pas sortir de quinze jours.

Nous allâmes au Palais, MM. de Beaufort, de Brissac, de Retz et moi, mais seuls et séparément. MM. les princes avaient près de mille gentilshommes avec eux, et on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvait. Comme j'étais en rochet et en camail, je passai la grande salle le bonnet à la main, et peu de gens me rendirent le salut,

tant on était persuadé que j'étais perdu. Etant entré dans la grande chambre avant que M. de Beaufort y fût arrivé, et ayant surpris par conséquent la compagnie, j'entendis un petit bruit sourd semblable à ceux que vous entendez quelquefois aux sermons, à la fin d'une période qui a plu. J'en augurai bien, et je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avais projeté chez Longueil. Ce petit bruit recommença après mon discours, qui fut court et modeste. Un conseiller ayant voulu rapporter à ce moment une requête pour Joli, le président de Mesme dit qu'avant toutes choses il fallait lire les informations faites contre la conjuration publique, dont il avait plu à Dieu de préserver l'Etat et la maison royale. Il ajouta, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage sur lui. J'ai observé mille fois qu'*il est aussi nécessaire de choisir les mots dans les grandes affaires, qu'il est superflu de les choisir dans les petites.*

On lut les informations, où l'on ne trouva pour témoins qu'un appelé Canto, qui avait été condamné à être pendu à Pau; Pichon qui avait été mis sur la roue en effigie au Mans; Sociande, contre lequel il y avait preuve de fausseté à la tournelle; La Comette, Marcassar, Gorgibus, filous fieffés. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les petites lettres (1) de Port-Royal des noms plus saugrenus que ceux-là, et Gorgibus vaut bien Tambourin. La seule déposition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la subtance. Qu'il s'était trouvé en plusieurs assemblées des rentiers à l'hôtel-de-ville, où il avait ouï dire que M. de Beaufort et M. le coadjuteur voulaient tuer M. le Prince; qu'il avait vu La Boulaye chez M. de Broussel le jour de la sédition, qu'il l'avait aussi vu chez M. le coadjuteur; que le même jour le président Charton avait crié aux armes; que Joli avait dit à l'oreille à lui Canto, quoiqu'il ne l'eût jamais ni vu ni connu que cette fois-là, qu'il fallait tuer le prince et la grande barbe (2). Les autres témoins confirmèrent cette déposition. Comme le procureur général qu'on

(1) Ces petites lettres de Port-Royal sont les fameuses *Provinciales*, que Pascal avait publiées sous le nom de Louis Montalte.

(2) On désignait ainsi le premier président Molé.

fit entrer après la lecture des informations, eut pris ses conclusions, qui furent de nous assigner pour être ouïs, M. de Beaufort, M. de Broussel et moi; j'ôtai mon bonnet pour parler, et le premier président ayant voulu m'en empêcher, en disant que ce n'était pas l'ordre, et que je parlerais à mon tour, la sainte cohue des enquêtes s'éleva et faillit à étouffer le premier président. Voici ce que je dis :

« Je ne crois pas, messieurs, que les siècles passés aient vu des ajournements personnels donnés à des gens de notre qualité sur des ouï-dire; mais je crois aussi peu que la postérité puisse ni souffrir ni croire que l'on ait seulement écouté ces ouï-dire de la bouche des plus infâmes scélérats qui soient jamais sortis des cachots. Canto a été condamné à la corde à Pau; Pichon à la roue au Mans; Sociande est encore sur vos registres criminels. » (M. l'avocat général Bignon m'avait envoyé à deux heures après minuit ces mémoires.) « Jugez, s'il vous plaît, de leurs témoignages par les étiquettes et par leur profession qui est d'être des filous avérés. Ce n'est pas tout, messieurs, ils ont une autre qualité plus relevée et plus rare : ils sont témoins à brevet. Je suis au désespoir que la défense de notre honneur, qui nous est commandée par toutes les lois divines et humaines, m'ait obligé de mettre au jour sous le plus innocent des rois, ce que les siècles les plus corrompus ont détesté même dans le temps des plus grands égarements des anciens tyrans. Oui, messieurs, Canto, Sociande et Gorgibus ont des brevets pour nous accuser, et ces brevets sont signés de l'auguste nom qui ne devrait être employé qu'à conserver encore mieux les lois les plus saintes. M. le cardinal Mazarin, qui ne reconnaît que celles de la vengeance qu'il médite contre les défenseurs de la liberté publique, a forcé M. Le Tellier, secrétaire d'Etat, de contre-signer ces brevets infâmes. Nous en demandons justice, mais nous ne vous la demandons qu'après vous avoir très-humblement suppliés de la faire à nous-mêmes la plus rigoureuse que les ordonnances les plus sévères prescrivent contre les révoltés, s'il se trouve que nous ayions ni directement ni indirectement contribué à ce qui a excité ce dernier mouvement. Est-il possible, messieurs, qu'un petit-fils de Henri le Grand, qu'un sénateur de l'âge et de la

probité de M. de Broussel, qu'un coadjuteur de Paris, soient seulement soupçonnés d'une sédition, où l'on n'a vu qu'un écervelé à la tête de quinze misérables de la lie du peuple? Je suis persuadé qu'il me serait honteux de m'étendre sur ce sujet. Voilà, messieurs, ce que je sais de la moderne conjuration d'Amboise. »

Je ne vous puis exprimer les applaudissements des enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'élevèrent sur ce que j'avais dit des témoins à brevet. Le bonhomme Doujat, qui était un des rapporteurs: qui m'en avait fait avertir par l'avocat général Talon, son parent, l'avoua, en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colère, et dit très-finement : « Ces brevets, monsieur, ne sont pas pour vous accuser, comme vous dites. Il est vrai qu'il y en a, mais ils ne sont que pour découvrir ce qui se passe dans les assemblées des rentiers. Comment le roi serait-il informé, s'il ne promettait l'impunité à ceux qui lui donnent des avis pour son service, et qui sont quelquefois obligés, pour les avoir, de dire des paroles qu'on leur pourrait tourner à crime? Il y a bien de la différence entre des brevets de cette façon, et des brevets qu'on aurait donnés pour vous accuser. »

La compagnie fut radoucie par ce discours, le feu monta au visage de tout le monde. Le premier président, qui ne s'étonnait pas du bruit, prit de la main sa longue barbe (c'était son geste ordinaire, quand il se mettait en colère) : « Patience, messieurs, *dit-il*, allons avec ordre : MM. de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, vous êtes accusés : il y a des conclusions contre vous, sortez de vos places. » Comme M. de Beaufort et moi voulûmes en sortir, M. de Broussel nous retint en disant : « Nous ne devons sortir, messieurs, ni vous, ni moi, jusqu'à ce que la compagnie l'ordonne. M. le premier président que tout le monde sait être notre partie, doit sortir, si nous sortons. » J'ajoutai *et M. le Prince*. M. le Prince s'entendant nommer, dit avec fierté et d'un ton moqueur, *moi, moi!* A quoi je répondis, *oui, oui, monsieur, la justice égale tout le monde*. Le président de Mesme prit la porole et lui dit : « Non, monsieur, vous ne devez point sortir, à moins que la compagnie ne l'ordonne. Si M. le coadjuteur souhaite que vous

sortiez, il faut qu'il le demande par une requête. Pour lui, il est accusé, il est de l'ordre qu'il sorte; mais puisqu'il en fait difficulté, il faut opiner. » On était si échauffé sur cette accusation, et contre ces témoins à brevet, qu'il y eut plus de quatre-vingts voix à nous faire demeurer dans nos places, quoiqu'il n'y eût rien au monde de plus contraire aux formes. Il passa enfin à la pluralité des voix que nous nous retirerions : mais cependant la plupart des avis furent des panégyriques pour nous, des satires contre les ministres, et des anathèmes contre les brevets.

Nous avions des gens dans les lanternes (1), qui ne manquaient pas de jeter des bruits de ce qui se passait dans la salle. Les curés et les habitués des paroisses ne s'oubliaient pas; le peuple accourut en foule de tous les quartiers de la ville au Palais. Nous y étions entrés à sept heures du matin, et nous n'en sortîmes qu'à cinq heures du soir. Dix heures donnant un grand temps pour s'assembler, l'on se portait dans la grande salle, dans la galerie, dans la cour et sur le degré. Il n'y avait que M. de Beaufort et moi qui ne portassions personne et qui fussions portés, cependant on ne manqua point de respect ni à Monsieur ni à monsieur le Prince : on n'observa pourtant pas tout ce qu'on leur devait, car en leur présence une infinité de voix s'élevaient et criaient : *Vive Beaufort! vive le coadjuteur!*

Nous sortîmes ainsi du Palais, et nous allâmes dîner à six heures du soir chez moi, où nous eûmes peine d'aborder à cause de la foule du peuple. Nous fûmes avertis sur les onze heures du soir, qu'on avait résolu au Palais-Royal de ne pas assembler les chambres le lendemain; et le président de Bellièvre, à qui nous le fîmes savoir, nous conseilla de nous trouver dès sept heures au Palais, pour en demander l'assemblée. Nous n'y manquâmes pas.

M. de Beaufort dit au premier président que l'Etat et la maison royale étaient en péril, que les moments étaient précieux, qu'il fallait faire un exemple des coupables. Il conclut par la nécessité d'assembler la compagnie, sans perdre un instant. Le bonhomme Broussel attaqua per-

(1) C'étaient des petits cabinets boisés dans le voisinage des chambres du Parlement, et c'était là que se tenaient ceux qui voulaient écouter les plaidoyers sans être vus.

sonnellement le premier président, et même avec emportement. Huit ou dix conseillers des enquêtes entrèrent incontinent dans la grande chambre, pour témoigner l'étonnement où ils étaient, qu'après une conjuration aussi furieuse, l'on demeurât les bras croisés, sans poursuivre la punition. MM. Bignon et Talon, avocats généraux, avaient échauffé les esprits, en disant au parquet des gens du roi, qu'ils n'avaient eu aucune part aux conclusions, et qu'elles étaient ridicules. Le premier président répondit très-sagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, et les souffrit avec une patience incroyable, croyant avec raison que nous eussions été bien aises de l'obliger à quelque répartie qui eût pu fonder ou appuyer une récusation.

Nous travaillâmes l'après-dînée à envoyer chercher nos amis dans les provinces, ce qui ne se faisait pas sans dépense, et M. de Beaufort n'avait pas un sou. Lozières, m'apporta trois mille pistoles qui suppléèrent à tout. M. de Beaufort espérait de tirer du Vendômois et du Blaisois soixante gentilshommes et quarante des environs d'Anet, mais il n'en eut en tout que cinquante-quatre : j'en tirai de Brie quatorze, et Anneri m'en amena quatre-vingts du Vexin, qui, non-seulement ne voulurent jamais prendre un double de moi, mais qui même ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries. Ils furent dans tout le cours de ce procès assidus auprès de moi, comme s'ils eussent été mes gardes. Anneri pouvait tout sur eux, et je pouvais tout sur Anneri, qui était un des hommes les plus fermes et les plus fidèles. Vous verrez dans la suite à quoi nous destinions cette noblesse.

Je prêchai le jour de Noël à Saint-Germain de l'Auxerrois. J'y traitai de la charité chrétienne, sans parler un mot des affaires présentes. Les femmes y pleuraient sur l'injustice de la persécution que l'on faisait à un archevêque qui n'avait que de la tendresse pour ses ennemis, et je connus bien au sortir de la chaire, par les bénédictions qui me furent données, que je ne m'étais pas trompé dans la pensée que j'avais eue que ce sermon ferait un très-bon effet; il fut incroyable, et surpassa de bien loin mon imagination.

Le 29, nous entrâmes au Palais, avant que MM. les princes y fussent arrivés, et nous y vînmes ensemble M. de Beaufort et moi, avec un corps de noblesse qui pouvait faire trois cents gentilshommes. Le peuple qui était revenu dans sa chaleur pour nous, nous donnait assez de sûreté; mais la noblesse nous était bonne, tant pour faire paraître que nous ne nous traitions pas simplement de tribuns du peuple, que parce que faisant état de nous trouver tous les jours au Palais dans la quatrième chambre des enquêtes qui répondait à la grande, nous étions bien aises de n'être pas exposés (dans un lieu où le peuple ne pouvait pas entrer) à l'insulte des gens de la Cour qui y étaient pèle-mèle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions des civilités, et cependant nous étions huit ou dix fois tous les matins sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la grande chambre : ce qui arrivait assez souvent par la contestation, dans la chaleur où étaient les esprits. Tout le monde était dans la défiance, et je puis dire sans exagération, que sans même excepter les conseillers, il n'y avait pas vingt hommes dans le Palais qui ne fussent armés de poignards. Pour moi je n'en avais point voulu porter : M. de Brissac m'en fit prendre un par force, un jour où il paraissait qu'on pourrait s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. De telles armes, qui me convenaient peu, me causèrent un chagrin qui me fut des plus sensibles. M. de Beaufort, qui était un peu lourd et étourdi de son naturel, voyant la garde du stylet dont le bout paraissait un peu hors de ma poche, le montra à Arnaud, à La Moussaye et à Des Roches, capitaine des gardes de M. le Prince, en leur disant : *Voilà le bréviaire de M. le coadjuteur;* j'entendis la raillerie, mais à dire vrai, je ne la soutins pas de bon cœur.

Nous présentâmes requête au Parlement, pour récuser le premier président comme notre ennemi, ce qu'il ne soutint pas avec la fermeté qui lui était naturelle. Il en parut touché et même abattu. La délibération pour admettre ou ne pas admettre la récusation dura plusieurs jours. On opina d'apparat, et il est constant que cette matière fut épuisée. Il passa enfin à la pluralité de quatre-vingt-dix-

huit contre soixante-deux, qu'il demeurerait juge, et je suis persuadé que l'arrêt était juste, au moins dans les formes du Palais. Mais je suis persuadé en même temps que ceux qui n'étaient pas de cette opinion avaient raison dans le fond, ce magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisait voir en cette affaire : mais il ne la connaissait pas lui-même. Il était préoccupé, et son intention était bonne. Le temps qui se passa depuis le jugement de cette récusation qui fut le 4 janvier 1650, ne fut employé qu'à des chicanes que Charron, qui était l'un des rapporteurs, et tout à fait dépendant du premier président, faisait autant qu'il pouvait pour différer, et pour voir si on ne tirerait point quelque lumière de la prétendue conjuration par un certain Boquemont, qui avait été lieutenant de La Boulaye en la guerre civile, et par un nommé Belot, syndic des rentiers, alors prisonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avait été arrêté sans décret, faillit être la cause du bouleversement de Paris. Le président de La Grange remontra qu'il n'y avait rien de plus opposé à la déclaration, pour laquelle on avait fait de si grands efforts autrefois. M. le premier président soutenant l'emprisonnement de Belot, Daurat, conseiller de la troisième chambre, lui dit qu'il s'étonnait qu'un homme pour l'exclusion duquel il y avait eu soixante-deux voix, se pût résoudre à violer les formes de la justice à la vue du soleil. Là-dessus le premier président se leva de colère, en disant qu'il n'y avait plus de discipline, et qu'il laissait sa place à quelqu'un pour qui on aurait plus de considération que pour lui. Ce mouvement fit une commotion, et causa un trépignement dans la grande chambre, qui fut entendu dans la quatrième, et qui fit que ceux des deux partis qui y étaient, se démêlèrent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se remettre ensemble. Si le moindre laquais eût alors tiré l'épée dans le Palais, Paris était confondu.

Nous pressions toujours notre jugement, et on le différait tant qu'on pouvait, parce qu'on ne pouvait pas s'empêcher de nous absoudre, et de condamner les témoins à brevet. Tantôt on prétendait qu'on était obligé d'attendre un certain Desmartinaux qu'on avait arrêté en Normandie, pour avoir crié contre les ministres dans les assemblées

des rentiers, et que je ne connaissais pas seulement de visage ni de nom en ce temps-là : tantôt on incidentait sur la manière de nous juger, les uns prétendant qu'on devait juger ensemble tous ceux qui étaient nommés dans les informations, les autres ne pouvant souffrir que l'on confondît nos noms avec ceux de ces sortes de gens que l'on avait impliqués en cette affaire. Il n'y a rien de si aisé qu'à laisser écouler les matinées en des procédures où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante personnes : il fallait à tout moment relire ces misérables informations, où il n'y avait pas seulement assez d'indices pour faire donner le fouet à un crocheteur. Voilà l'état du Parlement jusqu'au 18 janvier 1650. Voilà tout ce que le monde voyait : mais voici ce que personne ne savait que ceux qui connaissaient les ressorts de la machine.

Notre première apparition au Parlement, jointe au ridicule des informations qui avaient été faites contre nous, changea si fort les esprits, que le public fut persuadé de notre innocence. M. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des informations. M. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuves qu'il avait trouvé à ce que la Cour lui avait fait voir d'abord comme clair et certain, lui avait donné de bonne heure de violents soupçons de la tromperie de Servien et de l'artifice du cardinal; et que lui, M. de Bouillon, n'avait rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutait que Chavigni, quoique ennemi de Mazarin, ne l'aidait pas en cette occasion, parce qu'il ne voulait pas que M. le Prince se rapprochât des frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigni me fit en ce temps-là par Du Guet-Bagnols, père de celui que vous connaissez, son ami et le mien. Il nous fit venir la nuit chez lui, où M. de Chavigni me témoigna qu'il eût cru être le plus heureux des hommes s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que M. le Prince était persuadé que nous n'avions point eu de dessein contre lui; mais qu'il était engagé à l'égard du monde et à l'égard de la Cour : que pour ce qui était de la Cour, il eût pu trouver des tempéraments; mais qu'à l'égard du monde, il était difficile de trouver quelque chose qui pût satisfaire un premier prince du sang, à qui

on disputait le pavé publiquement, et les armes à la main, à moins que je ne me résolusse à le lui céder au moins pour quelque temps. Il me proposa en conséquence l'ambassade ordinaire de Rome, ou l'extraordinaire à l'Empire, dont il se parlait alors à propos de je ne sais quoi. Vous jugez bien quelle put être ma réponse : nous ne convînmes de rien, quoique je n'oubliasse pas de faire connaître à M. de Chavigni la passion extrême que j'avais de rentrer dans les bonnes grâces de M. le Prince. Je demandai un jour à M. le Prince à Bruxelles le dénouement de ce que M. de Bouillon m'avait dit de cette négociation de Chavigni, et je ne me puis remettre ce qu'il me répondit.

Cette conférence avec Chavigni se passa le 30 décembre 1649. Le premier janvier 1650, madame de Chevreuse, qui revoyait la reine depuis le retour du roi à Paris, et qui même dans ses disgrâces avait conservé avec elle une espèce d'habitude incompréhensible, alla au Palais-Royal. Le cardinal la tirant dans une croisée du petit cabinet de la reine, lui dit : *Vous aimez la reine, est-il possible que vous ne lui puissiez donner vos amis? — Le moyen?* répondit-elle, *la reine n'est plus reine, elle est très-humble servante de M. le Prince. — Mon Dieu*, reprit le cardinal en se frottant le front, *si l'on pouvait s'assurer des gens, on ferait bien des choses : mais M. de Beaufort est à madame de Montbazon : madame de Montbazon est à Vigneul, et le coadjuteur*....... en me nommant il se prit à rire. — *Je vous entends*, dit madame de Chevreuse, *je vous réponds de lui et d'elle.* Voilà comment cette conversation s'entama. Le cardinal fit un signe de tête à la reine, qui fit voir à madame de Chevreuse que la conversation avait été concertée. Elle en eut une assez longue le même soir avec la reine, qui lui donna le billet suivant écrit et signé de sa main :

Je ne puis croire, nonobstant le passé et le présent, que M. le coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sache que madame et mademoiselle de Chevreuse. Ce nom sera sa sûreté. Anne.

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais-Royal, et je m'aperçus d'abord qu'elle avait quelque chose à me dire, parce que mademoiselle de Chevreuse,

à qui elle avait donné le mot en carrosse en revenant, me pressentit beaucoup sur les dispositions où je serais, en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas longtemps dans le doute de la tentative, parce que mademoiselle de Chevreuse qui n'osait me parler ouvertement devant sa mère, me serra la main en faisant semblant de ramasser son manchon, pour me faire connaître qu'elle ne me parlait pas d'elle-même. Ce qui faisait craindre à madame de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner les mains, était que quelque temps auparavant j'avais rompu malgré elle une négociation qu'Ondedei (1) avait fait proposer à Noirmoutier par madame Dempus. Laigues qui en avait été en colère contre moi, dit six jours après, que j'avais bien fait, et qu'il savait que si Noirmoutier eût été la nuit chez la reine, comme Ondedei le lui proposait, la partie était liée pour faire mettre derrière une tapisserie le maréchal de Grammont, afin qu'il pût faire voir à M. le Prince que les frondeurs qui l'assuraient tous les jours de leurs services, étaient des trompeurs. Je ne balançai pas cependant, après avoir pesé toutes ces circonstances. Il ne tint pas à mademoiselle de Chevreuse de m'empêcher de tenter une aventure dans laquelle elle croyait qu'on me ferait périr, et bien qu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner son sentiment devant madame sa mère, elle ne se put contenir ensuite. Je l'obligeai enfin à y consentir, et je fis cette réponse à la reine :

Il n'y a jamais eu de moment en ma vie, où je n'aie été également à Votre Majesté. Je serais trop heureux de mourir pour son service, sans songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle me l'ordonnera.

J'enveloppai son billet dans le mien, et madame de Chevreuse lui porta le lendemain ma réponse, qui fut bien reçue. On prit heure, et je me trouvai à minuit au cloître Saint-Honoré, où Gabouri, porte-manteau de la reine, me vint prendre et me mena par un escalier dérobé au petit oratoire où elle était toute seule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontés que la haine qu'elle avait contre M. le Prince lui pouvait inspirer, et que l'attachement qu'elle

(1) Longo Ondedei, créature du cardinal Mazarin, docteur en droit, plus tard évêque de Fréjus (N. E.)

avait pour M. le cardinal Mazarin lui pouvait permettre. Le dernier me parut encore au-dessus de l'autre. Je crois qu'elle me répéta vingt fois : *Le pauvre M. le cardinal*, en me parlant de la guerre civile, et de l'amitié qu'il avait pour moi. Son cardinal entra une demi-heure après. Il supplia la reine de lui permettre qu'il manquât au respect qu'il lui devait, pour m'embrasser devant elle. Il fut au désespoir, disait-il, de ce qu'il ne pouvait me donner sur l'heure même son bonnet, et il me parla tant de grâces, de récompenses et de bienfaits, que je fus obligé de m'expliquer, n'ignorant pas que rien *ne jette tant de défiance dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligés à ceux avec qui on se réconcilie.* Je répondis à M. le cardinal que l'honneur de servir la reine faisait la récompense la plus signalée que je dusse jamais espérer, quand même j'aurais sauvé la couronne; et que je la suppliais très-humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connaître que c'était la seule récompense que j'estimais, et qui pût m'être sensible.

M. le cardinal prit la parole, et supplia la reine de me commander de recevoir la nomination au cardinalat, que La Rivière, ajouta-t-il, a arrachée avec insolence, et qu'il a reconnue par une perfidie. Je m'en excusai, en disant que je m'étais promis à moi-même de n'être jamais cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre rapport à la guerre civile, afin de faire connaître à la reine que la seule nécessité m'avait séparé de son service. Je me défis sur ce fondement de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le paiement de mes dettes, pour la charge de grand-aumônier, pour l'abbaye d'Orcan. Et comme il insista, soutenant toujours que la reine ne pouvait s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat, dans le service considérable que j'étais sur le point de lui rendre, je lui dis : « Il y a un point, monsieur, sur lequel la reine me peut faire plus de bien que si elle me donnait la tiare. Sa Majesté vient de me dire qu'elle veut faire arrêter M. le Prince. La prison ne peut ni ne doit être éternelle à un homme de son rang et de son mérite. Quand il en sortira envenimé contre moi, ce me sera un malheur,

mais j'ai quelque lieu d'espérer que je le pourrai soutenir par ma dignité. Il y a beaucoup de gens qui sont engagés avec moi, et qui serviront la reine en cette occasion. S'il plaisait, Madame, à Votre Majesté de confier à l'un d'eux quelque place de considération, je lui serais plus obligé que de dix chapeaux de cardinal. » Le cardinal dit à la reine qu'il n'y avait rien de plus juste, et que le détail était à concerter entre lui et moi. La reine me demanda ma parole de ne me point ouvrir à M. de Beaufort du dessein d'arrêter M. le Prince, jusqu'au jour de l'exécution, parce que madame de Montbazon, à qui il le découvrirait assurément, ne manquerait pas de le dire à Vigneul, qui était tout de l'hôtel de Condé. Je lui répondis qu'un secret de cette nature fait à M. de Beaufort dans une occasion où nos intérêts étaient si unis, me déshonorerait dans le monde, si je n'en récompensais le manquement par quelque signalé service; que je suppliais donc Sa Majesté de me permettre de lui dire que la surintendance des mers promise à cette maison dès les premiers jours de la Régence, ferait un merveilleux effet dans le monde. M. le cardinal reprit brusquement : *Elle a été promise au père et au fils aîné.* A quoi je lui repartis : « Le cœur me dit que le fils aîné fera une alliance qui le mettra beaucoup au-dessus de la surintendance des mers. » Il sourit, et dit à la reine qu'il accommoderait encore cette affaire avec moi. J'eus une seconde conférence avec la reine et avec lui au même lieu et à la même heure : j'en eus trois avec lui seul dans son cabinet au Palais-Royal, dans lesquelles Noirmoutier et Laigues se trouvèrent. On convint dans ces conférences que M. de Vendôme aurait la surintendance des mers, et M. de Beaufort la survivance; que M. de Noirmoutier aurait le gouvernement de Charleville et de Mont-Olympe, qu'il aurait aussi des lettres de duc; que M. de Laigues serait capitaine des gardes de Monsieur; que M. le chevalier de Sévigné aurait vingt-deux mille livres; que M. de Brissac aurait pour récompense le gouvernement d'Anjou à tel prix, et avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêterait M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville. Je n'oubliai rien pour tirer du pair le dernier; je m'offris d'être sa cau-

tion, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, et je ne me rendis qu'après que le cardinal m'eût montré un billet de la main de La Rivière à Flamarin, où je lus ces propres mots : *Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi assuré de M. de Longueville, que vous l'êtes de M. de La Rochefoucauld. Les paroles sacramentales sont dites.*

Le cardinal s'étendit à ce propos sur l'infidélité de La Rivière, dont il nous dit un détail qui, en vérité, faisait horreur. « Cet homme croit, *ajouta-t-il*, que je suis la plus grosse bête du monde, et qu'il sera demain cardinal. J'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui essayer des étoffes rouges qu'on m'a apportées d'Italie, et je les ai approchées de son visage, pour voir ce qui y revenait le mieux, ou de la couleur de feu ou de l'incarnat. » J'ai su depuis à Rome que quelque perfidie que La Rivière eût faite au cardinal, celui-ci n'était pas en reste. Le propre jour qu'il l'eut fait nommer par le roi, il écrivit au cardinal Sachetti une lettre que j'ai vue, bien plus capable de jaunir le chapeau que de le rougir, s'il m'est permis de le dire. Cette lettre était toutefois pleine de tendresse pour lui, ce qui était le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent, qui haïssait si fort le cardinal, qu'il avait même de l'horreur pour tous ses amis.

Dans la seconde conférence que nous eûmes en présence de la reine, on agita fort les moyens de faire consentir Monsieur à la prison de messieurs les princes. La reine disait qu'il n'y aurait nulle peine : mais le cardinal n'était pas si persuadé que la reine des dispositions de Monsieur. Madame de Chevreuse se chargea de le sonder. Il avait naturellement inclination pour elle, elle s'en servit habilement : elle lui fit croire que la reine ne pouvait être emportée que par lui-même à une résolution de cette nature, bien que dans le fond elle fût mal satisfaite de M. le Prince. Elle lui exagéra l'avantage que ce serait de ramener au service du roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde; elle lui marqua comme insensiblement le péril où l'on était tous les jours de voir Paris à feu et à sang. Je suis persuadé, et elle le fut aussi, que cette dernière raison le toucha pour le moins autant que les autres, car il tremblait de peur toutes les fois qu'il venait au Pa-

lais, et il y eut des jours où il fut impossible à M. le Prince de l'y mener. On appelait cela les accès de la colique de Son Altesse Royale. Sa frayeur n'était pas sans sujet. Si un laquais se fût avisé de tirer l'épée, nous eussions tous été tués en moins d'un quart-d'heure : et ce qui est rare, est que si cette occasion fût arrivée entre le 1er janvier et le 18, ceux qui nous eussent égorgés eussent été ceux-là même avec qui nous étions d'accord; parce que tous les officiers de la maison du roi, de celle de la reine, de celle de Monsieur et de celle du cardinal, étaient persuadés qu'ils faisaient très-bien leur cour d'accompagner réglément tous les jours messieurs les princes.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le cardinal lanterna tant les cinq ou six derniers jours qui précédèrent cette exécution. Laigues et Noirmoutier crurent qu'il le faisait à dessein, et dans l'espérance que nous nous massacrerions, M. le Prince et nous dans le Palais. Mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été facile de la faire réussir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise; je crois qu'il appréhendait autant que nous, ne pouvant pas douter qu'il n'y avait point d'asile assez sacré pour le sauver lui-même d'une catastrophe. J'ai toujours attribué à son irrésolution naturelle ce délai que je confesse avoir pu et dû même produire de grands inconvénients. Ce secret qui fut gardé entre dix-sept personnes, est un de ceux qui m'a persuadé que *parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoutumés aux grandes affaires*. Ce qui me donna une grande inquiétude fut que je connaissais Noirmoutier pour l'homme du monde le moins secret.

Le 28 janvier, Laigues ayant pressé au dernier point Lyonne pour l'exécution, dans une conférence qu'il eut la nuit avec lui, le cardinal la résolut à midi. Il avait fait croire la veille à M. le Prince que Parain des Coutures, qui avait été un des syndics des rentiers, était caché dans une maison, et il fit en sorte que le prince lui-même donnât aux gendarmes et aux chevau-légers du roi les ordres qui étaient nécessaires pour le mener au bois de Vincennes, sous le prétexte de régler ce qu'il fallait pour la prison de ce misérable. Messieurs les princes vinrent au conseil;

Guitaut, capitaine des gardes de la reine, arrêta M. le Prince; Cominges, lieutenant, arrêta M. le prince de Conti, et Cressi, enseigne, arrêta M. de Longueville. J'avais oublié de vous dire, qu'après que madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur, qu'elle fit ses efforts auprès de la reine pour l'obliger à prendre quelque résolution contre M. le Prince, il lui demanda pour préalable que je m'engageasse par écrit à le servir, et qu'aussitôt qu'il eut mon billet, il le porta à la reine, croyant lui avoir rendu un très-signalé service.

Aussitôt que M. le Prince fut arrêté, M. de Bouteville, qui est à présent M. de Luxembourg, passa sur le pont Notre-Dame à toute bride, en criant au peuple que l'on venait d'arrêter M. de Beaufort. On prit les armes, que je fis poser un moment après, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les rues. M. de Beaufort s'y promena de même, et l'on fit partout des feux de joie.

Nous allâmes ensemble chez Monsieur, où nous trouvâmes La Rivière dans la grande salle qui faisait bonne mine et qui racontait aux assistants le détail de ce qui s'était passé au Palais-Royal. Il ne pouvait pourtant pas douter qu'il ne fût perdu. Il demanda son congé, et il l'eut : mais il ne tint pas à monsieur le cardinal qu'il ne demeurât. Il m'envoya Lionne sur le minuit pour me le proposer et pour me le persuader par les plus méchantes raisons du monde. J'en avais de bonnes pour m'en défendre. Lionne me dit il y a cinq ou six ans, que ce mouvement de conserver La Rivière fut inspiré au cardinal par M. Le Tellier, qui appréhenda que les frondeurs ne s'insinuassent dans l'esprit de Monsieur.

La reine envoya incontinent après, une lettre du roi au Parlement, par laquelle il expliquait les raisons de la détention de M. le Prince, qui ne furent ni fortes, ni bien colorées. Nous eûmes notre arrêt d'absolution, et nous allâmes au Palais-Royal, où la badauderie des courtisans m'étonna plus que celle des bourgeois. Ils étaient montés sur tous les bancs des chambres qu'on avait apportés au sermon.

Mesdames les princesses eurent ordre de se retirer à Chantilly. Madame de Longueville sortit de Paris pour tirer

du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'asile. Le Parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville : M. le duc de Richelieu ne la voulut pas recevoir dans le Hâvre. Elle se retira à Dieppe où elle ne put pas demeurer longtemps.

M. de Bouillon qui s'était fort attaché à M. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. M. de Turenne, qui avait pris la même conduite depuis son retour en France, se jeta dans Stenay, bonne place, que M. le Prince avait confiée à La Moussaye. M. de La Rochefoucauld, qui était alors prince de Marsillac, s'en alla chez lui en Poitou, et le maréchal de Brézé, beau-père de M. le Prince, gagna Saumur.

On publia et on enregistra au Parlement une déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre dans quinze jours auprès du roi : à faute de quoi ils étaient dès ce moment déclarés perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Le roi partit en même temps pour faire un tour en Normandie, où l'on craignait que madame de Longueville, qui avait été reçue dans le château de Dieppe par Montigni, domestique du duc son mari, et Chamboi qui commandait pour lui dans le Pont-de-l'Arche, ne fissent quelque mouvement. Tout plia devant la Cour. Madame de Longueville se sauva par mer en Hollande, d'où elle alla à Arras pour sonder le bonhomme La Tour, pensionnaire de son époux, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa place. Elle se rendit à Stenay, où M. de Turenne la vint joindre avec ce qu'il avait pu ramasser d'amis et de serviteurs de MM. les princes depuis son départ de Paris. La Bécheraille se rendit maître de Damvillers, dont il avait été autrefois lieutenant de roi, ayant fait révolter la garnison contre le chevalier de La Rochefoucauld, qui y commandait pour son frère. Le maréchal de La Ferté se saisit de Clermont sans coup férir : les habitants de Mouzon chassèrent le comte de Grandpré leur gouverneur, parce qu'il leur proposait de se déclarer pour MM. les princes. Le roi qui, après son retour en Normandie alla en Bourgogne, y établit pour gouverneur, en la place de M. le Prince, M. de Vendôme, comme il avait établi de Normandie M. le comte d'Harcourt en la place

de M. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à M. de Vendôme. Bellegarde, défendue par MM. de Tavannes, de Bouteville et de Saint-Micaut, fit peu de résistance au roi, qui revint à Paris de ses deux voyages de Normandie et de Bourgogne, tout couvert de lauriers.

Le bonheur monta un peu trop fortement à la tête du cardinal. Il parut beaucoup plus fier qu'il n'avait paru avant son départ. Voici la première marque qu'il en donna. Dans l'absence du roi, madame la Princesse douairière vint à Paris, et elle présenta requête au Parlement, pour demander d'être prise en la sauvegarde de la compagnie, afin de pouvoir demeurer à Paris, et avoir justice de la détention injuste de MM. ses enfants. Le Parlement ordonna que madame la Princesse se mît chez M. de La Grange, maître des comptes, dans la cour du Palais, pendant que l'on irait prier M. le duc d'Orléans de venir prendre sa place.

M. le duc d'Orléans répondit aux députés de la compagnie, que madame la Princesse ayant ordre du roi d'aller à Bourges, il ne croyait pas devoir aller au Palais pour opiner sur une affaire en laquelle il n'y avait qu'à obéir aux ordres supérieurs. Il ajouta qu'il serait bien aise que M. le premier président le vînt trouver sur les cinq heures. Il y alla, et fit connaître à Monsieur qu'il était nécessaire qu'il se rendît le lendemain au Palais, pour assoupir par sa présence un commencement d'affaire qui pouvait grossir par la commisération très-naturelle envers une grande princesse affligée, et par la haine qu'on portait au cardinal, haine qui n'était pas éteinte. Monsieur le crut. Il trouva à l'entrée de la grande chambre madame la Princesse qui se jeta à ses pieds : elle demanda à M. de Beaufort sa protection, elle me dit qu'elle avait l'honneur d'être ma parente. M. de Beaufort fut fort embarrassé; je faillis à mourir de honte. Monsieur dit à la compagnie que le roi avait commandé à madame la Princesse de sortir de Chantilly, parce qu'on avait trouvé un de ses valets de pied chargé de lettres pour celui qui commandait dans Saumur : qu'il ne la pouvait souffrir à Paris, parce qu'elle y était venue contre les ordres du roi; qu'elle en sortit pour témoigner son obéissance, et pour mériter que le roi, qui

serait de retour dans deux ou trois jours, eût égard à ce qu'elle alléguait de sa mauvaise santé. Elle partit dès le soir même, et alla coucher à Berni, d'où le roi qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valéri. Elle resta malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monsieur eût pu se conduire plus justement pour le service du roi. Cependant le cardinal prétendit qu'il avait trop ménagé madame la Princesse, et il nous dit, à M. de Beaufort et à moi, que c'était en cette occasion que nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peuple. Il était naturellement vétilleux et grondeur : ce qui est un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus, deux jours après, de quelque chose de pis. Comme il y avait eu des particuliers qui avaient fait du bruit dans les assemblées de l'hôtel-de-ville, à cause de l'intérêt qu'ils avaient dans les rentes, ils appréhendaient d'en être recherchés, et ils souhaitèrent, peu de temps après que M. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une amnistie. J'en parlai à M. le cardinal, qui n'en fit aucune difficulté, et qui me dit même dans le grand cabinet de la reine, en me montrant le cordon de son chapeau qui était à la fronde : *Je serai moi-même compris dans cette amnistie.*

Au retour de ces voyages du roi, ce ne fut plus cela. Il me proposa une abolition dont le titre seul eût noté cinq ou six officiers du Parlement, qui avaient été syndics, et peut-être mille ou deux mille des plus notables bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces considérations, qui paraissaient n'avoir point de réplique. Il contesta, il remit, il éluda; il fit les deux voyages de Normandie et de Bourgogne sans rien conclure; et quoique M. le Prince eût été arrêté dès le 18 janvier, l'amnistie ne fut publiée et enregistrée au Parlement que le 12 mai. Encore ne fut-elle obtenue que sur ce que je fis entendre que, si on ne me l'accordait pas, je poursuivrais à toute rigueur la justice contre les témoins à brevet : chose que l'on appréhendait au dernier point, parce que dans le fond il n'y avait rien de si honteux. Ils en étaient si convaincus, que Canto et Pichon avaient disparu même avant que M. le Prince fut arrêté.

Nous eûmes presque au même temps un autre démêlé sur le sujet des rentes de l'hôtel-de-ville, où d'Emeri, qui ne vécut pas longtemps après, n'oubliait rien de tout ce qui pouvait altérer les rentiers, même sur des sujets où le roi trouvait si peu de profit, que j'eus lieu d'être persuadé qu'il n'agissait ainsi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avaient abandonnés depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus avertis d'ailleurs que l'abbé Fouquet cabalait contre moi chez le menu peuple; qu'il y jetait de l'argent, et semait tous les bruits qui pouvaient me rendre suspect.

La vérité est que tous les subalternes, sans exception, qui appréhendaient une union véritable du cardinal et de moi, et qui croyaient qu'elle serait facile par le mariage de l'aîné Mancini (1) avec mademoiselle de Retz, qui est présentement religieuse, ne songèrent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fûmes raccommodés; et ils y trouvèrent de la facilité, parce que les ménagements que j'étais obligé de garder avec le public pour ne me pas perdre, leur donnaient lieu de les interprêter à leur mode auprès du Mazarin, et aussi parce que la confiance que M. le duc d'Orléans prit en moi, aussitôt après la prison de M. le Prince, devait par elle-même produire dans son esprit une défiance très-naturelle. Goulas, secrétaire des commandements de Monsieur, rétabli dans sa maison par la disgrâce de La Rivière qui l'en avait chassé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'intérêt qu'il avait à affaiblir auprès de son maître, par le moyen de la Cour, ma faveur naissante, qu'il s'imaginait traverser la sienne. Remarquez que je n'avais pas recherché cette faveur, que je connaissais pour très-fragile et pour périlleuse, par l'humeur de Monsieur, et parce que je n'ignorais pas que l'ombre même d'un cabinet, dont on ne peut empêcher les faiblesses, n'est pas bonne à un homme dont la principale force consiste dans la réputation publique. Ma pensée avait été de lui produire le président Bellièvre, parce qu'il lui fallait toujours quelqu'un qui le gouvernât : mais il ne prit pas le change. Il avait de l'aversion pour sa mine trop fine et trop

(1) N... Mancini, tué en 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine. Il était fils de Michel-Laurent Mancini, et de Hieronime Mazarini, sœur du cardinal.

bourgeoise, disait-il. Le cardinal qui croyait, et avec raison, Goulas trop dépendant de Chavigni, balança trop au choix : car si d'abord il eût soutenu Beloi, ami de Goulas, je crois qu'il eût réussi. Quoi qu'il en soit, le sort tomba sur moi, et j'en fus presque aussi fâché que la Cour, pour les raisons marquées, et parce que cette sujétion contraignait mon libertinage, qui était extrême et hors de raison.

Un autre incident me brouilla avec M. le cardinal. Le comte de Montross (1), Ecossais et chef de la maison de Graham, le seul homme du monde qui m'ait jamais rappelé l'idée de certains héros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque, avait soutenu le parti du roi d'Angleterre dans son pays, avec une grandeur d'âme qui n'en avait point de pareille en ce siècle. Il battit les parlementaires, quoiqu'ils fussent victorieux partout ailleurs, et il ne désarma qu'après que le roi son maître se fut jeté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu avant la guerre civile, et je fis connaissance avec lui par un Ecossais qui était à moi, et qui se trouvait un peu son parent. Je trouvai lieu de le servir dans son malheur. Il prit de l'amitié pour moi, et cette amitié l'obligea de s'attacher à la France plutôt qu'à l'Empire, quoique l'Empire lui offrît l'emploi de feld-maréchal, qui est une charge très-considérable. Je fus l'entremetteur des paroles que M. le cardinal lui donna, et qu'il n'accepta que pour le temps où le roi d'Angleterre n'avait pas besoin de son service. Il fut, en effet, redemandé quelques jours après par un billet de sa main, qu'il porta au cardinal qui le loua de son procédé, et lui dit en termes formels, que l'on demeurerait fidèlement dans les engagements qui avaient été pris.

Mylord Montross repassa en France deux ou trois mois après que M. le Prince eût été arrêté, et amena avec lui près de cent officiers, la plupart gens de qualité et tous de service. M. le cardinal ne le connut plus alors (2). Ne trouvez-vous pas que je n'avais point sujet d'être satis-

(1) Jacques Graham, marquis de Montross. Les rebelles d'Angleterre le firent exécuter à Edimbourg, au mois de mai 1650.

(2) On peut voir là-dessus l'*Histoire des guerres civiles d'Angleterre*, par Mylord Clarendon.

fait? Je travaillai néanmoins de bonne foi à suppléer dans le Parlement et dans le peuple à toutes les fausses démarches, que l'ignorance du cardinal et l'insolence de Servien leur firent faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plupart, et s'il eût plu à la Cour de se ménager, M. le Prince eût eu, au moins pour assez longtemps, beaucoup de peine à se relever : mais rien n'est plus rare et plus difficile aux ministres que ce ménagement, dans le calme qui suit immédiatement les grandes tempêtes, parce que la flatterie y redouble, et que la défiance n'y est pas éteinte.

Ce calme pourtant ne pouvait porter ce nom que par la comparaison du passé; car le feu recommençait à s'allumer de bien des côtés. Le maréchal de Brézé, un homme de très-petit mérite, s'était étonné à la première déclaration qui fut enregistrée au Parlement, et il envoya assurer le roi de sa fidélité; mais il mourut aussitôt après : et Dumont, que vous voyez à M. le Prince, et qui commandait sous lui dans Saumur, crut qu'il était de son honneur ne ne pas abandonner les intérêts de madame la Princesse, fille de son maître. Il se déclara pour le parti, dans l'espérance que M. de La Rochefoucauld, qui, sous prétexte des funérailles de M. son père, avait fait une grande assemblée de noblesse, le secourrait; mais Loudun dont il avait fait dessein de se rendre maître lui ayant manqué, et cette noblesse s'étant dissipée, Dumont rendit la place à Cominges (1) à qui la reine en avait donné le gouvernement.

Madame de Longueville et M. de Turenne firent un traité avec les Espagnols. Le dernier joignit leur armée qui entra en Picardie et assiégea Guise, après avoir pris Le Catelet. Bridieu, qui en était gouverneur, la défendit très-bien, et le comte de Clermont, cadet de Tonnerre, s'y signala. Le siége dura dix-huit jours, et le manquement de vivres obligea l'archiduc à le lever. M. de Turenne avait fait quelques troupes avec l'argent que les Espagnols venaient de lui accorder par son traité, et les avait grossies du dé-

(1) François de Cominges, seigneur de Guitaut, capitaine des gardes de la reine Anne d'Autriche, mort en 1663. Je crois que celui dont il est parlé ici, c'est Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, connu à la Cour sous le nom de *comte de Cominges*, gouverneur de Saumur et capitaine des gardes, en survivance à son oncle François, qu'on appelait à la Cour, le *vieux Guitaut*. (*Note du premier éditeur.*)

bris de celles qui avaient été dans Bellegarde. Le plupart des officiers de celles qui étaient sous le nom de MM. les princes, l'avaient joint avec MM. de Bouteville, de Coligni, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de Persan (1), de La Moussaie, de La Suze, de Saint-Ibal, de Cugnac, de Chavagnac (2), de Guitaut, de Mailli, de Meille, les chevaliers de Foix et de Grammont.

Cette nuée qui grossissait devait faire faire réflexion à M. le cardinal sur l'état de la Guienne, où la pitoyable conduite de M. d'Epernon avait jeté les affaires, que rien ne pouvait démêler que son éloignement. Mille démêlés particuliers, dont la moitié ne venait que de la ridicule chimère de sa principauté roturière, l'avaient brouillé avec le Parlement et avec les magistrats de Bordeaux, qui pour la plupart n'étaient pas plus sages que lui. Mazarin qui, à mon sens, était en cela plus fou encore que tous les deux, prit sur le compte de l'autorité royale tout ce qu'un habile ministre eût pu imputer, sans inconvénients et même à l'avantage du roi, aux deux partis.

Un des plus grands malheurs que l'autorité despotique des ministres du dernier siècle ait causés dans l'Etat, c'est la pratique que leurs intérêts particuliers mal entendus y ont introduite, de soutenir toujours le supérieur contre l'inférieur. Cette maxime est de Machiavel, que la plupart des gens qui le lisent n'entendent pas, et que les autres croient avoir été habile, parce qu'il a toujours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile, et il s'est très-souvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. M. le cardinal était sur ce point d'autant plus aveugle, qu'il avait une passion effrénée pour l'alliance de M. de Candale, qui n'avait rien de grand que les canons. Et M. de Candale, dont le génie était au-dessous du médiocre, était gouverné par l'abbé d'Estrées (3), présentement cardinal, qui a été dès son enfance l'esprit du monde le plus visionnaire et le plus inquiet. Tous ces caractères différents faisaient un galimatias inex-

(1) ..... de Vaudetar, marquis de Persan.

(2) Gaspard, comte de Chavagnac.

(3) César d'Estrées, alors abbé de Long-Pont, de Saint-Germain-des-Prés, etc., et ensuite évêque et duc de Laon, cardinal en 1671, et chevalier de l'ordre, etc., mort le 18 décembre 1714, âgé de près de 87 ans.

plicable dans les affaires de la Guienne, et je ne pense pas que pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroi, infusé dans la cervelle du cardinal de Richelieu, eût même été assez bon. Monsieur conçut la suite de cette confusion : il m'en parla un jour en se promenant dans le jardin du Luxembourg, et me pressa d'en parler au cardinal. Je m'en excusai, sur ce qu'il voyait comme moi qu'il n'y avait entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le maréchal d'Estrées et par Senneterre. Il les trouva dans les mêmes sentiments que lui, bien qu'ils fussent attachés à la Cour, et même Senneterre, très-aise de ce que Monsieur l'assurait que j'y étais comme lui avec les plus sincères et les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le cardinal, avec qui je n'avais pas encore rompu ouvertement. Il m'en parla donc, et me trouva très-bien disposé, parce que je voyais que notre division grossirait en moins de rien le parti de M. le Prince, et jetterait les choses dans une confusion où la bonne conduite n'aurait plus de part, parce que l'on ne pourrait prendre son parti qu'avec précipitation. J'allai donc avec M. de Senneterre chez M. le cardinal, qui m'embrassa avec tendresse. Il mit son cœur sur la table, (c'était son terme,) il m'assura qu'il me parlerait comme à son fils. Je n'en crus rien : je l'assurai que je lui parlerais comme à mon père, et je lui tins parole. Je lui dis que je n'avais au monde aucun intérêt personnel que celui de sortir des affaires publiques sans nul avantage : mais qu'aussi par la même raison, je me sentais obligé plus qu'un autre à en sortir avec dignité et avec honneur : que je le suppliais de faire réflexion sur mon âge, qui, joint à mon incapacité, ne lui pouvait donner aucune jalousie à l'égard de la première place : que je le conjurais en même temps de considérer que la dignité que j'avais dans Paris était plus avilie qu'elle n'était honorée par cette espèce de tribunat du peuple, que la seule nécessité rendait supportable ; et qu'il devait juger que cette considération toute seule serait capable de me donner de l'impatience pour sortir de la faction, quand il n'y en aurait pas eu mille autres qui m'en faisaient naître le dégoût à chaque instant. Que pour ce qui était du cardinalat qui lui

pouvait faire quelque ombrage, je lui allais découvrir avec sincérité quels avaient été et quels étaient encore mes mouvements sur cette dignité; que je m'étais mis follement dans la tête qu'il serait plus glorieux de l'abattre que de la posséder; qu'il n'ignorait pas que j'avais fait paraître quelques étincelles de cette vision dans les occasions; que M. d'Agen m'en avait guéri en me faisant voir, par de bonnes raisons, qu'elle n'avait jamais réussi à ceux qui l'avaient eue; que cette circonstance lui faisait au moins connaître que l'avidité pour la pourpre n'avait pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années; qu'elle y était encore assez médiocre; que j'étais persuadé qu'il était assez difficile qu'elle manquât dans les temps à un archevêque de Paris; mais que je l'étais encore davantage, que la facilité qu'il aurait à l'obtenir dans les formes, et par les actions purement de sa profession, lui feraient tourner à honte les autres moyens qu'il emploierait pour se la procurer; que je serais au désespoir qu'il y eût sur ma pourpre une seule goutte du sang qui avait été répandu dans la guerre civile, et que j'étais résolu de sortir absolument de tout ce qui s'appelle intrigue, avant que de faire ni de souffrir un pas qui y eût le moindre rapport; qu'il savait que par la même raison je ne voulais ni argent ni abbaye; et qu'ainsi j'étais engagé par les déclarations publiques que j'avais faites sur tous ces chefs, à servir la reine sans intérêt; que le seul intérêt qui me tenait en cette disposition était de finir avec honneur, et de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, mais avec sûreté; que je ne lui demandais pour cet effet que l'accomplissement de ce qui était encore plus du service du roi que de mon avantage particulier; qu'il savait que dès le lendemain que M. le Prince fut arrêté, il m'avait fait porter aux rentiers telles et telles paroles, et que je voyais qu'au préjudice de ces paroles on affectait tout ce qui pouvait persuader à ces gens-là que j'agissais de concert avec la Cour pour les tromper; que j'étais averti que Ondedei avait dit à certaine heure chez M. Dempus, que le pauvre M. le cardinal avait failli à se laisser surprendre par M. le coadjuteur; mais qu'on lui avait bien ouvert les yeux, et qu'on me taillait une besogne à laquelle je ne m'attendais

pas; que je ne doutais point que l'accès que j'avais auprès de Monsieur ne lui fît peine; mais qu'il devait être informé que je ne l'avais recherché en aucune façon, et que j'en voyais les inconvénients. Je m'étendis beaucoup en cet endroit, qui est le plus difficile à comprendre pour un homme de cabinet : ces sortes de gens-là en sont toujours si entêtés, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la considération n'y consiste. La conversation dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir, et je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'heure de la mort. La vérité jette, lorsqu'elle est arrivée à un certain point, une sorte d'éclat auquel on ne peut plus résister : mais je n'ai jamais vu d'homme qui fît si peu d'état de la vérité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occasion à un point que M. de Senneterre, qui était présent, en fut étonné. Il me pressa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuses suites des mouvements de la Guienne. Je le fis, et je lui représentai que s'il s'opiniâtrait à soutenir M. d'Epernon, le parti de MM. les princes ne manquerait pas cette occasion; que si le Parlement de Bordeaux s'y engageait, nous perdrions peu à peu celui de Paris; qu'après un aussi grand embrasement le feu ne pourrait pas être assez éteint en cette capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en restât encore beaucoup sous la cendre; que les factieux y auraient beau champ pour faire appréhender le contre-coup du châtiment d'un corps coupable d'un crime, dont la Cour ne nous tenait pas même purgés que depuis deux ou trois mois. Senneterre appuya mon sentiment avec vigueur, et nous ébranlâmes le cardinal, qui avait été averti la veille que M. de Bouillon commençait à remuer dans le Limousin, où M. de La Rochefoucauld l'avait joint avec quelques troupes; qu'il avait enlevé à Brives la compagnie des gendarmes du prince Thomas, et qu'il avait tenté d'en faire autant aux troupes qui étaient dans Tulle. Ces nouvelles obligèrent Son Excellence à faire réflexion sur ce que nous lui disions : il nous parut moins rétif, et M. le maréchal d'Estrées qui le vit un quart-d'heure après, nous dit à l'un et à l'autre le lendemain au matin, qu'il l'avait trouvé convaincu de ma bonne foi et de ma sincérité, et qu'il lui avait répété à diverses

reprises : *Dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat.* Ces dispositions donnèrent lieu à ces deux hommes, très-corrompus d'ailleurs, mais qui cherchaient leur repos particulier dans le repos public, parce qu'ils étaient fort vieux, de songer à trouver les moyens de nous unir intimement, le cardinal et moi. Ils lui proposèrent pour cet effet le mariage de son neveu avec ma nièce. Il y donna les mains de bon cœur : mais je m'en éloignai à proportion, ne pouvant pas me résoudre à ensevelir ma maison dans celle du Mazarin, et n'estimant pas assez la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je répondis civilement aux oublieux (on appelait ainsi ces messieurs, parce qu'ils allaient d'ordinaire entre huit ou neuf heures du soir dans les maisons où ils négociaient quelque chose, et ils négociaient toujours), je leur répondis, dis-je, civilement, mais négativement. Comme ils ne souhaitaient pas la rupture entre nous, ils colorèrent si adroitement le refus, qu'il ne produisit point d'aigreur : et comme ils avaient tiré de moi que j'aurais une grande joie d'être employé à la paix générale, ils firent si bien que le cardinal, de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, et de la meilleure grâce du monde.

Le maréchal d'Estrées se servit habilement de ce bon intervalle, pour le rétablissement de M. de Châteauneuf (1) dans sa commission de garde-des-sceaux, dont le cardinal de Richelieu l'avait dépouillé. On l'avait ensuite tenu prisonnier treize ans dans le château d'Angoulême. Cet homme avait vieilli dans les emplois, et s'y était acquis beaucoup de réputation, à laquelle sa longue disgrâce donna même beaucoup d'éclat. Il était proche parent du maréchal de Villeroi. Le commandeur de Jars avait été sur l'échafaud de Troyes pour ses démêlés avec le cardinal de Richelieu. Il était alors âgé de 72 ans : mais sa santé forte et vigoureuse, sa dépense splendide, son désintéressement parfait en tout ce qui ne passait pas le médiocre, et son humeur brusque et féroce qui paraissait franche, suppléaient à son âge, et faisaient qu'on ne le regardait pas encore

(1) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, né en 1580. On lui ôta les sceaux en 1633, après les avoir tenus un peu plus de deux ans. On les lui rendit le 2 mars 1650. Il mourut le 17 septembre 1653.

comme un homme hors d'œuvre. Le maréchal d'Estrées, qui vit que le cardinal se mettait dans l'esprit de se rétablir dans le public, en accommodant les affaires de Bordeaux, et en remettant l'ordre dans les rentes, prit le temps de cette verve, pour ainsi dire, qui ne durerait pas longtemps, disait-il, pour lui persuader qu'il fallait couronner l'œuvre par la dégradation du chancelier, odieux au public ou plutôt méprisé, à cause de son penchant naturel à la servitude qui obscurcissait la grande capacité qu'il avait pour cette dignité, et par l'installation de M. de Châteauneuf dont le seul nom honorerait le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le maréchal d'Estrées nous vint dire, à M. de Bellièvre et à moi, qu'il voyait jour à ce changement. Je ne connaissais M. de Châteauneuf que par réputation, je ne me pouvais figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place un esprit aussi bien fait pour le ministère, et ma surprise qui n'eut point d'autres causes que celle-là, fut interprétée par le maréchal, comme l'effet de mon appréhension que ce ne fût un génie tout aussi bien fait pour un cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le soir à M. le président de Bellièvre, qui sachant mes intentions, l'assura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas persuadé : au contraire, il le fut si peu qu'il ne cessa point d'être surpris, et pour lever l'obstacle qu'il eut peur que je ne fisse à son ami, il m'apporta une lettre de sa part, par laquelle il m'assurait de ne jamais songer au cardinalat avant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étais nullement attiré. On l'ornait d'une période à chaque mot que je disais pour m'en défendre : on le fit pour moi à madame de Chevreuse, à Noirmoutier, à Laigues et à douze ou quinze autres. Le bonhomme s'aida ainsi de tout le monde, et tout le monde l'aida. Le cardinal le fit garde-des-sceaux, non pour couronner les deux grands desseins de l'accommodement de Bordeaux et du rétablissement des rentes; mais au contraire pour autoriser par un nom de réputation la conduite toute opposée qu'il avait prise à la persuasion des subalternes, qui appréhendaient surtout notre réunion, et la résolution de pousser le Parlement de Guienne, et de

décréditer dans Paris les frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui servirait à réparer un peu à l'égard du public le tort qu'il s'y faisait en donnant la surintendance des finances, vacante par la mort d'Emeri, au président de Maisons, dont la probité était moins que problématique. Enfin il voulait m'opposer dans le besoin un rival illustre pour le cardinalat. Senneterre qui était attaché à la Cour, et même au cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui : *Cet homme se perdra, et perdra peut-être l'Etat, pour les beaux yeux de M. de Candale.*

Le jour que Senneterre prononça cet oracle, les nouvelles arrivèrent que MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld avaient fait entrer dans Bordeaux madame la Princesse et M. le Duc, que le cardinal avait laissé entre les mains de madame sa mère, au lieu de le faire nourrir auprès du roi, comme Servien le lui avait conseillé. Le Parlement de cette ville, dont le plus sage et le plus vieux jouait en ce temps-là gaiement tout son bien en une soirée, sans faire tort à sa réputation, eut en une même année deux spectacles assez extraordinaires. Il vit un prince et une princesse du sang à genoux au bureau, lui demandant justice : et il fut assez fou, si on peut parler ainsi d'une compagnie en corps, pour faire exposer sur le même bureau une hostie consacrée, que des soldats des troupes de M. d'Epernon avaient laissé tomber d'un ciboire qui avait été volé.

Le Parlement de Bordeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avait donné entrée à M. le Duc : mais il garda pourtant beaucoup plus de mesures, qu'il n'appartenait au climat gascon et à l'humeur où il était contre M. d'Epernon. Il ordonna que madame la Princesse, M. le Duc, MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld, auraient la liberté de demeurer dans Bordeaux, à condition qu'ils donneraient leur parole de n'y rien entreprendre contre le service du roi, et que cependant la requête de madame la Princesse serait envoyée à Sa Majesté et que très-humbles remontrances lui seraient faites sur la détention de MM. les princes. Le président de Gourgues dépêcha un courrier à Senneterre son ami, avec un lettre de treize pages en chiffres, par laquelle il lui mandait que son Parlement n'était pas

si emporté qu'il ne demeura dans la fidélité, si le roi voulait révoquer M. d'Epernon; qu'il lui en donnait sa parole; que ce qu'il avait fait jusque-là n'était qu'à cette intention; mais que si l'on différait il ne répondait plus de la compagnie, et beaucoup moins du peuple, qui, ménagé et appuyé comme il l'était par le parti des princes, se rendrait même dans peu maître du Parlement. Senneterre n'oublia rien pour faire que le cardinal profita de cet avis. M. de Châteauneuf fit des merveilles, et voyant que le cardinal ne répondait à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bordeaux, qui avait donné retraite à des gens condamnés par une déclaration du roi; il lui dit brusquement : *Partez demain, monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déjà sur la Garonne.* Le succès fit voir que M. de Châteauneuf avait raison de conseiller le radoucissement, et qu'on eût mieux fait de ne pas tant presser l'exécution. Car quoiqu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bordeaux, qui allait même jusqu'à la fureur, il résista pourtant longtemps aux emportements du peuple animé par M. de Bouillon, et donna arrêt pour faire sortir de la ville Don Joseph Osorio qui était venu d'Espagne avec MM. de Silleri et de Vassé, que M. de Bouillon y avait envoyés pour traiter. Il fit plus, il défendit qu'aucun de son corps ne rendit visite à aucun de ceux qui avaient eu commerce avec les Espagnols, non pas même à madame la Princesse. La populace ayant entrepris de le faire opiner de force pour l'union avec les princes, il arma les jurats, qui la firent retirer à coups de mousquet. Cette résistance du Parlement de Bordeaux a été traitée de simulée par presque tout le monde; mais elle m'a été confirmée pour véritable et pour très-sincère par M. de Bouillon, qui m'a dit plusieurs fois depuis, que si la Cour n'eût point poussé les choses, on eût eu de la peine à les porter à l'extrémité. Ce qu'il y a de certain est qu'on crut à la Cour que tout ce que faisait ce Parlement n'était que grimace : qu'au retour de Compiègne où le roi était allé dans le temps du siége de Guise, pour donner par sa présence de la vigueur à l'armée commandée par le maréchal du Plessis-Praslin, on résolut d'aller en Guienne : que ceux qui en représentèrent les conséquences, passè-

rent pour des factieux qui ne voulaient pas que l'on fît un exemple de leurs semblables, et qui avaient correspondance avec ceux de Bordeaux : que tout ce que l'on dît des suites prochaines et des influences immédiates que ce voyage aurait dans le Parlement de Paris, passa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on voulait faire, et auquel on ne pourrait pas réussir : et que quand Monsieur s'offrit d'aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvu qu'on lui donna parole de révoquer M. d'Epernon, on lui dit pour toute réponse, qu'il était de l'honneur du roi de le maintenir dans son gouvernement.

Je vous ai déjà dit que la tendresse du cardinal pour moi ne dura pas longtemps. Senneterre qui était de son naturel grand rhabilleur, ne voulut pas laisser partir la Cour sans mettre un peu d'onction (c'était son mot) à ce qui n'était, disait-il, qu'un pur mal entendu. La vérité est que le cardinal ne se pouvait plaindre de moi, et que je me voulais encore moins plaindre de lui, quoique j'en eusse sujet. On se raccommode plus aisément quand on est disposé à ne se point plaindre, que quand on l'est à se plaindre, quoiqu'on n'en ait pas de sujet. Je l'éprouvai en cette rencontre. Senneterre dit au premier président qu'un mot que la reine avait dit à monsieur le cardinal à la louange de ma fermeté, lui avait frappé l'esprit d'une telle manière, qu'il n'en reviendrait jamais. Il ne laissa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable, avant qu'il partît pour la Guienne. Il affecta même de me laisser le choix d'un prévôt des marchands, ce qui fut honnête en apparence, mais un coup habile en effet; car il avait reconnu que le précédent, qui y avait été mis de sa main, lui avait été inutile : cependant il n'oublia rien le même jour pour nous brouiller, M. de Beaufort et moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre plus haut.

Vous avez vu que la reine avait désiré que je ne m'ouvrisse point avec M. de Beaufort, du dessein qu'elle avait d'arrêter messieurs les princes. Le jour que ce dessein fut exécuté, ce qui fut sur les six heures du soir, madame de Chevreuse nous envoya quérir sur le midi, lui et moi, et nous le découvrit comme un grand secret que la reine lui eût commandé de nous communiquer à l'issue de la

messe. M. de Beaufort le prit pour bon ; je le menai dîner chez moi, je l'amusai toute l'après-dînée à jouer aux échecs, je l'empêchai d'aller chez madame de Montbazon, et M. le Prince fut arrêté avant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colère, et dit à M. de Beaufort tout ce qui pouvait lui faire croire qu'on l'avait joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclaircis avec lui devant elle : je lui tirai de ma poche les patentes de l'amirauté. Il m'embrassa, madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement. Ainsi finit l'histoire.

M. le cardinal prit en gré de la renouveler deux ou trois jours avant qu'il partît pour Bordeaux. Il témoigna une merveilleuse amitié à madame de Montbazon, lui fit des confidences extraordinaires, et après de grands détours, tout aboutit à lui exagérer la douleur qu'il avait eue, d'avoir été obligé, par les instances de madame de Chevreuse et du coadjuteur, à lui faire une finesse de la prison de MM. les princes. M. de Beaufort, à qui le président de Bellièvre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'était qu'un artifice, me dit en présence de madame de Montbazon : *Soyez alerte, je gage qu'on se voudra bientôt servir de mademoiselle de Chevreuse pour nous brouiller.*

Le roi partit pour la Guienne dans les premiers jours de juillet, et M. de Mazarin apprit un peu avant son départ, que le bruit de son voyage avait produit par avance tout ce qu'on lui avait prédit ; que le Parlement de Bordeaux avait accordé l'union avec MM. les princes, et qu'il avait député vers le Parlement de Paris : que ce député avait ordre de ne voir ni le roi ni les ministres : que MM. de La Force (1) et de Saint-Simon (2), étaient sur le point de se déclarer (ils ne persistèrent pas) : et que toute la province était prête à se soulever. La consternation du cardinal fut extrême. Il se recommanda même aux moindres frondeurs, et cela avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement ; la Cour

(1) Armand Nompar de Caumont, duc de La Force, créé maréchal de France en 1652, et mort en 1675.

(2) Claude de Saint-Simon, gouverneur de la ville, château et comté de Blaye, etc. Il avait été favori de Louis XIII, et il mourut en 1693, âgé de 85 ans.

lui laissa M. Le Tellier pour surveillant. M. le garde-des-sceaux et M. le premier président entraient au conseil. On m'y offrit place, et je ne jugeai pas à propos de l'accepter. Tout le monde sans exception s'y trouva fort embarrassé, parce que nous y demeurâmes dans un état où il était impossible de ne pas broncher de côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guienne.

Aussitôt que le roi fut à la portée, M. de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, qui avait branlé, vint à la Cour, et M. de La Force, avec qui M. de Bouillon avait aussi traité, demeura dans l'inaction : mais Dognon (1), qui commandait dans Brouage, et qui devait toute sa fortune au feu duc de Brézé, s'en excusa sous prétexte de la goutte. Les députés du Parlement de Bordeaux furent au-devant de la Cour à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes, pour y recevoir le roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent qu'un de leurs priviléges était de garder la personne des rois quand ils étaient dans leur ville. Le maréchal de La Meilleraie s'avança entre la Dordogne et la Garonne : il prit le château de Vaire, où Pichon commandait trois cents hommes pour les Bordelais, et le cardinal le fit pendre à Libourne, à cent pas du logis du roi. M. de Bouillon fit pendre, par représailles, Canolle, officier dans l'armée de M. de La Meilleraie. Il attaqua ensuite l'île de Saint-Georges, qui fut peu défendue par La Mothe de Las, et où le chevalier de La Valette (2) fut blessé à mort : il assiégea après cela Bordeaux dans les formes, et ensuite, d'un grand combat, il emporta le faubourg de Saint-Surin, où Saint-Mesgrin et Roquelaure, lieutenants généraux dans l'armée du roi, firent très-bien. M. de Bouillon n'oublia rien de tout ce qu'on pouvait attendre d'un sage politique et d'un grand capitaine. M. de La Rochefoucauld signala son courage dans tout le cours de ce siége, et particulièrement à la défense de la demi-lune où il y eut assez de carnage, mais il fallut enfin cé-

(1) Louis Foucaut, comte de Dognon, gouverneur de Brouage, et créé maréchal de France en 1653. Il mourut en 1659.

(2) Jean-Louis de La Valette, dit le *chevalier de La Valette*, fils naturel du duc d'Epernon (Jean-Louis de Nogaret) et frère du côté gauche de Bernard de Nogaret. Il mourut en 1650.

der au plus fort. Le Parlement et le peuple ne voyant pas le secours d'Espagne, obligèrent les gens de guerre à capituler, ou pour mieux dire, à faire une espèce de paix. Gourville, qui alla trouver de la part des assiégés la Cour, qui s'était avancée à Bourg, et les députés du Parlement convinrent de ces conditions : que l'amnistie générale serait accordée à tous ceux qui avaient pris les armes, et négocié avec l'Espagne sans exception : que tous les gens de guerre seraient licenciés, à la réserve de ceux qu'il plairait au roi de retenir à sa solde : que madame la Princesse avec M. le Duc demeurerait, ou en Anjou dans l'une de ses maisons, ou à Mouzon, à son choix; à condition que si elle choisissait Mouzon qui était fortifié, elle n'y tiendrait pas plus de 200 hommes de pied et 60 chevaux : que M. d'Epernon serait révoqué du gouvernement de Guienne.

Madame la Princesse vit le roi et la reine; et dans cette entrevue il y eut de grandes conférences de MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld avec M. le cardinal. Ce qui obligea le cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine et plus entière de Bordeaux, sur l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raisons.

Les coups de canons que l'on tira à Bordeaux avaient porté jusqu'à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu. Aussitôt que le roi fut parti, Voisin, conseiller et député de ce Parlement, demanda audience à celui de Paris. On pria Monsieur d'y venir prendre sa place; et comme j'étais averti qu'il y avait bien du feu à l'apparition de ce député, je dis à Monsieur que je croyais qu'il serait à propos qu'il concertât avec M. le garde-des-sceaux et avec M. Le Tellier. Il les envoya quérir à l'heure même, et il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le garde-des-sceaux ne put, ou ne voulut pas concevoir que le Parlement pût seulement songer à délibérer sur une proposition de cette nature. Je considérai sa sécurité comme une hauteur d'un ministre accoutumé au temps du cardinal de Richelieu : mais vous verrez qu'elle avait un autre principe. Quand je m'aperçus que M. Le Tellier, qui n'était plus en colère, parlait sur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un et l'autre disaient;

et Monsieur, qui connaissait mieux le terrain, s'en mettant en colère contre moi, je lui proposai de prendre le sentiment du premier président. Il y envoya sur-le-champ M. Le Tellier, qui revint très-convaincu de mon opinion, et qui dit nettement à Monsieur, que celle du premier président était qu'il passerait du bonnet à entendre le député. Vous remarquerez que lorsque les députés de la compagnie avaient été recevoir les commandements du roi à son départ, le garde-des-sceaux leur avait dit en sa présence que ce député n'était qu'un envoyé des séditieux et non pas du Parlement.

Il se trouva le lendemain que l'avis du premier président était bon. Quoique Monsieur eût dit d'abord que le roi avait commandé à M. d'Epernon de sortir de la Guienne, et de venir au-devant de lui sur son passage, dans la vue de traiter les affaires avec douceur, et d'agir en père plutôt qu'en roi, il n'y eut pas dix voix à ne pas recevoir le député. On le fit entrer à l'heure même, il présenta la lettre du Parlement de Bordeaux, il harangua et même avec éloquence, il mit sur le bureau les arrêts rendus par sa compagnie, et il conclut par la demande de l'union.

On opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, et l'on conclut à faire registre de ce que Monsieur avait dit touchant l'ordre du roi à M. d'Epernon; que le député de Bordeaux donnerait sa créance par écrit, laquelle serait présentée au roi par les députés du Parlement de Paris, qui supplie très-humblement la reine de donner la paix à la Guienne. La délibération fut assez sage, on ne s'emporta point; mais ceux qui connaissaient le Parlement virent clairement, à l'air plutôt qu'aux paroles, que celui de Paris ne voulait pas la perte de celui de Bordeaux. Monsieur me dit dans son carrosse au sortir du Palais : « Les flatteurs du cardinal lui manderont que tout va bien, et je ne sais s'il n'aurait pas été à propos qu'il eût paru aujourd'hui plus de chaleur. » Il devina; car le garde-des-sceaux me dit à moi-même ensuite que ce que le premier président avait mandé à Monsieur la veille, n'était qu'un effet de la passion qu'il avait de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connaissait pas, et ce n'était pas là son faible.

Le garde-des-sceaux fit le même jour une faute plus considérable que celle-là. La lettre du Parlement de Bordeaux contenait une plainte contre les violences de Foulai, maître des requêtes, et intendant de justice en Limousin; et la compagnie ordonna sur cet article que Foulai serait ouï. Le garde-des-sceaux crut qu'il y allait de l'autorité du roi de le soutenir au moins indirectement. Il aposta Menardeau, conseiller de la grande chambre, habile homme, mais décrié à cause du mazarinisme, pour présenter une requête de récusation contre le bonhomme Broussel, qui en avait rapporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récusa de sa part Menardeau, et ces contestations tinrent les chambres assemblées cinq ou six jours. Monsieur ayant appris que le président de Gourgues était arrivé à Paris avec un conseiller nommé Guyonnet, envoyé par sa compagnie pour chef de la députation, le voulut voir, de l'avis de M. Le Tellier, qui connaissait mieux que tout ce qui était à la Cour, la conséquence des mouvements de Guienne. Je m'imaginai, car je ne l'ai jamais su au vrai, qu'il avait reçu quelques ordres secrets de la Cour, qui lui donnaient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous allez voir : car je doute, de l'humeur dont il était, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui-même. Il l'assurait pourtant, je m'en rapporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur que son avis serait que Son Altesse Royale assurât dès le lendemain les députés que le roi avait envoyés à M. d'Epernon à Loches, qu'on lui ôterait même le gouvernement de la Guienne, pour satisfaire l'aversion des peuples; qu'on donnerait une amnistie générale à MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld; qu'il souhaitait qu'ils écrivissent à leur compagnie les propositions qu'il leur faisait, et qu'ils l'assurassent qu'il irait lui-même, si elle le désirait, les négocier à la Cour. Monsieur me commanda d'aller conférer de sa part avec M. le premier président, qui m'embrassa, ne doutant non plus que moi que le cardinal ne fût obligé, par les difficultés qu'il trouvait en Guienne, à prendre le parti de faire faire ces propositions par Monsieur, afin de couvrir et son imprudence et sa légèreté. Il me parut très-persuadé qu'elles adouciraient beaucoup le Parlement; et comme il sut que Monsieur les avait faites aux députés de

Bordeaux, il envoya les gens du roi dans les chambres des enquêtes dire au nom de Son Altesse Royale qu'elle les avait mandées ce matin, pour leur ordonner de dire à la compagnie qu'il n'était pas nécessaire qu'elle s'assemblât, parce qu'il était en traité avec les députés du Parlement de Bordeaux. Ce procédé choqua les enquêtes : elles prirent leurs places tumultuairement dans la grande chambre, et le plus ancien de leurs présidents dit à M. le premier président, que l'ordre n'était pas de porter des paroles aux chambres par les gens du roi, et que quand il y avait une proposition, elle devait être faite en pleine assemblée du Parlement. Le premier président surpris ne la put pas refuser, et pour la différer au moins jusqu'au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'était pas du respect d'opiner, ni même la possibilité de le faire, puisqu'il s'agissait d'une proposition qui avait été faite par lui.

Il y eut le soir une scène chez Monsieur, qui mérite votre attention. Il nous assembla M. le garde-des-sceaux, M. Le Tellier, M. de Beaufort et moi, pour savoir nos sentiments sur la conduite qu'il avait à tenir dans le Parlement le lendemain matin. Le garde-des-sceaux soutint d'abord qu'il fallait que Monsieur ou n'y allât point, ou défendît l'assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurât qu'un moment, et qu'après avoir dit à la compagnie son intention, il sortît pour peu qu'il trouvât d'opposition. Cette proposition, qui eût tourné en moins d'un demi-quart d'heure toute la compagnie du côté des princes, si elle eût été exécutée, ne trouva aucune approbation; mais elle ne fut contredite que par M. de Beaufort et par moi, parce que M. Le Tellier, qui en voyait le ridicule comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, pour laisser échauffer la contestation entre le garde-des-sceaux et moi, qu'il était fort aise de brouiller, et pour faire sa cour au cardinal, en lui faisant voir qu'il allait aux avis les plus vigoureux pour son service. Je connus dans la même conversation, que le garde-des-sceaux mêlait dans son humeur brusque et dans ses anciennes maximes, de l'art pour faire aussi sa cour à mes dépens, et pour faire paraître à la reine qu'il se détachait des frondeurs, où il s'agissait de l'autorité royale. Je voyais aussi qu'en me

roidissant contre leurs sentiments, je donnais lieu et à eux et à tous ceux qui voulaient plaire à la Cour, de me traiter d'esprit dangereux, qui cabalait auprès de Monsieur, pour les aliéner, et qui avait intelligence avec les rebelles de Bordeaux. Je considérais d'autre part que si Monsieur suivait leur conseil, il donnerait en peu de semaines le Parlement de Paris à M. le Prince; que Monsieur dont je connaissais la faiblesse, s'y redonnerait lui-même dès qu'il verrait que le public y courrait; que le cardinal y pourrait même revenir, et qu'ainsi je courrais risque de périr par les fautes d'autrui, et par celles-là mêmes par lesquelles je ne pouvais me défendre de m'attirer ou la défiance et la haine de la Cour, ou l'aversion publique, et la honte du mauvais succès, en y consentant. Je ne trouvai de ressource qu'à me remettre au jugement de M. le premier président. M. Le Tellier y alla de la part de Monsieur, et il en revint persuadé que l'on perdrait tout, si l'on ne ménageait le Parlement avec adresse, dans une conjoncture où les serviteurs de M. le Prince n'oubliaient rien pour faire appréhender les conséquences de la perte de Bordeaux.

Je fus encore plus persuadé, au retour de M. Le Tellier, que la complaisance qu'il avait eue pour le garde-des-sceaux, n'était qu'un effet des raisons que je vous ai déjà marquées : car aussitôt qu'il en eut assez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avait pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, et qu'il m'avait commis avec le garde-des-sceaux, il revint à mon avis, sous prétexte de se rendre à celui du premier président, avec une précipitation que Monsieur remarqua et qui l'obligea à me dire dès le soir que Le Tellier n'avait jamais été dans le cœur, d'un autre avis que de celui auquel il disait seulement être revenu.

Monsieur proposa le lendemain au Parlement ce qu'il avait offert aux députés de Bordeaux, en ajoutant qu'il souhaitait que ses offres fussent acceptées dans dix jours, faute de quoi il retirerait sa parole. Vous comprenez que M. Le Tellier non-seulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même consenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de M. le cardinal; et vous con-

cevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propositions que bien à propos. Celle de la destitution de M. d'Epernon eût désarmé la Guienne peut-être pour toujours, et eût imposé silence aux partisans de M. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours avant le départ du roi, qui fut dans les premiers jours de juillet (1) : mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le 8 et le 9 août, et l'on se contenta d'ordonner qu'on en donnerait avis au président de Bailleul et aux autres députés de la compagnie qui étaient partis pour aller à la Cour, et elle n'empêcha pas que, bien que M. d'Orléans menaçât à tous moments de se retirer, si l'on mêlait dans les opinions des matières qui ne fussent pas de la délibération, il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la reine l'élargissement de MM. les princes et l'éloignement du cardinal Mazarin. Le président Viole, passionné partisan de M. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il espérât de le faire passer, car il savait bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarrasser, M. de Beaufort et moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler, et sur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire sans passer en quelque façon pour des Mazarins. Le président Viole servit admirablement M. le Prince en cette occasion, où Bourdet, brave soldat, qui avait été capitaine aux gardes, et qui depuis s'attacha à M. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en maçon avec quatre-vingts officiers de ses troupes qui s'étaient coulées dans Paris, et, ayant ramassé des gens de la lie du peuple, auxquels on avait délivré quelque argent, il vint droit à Monsieur qui sortait, et qui était déjà au milieu de la salle, en criant : *Point de Mazarins, vivent les princes!* Monsieur à cette vision et à deux coups de pistolets que Bourdet tira en même temps, tourna brusquement, et s'enfuit courageusement dans la grande chambre, quelques efforts que M. de Beaufort et moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon rochet, et M. de Beaufort ayant fait ferme avec les gardes de Monsieur et nos gens, repoussa

(1) Année 1650.

Bourdet, et le renversa sur les degrés du Palais. Il y eut deux gardes de Monsieur tués.

Le fracas de la grande chambre était un peu plus dangereux. On s'y assemblait presque tous les jours à cause de l'affaire de Foulai, dont je vous ai déjà parlé, et il n'y avait point d'assemblées où on ne donnât des *bourrades* au cardinal, et où ceux du parti de M. le Prince n'eussent le plaisir deux ou trois fois le jour de nous faire voir au peuple comme des gens qui étaient dans une parfaite union avec lui. Ce qu'il y a de plus admirable est que dans ces mêmes moments le cardinal et ses adhérents nous accusaient d'avoir intelligence avec le Parlement de Bordeaux, parce que nous soutenions que si on ne s'accommodait avec lui, nous donnerions infailliblement celui de Paris à M. le Prince. M. Le Tellier le voyait comme nous, et il nous disait qu'il le mandait tous les jours à la Cour : mais je ne puis vous dire ce qui en était. Le grand-prévôt qui était à la Cour me dit, quand elle fut revenue, que Le Tellier disait vrai, et qu'il le savait de science certaine. Lionne (1) m'a assuré depuis tout le contraire, et qu'il était vrai que Le Tellier avait pressé le retour du roi à Paris; mais pour obvier, disait-il, aux cabales que j'y faisais contre le service du roi. Si j'étais à l'article de la mort, je ne me confesserais pas sur ce point. J'agis en ce temps-là avec toute la sincérité que j'eusse pu avoir, si j'avais été neveu du cardinal Mazarin. Ce n'était pourtant pas pour l'amour de lui, mais je me croyais obligé par les règles de la bonne conduite de m'opposer aux progrès que la faction de M. le Prince faisait, par la mauvaise conduite de ses propres ennemis : et pour m'y opposer avec effet, je me trouvais dans la nécessité de combattre avec autant d'application la flatterie des partisans du ministre, que les efforts des serviteurs de M. le Prince.

Le 3 de septembre (2) le président Le Bailleul revint avec les autres députés; il fit la relation de son voyage à la Cour dans le Parlement, dont la substance fut : que la reine les avait remerciés des bons sentiments que la com-

(1) Hugues de Lionne, marquis de Berni, secrétaire, ministre d'Etat, et ambassadeur, mort en 1671, âgé de 60 ans.
(2) 1650.

pagnie lui avait témoignés; et qu'elle leur avait commandé de l'assurer de sa part qu'elle était très-bien disposée pour donner la paix à la Guienne, et qu'elle l'aurait déjà, si M. de Bouillon, qui avait traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maître de Bordeaux, et n'eût empêché les effets de la bonté du roi.

Les députés du Parlement de Bordeaux entrèrent en même temps dans la grande chambre, et ils firent leurs plaintes en forme, de ce qu'on avait donné si peu de temps de négocier à ceux de Paris, à qui on n'avait pas permis seulement de demeurer deux jours à Libourne, et de ce qu'on les avait laissés trois jours à Angoulême, sans leur donner aucune réponse; en sorte qu'ils avaient été obligés de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avaient lorsqu'ils étaient sortis de Paris. Ce procédé eût porté la compagnie à un grand éclat, si Monsieur, qui l'avait prévu, n'eût pris très-sagement le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avait reçu une lettre de M. l'archiduc, qui lui faisait avoir que le roi d'Espagne ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix; il souhaitait avec passion de la traiter avec lui. Monsieur ajouta qu'il n'avait point voulu faire de réponse que par l'avis de la compagnie. Cette petite pluie fit tomber le vent qui commençait à s'élever dans la grande chambre, et l'on résolut de s'assembler le lundi suivant, pour délibérer sur une proposition de cette importance.

La veille que Monsieur l'apporta au Parlement, elle fut extrêmement discutée dans son cabinet; et l'on convint que selon toutes les apparences elle n'était pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venaient de prendre La Capelle; M. de Turenne les avait joints avec ce qu'il avait pu ramasser d'officiers et de troupes de MM. les princes; le maréchal du Plessis, qui commandait l'armée du roi, n'était pas en état de leur faire tête. Le trompette qui apporta la lettre de l'archiduc à Monsieur, datée du camp de Bazoches auprès de Reims, fit une chamade à la Croix-du-Tiroir, et tint même des discours fort séditieux au peuple. On trouva le lendemain cinq ou six placards affichés en différents endroits de la ville au nom de M. de Turenne, par lesquels il assurait que M. l'archiduc ne venait qu'avec un esprit de

paix. Et dans l'un des placards ces paroles y étaient contenues : « C'est à vous, peuples de Paris, à solliciter vos faux tribuns, devenus enfin pensionnaires et protecteurs du cardinal Mazarin, qui se jouent depuis si longtemps de vos fortunes et de votre repos, et qui vous ont tantôt excités, et tantôt ralentis, tantôt poussés, et tantôt retenus selon leurs caprices, et les différents progrès de leur ambition. »

Vous voyez l'état où étaient les frondeurs, dans une conjoncture où ils ne pouvaient faire un pas qui ne fût contre eux. Monsieur me parla le soir avec une très-grande aigreur contre le cardinal, ce qu'il n'avait jamais fait jusque-là. Il me dit qu'il croyait qu'il lui avait fait proposer par M. Le Tellier ce qu'il avait avancé à la compagnie, pour le décréditer; qu'une disparate pareille ne pouvait pas être l'effet de la pure imprudence; qu'il fallait qu'il y eût de la mauvaise intention; qu'il me voulait découvrir un secret sur lequel il ne s'était jamais expliqué : que le cardinal lui avait fait deux perfidies terribles en sa vie, qu'il y en avait une dont il ne s'ouvrirait jamais à personne. Voici l'autre. Dans l'accommodement qu'il fit avec M. le Prince touchant le Pont-de-l'Arche, il était expressément porté que s'il arrivait que lui, Monsieur, eût quelque chose à démêler avec M. le Prince, il se déclarerait contre lui, et ne marierait même aucune de ses nièces sans le consentement de M. le Prince. Monsieur ajouta encore deux ou trois conditions aussi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre La Rivière, qui le trahissait, me dit-il, pour les deux autres, et qui les trahissait pourtant tous trois. Monsieur continua à s'emporter contre le cardinal jusqu'au point de me dire qu'il perdrait l'Etat en se perdant soi-même, et qu'il nous perdrait tous avec lui; qu'il remettrait M. le Prince sur le trône.

Je vous assure que s'il m'eût plu ce jour-là de pousser Monsieur, je n'eusse pas eu peine à lui faire prendre des vues peu favorables à la Cour; mais je me crus obligé à la conduite contraire, parce que dans l'éloignement où elle était, la moindre apparence qu'il eût donnée de son mécontentement eût été capable de l'empêcher de se rapprocher et peut-être même de la porter à se raccommoder

avec M. le Prince. Je répondis à Monsieur que je n'excusais pas le procédé de M. le cardinal, qui était insoutenable, mais que j'étais persuadé toutefois qu'il n'avait pas un aussi mauvais principe que celui qu'il lui donnait, que je croyais que son premier dessein avait été, connaissant que la présence du roi n'avait pas produit à Bordeaux l'effet qu'on en avait attendu, que son premier dessein, dis-je, avait été de penser sérieusement à l'accommodement, et qu'il avait donné sur cela ses ordres à Le Tellier: que voyant depuis que les Espagnols ne faisaient pas pour le secours de cette ville ce qu'il en avait dû craindre lui-même, il avait changé d'avis dans la vue et dans l'espérance de la réduire : que je ne prétendais pas faire son panégyrique en l'excusant ainsi, mais que je concevais pourtant que l'on devait faire une notable différence entre une faute de cette espèce et celle dont Son Altesse Royale le soupçonnait. Voilà par où je commençai son apologie; je la continuai par tout ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense, et je la finis par l'explication de la maxime qui nous ordonne, *de ne nous pas si fort choquer des fautes de ceux qui sont nos amis, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre qui nous agissons.* Cette dernière considération toucha Monsieur, qui revint à lui presque tout d'un coup, et qui me dit : *Je vous l'avoue, il n'est pas encore temps de mettre à bas Mazarin.* Je remarquai ces paroles, et je les dis le soir au président de Bellièvre, qui me répondit : *Alerte, cet homme peut nous échapper à tous les moments.*

Comme cette conversation avec Monsieur finissait, M. le garde-des-sceaux, M. le premier président, M. d'Avaux, et les présidents Le Coigneux le père, et de Bellièvre, qu'il avait envoyé quérir, entrèrent dans sa chambre avec M. Le Tellier; et comme ils le trouvèrent presque tout ému de l'emportement où il avait été contre le cardinal, et que le premier mot qu'il dit à Le Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avait engagé, et qui avait été si mal secondé par M. le cardinal, toute la compagnie qui m'avait trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé; et quoique je me joignisse de très-bonne foi à ceux qui le suppliaient d'attendre, avant que de se plaindre, le retour

de Coudrai-Montpensier qu'il avait envoyé à la Cour et à Bordeaux touchant les offres qui lui avaient été inspirées par Le Tellier, personne, à la réserve du président de Bellièvre, qui savait ma pensée, ne douta que ce que je disais ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisait croire encore davantage, est que de temps en temps je faisais de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il venait de confesser lui-même, qu'il n'était pas temps d'éclater contre le cardinal. On prenait ces signes au sens contraire, parce que Monsieur ne s'en aperçut pas d'abord, et qu'il continua à pester : de sorte que quand il se radoucit, ils crurent que la force de leurs raisons l'avait emporté sur la fureur de mes conseils, et dès le soir ils s'en firent honneur, et l'écrivirent à la Cour. Madame de Lesdiguières m'en fit voir une relation très-habilement et très-malicieusement circonstanciée quinze jours ou trois semaines après : mais elle ne me voulut pas dire de qui elle la tenait. Elle protesta seulement que ce n'était pas du maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle était de Vardes (1).

M. de Beaufort vint à cet instant chez Monsieur, et s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochaient notre union avec Mazarin, il dit assez brusquement à M. Le Tellier, qu'il ne concevait pas pourquoi le cardinal avait affecté de recevoir, comme il avait fait, les députés du Parlement de Paris, et qu'il n'y avait point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à M. le Prince. Comme je craignais l'impétuosité de l'éloquence de M. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer, et le garde-des-sceaux s'approchant alors de l'oreille du premier président, lui dit : *Voilà le bon et le mauvais soldat.* Ornano (2), maître de la garde-robe de Monsieur, qui l'entendit, me le redit un quart-d'heure après.

Le reste de la soirée ne raccommoda pas ce qu'il semblait que la fortune prît plaisir à gâter. On parla de la lettre de l'archiduc, sur laquelle le premier président prononça hardiment, et avant même qu'on lui eût demandé

(1) François-René du Bec, marquis de Vardes, mort en 1688.

(2) Joseph-Charles d'Ornano, fils d'Alphonse Corse d'Ornano, maréchal de France. Joseph-Charles, maître de la garde-robe de Gaston, duc d'Orléans, mourut en 1670, âgé de soixante-dix-huit ans.

son avis. « Il la faut prendre pour bonne, *dit-il*, si par hasard elle l'est. Si elle ne l'est pas, il est important d'en faire connaître l'artifice aux Français et aux étrangers. » Vous avouerez qu'un homme de bien et sage ne pouvait pas être d'un autre avis; mais le garde-des-sceaux le combattit avec une force qui passa jusqu'à la brutalité, et soutint qu'il était du respect dû à la souveraineté de n'y point faire de réponse, et de renvoyer tout à la reine. Le Tellier, qui connaissait comme nous que si on prenait ce parti, on donnerait lieu aux partisans de M. le Prince de rejeter sur nous la rupture de la paix générale, parce qu'il était public que le cardinal avait rompu celle de Munster; Le Tellier, dis-je, n'appuya l'avis du garde-des-sceaux, qu'autant qu'il fallut pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet, il tourna tout court comme l'autre fois, et il se rendit au sentiment de M. d'Avaux (1), qui fut plus fort que celui du premier président et que le mien : car au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivît à l'archiduc, et lui mandât seulement en général qu'il avait reçu ses offres avec joie, et qu'il le priait de lui faire savoir son intention plus en particulier pour la manière de traiter; il soutint que Monsieur devait dépêcher le lendemain un gentilhomme pour lui en proposer lui-même la manière. « Ce qui, *ajouta-t-il*, abrégera de beaucoup, et fera connaître aux Espagnols que la proposition qu'ils ne font peut-être en mauvaise intention, que parce qu'ils sont persuadés que nous ne voulons pas la paix, pourra produire un meilleur effet qu'ils ne se le sont eux-mêmes imaginé. » M. Le Tellier en appuyant ce sentiment, dit à Monsieur qu'il le pouvait assurer que la reine ne désapprouverait pas ces démarches; qu'il suppliait Son Altesse Royale de lui dépêcher un courrier, lequel lui apporterait sûrement à son retour un plein et absolu pouvoir de traiter et de conclure la paix générale.

Le baron de Verderonne fut envoyé le lendemain à l'archiduc avec une lettre, par laquelle Monsieur faisait réponse à la sienne en lui demandant le lieu, le temps et les personnes que l'Espagne voudrait employer à la paix, et

(1) Claude de Mesme, comte d'Avaux, plénipotentiaire à Munster, ensuite surintendant des finances, et ministre d'Etat, mort en 1651.

en l'assurant qu'au jour et au lieu préfix, il enverrait sans délai un pareil nombre de personnes. Verderonne étant près de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule sur la réponse que Le Tellier avait dressée, envoya chercher les mêmes personnes qui s'étaient trouvées en la conversation du soir précédent; et il nous fit faire la lecture de cette réponse. Le premier président remarqua que Monsieur ne répondait pas à l'article dans lequel l'archiduc lui proposait de traiter personnellement avec lui, et il me le dit tout bas, en ajoutant : *Je ne sais si je dois relever l'omission.* M. d'Avaux ne lui en laissa pas le temps, car il en parla, et même avec véhémence. M. Le Tellier s'excusa sur ce que la veille on ne s'en était pas expliqué distinctement. M. d'Avaux insista que cette clause y était entièrement nécessaire. Le premier président se joignit à lui : MM. Le Coigneux et de Bellièvre furent de même avis. Le garde-des-sceaux et Le Tellier prétendirent que Monsieur ne se pouvait engager à un colloque personnel avec l'archiduc, sans un agrément exprès et même sans un commandement positif du roi ; et qu'il y avait bien de la différence entre une réponse générale sur un traité de paix que Son Altesse Royale savait ne pouvoir jamais être refusé par la Cour, et une conférence personnelle d'un fils de France avec un prince de la maison d'Autriche. Monsieur, qui était naturellement faible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de M. Le Tellier, et la lettre demeura simplement comme elle était. M. d'Avaux, qui était très-homme de bien, s'emporta contre le faux Caton (c'est ainsi qu'il appela le garde-des-sceaux), et il me témoigna être satisfait de ce que j'avais dit à Monsieur. Nous nous connaissions peu, et comme il était frère de M. le président de Mesme avec qui j'étais fort brouillé à cause des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble avant les troubles, était comme perdu. La sincérité avec laquelle je parlais à Monsieur contre les sentiments de Le Tellier, lui plut et lui donna lieu d'entrer en matière avec moi sur la paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné sa vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si M. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France malgré les artifices du ministre,

avec plus de gloire et d'avantage pour la couronne, que dix batailles ne lui en eussent pu apporter. Il me trouva, dans la conversation dont je vous parle, si conforme à ses sentiments, qu'il m'en aima toujours depuis, et qu'il eut même souvent sur ce point des contestations avec ses frères.

Verderonne revint, et il ramena avec lui Don Gabriel de Tolède qui avait une lettre de l'archiduc à Monsieur, par laquelle il le priait que l'assemblée se fît entre Reims et Réthel, et que Monsieur et lui y traitassent personnellement, en choisissant toutefois ceux qu'il leur plairait de part et d'autre pour les assister. Le courrier dépêché à la Cour arriva aussi, et il semblait que le ciel allait bénir ce grand ouvrage, quand toutes les espérances s'évanouirent de la manière la plus surprenante.

La Cour fut surprise et affligée de la proposition de l'archiduc, parce que dans la vérité Servien avait corrompu l'esprit du cardinal à l'égard de la paix générale, et que le désir que je lui avais témoigné, lorsque je m'étais raccommodé la dernière fois avec lui, d'en être un des plénipotentiaires, lui fit croire que cette proposition était un peu jouée, et que j'avais été de concert avec M. de Turenne pour la faire faire à l'archiduc. Il ne l'osa pourtant pas refuser, M. Le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se soulèverait si seulement il y balançait. Le grand-prévôt me dit au retour qu'il savait de science certaine que Servien avait fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monsieur le plein pouvoir, et pour faire qu'il ne se rendît pas, particulièrement sur le point de la conférence personnelle de Monsieur avec l'archiduc.

Les patentes arrivèrent à propos pour les faire voir à Don Gabriel de Tolède. Elles donnaient à Monsieur un plein et entier pouvoir de traiter et conclure la paix à telles conditions qu'il trouverait raisonnables et avantageuses pour le service du roi, et elles lui joignaient, avec subordination, mais cependant aussi avec le titre d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, MM. Molé, premier président, et d'Avaux. Vous êtes peut-être surprise de ne me pas trouver en tiers, après les engagements dont je vous ai parlé ci-dessus. Je le fus aussi, mais je n'éclatai pas, et j'empêchai Monsieur, qui n'en était guère moins

en colère que moi, de faire paraître ses sentiments : car je ne voulais pas donner la moindre lueur d'aucun intérêt particulier dans les préliminaires d'un bien aussi grand et aussi général que celui de la paix. Je m'en expliquai dans ces termes à tout le monde, et j'ajoutai que tant qu'il y aurait espérance de le faire réussir, je lui sacrifierais de bon cœur le ressentiment que je pouvais et que je devais avoir de l'injure que l'on m'avait faite. Madame de Chevreuse, qui en appréhenda la suite d'autant plus que je paraissais modéré, obligea Le Tellier d'en écrire à la Cour. Elle en écrivit elle-même très-fortement. Le cardinal s'effraya; il m'envoya la commission d'ambassadeur extraordinaire comme aux deux autres, et M. d'Avaux, qui en fut transporté de joie, m'obligea à parler à Don Gabriel de Tolède en particulier, et à l'assurer de sa part et de la mienne que, si les Espagnols se voulaient réduire à des conditions raisonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que M. d'Avaux me dit sur ce sujet est remarquable. Je faisais quelque difficulté, venant de recevoir la commission de plénipotentiaire, de conférer sur cette matière, quoique légèrement, avec un ministre d'Espagne. Il me dit alors : « J'eus cette faiblesse à Munster dans une occasion où elle eût peut-être coûté la paix à l'Europe. Monsieur est lieutenant général de l'Etat, et le roi est mineur. Vous lui ferez agréer ce que je vous propose, parlez-en à Monsieur, je consens que vous lui disiez que je vous l'ai conseillé. » J'entrai sur-le-champ dans le cabinet des livres, où Monsieur arrangeait ses médailles; je lui fis la proposition de M. d'Avaux. Il le fit entrer, et après l'avoir fait parler plus d'un quart-d'heure sur ce détail, il me recommanda de dire ou de faire dire à Don Gabriel de Tolède, qu'il disait être homme à argent, que si la paix se faisait dans la conférence qui avait été proposée, il lui donnerait cent mille écus; et qu'il le priait pour toute condition de dire à l'archiduc, que si les Espagnols en proposaient de raisonnables il les accepterait, les signerait et les ferait enregistrer au Parlement, avant que le Mazarin en eût seulement le premier avis.

M. d'Avaux crut que je devais écrire en même temps à M. de Turenne, et il se chargea de lui faire rendre ma let-

tre en main propre. La lettre fut honnêtement folle, pour être écrite sur un sujet sérieux. Elle commençait par ces paroles : « Il vous sied bien, maudit Espagnol, de nous traiter de tribuns du peuple. » Le milieu de la dépêche était plus solide. On lui faisait voir que nous étions bien intentionnés pour la paix. Je parlai à Don Gabriel de Tolède chez Monsieur, d'une manière qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée, mais qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avais à lui dire. Il le reçut avec une joie sensible, et il ne fit même ni le fier ni le délicat sur la proposition des cent mille écus. Il était intime avec Fuensaldagne qui avait de l'inclination pour lui, et qui, pour excuser certaines fantaisies particulières auxquelles il était sujet, disait que c'était le plus sage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien, et que *le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader; parce que l'on peut insinuer à tout le monde, et que l'on ne persuade presque jamais personne.* Don Gabriel n'insinua ni ne persuada à Fuensaldagne ce que l'on avait espéré; car le nonce du pape et le ministre qui, en l'absence de l'ambassadeur résidait à Paris pour la république de Venise, l'ayant suivi de fort près avec M. d'Avaux, et étant allés coucher à Nanteuil pour attendre de plus près les passeports qu'ils demandaient à l'archiduc pour concerter en détail ce que Don Gabriel de Tolède n'avait touché que fort en général; ils eurent pour toute réponse que Son Altesse Impériale ayant assigné le lieu et le temps comme elle avait fait, n'avait rien à dire de nouveau; que le mouvement des armes ne lui permettait pas d'attendre plus longtemps que le dix-huitième; qu'il n'était aucun besoin de médiateurs, et que toutes les fois que la conjoncture pourrait permettre de traiter de la paix, on y apporterait toutes les facilités imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas plus malhonnêtement, mais encore plus grossièrement que les Espagnols en sortirent en cette occasion : ils y agirent contre leurs intérêts, contre leur réputation et contre la bienséance, et je n'ai jamais pu trouver personne qui m'en pût dire la raison. Cet événement est à mon sens un

des plus rares et des plus extraordinaires de notre siècle.

En voici un d'une autre nature qui n'est pas moindre. Le roi d'Angleterre qui venait de perdre la bataille de Worcester (1), arriva à Paris le propre jour du départ de Don Gabriel de Tolède : mylord Taff lui servait de grand-chambellan, de valet de chambre, d'écuyer de cuisine et de chef de gobelet. L'équipage était digne de la Cour, et il n'avait pas changé de chemise depuis l'Angleterre. Mylord Jermyn lui en donna une des siennes en arrivant. La reine, sa mère, n'avait pas assez d'argent pour lui donner de quoi en acheter pour le lendemain. Monsieur l'alla voir aussitôt qu'il fut arrivé; mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un sou au roi son neveu; parce que, disait-il, peu n'est pas digne de lui, et beaucoup m'engagerait à trop dans la suite. A propos de ces paroles, je fais cette digression, qu'*il n'y a rien de si fâcheux que d'être le ministre d'un prince dont on n'est pas le favori : parce qu'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir sur le petit détail de sa maison, dont on ne laisse pas d'être responsable au public, lorsque le monde voit que l'on a le pouvoir sur des choses bien plus considérables que le domestique.* La faveur de M. le duc d'Orléans ne s'acquérait pas; mais elle se conquérait. Il savait qu'il était toujours gouverné, et il affectait toujours d'éviter de l'être, ou plutôt de paraître l'éviter : et jusqu'à ce qu'il fût dompté, pour ainsi parler, il ruait et donnait des saccades. J'avais trouvé qu'il me convenait assez d'entrer dans les grandes affaires; mais je n'avais pas cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire, m'eût trop donné l'air de confusion, qui ne m'était pas bon, parce qu'elle ne se fût pas bien accordée avec l'homme du public, dont je tenais le poste, plus beau et bien plus sûr que celui de favori de M. d'Orléans. Je dis plus sûr, car le peuple de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre, et M. de Villeroi qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il gouvernait sous M. du Maine, a été de ce sentiment. Ce que j'en éprouvais moi-même me le persuadait, et fit que, bien que Montrésor, qui avait été longtemps à Monsieur, me pressât de prendre au palais

(1) Le 13 septembre 1656.

d'Orléans l'appartement de l'abbé de La Rivière que Monsieur m'avait offert, et qu'il m'assurât que j'aurais des dégoûts, tant que je ne me serais pas érigé moi-même en favori, bien que Madame m'en pressât très-souvent aussi elle-même, bien qu'il n'y eût rien de si facile; parce que Monsieur joignait à l'inclination qu'il avait pour ma personne, une très-grande considération pour le pouvoir que j'avais dans le public : je demeurai pourtant toujours ferme dans ma première résolution, qui était bonne dans le fond, mais qui ne laissa pas d'avoir des inconvénients par la suite : par exemple, celui sur le sujet duquel je vous fais cette remarque. Si je me fusse logé au palais d'Orléans, et que j'eusse vu les comptes du trésorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de son apanage à qui il m'eût plu; et quand il l'aurait trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne voulus pas me mettre sur ce pied. Il ne fut donc pas en mon pouvoir de l'obliger d'assister le roi d'Angleterre de mille pistoles, et j'en eus honte pour lui et pour moi. J'en empruntai quinze cents de M. de Morangis, oncle de celui que vous connaissez, et je les portai à mylord Taff pour le roi son maître (1). Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, en monnaie même de son pays; car en retournant chez moi sur les onze heures du soir, je rencontrai un certain Tilnei, anglais, que j'avais connu autrefois à Rome, qui me dit que Vaire, grand parlementaire et très-confident de Cromwel, venait d'arriver à Paris, et qu'il avait ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarrassé, je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue. Vaire me donna une petite lettre de la part de Cromwel, laquelle n'était que de créance. Elle portait que les sentiments que j'avais fait paraître dans la défense de la liberté publique, joints à ma réputation, avaient donné à Cromwel le dessein de faire une étroite amitié avec moi. Le fond fut orné de toutes les honnêtetés, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez imaginer. Je répondis avec respect; mais je ne dis et ne fis rien qui ne fût digne d'un vrai catholique et d'un bon Français. Vaire me parut d'une

(1) Mylord Clarendon parle avec éloge des honnêtetés du cardinal de Retz pour le roi Charles II, et il insère une conversation curieuse du cardinal avec ce prince.

capacité surprenante. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Laigues qui y avait eu le matin une grande conférence avec M. Le Tellier, m'aborda, et je connus qu'il avait quelque chose à me communiquer. Je le lui dis, et il me répondit : « Il est vrai, mais me donnez-vous votre parole de me garder le secret? » Je l'en assurai. Le secret était que Le Tellier avait ordre positif du cardinal de tirer MM. les princes du bois de Vincennes, si les ennemis se mettaient à portée d'en pouvoir approcher, et de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur; mais de l'exécuter quand bien même il n'y consentirait pas; d'essayer de me gagner sur ce point par le moyen de madame de Chevreuse, qui n'était pas encore tout à fait payée des quatre-vingt mille livres que la reine lui avait données de la rançon du prince de Ligne, qui avait été pris prisonnier à la bataille de Lens, et qu'il croyait par cette considération être plus dépendante de la Cour. Laigues ajouta toutes les raisons qu'il put trouver lui-même pour me prouver la nécessité et même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, et je lui répondis que je serais bien aise de lui parler devant M. Le Tellier. Nous l'attendîmes chez Monsieur, nous le prîmes sur le degré, nous le menâmes dans la chambre du vicomte d'Autel, et je l'assurai, que je n'avais aucune aversion à la translation de MM. les princes; que je ne croyais pas y avoir aucun intérêt; que j'étais même persuadé que Monsieur n'y en avait aucun véritable; et que s'il me faisait l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerais pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi : mais que mon opinion avait été en même temps qu'il n'y avait rien de plus contraire au service du roi; parce que cette translation était de la nature des choses dont le fond n'était pas bon, et dont les apparences sont mauvaises, et qui, par cette raison, sont toujours dangereuses. « Je m'explique, *ajoutai-je*, il faudrait que les Espagnols eussent gagné une bataille pour venir à Vincennes; et quand ils l'auraient gagnée, il faudrait qu'ils eussent des escadrons volants pour l'investir avant qu'on eût le temps d'en tirer MM. les princes. Je suis convaincu par cette raison que la translation n'est pas nécessaire, et

je soutiens que *dans les matières qui ne sont pas favorables par elles-mêmes, tout changement qui n'est pas nécessaire, est pernicieux, parce qu'il est odieux.* Je la tiens encore moins nécessaire du côté de Monsieur, et du côté des frondeurs, que du côté des Espagnols. Supposé que Monsieur ait toutes les plus méchantes intentions du monde contre la Cour, supposé que M. de Beaufort et moi voulions enlever MM. les princes, comment s'y prendrait-on? Toutes les compagnies qui sont dans le château ne sont-elles pas au roi? Monsieur a-t-il des troupes pour assiéger Vincennes? Et les frondeurs, quelque fous qu'ils puissent être, exposeront-ils le peuple de Paris à un siége, que deux mille chevaux détachés de l'armée du roi feront lever dans un quart-d'heure à cent mille bourgeois? Je conclus que la translation n'est pas bonne dans le fond. Examinons les apparences. Ne seront-elles pas que M. le cardinal se serait voulu rendre maître, sous le prétexte des Espagnols, des personnes de MM. les princes pour en disposer à sa mode? Qui peut répondre que Monsieur n'en prenne pas lui-même de l'ombrage, ou du moins qu'il ne se choque d'une action que le commun ne peut au moins s'empêcher de croire lui être désavantageuse? Le peuple qui est généralement frondeur, croira que vous lui ôtez M. le Prince, qu'il croit présentement en ses mains, quand il le voit sur le haut du donjon; et que vous le lui ôtez pour lui rendre la liberté, quand il vous plaira, et pour venir assiéger Paris une seconde fois avec lui. Les partisans de M. le Prince s'en serviront utilement pour échauffer les esprits, par la commisération que le seul spectacle de trois princes enchaînés et promenés de cachot en cachot, produira dans l'imagination. Je vous ai dit que je n'avais aucun intérêt dans cette translation; je me suis trompé; j'y en trouve un grand, qui est que le peuple criera, et dans ce peuple je compte tout le Parlement. Je serai obligé, pour ne me point perdre, de dire que je n'ai pas approuvé la résolution. On mandera à la Cour que je la blâme, et l'on mandera le vrai. On ajoutera que je la blâme pour émouvoir le peuple, et pour décréditer M. le cardinal, et cela ne sera pas vrai; mais comme l'effet s'ensuivra, cela sera cru; et ainsi il m'arrivera ce qui m'est arrivé au commencement

des troubles, et ce que j'éprouve encore aujourd'hui sur les affaires de Guienne. J'ai fait les troubles, parce que je les ai prédits; et je fomente la révolte de Bordeaux, parce que je me suis opposé à la conduite qui l'a fait naître. Voilà ce que j'ai à vous dire sur ce que vous me proposez, et que j'écrirai, si vous voulez, aujourd'hui, à M. le cardinal, et même à la reine. »

Le Tellier, qui avait des ordres, ne prit de mon discours que ce qui facilitait son dessein. Il me remercia au nom de la reine de la disposition que je témoignais à ne m'y point opposer. Il exagéra l'avantage que ce me serait d'effacer, par cette complaisance aux frayeurs (quoique non raisonnables, si je voulais) de la reine, les ombrages qu'on avait voulu donner de ma conduite auprès de Monsieur; et je connus alors de Le Tellier, ce qu'on m'en avait déjà dit, qu'une des figures de sa rhétorique était souvent de ne pas justifier celui qu'il ne voulait pas servir. Je ne me rendis pas à ses raisons qui n'étaient point solides; mais je m'étais attendu par avance à celles que je vous ai déjà touchées sur un autre sujet, et qui étaient tirées de la nécessité de ne pas outrer le cardinal, dans une conjoncture où il pouvait à tout moment s'accommoder avec M. le Prince. Je promis à M. Le Tellier tout ce qu'il lui plut sur ce fait, et je le lui tins fidèlement : car aussitôt qu'il en eut fait la proposition à Monsieur de la part de la reine, je pris la parole, non pas pour le soutenir sur ce qu'il disait de la nécessité de la translation, de laquelle je ne me pus pas résoudre de convenir; mais pour faire voir à Monsieur qu'elle lui était indifférente en son particulier, et que supposé que la reine la voulût absolument, il y devait consentir. M. de Beaufort s'opposa avec fureur à la proposition de Le Tellier, et jusqu'au point d'offrir à Monsieur de charger leurs gardes, quand on les transférerait. Je ne manquai pas de bonnes raisons pour combattre son opinion : et comme il se rendit lui-même de bonne grâce à la dernière que je lui alléguai, qui était que je savais de la propre bouche de la reine que Bar lui avait offert, lorsqu'elle partit pour aller en Guienne, de tuer lui-même MM. les princes, s'il arrivait une occasion où il crût ne les pouvoir empêcher de se sauver; je m'étonnai beaucoup de la con-

fidence, et j'en jugeai qu'il fallait que le Mazarin lui eût mis dans ce temps-là des soupçons dans l'esprit, que les frondeurs pensassent à se saisir de la personne de M. le Prince. Je n'y avais songé de ma vie. Monsieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y aurait à une action qui aurait une suite aussi funeste : M. de Beaufort en conçut de l'horreur, et l'on convint que Monsieur donnerait les mains à la translation, et que M. de Beaufort et moi ne dirions point dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me témoigna être satisfait de mon procédé, quand il sut que dans la vérité j'avais approuvé son avis auprès de Monsieur. Servien m'a dit depuis qu'il avait écrit à la Cour tout le contraire, et qu'il s'y était fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les frondeurs. Je ne sais ce qui en est.

Le jour que MM. les princes furent transférés à Marcoussi, maison de M. d'Entragues, bonne à un coup de main, et située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder à cause des rivières, le président de Bellièvre parla fortement au garde-des-sceaux, et lui déclara en termes formels que, s'il continuait à agir à mon égard comme il avait commencé, il serait obligé pour son honneur de rendre le témoignage qu'il devait à la vérité. Le garde-des-sceaux lui répondit assez brusquement : *Les princes ne sont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut.* Vous verrez bientôt que j'eus raison de prendre date de cette parole. Je retourne au Parlement.

Le Coudrai-Montpensier étant revenu de la Cour et de Bordeaux, où Monsieur l'avait envoyé porter les conditions qu'on a vues ici, n'en apporta pas beaucoup plus de satisfaction que les députés du Parlement de Paris. Il fit en pleine assemblée la relation de ce qu'il avait négocié en l'une et en l'autre, dont la substance était, que lui Coudrai-Montpensier, étant arrivé à Libourne où était le roi, avait envoyé deux trompettes à Bordeaux, et deux courriers pour y proposer la cessation d'armes pour dix jours; que huit de ces jours étant écoulés avant qu'il pût être à Bordeaux pour avoir la réponse, ceux de ce Parlement avaient désiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du

jour que Coudrai-Montpensier retournerait à Bordeaux, du voyage qu'il était prié de faire à Libourne, pour obtenir du roi cette prolongation. Il rapporta encore qu'ayant jugé cette condition raisonnable, il était sorti de la ville pour la venir proposer à la Cour; mais qu'étant à moitié chemin, il avait reçu un ordre du roi de renvoyer l'escorte et le tambour de M. de Bouillon : que le lendemain, comme lui et ceux de la ville s'attendaient à une réponse favorable, ils avaient vu paraître le maréchal de La Meilleraie qui les croyait surprendre, et qui était venu attaquer la Bastide, dont il avait été repoussé. Voilà la vérité de la relation de Coudrai-Montpensier. Je ne sais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits le jour qu'il l'apporta à l'assemblée des chambres, se doit attribuer aux couleurs dont nous la déguisâmes tout le soir de la veille chez Monsieur, ou à des influences bénignes et douces, qui adoucissent en de certains jours les esprits d'une compagnie. Je ne l'ai jamais vue plus modérée; l'on ne nomma presque pas le cardinal, et on passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avait été concerté la veille avec M. Le Tellier. Cet avis fut d'envoyer deux députés de la compagnie et Le Coudrai-Montpensier à Bordeaux, savoir pour la dernière fois si le Parlement voulait la paix ou non; et d'inviter même deux députés de Bordeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse écrivit à celui de Paris, touchant les mouvements de la Guienne, dont une partie est de sa juridiction, et lui demanda en termes exprès l'union : mais Monsieur éluda avec adresse cette rencontre, qui était très-importante, et fit par insinuation plutôt que par autorité, que la compagnie ne répondit que par des civilités, et par des expressions qui ne signifiaient rien. Il ne se trouva pas à la délibération pour mieux couvrir son jeu. Le président de Bellièvre me dit l'après-dînée : *Quel plaisir y aurait-il à faire ce que nous faisons pour des gens qui seraient capables de le connaître ?* Il avait raison, et vous le connaîtrez, lorsque je vous aurai dit que nous fûmes lui et moi, une partie du soir chez Monsieur, avec Le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole.

Le calme du Parlement n'était pas si parfait, qu'il n'y eût toujours de l'agitation. Tantôt il donnait arrêt pour interroger les prisonniers d'Etat qui étaient dans la Bastille; tantôt il en sortait à propos de rien, comme un tourbillon qui semblait mêlé d'éclairs et de foudres, contre le cardinal Mazarin : tantôt on se plaignait du divertissement des fonds destinés pour les rentes. Nous avions peine à parer aux coups, et nous n'eussions pas tenu longtemps contre les vagues, si la nouvelle de la paix de Bordeaux ne fût arrivée. Elle fut enregistrée à Bordeaux le premier jour d'octobre 1650. Le Meunier (1) et Bitaut, députés du Parlement de Paris, le mandèrent à la compagnie par une lettre qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abattit extrêmement les partisans de M. le Prince : ils n'osaient presque plus ouvrir la bouche, et les assemblées des chambres cessèrent ce jour-là, 11 octobre, pour ne recommencer qu'à la Saint-Martin. La nouvelle de Bordeaux fit qu'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les vacations : ce qui n'aurait pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette considération. L'avarice sordide et infâme d'Ondedei couvrit et entretint le feu qui était sous la cendre. Montreuil, secrétaire de M. le prince de Conti ou de M. le Prince, je ne m'en souviens pas bien, et qui était un des plus jolis garçons que j'aie jamais connus, railla par son adresse et par son application tous les serviteurs de M. le Prince, qui était dans Paris, et en fit un corps invisible, qui est assez souvent en ces sortes d'affaires plus à redouter que des bataillons. J'en avertis la Cour d'assez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre. J'en fus surpris au point que je crus longtemps que le cardinal en savait plus que moi, et qu'il l'avait peut-être gagné. Comme je fus raccommodé avec M. le Prince, Montreuil qui agissait tous les jours avec moi, me dit que c'était lui-même qui avait gagné Ondedei, en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chassé de Paris. Il y servit admirablement MM. les princes, et son activité, réglée par madame la Palatine, et soutenue par Arnaud, Viole et Croissi, conserva dans Paris un levain de parti, qu'il n'était pas sage de souffrir. J'aperçus même en ce

(1) Le Meunier, conseiller à la première des enquêtes.

temps-là que les *grands noms, quoique peu remplis et même vides, sont toujours dangereux.*

M. de Nemours était moins que rien pour la capacité; mais il ne laissa pas d'y faire figure, et de nous incommoder en de certaines conjonctures. Les frondeurs ne pouvaient faire quitter le pavé à cette cabale, que par une violence, qui n'est presque jamais honnête à des particuliers, et sur laquelle l'exemple de ce qui était arrivé chez Renard m'avait fort corrigé. La petite finesse qui infectait toujours la politique, quoique habile, du cardinal, lui donnait du goût à laisser devant nos yeux, et, pour ainsi dire, entre lui et nous, des gens avec qui il pût se raccommoder contre nous-mêmes. Ces mêmes gens l'amusaient par des négociations. Il les croyait tromper par la même voie. Ce qui en arriva fut qu'il s'en forma et s'en grossit une nuée, dans laquelle les frondeurs s'enveloppèrent eux-mêmes à la fin; mais ils y enflammèrent les exhalaisons, et ils y forgèrent des foudres.

Le roi ne demeura que dix jours en Guienne après la paix; et M. le cardinal, enflé du succès de la pacification de cette province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des frondeurs, qui s'étaient servis, disait-il, de l'absence du roi, pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la révolte de Bordeaux, et pour travailler à se rendre maîtres de MM. les princes. En même temps il faisait dire à la Palatine, qu'il avait horreur de la haine que j'avais dans le cœur pour M. le Prince, et que je lui faisais faire tous les jours des propositions sur ce sujet, qui étaient indignes d'un chrétien. Il faisait suggérer un moment après à Monsieur par Beloi, qui était à lui, quoique domestique de Monsieur, que je faisais de grandes avances vers lui, pour me raccommoder à la Cour, mais qu'il ne pouvait prendre aucune confiance en moi, parce que je traitais depuis le matin jusqu'au soir avec les partisans de M. le Prince. C'est de cette manière que le cardinal me récompensait de ce que j'avais fait dans l'absence de la Cour, pour le service de la reine, avec une application incroyable, et, (la vérité me force à le dire,) avec une sincérité qui a peu d'exemples. Je ne parle pas du péril que je crois y avoir couru deux ou trois fois par

jour, péril plus grand que celui des batailles; mais faites réflexion sur ce que c'était pour moi que d'essuyer l'envie et de soutenir la haine d'un nom aussi odieux que l'était celui de Mazarin, dans une ville où il ne travaillait qu'à me perdre auprès d'un prince, dont les deux qualités étaient d'avoir toujours peur, et de ne se fier jamais à personne, qu'à des gens qui mettaient leur intérêt à me ruiner.

Je passai pendant le siége de Bordeaux au-dessus de ces considérations, et je m'enveloppai dans mon devoir. Je puis même dire que je ne fis alors aucun pas qui ne fût d'un bon chrétien et d'un bon citoyen. Cette pensée que je m'étais imprimée dans l'esprit, et mon aversion pour tout ce qui avait la moindre apparence de *girouetterie*, m'eût, à ce que je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à M. le cardinal Mazarin de m'en arracher comme par force, et de me rejeter malgré moi dans la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bordeaux me revint de tous côtés. Madame de Lesdiguières me fit voir une lettre de M. le maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandait que je ferais très-sagement de me retirer, et de ne pas attendre le retour du roi. Le grand-prévôt m'écrivit la même chose; ce n'était plus un secret, et dès qu'une chose de cette nature n'a plus la forme de secret, elle est irrémédiable. Madame de Chevreuse, qui conçut que j'aurais peine à me laisser opprimer comme une bête, et qui eût souhaité que la Fronde n'eût pas quitté le service de la reine, auprès de laquelle elle commençait à retrouver de l'agrément, songea à empêcher les suites que la conduite du cardinal lui faisait craindre. Elle trouva du secours pour son dessein dans la disposition de la plupart de ceux de notre parti, qui n'en avait aucune à retourner à celui de M. le Prince. Ils se joignirent presque tous à elle, non pas pour me persuader, car ils me faisaient justice, et ils savaient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir; mais pour détromper la Cour, et faire connaître au cardinal la netteté de mon procédé, et ses propres intérêts. Je me souviens d'un endroit de la lettre que madame de Chevreuse lui écrivit. Après lui avoir exagéré ce que j'avais fait pour soutenir le peuple, elle ajoutait : « Est-il possible

qu'il y ait des gens assez scélérats pour oser vous mander que le coadjuteur ait eu commerce avec ceux de Bordeaux? Je suis témoin que quand il était votre ennemi déclaré, il avait peine à garder les mesures nécessaires avec leurs députés, et qu'un jour que je l'en grondai, et que je lui reprochai qu'il vivait mieux avec ceux de Provence, il me répondit que les Provençaux n'étaient que frivoles, dont on peut quelquefois tirer parti, et que les Gascons sont toujours fous, et gens avec qui il n'y a que des impertinences à faire. » Madame de Chevreuse me rendait justice. Elle ne put jamais persuader au cardinal de me la rendre, soit qu'il fût trompé par le garde-des-sceaux et par Le Tellier, comme Lionne me le dit depuis, ou qu'il fît semblant de l'être, dans la vue d'avoir occasion de me pousser.

Madame de Rhodes, qui était en grande liaison avec moi, par le commerce de madame de Chevreuse, trouvait dans la disposition où étaient les affaires, une matière bien ample à satisfaire son humeur naturellement portée à l'intrigue. Elle ne se brouillait pas avec le garde-des-sceaux en contribuant à me brouiller avec la Cour, non par aucune pièce qu'elle m'y fît, car elle était incapable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avait été assez amie de madame de Longueville, et l'était davantage de madame la Palatine, qui la pressait de me faire des propositions pour la liberté de messieurs les princes. Ces propositions, dont elle ne se cacha pas à l'hôtel de Chevreuse, alarmèrent toute la cabale de ceux du parti, qui ne regardaient que leurs petits intérêts particuliers, qu'ils trouvaient avec la Cour, et qui eussent été bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étaient madame de Chevreuse, Noirmoutier et Laigues. Le reste se trouvait subdivisé en deux bandes, dont les uns voulaient la sûreté et l'honneur du parti, comme MM. de Montrésor, de Vitri, de Bellièvre, de Brissac, à sa mode paresseuse, et M. de Caumartin; les autres ne savaient presque pas ce qu'ils voulaient. M. de Beaufort et madame de Montbazon ne voulaient proprement rien, à force de tout vouloir; et ces sortes d'esprits assemblent toujours dans leurs imaginations des choses contradictoires. Je disais à madame de Montbazon que je serais trop satisfait de sa conduite, pourvu

qu'il lui plût de ne changer d'avis et de ne prendre parti que deux ou trois fois le jour entre M. le Prince et M. le cardinal. Pour comble d'embarras, j'avais affaire à Monsieur, qui, comme j'ai dit, était un des hommes le plus faible, le plus défiant, et le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puisse faire connaître combien l'union de ces qualités dans un même homme le rend d'un commerce difficile et épineux. Comme j'étais résolu à ne point prendre de parti, que de concert avec ceux qui m'étaient unis, je fus bien aise de m'en expliquer à fond avec eux. Tous par différents intérêts conclurent au même avis, qui leur fut inspiré habilement par Caumartin. Depuis longtemps il combattait l'opiniâtreté que j'avais à ne pas songer à la pourpre : et il m'avait représenté plusieurs fois que la déclaration que j'avais faite sur ce sujet, avait été suffisamment remplie et soutenue par le désintéressement que j'avais témoigné en tant d'occasions; qu'elle ne devait et ne pouvait avoir lieu, tout au plus que pour le temps de la guerre de Paris, sur laquelle je pouvais avoir eu quelque fondement de parler et d'agir comme je faisais; mais qu'il ne s'agissait plus ni de cela, ni de la défense de Paris, ni du sang du peuple; que la brouillerie qui était présentement dans l'Etat, n'était proprement qu'une intrigue de cabinet entre un prince du sang et un ministre, et que la réputation qui, dans la première affaire, consistait dans le désintéressement, tournait en celle-ci sur l'habileté; qu'il s'y agissait de passer pour un sot ou pour un habile homme; que M. le Prince m'avait cruellement offensé par l'accusation qu'il avait intentée contre moi; que je l'avais aussi outragé par la prison; que je voyais par le procédé du cardinal avec moi, qu'il était tout autant blessé des services que je rendais à la reine, qu'il l'avait été de ceux que j'avais rendus au Parlement; que ces considérations me devaient faire comprendre la nécessité où je me trouvais à songer de me mettre à couvert du ressentiment d'un prince, et de la jalousie d'un ministre, qui pouvaient à tous moments s'accorder ensemble; qu'il n'y avait que le chapeau de cardinal, qui pût m'égaler à l'un et à l'autre par la grandeur de la dignité; que la mitre de Paris ne pouvait pas, avec tous ses brillants, faire cet effet, qui était

toutefois nécessaire pour se soutenir, particulièrement dans des temps calmes, contre ceux auxquels la supériorité de rang donne presque toujours autant de considération et autant de force que de pompe et d'éclat.

Voilà ce que M. de Caumartin et tous ceux qui m'aimaient me proposaient depuis le soir jusqu'au matin. Ils avaient raison, car il est constant que si M. le Prince et M. le cardinal se fussent réunis, et m'eussent opprimé par leur poids, ce qui paraissait désintéressement dans le temps que je me soutenais, eût passé pour duperie en celui où j'eusse été abattu. Il n'y a rien de si louable que la générosité; mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent exemples. Caumartin par amitié, et le président de Bellièvre par l'intérêt de ne me pas laisser tomber, m'avaient beaucoup ébranlé, au moins quant à la spéculation, depuis que je m'étais aperçu que je me perdais à la Cour, et même par mes services. Mais il y a bien loin d'être simplement persuadé, à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsqu'on se trouve dans cet état, que l'on peut appeler mitoyen, on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en présenta deux en six semaines ou deux mois, avant que la Cour revînt de Guienne. Il est nécessaire de les représenter de plus haut.

M. le cardinal Mazarin avait été autrefois secrétaire de Pancirole (1), nonce extraordinaire pour l'Italie. Il avait trahi son maître en cette occasion, et fut même convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au gouvernement de Milan. Pimentel m'en a fait le détail, qui vous ennuierait ici. Pancirole ayant été créé cardinal et secrétaire d'Etat de l'Eglise, n'oublia pas la perfidie de son secrétaire, à qui le pape Urbain avait donné le chapeau par les instances du cardinal de Richelieu, et il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le pape Innocent conservait contre Mazarin, depuis l'assassinat d'un de ses neveux, dont il croyait qu'il avait été complice avec le cardinal Antoine (2).

(1) Jean-Jacques Pancirole, ou plutôt Panzirolo, romain, cardinal de la création d'Urbain VIII, le 13 juillet 1643, mort en 1652.

(2) Antoine Barberini, neveu d'Urbain VIII, créé cardinal en 1628, devenu protecteur de la couronne de France en 1633, grand-aumônier de ce royaume en 1653. Ensuite il fut nommé à l'évêché de Poitiers, et fut fait archevêque de Reims, en 1657. Il mourut en 1671. Dans toutes les accusations de Retz contre Mazarin et ses amis, il faut tenir compte de sa partialité et de sa rancune.

Pancirole, qui crut qu'il ne pouvait faire un déplaisir plus sensible à Mazarin, que de me porter au cardinalat, le mit dans l'esprit d'Innocent, et ce pape agréa qu'il entrât en commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du vicaire général des Augustins, qui lui était très-confident, et qui passait à Paris pour aller en Espagne Il me donna une lettre de lui, il m'en exposa la créance et m'assura que si j'obtenais la nomination, le pape ferait la promotion sans délai. Ces offres ne firent pas que je me résolusse à la demander, ni même à la prendre; mais elles firent que quand les autres considérations que je vous ai rapportées tombèrent sur le point de l'éclat que la Cour fit contre moi après la paix de Bordeaux, je m'y laissai emporter plus facilement que je n'eusse fait, si je ne me fusse cru assuré de Rome. Car une des raisons qui me donnaient tant d'aversion pour le chapeau, était la difficulté de fixer la nomination, parce qu'elle peut toujours être révoquée, et je ne sache rien de plus fâcheux : car la révocation met toujours le prétendant au-dessous de ce qu'il était avant que d'avoir prétendu. Elle avilit La Rivière, qui était méprisable par lui-même, et il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus persuadé que je devais penser au chapeau, je me servis des mesures que j'avais jusque-là plutôt reçues que prises, je dépêchai un courrier à Rome, je renouvelai les engagements. Pancirole me donna toutes les assurances imaginables : je trouvai même une seconde protection qui ne me fut pas inutile. Madame la princesse de Rossane s'était depuis peu raccommodée avec le pape, de qui elle avait épousé le neveu, après avoir été mariée en premières noces au prince de Sulmone. Elle était fille et héritière de la maison des Aldobrandins, avec laquelle la mienne a eu en Italie beaucoup d'union et d'alliances. Elle se joignit pour mes intérêts à Pancirole, et vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormais pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormait pas du côté de Paris. Il donnait tous les matins à madame de Chevreuse quelque nouvelle douleur sur mon accommodement avec MM. les princes, « qui nous perdra tous, *disait-il*, en nous entraînant dans un

parti dont le ressentiment sera toujours plus à craindre que la reconnaissance n'y sera à espérer. » Il insinuait tous les soirs à Monsieur le peu de sûreté qu'il y avait à la Cour, et les inconvénients que l'on trouvait avec les princes, et il employait fort habilement la maxime qui ordonne *de faire voir à ceux qui sont naturellement faibles, toutes sortes d'abîmes : parce que c'est le vrai moyen de les obliger à se jeter dans le premier chemin qu'on leur ouvre.* M. de Bellièvre lui donnait à tous moments sur le même principe des frayeurs à l'égard de l'infidélité de la Cour, et lui faisait en même temps des images affreuses du retour de la faction. Toutes ces différentes idées, qui se brouillaient les unes dans les autres cinq ou six fois par jour, formèrent presque dans les esprits le projet de se défendre de la Cour par la Cour même, et d'essayer au moins de diviser le cabinet avant que de se résoudre à rentrer dans la faction. J'ai déjà remarqué que tout ce qui est interlocutoire paraît sage aux esprits irrésolus, parce que leurs inclinations les portent à ne point prendre de résolutions finales. Ils flattent d'un beau titre leurs sentiments. Caumartin trouva cette facilité dans le tempérament des gens avec qui il avait à faire, et il leur fit naître presque imperceptiblement la pensée qu'il leur voulait inspirer. Monsieur faisait en toutes choses comme font la plupart des hommes quand ils se baignent : ils ferment les yeux en se jetant dans l'eau. Caumartin, qui connaissait l'humeur de Monsieur, me conseilla de les lui tenir toujours ouverts par des peurs modérées, mais successives. J'avoue que cette pensée ne m'était point venue dans l'esprit, et que comme le défaut de Monsieur était la timidité, j'avais toujours cru qu'il était bon de lui inspirer incessamment de la hardiesse. Caumartin me démontra le contraire, et je me trouvai très-bien de son avis. Il serait ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il est vrai que bien que je fusse persuadé que la pourpre m'était absolument nécessaire, je n'avais pas toute l'activité requise, par un reste de scrupule qui était assez impertinent. Il réussit enfin, de sorte que Monsieur crut qu'il était de son honneur et de son intérêt de me procurer le chapeau; que madame de Che-

vreuse ne douta point qu'elle ne fît autant pour la Cour que pour moi, en rompant ou retardant les mesures que l'on me pressait de prendre avec MM. les princes; que madame de Montbazon fut ravie d'avoir de quoi se faire valoir des deux côtés, les négociations des uns donnant toujours du poids aux autres; et que M. de Beaufort se piqua d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvait, touchant le cardinalat, ce que je lui avais effectivement donné touchant la surintendance des mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours le coup ne serait pas sûr : mais nous le tenions possible, vu l'embarras où le cardinal se trouvait; et *l'on doit hasarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement du succès.* Il était de mon intérêt de mener mes amis à M. le Prince, en cas que je prisse mon parti. Le peu d'inclination qu'ils avaient tous à y aller, n'y pouvait être plus naturellement conduit, que par un engagement d'honneur qu'ils prissent avec moi sur un point, où la manière dont j'avais agi pour leurs intérêts les déshonorât, s'ils ne concouraient aussi à leur tour à ma fortune. Voilà ce qui me détermina à rompre cette lance, plutôt que toutes les autres raisons que j'ai alléguées : parce que dans le fond je ne fus jamais persuadé que le cardinal se pût résoudre à me donner le chapeau, ou plutôt à le laisser tomber sur ma tête (c'était le terme de Caumartin, et dont il disait que le cardinal Mazarin était capable, quoique contre son intention). Nous n'oubliâmes pas de ménager autant que nous pûmes le garde-des-sceaux par madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fît pas tout le mal que ses manières nous donnaient lieu d'appréhender. Mais comme l'union de madame de Rhodes avec mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin et moi, l'avait fâché, il n'avait plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il la joua, et ne lui dit justement que ce qu'il fallait pour ne m'empêcher pas de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes.

Les dispositions étant mises, madame de Chevreuse ouvrit la tranchée. Elle dit à Le Tellier, qu'il ne pouvait ignorer les cruelles injustices qu'on m'avait faites; qu'elle ne voulait pas aussi lui cacher le juste ressentiment que j'en avais; qu'on publiait à la Cour qu'elle venait avec la

résolution de me perdre, et que je disais publiquement dans Paris que je me mettais en état de me défendre; qu'il voyait comme elle que le parti de M. le Prince qui n'était pas mort, quoiqu'il parût endormi, se réveillerait à cette lueur qui commençait à lui donner de grandes espérances; qu'elle savait qu'on faisait des paris immenses, que la plupart de mes amis étaient déjà gagnés; que ceux qui tenaient encore bon, comme elle, Noirmoutier et Laigues, ne savaient que répondre quand je leur disais : *Qu'ai-je fait, quel crime ai-je commis? Où est ma sûreté, je ne dis pas ma récompense?* Que jusque-là je ne m'étais que plaint, parce que l'on m'amusait; mais qu'étant à la reine au point qu'elle était, et amie véritable du cardinal, elle ne lui célerait pas que l'on ne pouvait plus amuser l'amuseuse, et que l'amuseuse même commençait fort à douter de son pouvoir, au moins sur ce point : que je m'expliquais peu, mais qu'on voyait bien à ma contenance que je sentais ma force et que je me relevais à proportion des menaces : qu'elle ne savait pas précisément où j'en étais avec Monsieur : mais qu'il lui avait dit depuis deux jours, que jamais homme n'avait servi le roi plus fidèlement, et que la conduite que la Cour prenait à mon égard était d'un pernicieux exemple. Que M. de Beaufort avait juré devant tout ce qu'il y avait de gens dans l'antichambre de Monsieur, que si l'on continuait encore huit jours à agir comme on faisait, il se préparerait à soutenir un second siége dans Paris, sous les ordres de Son Altesse Royale, et que j'avais répondu : *Ils ne sont pas en état de nous assiéger, et nous sommes en état de les combattre.* Qu'elle ne pouvait pas se figurer que ces discours se fissent à deux pas de Monsieur, si ceux qui les faisaient n'étaient bien assurés de ses intentions : que celle qui lui paraissait à elle dans nos esprits, et même dans nos cœurs, n'était point mauvaise dans le fond; que nous nous croyions outragés par le cardinal, mais que la considération de la reine étoufferait en moins de rien ce ressentiment, si la défiance ne l'envenimait; que c'était à quoi il fallait remédier. Vous voyez la chute du discours, qui tomba sur le chapeau. La contestation fut vive; Le Tellier refusa d'en faire la proposition à la Cour; madame de Chevreuse se

chargea des conséquences. Il y consentit à condition que madame de Chevreuse en écrivît de son côté, et mandât qu'elle l'y avait comme forcé. La Cour reçut ces agréables dépêches lorsqu'elle était en chemin à son retour de Bordeaux, et le cardinal en remit la réponse à Fontainebleau.

Le garde-des-sceaux, qui ne voulait pas que je fusse cardinal, parce qu'il voulait l'être, et qui voulait aussi perdre Mazarin, parce qu'il voulait encore devenir ministre, crut qu'il ferait un double coup, s'il faisait voir à Monsieur que son avis n'était pas qu'il exposât sa personne aux caprices du Mazarin, qui avait témoigné si publiquement ne pas approuver la conduite que Monsieur avait tenue dans l'absence de la cour. Comme il était persuadé que mon intérêt demandait que ce voyage se fît, parce qu'une déclaration de Monsieur présent pourrait beaucoup appuyer ma prétention, il s'imagina que je ne manquerais pas de le conseiller, et qu'ainsi il lui ferait sa cour aux dépens du cardinal et du coadjuteur même, en marquant à Son Altesse Royale beaucoup plus d'égard et de soin pour sa personne : que lui, au reste, jouait ce personnage à coup sûr; car il en faisait faire la proposition par Fremont, secrétaire des commandements de Monsieur, l'homme de toute sa maison le plus propre à être désavoué.

Comme je connaissais le personnage qui n'était pas trop fin, et qui d'ailleurs était assez de mes amis, je connus à sa première parole, qu'il avait été sifflé, et je me résolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'était tendu par l'endroit que Monsieur avait de plus faible, que parce que dans la vérité j'appréhendais pour sa personne. Tous mes amis se moquaient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer qu'en l'état où était le royaume, on osât penser à l'arrêter. Mais j'avoue que je ne pouvais me rassurer sur ce point, et que bien que je visse que mon intérêt était qu'il allât à Fontainebleau, je ne me pus jamais résoudre à le lui conseiller; parce qu'il me semblait que si l'on eût été assez hardi pour cela à la Cour, le cardinal eût pu trouver dans la suite des issues aussi sûres pour le moins que celles qu'il pouvait espérer par l'autre voie. Je sais bien que le coup eût fait une commotion générale dans les esprits, et que le parti de MM. les

princes joint avec les frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte. Mais je sais bien aussi que Monsieur et MM. les princes étant arrêtés, le parti contraire à la Cour n'ayant plus à la tête que leurs noms, on eût tous les jours affaibli sa considération, parce que chacun eût voulu s'en servir à sa mode, ou se fût bientôt divisé, ou fût devenu populaire (1), ce qui eût été un grand malheur pour l'Etat, mais qui était cependant d'une nature à n'être pas prévu par le cardinal Mazarin, et à ne pouvoir par conséquent lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. En tout cela, je fus seul de mon avis. J'ai su depuis que je n'avais pas tout à fait tort, et M. de Lionne me dit à Saint-Germain, un an ou deux avant qu'il mourut, que Servien l'avait proposé au cardinal, deux jours avant son arrivée à Fontainebleau, en présence de la reine; que la reine y avait consenti de tout son cœur, mais que Mazarin avait rejeté la proposition comme folle. Ce qu'il y a de vrai, est que l'appréhension que j'en eus ne parut fondée à personne, et qu'elle fut même interprétée en un autre sens. On crut qu'elle n'était qu'un prétexte de celle que je pourrais avoir apparemment, que Monsieur ne se laissât gagner par la reine. Je connaissais la portée de sa faiblesse, et j'étais convaincu qu'elle n'irait pas jusque-là; mais ce qui m'étonna, fut que bien que Fremont eût essayé de lui faire peur du voyage de la Cour, il n'en fut point du tout touché; et je me souviens qu'il dit à Madame qui balançait un peu : *Je ne l'aurais pas hasardé avec le cardinal de Richelieu, mais il n'y a point de péril avec Mazarin.* Il ne laissa pas de témoigner à Le Tellier, adroitement et sans affectation, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordinaire pour la Cour et pour le cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de ralentir un peu le commerce que j'avais avec lui, et il résolut, de mon avis, de consentir à la translation de MM. les princes au Hâvre-de-Grâce, que je sus la veille qu'il partit, lui devoir être proposée par la reine à Fontainebleau. Il étonna Monsieur, jusqu'à le faire balancer

(1) Le lecteur verra tout de suite que l'embarras et l'obscurité de cette phrase vient d'une incorrection; *se fût bientôt divisé*, etc., est censé avoir pour sujet : *le parti contraire à la Cour.* (N. E.)

pour le voyage; parce que le murmure qui s'était élevé au consentement qu'il avait donné pour Marcoussi, lui en faisait appréhender un bien plus grand. Mon avis fut que s'il prenait le parti d'aller à la Cour, il ne devait s'opposer à la translation, qu'autant qu'il serait nécessaire pour donner plus d'agrément au consentement qu'il y donnerait. J'étais persuadé que dans le fond il était très-indifférent et à lui et aux frondeurs, en quel lieu fussent MM. les princes; parce que la Cour était également maîtresse de tout. Si elle eût su ce que M. le Prince m'a dit depuis, que si on ne l'eût tiré de Marcoussi, il s'en serait immanquablement sauvé par une entreprise qui était sur le point d'éclore, je ne m'étonnerais pas que le cardinal eût eu de l'impatience de l'en faire sortir : mais comme il l'y croyait fort en sûreté, je n'ai pu concevoir la raison qui le pouvait obliger à une action qui ne lui servait de rien, et qui aigrissait contre lui tous les esprits. Cette translation tenait toutefois si fort au cœur de M. le cardinal, que dans la suite nous sûmes qu'il fut transporté de joie quand il trouva à Fontainebleau, que Monsieur n'en était pas si éloigné qu'il le pensait, et que sa joie éclata même jusqu'au ridicule, quand on lui manda de Paris que les frondeurs étaient au désespoir de cette translation : car nous la jouâmes très-bien, nous l'ornâmes de toutes les couleurs, et l'on vit deux jours après une estampe sur le Pont-Neuf, et dans les boutiques des graveurs, qui représentait le comte d'Harcourt, armé de toutes pièces, menant en triomphe M. le Prince. Vous ne sauriez croire l'effet que fit cette estampe, et la commisération qu'elle excita parmi le peuple.

Nous tirâmes cependant Monsieur du pair, parce que du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiâmes qu'il avait fait tous ses efforts pour empêcher la translation, et qu'il n'y avait donné les mains à la fin, que parce qu'il ne se croyait pas lui-même en sûreté. Il faut avouer qu'on ne peut pas mieux jouer son personnage, qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas une démarche qui ne fût digne d'un fils de France; il n'y dit pas une parole qui en dégénérât; il y parla fermement, sagement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir la vérité à la reine, et pour la faire connaître au cardinal : et quand il vit qu'il

était tombé dans un sens réprouvé, il se tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, et me dit ces mots : « Madame de Chevreuse a été repoussée sur la barrière à votre sujet, et le cardinal m'a traité sur le même article du haut en bas, comme sur tous les autres. J'en suis ravi, le misérable nous aurait amusés et fait périr tous avec lui : il n'est bon qu'à pendre. » Voici ce qui s'était passé à la Cour sur mon sujet.

Madame de Chevreuse dit à la reine et à Mazarin tout ce qu'elle avait vu de ma conduite pendant l'absence du roi : et ce qu'elle avait vu était assurément un tissu de services considérables que j'avais rendus à la reine. Elle retomba ensuite sur les injustices qu'on m'avait toujours faites, sur le mépris qu'on m'avait témoigné, sur les justes sujets de défiance que je ne pouvais m'empêcher de prendre à chaque instant. Elle conclut par la nécessité de les lever, par l'impossibilité d'y réussir autrement que par le chapeau. La reine s'emporta ; le cardinal s'en défendit, non pas par le refus, car il me l'avait offert trop souvent, mais par la proposition du délai, qu'il fonda sur la dignité de la conduite d'un grand monarque, qui ne doit jamais être forcé en rien. Monsieur, venant à la charge pour soutenir madame de Chevreuse, ébranla au moins en apparence Mazarin, qui lui voulut marquer, mais en paroles, le respect et la considération qu'il avait pour lui. Madame de Chevreuse, voyant que l'on parlementait, ne douta point du succès de la capitulation : elle s'y confirma quand elle vit la reine se radoucir, et dire à Monsieur qu'elle lui donnait tout son ressentiment, et qu'elle ferait ce que son conseil jugerait bon et raisonnable. Ce conseil, qui était un nom spécieux, fut réduit à M. le cardinal, au garde-des-sceaux, à Le Tellier et à Servien.

Monsieur se moqua de cet expédient, jugeant très-sagement qu'il n'était proposé que pour me faire refuser la nomination. Laigues un peu grossier, se laissa enjoler par Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen était nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la reine. Le cardinal proposa l'affaire au conseil, et conclut par une prière très-humble qu'il fit à la reine, de condescendre à la demande de M. le duc d'Orléans, et à ce que les services et les mérites de

M. le coadjuteur demandaient encore avec plus d'instance, (ce furent ses propres paroles.) Elles furent relevées avec une hauteur et une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les conseils, quand il s'agit de combattre les avis des premiers ministres. Le Tellier et Servien se contentèrent de ne lui pas applaudir; mais le garde-des-sceaux lui perdit tout respect, il l'accusa de prévarication et de faiblesse, il mit un genou en terre devant la reine, pour la supplier, au nom du roi son fils, de ne pas autoriser par un exemple qu'il appela funeste, l'insolence d'un sujet, qui voulait arracher les grâces l'épée à la main. La reine fut émue; le pauvre cardinal eut honte de sa mollesse et de sa trop grande bonté; et madame de Chevreuse et Laigues eurent tout sujet de reconnaître que j'avais bien jugé, et que j'avais été cruellement joué. Il est vrai que j'en avais donné de ma part une occasion très-belle et très-naturelle. J'ai fait bien des sottises en ma vie : voici à mon sens, une des plus signalées. J'ai remarqué plusieurs fois que *quand les hommes ont balancé longtemps à entreprendre quelque chose, par la crainte de n'y pas réussir, l'impression qui leur reste de cette crainte fait pour l'ordinaire qu'ils vont ensuite trop vite dans la conduite de leurs entreprises.* Voilà ce qui m'arriva. J'avais eu toutes les peines du monde à me résoudre à prétendre au cardinalat, parce que la prétention sans la certitude du succès me paraissait au-dessous de moi; dès qu'on m'y eut engagé, le reste de cette idée m'obligea, pour ainsi dire, à me précipiter, de peur de demeurer trop longtemps en cet état; et au lieu de laisser agir madame de Chevreuse auprès de Le Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après. Je lui dis en bonne amitié que j'étais bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvais plus être que chef de parti ou cardinal; que c'était à M. Mazarin à opter. M. Le Tellier rendit un compte fidèle de ce discours, qui servit de thème à l'opinion du garde-des-sceaux. Il le devait assurément laisser prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avait, et après les engagements pris avec moi et malgré moi. Mais je confesse aussi qu'il y avait bien de l'étourderie de l'avoir donné. *Il est moins*

imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet. Le cardinal ne fut pas beaucoup plus sage dans l'apparat qu'il donna au refus de ma nomination. Il crut me faire beaucoup de tort, en faisant voir au public que j'avais un intérêt, quoique j'eusse toujours fait profession de n'en point avoir. Il ne distinguait point les temps; il ne faisait pas réflexion qu'il ne s'agissait plus, comme disait Caumartin, de la défense de Paris et de la protection des peuples, où tout ce qui paraît particulier est suspect. Il ne me nuisit point par sa scène dans le public, où ma promotion était fort dans l'ordre et fort nécessaire; mais il m'engagea par cette scène, à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament sur cette même promotion.

Le cardinal revint quelque temps après avec le roi. Il offrit pour moi à madame de Chevreuse, Orcan, Saint-Lucien, le paiement de mes dettes, la charge de grand-aumônier; et il ne tint pas à elle et à Laigues que je ne prisse ce parti. Je l'aurais refusé, même s'il y eût ajouté douze chapeaux. J'étais engagé à Monsieur, qui s'était défait de sa pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avait trouvée à Fontainebleau de diviser le cabinet, et de m'y mettre en perspective vis-à-vis le cardinal Mazarin en calotte rouge. Monsieur avait donc pris la résolution de faire sortir de prison MM. les princes; et il y avait très-longtemps que je lui en voyais des velléités, mais elles fussent demeurées longtemps stériles et infructueuses, si je ne les eusse cultivées et échauffées. Il ne les avait jamais que comme son pis-aller, parce qu'il craignait naturellement M. le Prince comme offensé et comme supérieur, sans proportion, en gloire, en courage et en génie : de sorte qu'il perdait ces velléités presqu'aussitôt qu'elles naissaient, et dès qu'il voyait le moindre jour à se pouvoir tirer par une autre voie de l'embarras où les contre-temps du cardinal le jetaient à tous les instants, à l'égard du public, dont Monsieur ne voulait en aucune façon perdre l'amour. Caumartin se servit habilement de ces lumières pour lui proposer ma promotion, comme une voie mitoyenne entre l'abandonnement au cardinal et le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joie, parce qu'il crut qu'elle ne ferait qu'une intrigue de ca-

binet, que l'on pourrait pousser et appliquer dans les suites, selon qu'il conviendrait. Mais dès qu'il vit que le cardinal avait fermé cette porte, il ne balança plus sur la liberté des princes. Je conviens que comme *tous les hommes irrésolus de leur naturel ne se déterminent que difficilement pour les moyens, quoiqu'ils soient déterminés pour la fin*, il aurait été longtemps à porter la résolution jusqu'à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert le chemin.

Il n'y avait rien de plus difficile que la manière dont il serait à propos de s'y prendre. MM. les princes étaient entre les mains du cardinal, qui pouvait en un quart-d'heure se donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monsieur pouvait faire en des années; et la plus petite apparence de ces efforts était capable de lui en faire prendre la résolution en un quart-d'heure. Nous résolûmes, sur ces réflexions, de nous tenir couverts pour le fond de notre dessein, et de réunir, sans considérer les offenses et les intérêts particuliers, tous ceux qui avaient un intérêt commun à la perte du ministre; de jeter les apparences d'intention non droite et non sincère pour la liberté de MM. les princes, non-seulement parmi les gens de la Cour, mais parmi ceux même de leur parti, qui étaient les moins bien disposés pour les frondeurs; de donner des lueurs de division parmi nous, et d'en fortifier de temps en temps les soupçons par des accommodements avec M. le Prince; que nous serions séparés successivement les uns après les autres. On résolut aussi de réserver Monsieur pour le coup décisif, et au moment de ce coup, de pousser tous ensemble le ministre et le ministère, les uns par le cabinet et les autres par le Parlement, et sur le tout de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des princes, qui en eût la confiance et la clef. Tous ces ressorts étaient nécessaires, et il n'y en eut aucun qui manqua. Toutes les pièces eurent la justesse et le mouvement auquel on les avait destinées; les seules roues de la machine qui allèrent un peu plus vite que l'on n'avait projeté, se remirent dans leur équilibre presque au moment de leur dérèglement. Je m'explique. Madame de Rhodes qui conservait toujours beaucoup d'habitude avec le garde-des-sceaux, lui donna une grande joie en lui fai-

sant croire qu'elle aurait assez de pouvoir auprès de moi, par le moyen de mademoiselle de Chevreuse, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le dernier tour qu'il m'avait fait. Il m'avait ôté le chapeau à ce qu'il pensait; et il se trouvait heureux de trouver un ami, qui me dorât la pilule en cette occasion, et qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui poussait le Mazarin, ce qui était son compte : cependant il en avait paru détaché, et c'était aussi son jeu. Il nous était d'une si grande conséquence de ne pas unir au cardinal le garde-des-sceaux, qui connaissait notre manœuvre, comme ayant été des nôtres, et comme y ayant même beaucoup de part, hors, en ce qui regardait mon chapeau, que je pris ou feignis de prendre pour bon, tout ce qu'il lui plut de me dire à la comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, et je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avait usé, vu les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse qui l'appelait son papa, fit des merveilles : nous soupâmes chez lui, il nous donna la comédie en tout sens; et comme il était extrêmement bijoutier, et qu'il avait toujours les doigts pleins de petites bagues, nous fûmes une partie du soir à raisonner. . (1). ne nous furent pas inutiles, et qu'elles coûtèrent cher à Mazarin. Il s'imagina que madame de Rhodes m'amusait par mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figurait qu'elle faisait croire tout ce qu'il voulait. Il ne pouvait douter que le garde-des-sceaux et moi ne fussions intimement mal, et je sais que quand il connut que nous nous étions raccommodés pour le chasser, il dit en jurant que rien ne l'avait tant surpris de tout ce qui lui était arrivé en sa vie.

Madame de Rhodes ne nous fut pas moins utile du côté de madame la Palatine. Je vous ai dit qu'elle en avait été extrêmement recherchée; et vous pouvez juger comment elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit, et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante; ce qui me parut particulièrement, en ce qu'elle savait se fixer. C'est une qualité très-rare, et qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun. Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je

(1) Il y a ici une lacune.

l'étais sur le secret, parce qu'elle ne l'était pas moins que moi. Je lui dis nettement que nous appréhendions que ceux du parti de MM. les princes ne nous montrassent au cardinal, pour le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua que ceux du parti de MM. les princes craignaient que nous ne les montrassions au cardinal, pour le forcer de s'accommoder avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageais ma foi, que nous ne recevrions aucune proposition de la Cour, je la vis dans un transport de joie que je ne puis exprimer. Elle ne nous pouvait pas donner, dit-elle, la même parole, parce que M. le Prince se trouvait dans un état où il était obligé de recevoir tout ce qui lui pouvait donner la liberté; mais elle m'assurait que si je voulais traiter avec elle, la première condition serait que, quoi qu'il pût promettre à la Cour, cela ne pourrait jamais l'engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrâmes ensuite en matière. Je lui communiquai mes vues; elle s'ouvrit des siennes, et me dit après deux heures de conférence : *Je vois bien que nous serons bientôt du même parti, si nous n'en sommes déjà. Il vous faut tout dire......* Elle tira de dessous son chevet (car elle était au lit) huit ou dix liasses de lettres chiffrées et de blancs signés, elle prit confiance en moi, nous fîmes un petit mémoire de tout ce que nous avions à faire de part et d'autre, et le voici :

Madame la Palatine devait dire à M. de Nemours, au président Viole, à Arnaud et à Croissi, que les frondeurs étaient ébranlés, pour servir M. le Prince; mais qu'elle doutait extrêmement que l'intention du coadjuteur ne fût de se servir de son parti pour abattre le cardinal, et non pas pour lui rendre la liberté; que celui qui avait fait des avances, et qui ne voulait pas être nommé, lui avait parlé si ambigûment, qu'elle en était entrée en défiance; qu'à tout hasard il fallait écouter, mais qu'il fallait être fort alerte, parce que les coups doubles étaient à craindre. Madame la Palatine avait cru devoir parler ainsi d'abord, parce qu'il lui importait pour le service des princes, d'effacer de l'esprit de beaucoup de gens de son parti, l'opinion qu'ils avaient qu'elle ne fût trop aliénée de la Cour; et aussi pour répandre dans le même parti un air de défiance des

frondeurs, qui allât jusqu'à la Cour, et qui l'empêchât de prendre l'alarme si chaude de leur réunion.

« Si j'étais, *me dit madame la Palatine*, de l'avis de ceux qui croient que Mazarin pourra se résoudre à rendre la liberté à M. le Prince, je le servirais très-mal en prenant cette conduite; mais je suis convaincue, par tout ce que j'ai vu de la sienne depuis la prison, qu'il n'y consentira jamais. Je suis persuadée qu'il ne faut que se mettre entre vos mains, et que nous ne nous y mettrions qu'à demi, si nous ne nous donnions lieu de vous défendre des piéges, que ceux des amis de M. le Prince, qui ne sont pas de mon sentiment, vous croiront tendre, et qu'ils tendraient, par l'événement, à M. le Prince même. Je sais bien que je hasarde et que vous pouvez abuser de ma confiance; mais je sais bien qu'il faut hasarder pour servir M. le Prince, et que dans la conjoncture présente, on ne le peut servir sans hasarder précisément ce que je hasarde. Vous m'en montrez l'exemple. Vous êtes ici sur ma parole; vous êtes ici entre mes mains. »

J'avais naturellement de l'inclination à servir M. le Prince; mais je crois que le procédé si net et si habile de la Palatine m'y eût engagé, quand je n'y aurais pas été aussi porté. Je commençai à l'aimer; car elle eut autant de bonté à me confier les raisons de ses sentiments qu'elle avait eu d'habileté à me les persuader. Dès qu'elle vit que je répondais à sa franchise, non plus par des honnêtetés sur les faits, mais par des ouvertures sur les motifs, elle quitta la plume dont elle écrivait son mémoire. Elle me fit le plan de son parti : elle me dit que le premier président voulait la liberté de M. le Prince, et par lui-même et par Champlâtreux, mais qu'il l'espérait par la Cour, et qu'il ne la voulait point par la guerre; que le maréchal de Grammont la souhaitait plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connaissait pas un plus propre à serrer ses liens, parce qu'il serait toute sa vie la dupe du cabinet; que madame de Montbazon leur faisait tous les jours espérer M. de Beaufort, mais que l'on comptait sa foi pour rien, et son pouvoir pour peu de chose; qu'Arnaud et Viole voulaient la liberté de MM. les princes pour leur intérêt particulier, et que leur avidité toute seule soutenait

leurs espérances; que Croissi était persuadé qu'il n'y avait rien à faire qu'avec moi; mais qu'il était si emporté qu'il n'était pas encore temps de s'en ouvrir avec lui; que M. de Nemours n'était qu'un fantôme agréable; que le seul homme à qui elle se découvrirait, et par qui elle négocierait avec moi serait Montreuil. Elle reprit ici son mémoire pour le continuer.

Vous avez vu le premier article. Le second fut que quand on jugerait nécessaire de faire paraître la Fronde, nous commencerions par madame de Montbazon, qui croirait si bien elle-même avoir entraîné M. de Beaufort, (que j'aurais toutefois disposé auparavant,) que si le cardinal en était averti, il ne douterait pas lui-même que la Fronde ne fût divisée : ce qui, au lieu de l'intimider, lui donnerait plus d'audace. Le troisième article fut, qu'elle ne s'ouvrirait sur mon sujet à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle eût vu tous les esprits de la faction disposés à recevoir ce que l'on voudrait leur faire savoir. Nous nous jurâmes après cela un concert entier et parfait, et nous nous tînmes fidèlement parole.

Monsieur approuva ma négociation, qui n'était que le plan de notre conduite, et ce qui était le plus pressé, parce qu'il n'y avait pas un instant où on ne l'eût pu déconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit suivante la discussion des conditions par lesquelles on commence d'ordinaire, et par lesquelles nous ne fîmes pas difficulté de finir en cette occasion, parce que la Fronde avait la carte blanche, et qu'il ne s'agissait pas de combattre d'honnêtetés. Monsieur ne voulut point d'autres conditions que l'amitié de M. le Prince, le mariage de mademoiselle d'Alençon avec M. le Duc, et la rénovation de la connétablie. On m'offrait les abbayes de M. le prince de Conti, et vous croyez aisément que je ne les voulais pas. M. de Beaufort était bien aise qu'on ne le troublât pas dans la possession de l'amirauté; et ce n'était pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'était pas fâchée de devenir princesse du sang, par le mariage de M. le prince de Conti; et ce fut la première offre que madame la Palatine fit à madame de Rhodes. Il fut réglé en même temps qu'il ne s'en écrirait rien, qu'à mesure que les traités particu-

liers se feraient ; et cela pour la même raison pour laquelle il avait été résolu de n'en point faire de général. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de MM. les princes, de ne point traverser mon cardinalat. Vous verrez la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce temps-là. La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se gardèrent. Je remédiai à ce qui les pouvait rompre plus facilement, qui était le peu de secret et l'infidélité de madame de Montbazon; car nous jugeâmes, madame la Palatine et moi, qu'il était temps que M. de Beaufort s'ouvrît plus qu'il n'avait fait jusque-là, avec les amis de M. le Prince. Je lui fis voir que le secret qu'il garderait sur le sujet de Monsieur, et sur le mien à madame de Montbazon, lui donnerait un grand mérite auprès d'elle, et ferait cesser les reproches qu'elle lui faisait continuellement du pouvoir que j'avais sur son esprit. Il sentit ce que je lui disais, il en fut ravi. Arnaud crut avoir fait un miracle en faveur de son parti, d'avoir gagné M. de Beaufort par madame de Montbazon. Madame de Nemours, sa belle-sœur, prétendit cette gloire. Madame la Palatine s'en donnait toutes les nuits la comédie à elle et à moi. Le prodige est que ce traité de M. de Beaufort demeura très-secret, contre toutes sortes d'apparences; qu'il ne nuisit à rien, et qu'il ne produisit justement que l'effet que l'on voulait, qui était de faire connaître à ceux qui gouvernaient à Paris les affaires de M. le Prince, que l'unique ressource ne consistait pas en Mazarin. Un des articles portait que M. de Beaufort ferait tous ses efforts pour obliger Monsieur à prendre la protection de MM. les princes, et qu'il romprait même avec le coadjuteur, s'il persistait dans l'opiniâtreté qu'il avait témoignée jusque-là contre leur service. Madame de Montbazon avait été négligée dans les derniers temps par la Cour, qui n'estimait ni sa capacité, ni sa fidélité, et qui connaissait son peu de pouvoir. Cette circonstance ne nous fut pas inutile.

Quand madame la Palatine eut donné le temps à son parti de se détromper des fausses lueurs dont la Cour l'amusait, et qu'elle eut mis les esprits au point que Monsieur les voulait, je me laissai pénétrer plus que je n'avais

accoutumé à Arnaud et à Viole; qui se pressèrent de lui en apprendre la bonne nouvelle. Croissi fut l'entremetteur de notre entrevue; elle se fit la nuit chez madame la Palatine. Nous conférâmes, nous signâmes le traité; M. de Beaufort le signa aussi, pour faire voir au parti des princes notre union, et que celui qu'il avait signé auparavant tout seul n'était pas le bon. Nous convînmes que ce traité serait mis en dépôt entre les mains de Blancménil, qui tel que vous le connaissez, faisait en ce temps-là quelque figure, à cause qu'il avait été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le cardinal Mazarin. Ce traité est en original entre les mains de Caumartin, qui étant un jour avec moi à Joigni, il y a huit ou dix ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garde-robe. Ce qu'il y eut en cela de plaisant dans cette conférence, fut que, de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monsieur, ce qui était la grosse corde, qu'on ne devait toucher que la dernière, et qu'eux pareillement par le même concert me firent aussi les fins de ce qu'ils en savaient d'ailleurs. La différence est qu'elle voulait bien que je visse le dessous des cartes, parce qu'elle voyait que je ne gâterais rien au jeu, et qu'elle le leur cachait par la raison que je vais expliquer.

Monsieur ne se résolvait jamais que très-difficilement aux moyens, quoiqu'il fût résolu à la fin. Ce défaut est une des sources les plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il voulait la liberté de MM. les princes, mais il y avait des moments qu'il la voulait par la Cour. Cela ne se pouvait pas : car si la Cour y eût donné, son premier soin eût été d'en exclure Monsieur, ou du moins de ne l'y admettre qu'après coup, et comme une représentation. Il le jugeait très-bien, mais il était faible : il se laissait aller quelquefois à M. le maréchal de Grammont, qui d'autre part se laissait amuser du soir au matin par Mazarin.

Je m'aperçus bientôt de l'effet des longues conversations du maréchal de Grammont; mais, comme il me semblait que j'en effacerais toujours les impressions par une ou deux paroles, je n'y faisais pas beaucoup de réflexion, ne pouvant m'imaginer que Monsieur, qui m'avait témoigné

des appréhensions mortelles du manquement du secret, fût capable de se laisser entamer par l'homme du monde qu'il connaissait pour en avoir le moins. Je me trompais toutefois, car Monsieur, qui véritablement ne lui avait pas avoué qu'il traitât avec le parti des princes par les frondeurs, avait fait presque pis en lui découvrant que les frondeurs y traitaient pour eux-mêmes; qu'ils lui avaient voulu persuader de faire la même chose; qu'il l'avait refusé, et qu'au fond il ne voulait entrer que conjointement avec la Cour dans l'opinion que la Cour y marcherait de bon pied.

Le premier président et le maréchal de Grammont, qui agissaient de concert, se firent honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croissi et d'Arnaud, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux frondeurs, dont enfin la principale considération consistait en Monsieur. Jugez de l'effet de ce contre-temps, si les mesures que j'avais prises avec madame la Palatine ne l'eussent sauvé. Elle s'en servit finement cinq ou six jours durant, pour brouiller ce que l'impétuosité de Viole avait un peu trop éclairci. Quand elle eut fait ce qu'elle désirait, et qu'elle crut que *comædia in comædia* n'était plus de saison, elle se servit encore plus finement du dénoûment de la pièce, tel que vous l'allez voir.

Nous jugeâmes à propos, madame la Palatine et moi, que je m'expliquasse à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils malentendus n'arrivassent, qui eussent été capables de déconcerter les mesures les mieux prises. Je lui parlai avec liberté, je me plaignis avec ressentiment, il en eut regret : il me paya d'abord de fausse monnaie, en me disant qu'il n'avait pas dit cela et cela au maréchal de Grammont, mais qu'à la vérité il avait estimé qu'il serait bon de lui faire croire qu'il n'était pas si fort passionné pour les frondeurs que la reine se le voulait persuader. Comme je lui eus fait voir la conséquence de ce faux pas pour lui et pour nous, il m'offrit avec empressement de faire tout ce qui serait nécessaire pour y remédier. Il écrivit une lettre antidatée de Limours, où il allait assez souvent, par laquelle il me faisait des railleries fort plaisantes des négociations que le maréchal de Grammont prétendait

avoir avec lui. Ces railleries étaient si bien circonstanciées, selon les instructions que la Palatine m'avait données, que les négociations du maréchal n'en paraissaient que plus chimériques. Madame la Palatine fit voir cette lettre, comme en grande confiance, à Viole, à Arnaud et à Croissi. Je fis semblant d'en être fâché; je me radoucis, j'entrai dans la raillerie : et de ce jour jusqu'à celui de la liberté de messieurs les princes, le maréchal de Grammont et le premier président furent joués d'une manière qui me faisait quelquefois pitié.

Nous eûmes encore un petit embarras. Le garde-des-sceaux, qui s'était remis avec nous pour la perte du Mazarin, appréhendait extrêmement la liberté de M. le Prince, quoiqu'il ne s'en expliquât pas ainsi en nous parlant; mais comme Laigues ne s'y était rendu que parce qu'il n'avait pas eu la force de me résister, il se servit de lui pour essayer de retarder nos effets par madame de Chevreuse. Je m'en aperçus, et j'abattis cette fumée par le moyen de mademoiselle de Chevreuse, qui fit tant de honte à sa mère de ce qu'elle balançait pour son établissement, qu'elle revint à nous, et qu'elle ne nous fut pas même d'un médiocre usage auprès de Monsieur, dans la faiblesse duquel il y avait bien des étages. Il y avait très-loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application. Il arrivait même assez souvent qu'il demeurait tout court au milieu de l'application. Madame de Chevreuse nous aida sur ce point, et Laigues même voyant l'affaire trop engagée, ne nous y nuisit point. Madame de Rhodes ne s'oublia pas auprès du garde-des-sceaux, qui n'osa d'ailleurs tout à fait se déclarer. Enfin, Monsieur signa son traité. Caumartin l'avait dans sa poche avec une écritoire de l'autre côté. Il l'attrapa entre les deux portes, il lui mit une plume entre les doigts, et signa, à ce que disait madame de Chevreuse, comme il aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange. Le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti fut stipulé par ce traité. La promesse de ne se point opposer à ma promotion y fut aussi insérée, mais par rapport à l'article du mariage, et en marquant expressément que Monsieur

ne m'avait pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole de M. le Prince, qu'après m'avoir fait voir que le changement de profession de monsieur son frère, ne lui laisait plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. Messieurs les princes étaient de toutes ces négociations comme s'ils eussent été en pleine liberté. Nous leur écrivions, ils nous faisaient réponse, et le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été mieux réglé. Bar (1) qui les gardait, était homme de peu de sens : de plus, les plus fins y sont trompés.

M. le cardinal Mazarin, qui avait pris goût pour la seconde fois aux acclamations du peuple quand le roi revint de Guienne, s'en lassa dans peu de jours. Les frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé; mais je n'en étais pas moins souvent à l'hôtel de Chevreuse, qui est à présent l'hôtel de Longueville, et qui n'est qu'à cent pas du Palais-Royal où le roi logeait. J'y allais tous les soirs, et mes vedettes se posaient régulièrement à vingt pas des sentinelles des gardes; j'en ai encore honte quand j'y pense; mais ce qui m'en faisait dans le fond du cœur dès ce temps-là paraissait grand au vulgaire, parce qu'il était haut; et excusable aux autres, parce qu'il était nécessaire. On pouvait dire qu'il n'était pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse; mais presque personne ne le disait, tant l'habitude a de force, particulièrement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Il n'y avait rien de si contraire à tout ce qui passait à l'hôtel de Chevreuse, que les confirmations, les conférences de Saint-Magloire, et autres telles occupations. Mais j'avais trouvé l'art de les concilier; et cet art justifie à l'égard du monde ce qu'il concilie.

Le cardinal fatigué des alarmes que l'abbé Fouquet commençait à lui donner à Paris pour se rendre nécessaire auprès de lui, et entêté de sa capacité pour le gouvernement d'une armée, sortit en ce temps-là assez brusquement de Paris pour aller en campagne, et reprendre Rhétel et Château-Portien, que les ennemis avaient occupés, et dans lesquels M. de Turenne prétendait hiverner. L'archi-

(1) De Bar était, selon M. Joli, un homme farouche, qui cherchait à avancer sa fortune par le mauvais traitement qu'il faisait aux princes, et qui, en cette occasion, était souvent la dupe de Montreuil, secrétaire du prince de Conti.

duc qui s'était rendu maître de Mouzon, après un siége assez opiniâtre, lui avait donné un corps de troupes considérable, qui, jointes à celles qui avaient été ramassées par tous ceux qui étaient attachés à MM. les princes, formaient une très-leste et très-belle armée. Le cardinal lui en opposa une qui n'était pas moins forte : car il joignit à celle que le maréchal du Plessis commandait déjà dans la province, les troupes que le roi avait ramenées de Guienne, et d'autres encore que Villequier et d'Hoquincourt avaient maintenues et même grossies tout l'été. Je vous raconterai les exploits de ces deux armées, après que vous aurez vu ceux qui se firent dans le Parlement, un peu après le départ du cardinal.

Nous résolûmes, dans un conseil tenu chez madame la Palatine, de ne pas le laisser respirer, et de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. Le premier président, qui était très-bien intentionné pour M. le Prince, avait fait témoigner à ses serviteurs qu'il le servirait avec zèle en tout ce qui serait purement des voies de la justice; mais que si on prenait celles de la faction, il n'en pourrait être. Il s'en expliqua ainsi au président Viole, ajoutant que le cardinal, voyant que le Parlement ne pourrait s'empêcher de faire enfin justice à deux princes du sang qui la demandaient, et contre lesquels il n'y avait aucune accusation intentée, se rendrait infailliblement, pourvu qu'on ne lui donnât aucun lieu de croire qu'on eût des mesures avec les frondeurs, et que le moindre soupçon de correspondance ferait qu'il n'y aurait aucune extrémité dont il ne fût capable, plutôt que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la reine, le cardinal et les subalternes disaient à tous moments. Voilà ce que le premier président et le maréchal de Grammont se persuadaient être bon et sincère, et voilà ce qui eût tenu M. le Prince dans les fers peut-être toute la vie du Mazarin, sans le bon sens et la fermeté de la Palatine. Vous voyez de quelle nécessité il était de couvrir notre jeu dans une conjoncture, où, au moins pour l'ouverture de la scène, la contenance du premier président nous était très-considérable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comédie si bien exécutée. Monsieur fit croire au maréchal de

Grammont qu'il voulait la liberté des princes, mais qu'il ne la voulait que par la Cour, parce qu'il n'y avait qu'elle qui pût la donner sans guerre civile; et qu'il avait découvert que les frondeurs ne la voulaient pas dans le fond. Les amis de M. le Prince firent voir au premier président, que comme nous les voulions tromper en nous servant d'eux pour pousser Mazarin, sous prétexte de servir M. le Prince, ils se voulaient servir de nous pour donner la liberté à M. le Prince, sous prétexte de pousser Mazarin. Je donnais par mes manières toutes les apparences possibles à ces discours et à ces soupçons, et cette conduite fit tous les effets que nous voulions : elle échauffa pour le service des princes le premier président, et tous ceux du corps qui avaient de la disposition contre la Fronde; elle empêcha que le cardinal ne se précipitât dans quelque résolution qui ne nous plût pas, parce qu'elle lui donna lieu d'espérer qu'il détruirait les deux partis l'un par l'autre; et elle couvrit si bien notre marche, que l'on ne faisait pas seulement réflexion sur les avis qui venaient de toutes parts à la Cour contre nous. On y croyait savoir le dessous des cartes. Le premier président ne pouvait quelquefois s'empêcher de dire à sa place de certaines paroles équivoques, qu'il croyait que nous n'entendions pas, et qui nous avaient été expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouissions du maréchal de Grammont, qui disait que les frondeurs seraient bientôt pris pour dupes. Enfin, il y eut sur ce détail mille farces dignes du ridicule de Molière. Revenons au Parlement.

La Saint-Martin de l'année 1650 arriva. Le premier président et l'avocat général Talon exhortèrent la compagnie à demeurer tranquille, pour ne point donner avantage aux ennemis de l'Etat.

Deslandes-Payen, conseiller de la grande chambre, dit qu'il avait été chargé la veille, à neuf heures du soir, d'une requête de madame la Princesse. On la lut. Elle concluait à ce que les princes fussent amenés au Louvre; qu'ils y fussent gardés par un officier de la maison du roi; que le procureur général fût mandé pour déclarer s'il avait quelque chose à proposer contre leur innocence; et que faute de ce faire, il fût incessamment pourvu à leur liberté.

Ce qui fut assez plaisant à l'égard de cette requête, est qu'elle fut concertée l'avant-veille chez madame la Palatine, entre Croissi, Viole et moi, et qu'elle fut minutée la veille chez le premier président, qui disait aux deux autres : « Voilà servir les princes dans les formes et en gens de bien, et non pas comme des factieux. » On mit le soir même sur la requête le *soit montré ;* ce qui était de la forme. Elle fut renvoyée au parquet : l'on prit jour pour délibérer, au mercredi d'après, qui était le 7 décembre 1650.

Ce jour-là les chambres étant assemblées, Talon, avocat général, qui avait été mandé pour prendre ses conclusions sur la requête, dit que la veille la reine avait mandé les gens du roi, pour leur ordonner de faire entendre à la compagnie que son intention était que le Parlement ne prît aucune connaissance de la requête présentée par madame la Princesse, parce que tout ce qui regardait la prison des princes n'appartenait qu'à l'autorité royale. Les conclusions de Talon, au nom du procureur général, furent que le Parlement renvoyât par une députation la requête à la reine, et la suppliât d'y avoir quelque égard. Talon n'eut pas achevé de parler, que Crespin, doyen de la grande chambre, rapporta une autre requête de mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandait la liberté de monsieur son père, et la permission de demeurer à Paris pour la solliciter.

Aussitôt que la requête eut été lue, les huissiers vinrent avertir que Desroches, capitaine des gardes de M. le Prince, était à la porte, qui demandait à la compagnie qu'il lui plût de le faire entrer pour lui présenter une lettre des trois princes. On lui donna audience. Il dit qu'un cavalier des troupes qui avaient conduit M. le Prince au Hâvre-de-Grâce, lui avait apporté cette lettre. Elle fut lue. On y demandait qu'on leur fît leur procès, ou qu'on leur donnât la liberté.

Le vendredi 9, le Parlement s'étant assemblé pour délibérer, Saintôt, lieutenant des cérémonies, apporta à la compagnie une lettre de cachet, par laquelle le roi ordonnait de surseoir toutes les délibérations, jusqu'à ce qu'on eût député vers lui pour apprendre ses volontés.

On députa dès l'après-dînée. La reine reçut les députés dans le lit, où elle leur dit qu'elle se portait fort mal. Le garde-des-sceaux ajouta que l'intention du roi était que le Parlement ne s'assemblât pour quelque affaire que ce pût être, avant que la santé de la reine sa mère ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'application à tout ce qui serait de leur satisfaction.

Le 10, le Parlement résolut de ne donner de délai que jusqu'au 14; et ce fut ce jour-là que Crespin, doyen du Parlement, ne sachant quel avis prendre, porta celui de demander à M. l'archevêque une procession générale, pour demander à Dieu la grâce de n'en point prendre que de bons.

Le 14, on eut une lettre de cachet pour empêcher qu'on ne délibérât. Elle portait que la reine donnerait satisfaction au plus tôt sur l'affaire de MM. les princes. On n'eut aucun égard à cette lettre de cachet. Le Nain, conseiller de la grande chambre, fut d'avis d'inviter M. le duc d'Orléans de venir prendre sa place, et la chose passa au plus de voix. Vous jugez, par tout ce que vous avez vu ci-devant, qu'il n'était pas encore temps que Monsieur parût. Il répondit aux députés qu'il ne se trouverait point à l'assemblée; qu'on y faisait trop de bruit; que ce n'était plus qu'une cohue; qu'il ne concevait pas ce que le Parlement prétendait; qu'il était inouï qu'il eût pris connaissance de semblables affaires; qu'il n'y avait qu'à renvoyer les requêtes à la reine. Remarquez que cette réponse, qui avait été résolue chez la Palatine, parut par l'adresse de Monsieur lui avoir été inspirée par la Cour. Il ne répondit à Doujat et à Menardeau (1), qui lui avaient été députés, qu'après en avoir conféré avec la reine, à qui il tourna son absence du Parlement d'une manière si délicate, qu'il se la fit demander. Ce qu'il dit aux députés acheva de confirmer la Cour dans l'opinion que le maréchal de Grammont voyait clair dans ses véritables intentions; et le premier président en fut encore plus persuadé, que les frondeurs demeuraient les dupes de l'intrigue. Comme il ne l'était pas lui-même du Mazarin, à beaucoup près tant que le maréchal de Grammont, il n'était pas fâché que le Parle-

(1) Gratien Menardeau, conseiller au Parlement de Paris.

ment lui donnât des coups d'éperons; et quoiqu'il fît toujours semblant de les rabattre de temps en temps, il n'était pas difficile à connaître, quelquefois par lui-même et toujours par ceux qui dépendaient de lui dans la compagnie, qu'il voulait la liberté des princes, quoiqu'il ne la voulût pas par la guerre.

Le 15, on continua la délibération.

Le 17, de même, avec cette différence que Deslandes-Payen, rapporteur de la requête de MM. les princes, ayant été interrogé par le premier président s'il n'avait rien à ajouter à son avis, qu'il avait porté dès le 14, et répété dès le 15, y ajouta que, si la compagnie jugeait à propos de joindre aux remontrances qu'il ferait de vive voix et par écrit, pour la liberté des princes, une plainte en forme contre la conduite du cardinal Mazarin, il ne s'en éloignerait pas. Broussel opina encore plus fortement contre lui. Je ne sais pas la raison pour laquelle le premier président s'attira, même contre les formes, cette répétition d'avis du rapporteur; mais je sais bien qu'on ne lui en voulut pas de mal au Palais-Royal, et d'autant plus que le cardinal fut nommé dans cette répétition.

Le 18, la nouvelle arriva que le maréchal du Plessis avait gagné une grande bataille contre M. de Turenne; que le dernier, qui venait au secours de Réthel, et qui l'avait trouvé déjà rendu au maréchal du Plessis par Delliponti, qui y commandait la garnison espagnole, s'étant voulu retirer, avait été forcé de combattre dans la plaine de Sommepuis; qu'il s'était sauvé à toute peine lui cinquième, après y avoir fait des merveilles; qu'il y avait eu plus de deux mille hommes tués sur la place, du nombre desquels était un des frères de l'électeur Palatin, et six colonels, et près de quatre mille prisonniers, entre lesquels était Don Estevan de Gamarre, la seconde personne de l'armée; Bouteville, qui est aujourd'hui M. de Luxembourg; le comte de Bossu, le comte de Quintin-Haucourt, Sensy, le chevalier de Jersai, et tous les colonels. On ajoutait que l'on avait pris vingt drapeaux et quatre-vingt-quatre étendards. Vous ne doutez pas de la consternation du parti des princes. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleurs et des désespérés. Je trouvai Monsieur atterré.

Le 19, j'allai au Palais, où les chambres se devaient assembler. Le peuple me parut dans les rues, morne, abattu et effrayé. Je connus dans ce moment combien le premier président était bien intentionné pour les princes; car M. de Rhodes, grand-maître des cérémonies, étant venu commander au Parlement de la part du roi, de se trouver le lendemain à Notre-Dame au *Te Deum* de la victoire, le premier président se servit naturellement de cette occasion, pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinassent dans un temps où il voyait bien que personne n'opinerait apparemment que faiblement. Il n'y eut en effet que quinze ou seize conseillers qui parlassent.

Le premier président ayant trouvé moyen de consumer le temps, ils allèrent pour la plupart aux remontrances pour la liberté des princes mais simplement, timidement, sans chaleur et sans parler contre le Mazarin. Il n'y eut que Menardeau-Champré, qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Réthel, et disant, comme il était vrai, qu'il avait forcé le maréchal du Plessis à la donner. Il avança encore que la compagnie ne pouvait mieux faire que de supplier la reine de remettre les princes à la garde de ce bon et sage ministre, qui en aurait le même soin qu'il avait eu jusque-là de l'Etat. Ce qui me surprit, c'est que cet homme non-seulement ne fut pas sifflé dans l'assemblée des chambres, mais que même en passant dans la salle où il y avait une foule innombrable de peuple, il ne s'éleva pas une voix contre lui. Cette circonstance, qui me fit voir le fond de l'abattement du peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dînée dans la vieille et dans la nouvelle Fronde (celle-ci était le parti des princes), me fit prendre la résolution de me déclarer le lendemain pour relever les courages.

Le tempérament que j'y apportai, fut de laisser dans mon avis qui paraîtrait favorable à MM. les princes, une porte, laquelle le Mazarin et le premier président pussent croire que je me tinsse ouverte à dessein, pour ne pas m'engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connaissais le premier président pour un homme tout d'une pièce; et les gens de ce caractère ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les apparences qui les confir-

ment dans la première impression qu'ils ont prise. Je connaissais le cardinal pour un esprit qui n'eût pu s'empêcher de croire qu'il n'y eût eu une porte de derrière partout où il y avait de la place pour la mettre. *C'est presque jeu sûr avec les hommes de cette espèce, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir.*

Je me résolus, sur ce fondement, d'opiner le lendemain fortement contre les désordres de l'Etat, et de prendre mon thème sur ce que Dieu ayant béni les armes du roi, et éloigné les ennemis de la frontière, par la victoire de M. le maréchal du Plessis, nous donnait moyen de penser sérieusement aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses. A quoi je fis dessein d'ajouter que je me croyais obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvait plus donner d'avantage aux Espagnols atterrés par la dernière défaite; que l'une des ressources de l'Etat était la conservation des membres de la maison royale; que je ne pouvais voir qu'avec une extrême douleur MM. les princes dans un air aussi mauvais que celui du Hâvre; et que je croyais que l'on devait faire de très-humbles remontrances au roi pour les en tirer, et pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé. Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même et au premier président de croire que ce ménagement pourrait être l'effet de quelque arrière-pensée que j'avais peut-être de me raccommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté et échauffé contre lui le parti de MM. les princes, par une dernière déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageait à rien dans les suites. Je communiquai cette pensée à madame de Lesdiguières, à madame la Palatine, à madame de Chevreuse, à Viole, à Arnaud, à Croissi, au président de Bellièvre et à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuva, tout le monde disant qu'il fallait laisser remettre les esprits, qui ne se fussent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté; mais je connus que si je ne réussissais pas, je serais désavoué par quelqu'un et blâmé par tous. Le coup était si nécessaire, que je crus en devoir prendre le hasard.

Le 20, je le pris, je parlai comme je viens de vous le dire. Tout le monde reprit cœur, on conclut que tout n'était pas perdu. Le premier président donna dans ce dont je m'étais flatté, et dit au président Le Coigneux; au lever de l'assemblée, que mon avis avait été fort artificieux; mais qu'on voyait au travers mon animosité contre les princes. Le président de Mesme, seul et unique, ne donna pas dans le panneau. Il jugea que je m'étais raccommodé avec MM. les princes, et il s'en affligea à un point qu'il y a des gens qui ont cru que sa douleur contribua à sa mort, qui arriva aussitôt après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parce qu'il fallut aller au *Te Deum;* mais on vit l'air des esprits et des visages sensiblement changé. La salle du Palais, instruite par ceux qui étaient dans les lanternes, rentra dans sa première ferveur : elle retentit des acclamations accoutumées quand nous sortîmes, et j'eus ce jour-là trois cents carrosses chez moi.

Le 22, on continua la délibération, et on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne suivrait pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence d'avoir hasardé tout le royaume dans la dernière bataille, y fut relevée de toutes les couleurs que l'on put croire capables de ternir celles de la victoire.

Le 30 couronna l'œuvre : il produisit l'arrêt par lequel il fut ordonné que très-humbles remontrances seraient faites à la reine pour demander la liberté des princes, et le séjour de mademoiselle de Longueville à Paris.

Il fut aussi arrêté de députer un président et deux conseillers au duc d'Orléans, pour le prier d'employer son autorité pour le même effet.

Il ne serait pas juste que j'oubliasse en ce lieu l'original de la fameuse chanson, *Il y a trois points dans cette affaire* (1), etc.

(1) *Voici la chanson dont il est parlé ici :*

Or, écoutez, peuple de France,
Le propre avis en terme exprès
Du grand Beaufort, fait en présence
Du Parlement dans le Palais.

Il saluit la compagnie
De son chapeau très-humblement,
Puis d'une mine très-hardie
Il fit ce beau raisonnement.

J'avais recordé jusqu'à deux heures après minuit M. de Beaufort chez madame de Montbazon, pour le faire parler au moins un peu juste dans une occasion aussi délicate. J'y réussis, comme vous voyez, par la chanson qui dans la vérité est rendue en vers mot à mot de la prose. Admirez la force de l'imagination. Le vieux Machaut, doyen du conseil, qui n'était rien moins qu'un sot, me dit à l'oreille en entendant cet avis : *On voit bien que cela n'est pas de son crû.* Et ce qui est encore plus merveilleux, est que les gens de la Cour y entendirent finesse. Quand je demandai à M. de Beaufort pourquoi il avait parlé dans son avis de M. le duc d'Orléans, qui ne pouvait opiner, parce qu'il n'était pas présent; il me répondit qu'il l'avait fait pour embarrasser le premier président. Cette répartie vaut la chanson.

Les gens du roi ayant demandé audience pour les remontrances, la reine les remit à la huitaine, sous prétexte des remèdes qui lui avaient été ordonnés par les médecins. Monsieur répondit d'une manière ambiguë au président de Novion qui lui avait été député. Les remèdes de la reine durèrent huit ou dix jours plus qu'elle n'avait cru, ou plutôt qu'elle n'avait dit, et les remontrances du Parlement ne se firent que le 20 janvier 1651. Elles furent fortes, et le premier président n'oublia rien de ce qui les pouvait rendre efficaces.

Le 21, il en fit sa relation; c'est-à-dire, il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des enquêtes, pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissait que de la liberté

J'avons trois points dans notre affaire :
Les princes sont le premier point.
Je les honore et les révère :
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'Éminence,
Monsieur Jules de Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le cœur fait comme la mine
Et suis tous les beaux sentimens.
C'est pourquoi je conclus et opine
Comme fera Monsieur d'Orléans.

A ces beaux mots la compagnie
Frappa des mains et dit tout haut :
Voyez comment pour sa patrie
Beaufort opine comme il faut.

des deux princes du sang, et du repos ou du bouleversement de l'Etat, et pour délibérer sur une entreprise qu'on prétendait que le garde-des-sceaux avait faite sur la juridiction du Parlement en la personne d'un secrétaire du roi. Cette bagatelle tint toute la matinée, et obligea le premier président à ne faire la relation que le 28. Il la finit en disant que la reine avait répondu qu'elle ferait réponse dans peu de jours.

Nous fûmes avertis en ce temps-là que le cardinal, qui n'était revenu à Paris après la bataille de Réthel, que parce qu'il ne douta point qu'il ne dût attérer tous ses ennemis; nous fûmes, dis-je, avertis que, se voyant déchu de cette espérance, il pensait à en faire sortir le roi; et nous sûmes même que Beloi qui était à lui, quoique domestique de Monsieur, qui dans le fond ne voulait point de guerre civile, suivrait certainement la Cour. Madame de Frenoi dit à Fremont à qui elle ne se cachait pas, parce qu'il lui prêtait de l'argent, que son mari, qui était à Madame et en cabale avec Beloi, était de ce sentiment, et qu'il ne l'avait pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme on ne pouvait jamais pleinement s'assurer de l'esprit de Monsieur, et que d'ailleurs nous considérions que le Parlement était si engagé à la liberté de MM. les princes, et que le premier président s'était même si hautement déclaré, qu'il n'y avait plus lieu de craindre qu'ils pussent ni l'un ni l'autre faire le pas en arrière; nous crûmes qu'il n'y avait plus de péril que Monsieur s'ouvrît, ou du moins que le peu de péril qui y restait, ne pouvait pas contre-peser la nécessité que nous trouvions à engager Monsieur lui-même. Car supposé que le roi sortît de Paris, nous étions très-assurés que Monsieur ne le suivrait pas, s'il avait rompu publiquement avec le cardinal : au lieu que nous ne nous en pourrions répondre, si la Cour prenait cette résolution dans le temps qu'il y gardait encore des mesures. Nous nous servîmes de cette disparate du Parlement, dont je viens de vous parler à propos d'un secrétaire du roi, pour faire appréhender à Monsieur que cet exemple n'instruisît la Cour, et ne lui donnât la pensée de faire de ces sortes de diversions, dont elle avait mille moyens dans les conjonctures où les

moments étaient précieux, et où il ne fallait qu'un instant pour déconcerter les plus sages résolutions du monde. Nous employâmes deux ou trois jours à persuader Monsieur que le temps de dissimuler était passé. Il le connaissait, et il le sentait comme nous; mais *les esprits irrésolus ne suivent jamais, ni leurs vues, ni leurs sentiments, tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas déterminer.* Celle qu'il nous alléguait, était que s'il se déclarait, le roi sortirait de Paris; et qu'ainsi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondîmes qu'il ne tenait qu'à lui, étant lieutenant général de l'Etat, de faire que le roi ne sortît pas de Paris; et que la reine ne pouvait pas refuser dans une minorité les assurances qu'on lui demanderait sur cela. Monsieur levait les épaules; il remettait du matin à l'après-dînée, et de l'après-dînée au soir. *L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des princes, c'est que l'on est souvent obligé, par la considération de leur propre service, de leur donner des conseils dont on ne peut dire la véritable raison.* Celle qui nous faisait parler était le doute ou plutôt la connaissance que nous avions de sa faiblesse, et c'était justement celle que nous n'osions dire. De bonne fortune pour nous, celui contre lequel nous agissions, eut encore plus d'imprudence que celui pour lequel nous agissions n'eut de faiblesse; car justement trois ou quatre jours avant que la reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la reine, sur la confiance qu'il avait en moi. Le propre jour de la réponse, qui fut le dernier jour de janvier, il haussa de ton. Il parla à Monsieur dans la petite chambre grise de la reine, du Parlement, de M. de Beaufort et de moi, comme de la chambre basse de Londres, de Fairfax et de Cromwel. Il s'emporta jusqu'à l'exclamation en s'adressant au roi; il fit peur à Monsieur, qui fut si aise d'être hors du Palais-Royal sain et sauf, qu'en montant en carrosse, il dit à Jouy, qui était à lui, qu'il ne se remettrait jamais entre les mains de cette enragée furie. Il appelait ainsi la reine, parce qu'elle avait renchéri sur ce que le cardinal avait dit au roi. Jouy, qui était de mes amis, m'avertit de la disposition de Monsieur, et je ne la laissai point refroidir. Nous nous joignîmes, M. de Beaufort et

moi, pour l'obliger de se déclarer dès le lendemain au Parlement. Nous lui fîmes voir qu'après ce qui s'était passé, il n'y avait plus de sûreté pour lui dans le tempérament; et que si le roi sortait de Paris, nous tomberions en une guerre civile, où il demeurerait apparemment seul avec Paris, parce que le cardinal, qui tenait les princes entre ses mains, ferait ses conditions avec eux. Qu'il savait mieux que personne que nous l'avions plutôt retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le cardinal Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité, nous le tromperions, et nous serions des serviteurs inutiles, si nous ne lui disions qu'il n'y avait plus de temps à perdre, à moins qu'il ne se résolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti des princes qui commençaient à se défier de son inaction. Qu'il fallait que le cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes, pour n'avoir pas pris ces instants pour négocier avec eux, et pour se donner le mérite de leur liberté, qui paraissait par l'événement avoir été appréhendée par Monsieur; que tout ce qui avait été fait et dit par les frondeurs ne passerait en ce cas que pour un artifice; que nous ne doutions point que la Cour ne fût sur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venait de répondre au Parlement en était une marque assurée, parce qu'elle lui promettait la liberté de MM. les princes, aussitôt après que leur parti serait désarmé; que sa réponse était captieuse, mais qu'elle était fixe; qu'elle engageait nécessairement, et sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des princes, que le cardinal éluderait facilement, si Monsieur ne la pressait pas, ou qu'il tournerait contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressait qu'à demi. Qu'il serait également honteux et périlleux à Son Altesse Royale ou de laisser les princes dans les fers après avoir traité avec eux, ou de laisser les moyens au cardinal de leur faire croire qu'il aurait été le véritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agissait de rien moins dans le délai, que de ces deux inconvénients; que l'assemblée du lendemain en déciderait peut-être, parce que la décision dépendait de la manière dont le Parlement prendrait la réponse de la reine; que cette manière n'était point problématique, si Monsieur y

voulait paraître, parce que sa présence assurerait la liberté des princes, et lui en donnerait l'honneur.

Nous fûmes depuis huit heures jusqu'à minuit sonné à haranguer Monsieur sur ce ton, et Madame que nous avions fait avertir par le vicomte d'Autel (1), capitaine des gardes de Monsieur, fit des efforts inconcevables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir : elle s'emporta, et lui parla même avec aigreur, ce qu'elle n'avait jamais fait, à ce qu'elle nous dit; et comme il éleva sa voix, en disant que s'il allait au Palais se déclarer contre la Cour, le cardinal emmènerait le roi, elle se mit à crier de son côté : *Qui êtes-vous, Monsieur? N'êtes-vous pas lieutenant général de l'Etat? Ne commandez-vous pas les armées? N'êtes-vous pas maître du peuple? Je réponds que moi seule je l'en empêcherai.* Monsieur demeura ferme; et ce que nous en pûmes tirer, fut que je dirais le lendemain en son nom et de sa part dans le Parlement, ce que nous désirions qu'il y allât dire lui-même. En un mot, il voulut que j'éprouvasse l'aventure qu'il tenait fort incertaine, parce qu'il croyait que le Parlement n'aurait rien à dire contre la réponse de la reine; et son raisonnement était qu'il aurait l'honneur et le fruit de ma proposition, si elle réussissait; et que si le Parlement se contentait de la réponse de la reine, il en serait quitte pour expliquer ce que j'avais dit; c'est-à-dire, pour me désavouer un peu honnêtement. Je connus très-bien son intention; mais elle ne me fit pas balancer, car il y allait du tout; et si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, sa déclaration, je suis encore persuadé que le cardinal aurait éludé pour très-longtemps la liberté de MM. les princes, et que la fin en serait devenue une négociation avec eux contre Monsieur. Madame, qui vit que je m'exposais pour le bien public, eut pitié de moi. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandât de dire au Parlement ce que le cardinal avait dit au roi touchant la chambre basse de Londres, Fairfax et Cromwel. Elle crut que ce discours rapporté au nom de Monsieur, l'engagerait encore davantage. Elle avait raison. Il me le défendit expressément, et à mon avis par la

(1) Ferry de Choiseul, IIIe du nom, vicomte d'Autel, frère puîné du maréchal duc de Choiseul, dit le maréchal du Plessis.

même considération : ce qui me fit encore plus juger qu'il attendait l'événement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondât dans le Parlement au commencement de la séance contre la réponse de la reine, qui était véritablement spécieuse, et qui portait que bien qu'il n'appartînt pas au Parlement de prendre connaissance de cette affaire, la reine voulait bien par un excès de bonté avoir égard à ses supplications et donner la liberté à MM. les princes. Elle contenait de plus une promesse positive d'abolition contre tous ceux qui avaient pris les armes. Il n'y avait pour tout cela que quelques petites conditions préliminaires. C'était que M. de Turenne posât les armes, que madame de Turenne renonçât à son traité avec l'Espagne, et que Stenay et Mouzon fussent évacués. J'ai su depuis que cette réponse avait été insinuée au Mazarin par le garde-des-sceaux. Il est constant qu'elle éblouit le premier président, qui la voulait faire passer pour bonne au Parlement, le dernier de janvier 1651, qui est le jour auquel il fit la relation de ce qui s'était passé la veille au Palais-Royal; que le maréchal de Grammont qui la croyait telle, l'avait si bien déguisée à Monsieur, qu'il ne pouvait se persuader qu'elle se pût seulement contrarier; que le Parlement y donna, le même jour que je viens de marquer, presqu'aussi à l'aveugle que le premier président.

Il n'est pas moins constant que le mercredi premier de février, tout le monde revint de cette illusion, et s'étonna de soi-même. Les enquêtes commencèrent par un murmure sourd. On demanda après cela au premier président si la déclaration était expédiée; et comme il eut répondu que le garde-des-sceaux avait demandé un jour ou deux pour la dresser, Viole dit que la réponse que l'on avait faite au Parlement, n'était qu'un panneau qu'on avait tendu à la compagnie pour l'amuser; qu'avant qu'on pût avoir celle de madame de Longueville et de M. de Turenne, le terme que l'on disait être pris pour le sacre du roi, et fixé au 12 mars, serait échu; que la Cour étant hors de Paris, on se moquerait du Parlement. Les deux Frondes s'élevèrent à ce discours, et quand je les vis bien échauffées, je fis signe de mon bonnet, et je dis que Monsieur m'avait

commandé d'assurer la compagnie, que la considération qu'il avait pour ses sentiments, l'ayant confirmé dans ceux qu'il avait toujours eus naturellement pour MM. ses cousins, il était résolu de concourir avec elle pour leur liberté, et d'y contribuer en tout ce qui serait en son pouvoir. Vous ne sauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles. Il me surprit moi-même. Les plus sages me parurent aussi fous que le peuple, et le peuple me parut plus fou que jamais. Les acclamations passèrent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en fallait pas moins pour rassurer Monsieur, qui avait *accouché de projets toute la nuit bien plus douloureusement*, me dit Madame, le matin, *que je n'ai jamais accouché de tous mes enfants*. Je le trouvai dans la galerie, accompagné de trente ou quarante conseillers qui l'accablaient de louanges. Il les prenait tous à part les uns après les autres, pour s'informer et se bien assurer du succès; et à chaque éclaircissement qu'il en tirait, il diminuait le bon traitement qu'il avait fait à M. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'était livré corps et âme à M. le cardinal, et qui était un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout à fait éclairci de l'applaudissement que sa déclaration avait eu, il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde, et Le Tellier lui étant venu demander de la part de la reine, s'il avouait ce que j'avais dit de sa part au Parlement : *Oui*, lui répondit-il, *je l'avoue, et je l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera ou qu'il dira pour moi*. Nous crûmes qu'après une aussi grande déclaration que celle-là, Monsieur ne ferait aucune difficulté de prendre ses précautions pour empêcher que le cardinal n'enlevât le roi; et Madame lui proposa de faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, et il faisait scrupule, disait-il, de tenir son roi prisonnier.

Comme ceux du parti de MM. les princes l'en pressaient extrêmement, en lui disant que de là dépendait leur liberté, il leur dit qu'il fallait faire une action qui lèverait la défiance qu'ils témoignaient avoir de lui. Il envoya quérir sur-le-champ le garde-des-sceaux, le maréchal de Vil-

leroi et Le Tellier. Il leur commanda de dire à la reine, qu'il n'irait jamais au Palais-Royal, tant que le cardinal y serait, et qu'il ne pouvait plus traiter avec un homme qui perdait l'Etat. Il se tourna ensuite vers le maréchal de Villeroi : *Je vous charge*, dit-il, *de la personne du roi, vous m'en répondrez.* J'appris cette belle expédition un quart-d'heure après, et j'en fus très-fâché, parce que je la considérai comme le moyen le plus propre pour faire sortir le roi de Paris : et c'était uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu savoir ce qui obligea le cardinal à s'y tenir après cet éclat. Il faut que la tête lui eût alors tout à fait tourné; et Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenait. Il me disait que le cardinal, ces douze ou quinze jours, n'était plus un homme. Cette scène se passa au palais d'Orléans le 2 février 1651.

Le 3, il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardait plus de mesures avec Mazarin, et qui se résolut de le pousser personnellement, et même de le chasser, me commanda de donner part à la compagnie en son nom de la comparaison du Parlement à la chambre basse de Londres, et de quelques particuliers à Fairfax et à Cromwel. Je l'alléguai comme la cause de l'éclat que Monsieur avait fait la veille, et je l'embellis de toutes ses couleurs. Je puis dire, sans exagération, qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde, qu'il y en eut dans les esprits en cet instant. Il y eut des avis à décréter contre le cardinal un ajournement personnel : il y en eut à le mander à l'heure même pour rendre compte de son administration. Les plus doux proposèrent de faire de très-humbles remontrances à la reine pour demander son éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais-Royal à ce coup de foudre. La reine envoya prier Monsieur d'agréer qu'elle lui menât M. le cardinal. Il répondit qu'il appréhendait qu'il n'y eût point de sûreté pour lui. Elle offrit de venir seule au palais d'Orléans : il s'en excusa avec respect, mais il s'en excusa. Il envoya une heure après faire défenses aux maréchaux de France de reconnaître d'autres ordres que les siens, comme lieutenant général de l'Etat, et au prévôt des marchands de ne faire prendre les armes que sous son autorité. Vous vous étonnerez sans

doute, de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'assurer des portes de Paris, pour empêcher la sortie du roi. Madame, qui tremblait de peur de cette sortie, redoubla tous les jours ses efforts; mais ils ne servirent qu'à faire voir qu'un homme faible de son naturel n'est jamais fort en tout.

Le 4, Monsieur vint au Palais, et il assura la compagnie d'une correspondance parfaite pour travailler ensemble au bien de l'Etat, à la liberté des princes et à l'éloignement du cardinal. Comme Monsieur acheva de parler, les gens du roi qui entrèrent dirent que M. de Rhodes, grand-maître des cérémonies, demandait à présenter une lettre de cachet du roi. On balança un peu à lui donner audience, sur ce que Monsieur dit qu'étant lieutenant général de l'Etat, il ne croyait pas que dans une minorité l'on pût faire écrire le roi au Parlement sans sa participation. Cependant comme il ajouta qu'il était du sentiment de la recevoir, l'on fit entrer M. de Rhodes. On lut la lettre : elle portait ordre de séparer l'assemblée, d'aller par députés au plus grand nombre qu'il se pourrait au Palais-Royal, pour y entendre les volontés du roi. On résolut d'obéir, et d'y envoyer sur l'heure même des députés, mais de ne point désemparer, et d'attendre dans la grande chambre les députés. Je reçus, comme on se levait pour aller auprès du feu, un billet de madame de Lesdiguières, qui me mandait que la veille Servien avait concerté avec le garde-des-sceaux et avec le premier président de la pièce qui s'allait jouer; qu'elle n'en avait pu découvrir le détail, mais que la pièce était contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venais d'apprendre. Il me répondit qu'il n'en doutait point à l'égard du premier président, qui ne voulait la liberté de MM. les princes que par la Cour : mais que si le vieux Pantalon (il appelait ainsi le garde-des-sceaux de Châteauneuf, parce qu'il avait toujours une jaquette fort courte et un petit chapeau), était capable de cette folie et de cette perfidie tout ensemble, il méritait d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le méritait donc, car il avait été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Aussitôt que les députés furent arrivés au Palais-Royal, M. le premier président dit à la reine que le Parlement était

sensiblement affligé de voir que, nonobstant les paroles qu'il avait plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de MM. les princes, l'on n'avait point reçu la déclaration que tout le public attendait de sa bonté et de sa promesse. La reine répondit que le maréchal de Grammont était parti pour faire sortir de prison MM. les princes, en prenant d'eux les sûretés nécessaires pour l'Etat (je vous parlerai tantôt de ce voyage); que ce n'était pas sur ce sujet qu'elle les avait mandés, mais sur un autre qui leur serait expliqué par le garde-des-sceaux. Il fit semblant de l'expliquer, mais il parla si bas sous prétexte d'un rhume, que personne ne l'entendit, pour avoir lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que M. du Plessis eut bien de la peine à lire; mais la reine le soulageait en disant de temps en temps ce qui était sur le papier. En voici le contenu. « Tous les rapports que le coadjuteur a fait au Parlement sont faux, et controuvés par lui : *il en a menti* (voilà la seule parole que la reine ajouta à l'écrit) : c'est un méchant et dangereux esprit, qui donne de pernicieux conseils à Monsieur. Il veut perdre l'Etat, parce qu'on lui a refusé le chapeau, et il s'est vanté publiquement qu'il mettra le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendra auprès avec cent mille hommes qui lui sont engagés, pour casser la tête à ceux qui se présenteront pour l'éteindre. » L'expression était un peu forte, et je vous assure que je n'avais rien dit qui en approchât; mais elle était assez propre pour grossir la nuée qu'on voulait faire fondre sur moi, en la détournant de dessus la tête du Mazarin. On voit le Parlement assemblé pour donner arrêt en faveur de MM. les princes : on voit Monsieur dans la grande chambre déclaré personnellement contre le Mazarin; et l'on s'imagine que la diversion qui était nécessaire se rendrait possible par une nouveauté aussi surprenante que serait celle qui mettrait en quelque façon le coadjuteur sur la sellette, en l'exposant, sans que le Parlement eût aucun lieu de se plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairait au moindre de la compagnie de lui donner. On n'oublia rien de tout ce qui pouvait inspirer du respect pour l'attaque, et de tout ce qui pouvait affaiblir la défense. L'écrit fut signé des quatre secrétaires d'Etat; et afin d'avoir plus

de lieu de pouvoir rendre inutile tout d'un coup ce que je dirais apparemment pour ma justification, l'on fit suivre de fort près les députés par M. le comte de Brienne, avec ordre de prier Monsieur de vouloir bien aller conférer avec la reine, touchant le peu qui restait pour consommer l'affaire de MM. les princes. Vous verrez par les suites que le garde-des-sceaux de Châteauneuf avait inventé cet expédient, dans lequel il avait deux fins : l'une était d'éloigner par de nouveaux incidents la délibération qui allait directement à la liberté des princes : l'autre de tirer de la Cour une déclaration si publique contre mon cardinalat, que la dignité même de la parole royale se trouvât engagée à mon exclusion. Voilà l'intérêt du garde-des-sceaux. Servien, qui porta cette proposition au premier président, fut reçu à bras ouverts, parce que le premier président, qui ne voulait point que M. le Prince se trouvât uni avec Monsieur et avec les frondeurs en sortant de prison, ne cherchait qu'une occasion pour remettre sa liberté, qu'il tenait infaillible de toutes les façons, à une conjoncture où il ne leur en eût pas l'obligation aussi pure et aussi entière qu'il la leur aurait en celle-ci. Menardeau, à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses espérances et celles de la Cour : car M. de Lionne m'a dit depuis qu'il promit qu'il ouvrirait l'avis de donner sur une plainte aussi authentique, commission au procureur général d'informer contre moi : ce qui, ajouta-t-il, sera d'une grande utilité, soit en décréditant le coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu*, ou en changeant la carte à l'égard du cardinal.

Les députés revinrent entre onze heures et midi au Palais, où Monsieur avait mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la délibération ce jour-là. Le premier président affecta de commencer sa relation par la lecture de l'écrit qui lui avait été donné contre moi. Il crut qu'il surprendrait ainsi les esprits. Effectivement il réussit au moins en ce point, et la surprise parut dans tous les visages. Quoique je fusse averti, je ne l'étais pas du détail, et j'avoue que la forme de la machine ne m'était pas venue dans l'esprit. Dès que je la vis, j'en connus et j'en conçus la conséquence; et je la sentis encore plus vivement, quand j'entendis M. le premier président qui, se tournant

froidement à gauche, dit : *Votre avis, M. le doyen?* Je ne doutai point que la partie ne fût faite, et je ne me trompais pas; mais Menardeau, qui devait ouvrir la tranchée, eut peur d'une salve du côté de la salle. Il y trouva une si grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprécations contre Mazarin, qu'il n'osa s'ouvrir, et qu'il se contenta de déplorer pathétiquement la division de l'Etat, et celle particulièrement qui paraissait dans la maison royale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les conseillers de la grande chambre, et je crois qu'eux-mêmes ne l'eussent pu dire, si on ne les en eût pressés à la fin de leurs discours. L'un fut du sentiment de faire des prières de quarante-heures; l'autre de prier Monsieur de prendre soin du public. Le bonhomme Broussel oublia que l'assemblée avait été résolue et indiquée pour y traiter de l'affaire des princes, et il ne parla en général que contre les désordres de l'Etat. Ce n'était pas mon compte; car je n'ignorais pas que tant que la délibération ne se ferait point, elle pourrait toujours retomber sur ce qui ne me convenait pas. La place dans laquelle j'opinais, qui était justement entre la grande chambre et les enquêtes, me donna le temps de faire mes réflexions, et de prendre mon parti, qui fut de traiter de satire et de libelle l'écrit qui avait été dressé contre moi par le cardinal; de réveiller par quelque passage court, mais curieux, l'imagination des auditeurs, et de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme la mémoire ne me fournissait rien dans l'antiquité qui eût rapport à mon dessein, je fis un passage d'un latin le plus pur et le plus approchant des anciens, qui fût en mon pouvoir, et je formai mon avis en ces termes :

« Si le respect que j'ai pour MM. les préopinants ne me fermait la bouche, je ne pourrais m'empêcher de me plaindre de ce qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de cette paperasse qu'on vient de lire dans cette compagnie, contre toutes les formes, et que l'on voit conçue dans les mêmes caractères qui ont profané le sacré nom du roi pour animer les témoins à brevet. Je pense qu'ils ont cru que ce libelle, qui n'est qu'une saillie de la fureur de M. le cardinal Mazarin, était trop au-dessous d'eux et de moi. Je n'y répon-

drai, messieurs, pour m'accommoder à leurs sentiments, que par le passage d'un ancien qui me vient dans l'esprit *Dans les mauvais temps, je n'ai point abandonné la ville; dans les bons, je n'ai point eu d'intérêt en vue; et dans les désespérés, je n'ai rien craint.* Je demande pardon à la compagnie de la liberté que j'ai prise de sortir par ce peu de paroles du sujet de la délibération. Mon avis est de faire de très-humbles remontrances au roi, et de le supplier d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour obtenir la liberté de MM. les princes, et une déclaration en leur faveur, pour éloigner de sa personne et de ses conseils le cardinal Mazarin. Mon sentiment est aussi, messieurs, que la compagnie prenne la résolution, dès aujourd'hui, de s'assembler lundi, pour recevoir la réponse qu'il aura plu à Sa Majesté de faire à MM. les députés. »

Les frondeurs applaudirent à mon opinion; le parti des princes la reçut comme l'unique voie pour leur liberté : l'on opina avec chaleur, et mon avis passa tout d'une voix. J'assurerais au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

On chercha longtemps mon passage, qui en latin a toute autre grâce qu'en français, et même beaucoup plus de force. Le premier président, qui ne s'étonnait de rien, parla de la nécessité de l'éloignement du cardinal, selon toute la force de l'arrêt, et avec autant de vigueur que s'il avait été proposé par lui-même, mais habilement, finement, et d'une manière qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur, comme un motif d'accorder à la reine l'entrevue qu'elle demandait par M. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sûreté qu'il y avait pour lui, le premier président insista, et même avec larmes; et quand il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les gens du roi. Talon, avocat général, fit une des plus belles actions qui se soient jamais faites en ce genre. Je n'ai jamais rien ouï ni lu de plus éloquent : il accompagna ces paroles de tout ce qui leur put donner de la force : il invoqua les mânes de Henri le Grand : il recommanda la France en général à saint Louis, un genou en terre. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle; mais vous en eussiez été émue comme toute la compagnie,

qui s'émut si fortement, que j'en vis la clameur des enquêtes commencer à s'affaiblir. Le premier président, qui s'en aperçut comme moi, se voulut servir de l'occasion, et il proposa à Monsieur de prendre l'avis de la compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontait un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranlait et commençait même à dire qu'il ferait tout ce que le Parlement lui conseillerait, je pris la parole, et dis que le conseil que Monsieur demandait, n'était pas s'il irait ou s'il n'irait pas au Palais-Royal, puisqu'il s'était déjà déclaré plus de vingt fois sur cela; mais qu'il voulait seulement demander à la compagnie la manière dont elle jugerait à propos qu'il s'excusât envers la reine. Monsieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'était trop avancé; il avoua mon explication, et Brienne fut renvoyé avec cette réponse, que Monsieur rendrait à la reine ses très-humbles devoirs, aussitôt que les princes seraient en liberté, et que le cardinal Mazarin serait éloigné de la personne du roi et de ses conseils.

Nous appréhendions dans la vérité un coup de désespoir et de la reine et du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais-Royal; mais on eût pu trouver des tempéraments et des sûretés, si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignions beaucoup davantage sa faiblesse : et avec d'autant plus de sujet, que nous avions remarqué que les délais du cardinal pour ce qui regardait la liberté de MM. les princes, n'avaient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvait perdre, que la reine regagnerait Monsieur : et c'était dans cette vue qu'il avait fait partir le maréchal de Grammont et Lionne pour le Hâvre-de-Grâce, comme pour aller prendre avec les princes les sûretés nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut par cette considération l'affaire si avancée, qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas, secrétaire de ses commandements. Il s'y engagea dès le premier du mois avec le maréchal de Grammont; et il en fut bien fâché le 2 au matin, parce que je lui en fis connaître la conséquence, qui était de donner à croire au Parlement que l'intention du cardinal fût sincère pour la liberté des princes. Il se trouva par l'événement que j'avais bien jugé; car le maréchal de Grammont, qui partit le même jour pour aller au Hâvre, et qui dit publiquement

au Luxembourg, que MM. les princes avaient leur liberté, et sans les frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction ; on promit de lui en envoyer. Quand on vit que Monsieur s'était retiré du panneau, on prit d'autres vues; et le pauvre maréchal de Grammont, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité pouvait jouer.

Vous allez voir dans peu une preuve convaincante, que toutes les démarches, ou plutôt toutes les démonstrations que le cardinal donnait depuis quelque temps de vouloir la liberté des princes, n'étaient que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts, sous prétexte de les réunir à la reine. Je vous ai déjà dit que cette grande scène des remontrances pour l'éloignement du cardinal et du refus fait à M. de Brienne, se passa le 4 février : elle ne fut pas la seule. Le vieux bonhomme de La Vieuville, le marquis de Sourdis, le comte de Fiesque, Béthune et Montrésor, se mirent dans la tête de faire une assemblée de noblesse pour le rétablissement de leurs priviléges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur, parce que j'étais persuadé qu'il n'y avait rien de plus dangereux dans une faction, que de mêler sans nécessité ce qui en a la figure. Je l'avais éprouvé plus d'une fois; et toutes les circonstances en devaient dissuader dans cette occasion. Nous avions Monsieur, nous avions le Parlement, nous avions l'hôtel-de-ville. Ce composé paraissait faire le gros de l'Etat : tout ce qui n'était pas assemblée légitime le *déparait*. Il fallut céder à leurs désirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaisie d'Annery, à qui j'avais l'obligation que vous avez vue ci-dessus. Il était secrétaire de cette assemblée, mais il en était aussi beaucoup plus le fanatique. Cette assemblée, qui se tint ce jour-là à l'hôtel de La Vieuville, donna une grande terreur au Palais-Royal, où l'on fit monter six compagnies des gardes. Monsieur s'en fâcha; il envoya, en qualité de lieutenant général de l'Etat, commander à M. d'Epernon, colonel de l'infanterie, et à M. de Schomberg, colonel des Suisses, de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent respectueusement, mais en gens qui étaient à la reine.

Le 5, l'assemblée de la noblesse se tint chez M. de Nemours.

Le 6, les chambres étant assemblées, et Monsieur ayant pris sa place au Parlement, les gens du roi entrèrent, et ils dirent à la compagnie, qu'ayant été demander audience à la reine pour les remontrances, elle leur avait répondu qu'elle souhaitait plus que personne la délivrance de MM. les princes, mais qu'il était juste de chercher les sûretés pour l'Etat : que pour ce qui était de M. le cardinal, elle le retiendrait dans ses conseils tant qu'elle le jugerait utile au service du roi, et qu'il n'appartenait pas au Parlement de prendre connaissance de quel ministre elle se servait.

Le premier président essuya toutes les *bourrades* qu'en se peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'instances. On voulut l'obliger d'envoyer demander l'audience pour l'après-dînée. Tout le délai qu'il put obtenir ne fut que jusqu'au lendemain. Monsieur ayant dit que les maréchaux de France étaient dépendants du cardinal, l'on donna arrèt sur l'heure, par lequel il fut ordonné de n'obéir qu'à Monsieur.

Comme j'étais le soir chez moi, MM. de Guémené et de Béthune y entrèrent, et me dirent que le cardinal s'était sauvé lui troisième; qu'il était sorti en habit déguisé, et que le Palais était dans une consternation effroyable. Je voulais monter en carrosse sur cette nouvelle, pour aller trouver Monsieur; mais ils me prièrent d'entrer dans un petit cabinet où ils me pussent parler en particulier. Voici le secret : Chandenier, capitaine des gardes en quartier, était dans le carrosse du prince de Guémené, et voulait me dire un mot, mais il ne voulait être vu d'aucun de mes domestiques. Je connaissais pour peu sages les deux hommes qui me parlaient, mais je les crus fous à lier et à mener aux petites maisons, quand ils me nommèrent Chandenier. Je ne l'avais point vu depuis le collége, et encore depuis les premières années du collége où nous n'avions que neuf ou dix ans l'un et l'autre. Nous ne nous étions jamais rendu visite. Il avait été fort attaché au cardinal de Richelieu, dans la maison duquel j'avais été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il était capitaine des gardes en quartier : je servais le mien dans la Fronde. Je le vois à

ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au roi son premier ministre; je le vois dans ma chambre; il me demande d'abord si je ne suis pas serviteur du roi. Je vous confesse que j'eusse eu bien peur, si je n'eusse été assuré que j'avais un bon corps-de-garde dans ma cour, et bon nombre de gens fort braves et fort fidèles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à Chandenier que j'étais au roi comme lui, il me saute au collet et me dit : « Et moi je suis au roi comme vous; mais comme vous êtes aussi contre Mazarin pour la cabale, cela s'entend, *ajouta-t-il*, car au poste où je suis je ne voudrais point lui faire du mal autrement. » Ensuite il me demanda mon amitié : il me dit qu'il n'était pas aussi mal auprès de la reine qu'on le croyait; qu'il trouverait bien dans sa place des moments à donner de bonnes bottes au Sicilien (1). Il revint une autre fois chez moi avec les mêmes gens entre minuit et une heure. Il y vint pour la troisième fois avec le grand-prévôt, qui, à mon avis, ne faisait ce pas que de concert avec la Cour, quoiqu'il fît profession d'amitié avec moi depuis assez longtemps. La reine eut avis de tout ceci, et de quelque manière que cet avis lui en soit venu, il est constant qu'elle l'eut, et il ne l'est pas moins qu'il ne se pouvait pas qu'elle ne l'eût : le prince de Guémené et Béthune étant les deux hommes du royaume les moins secrets. J'en avertis Chandenier en leur présence dès la première visite. Il eut commandement de se retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui; vous en verrez la suite en son temps.

Aussitôt que Chandenier fut sorti de chez moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai environné d'une troupe de courtisans qui applaudissaient au triomphe. Monsieur, qui ne me vit pas assez content à son gré, me dit qu'il gagerait que j'appréhendais que le roi ne s'en allât. Je le lui avouai. Il se moqua de moi; il m'assura que si le cardinal avait eu cette pensée, il l'aurait exécutée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis qu'il semblait que depuis quelque temps la tête tournât au cardinal, et qu'à tout hasard il serait bon d'y prendre garde, parce qu'avec ces sortes de gens les contre-temps sont toujours à craindre. Tout ce que

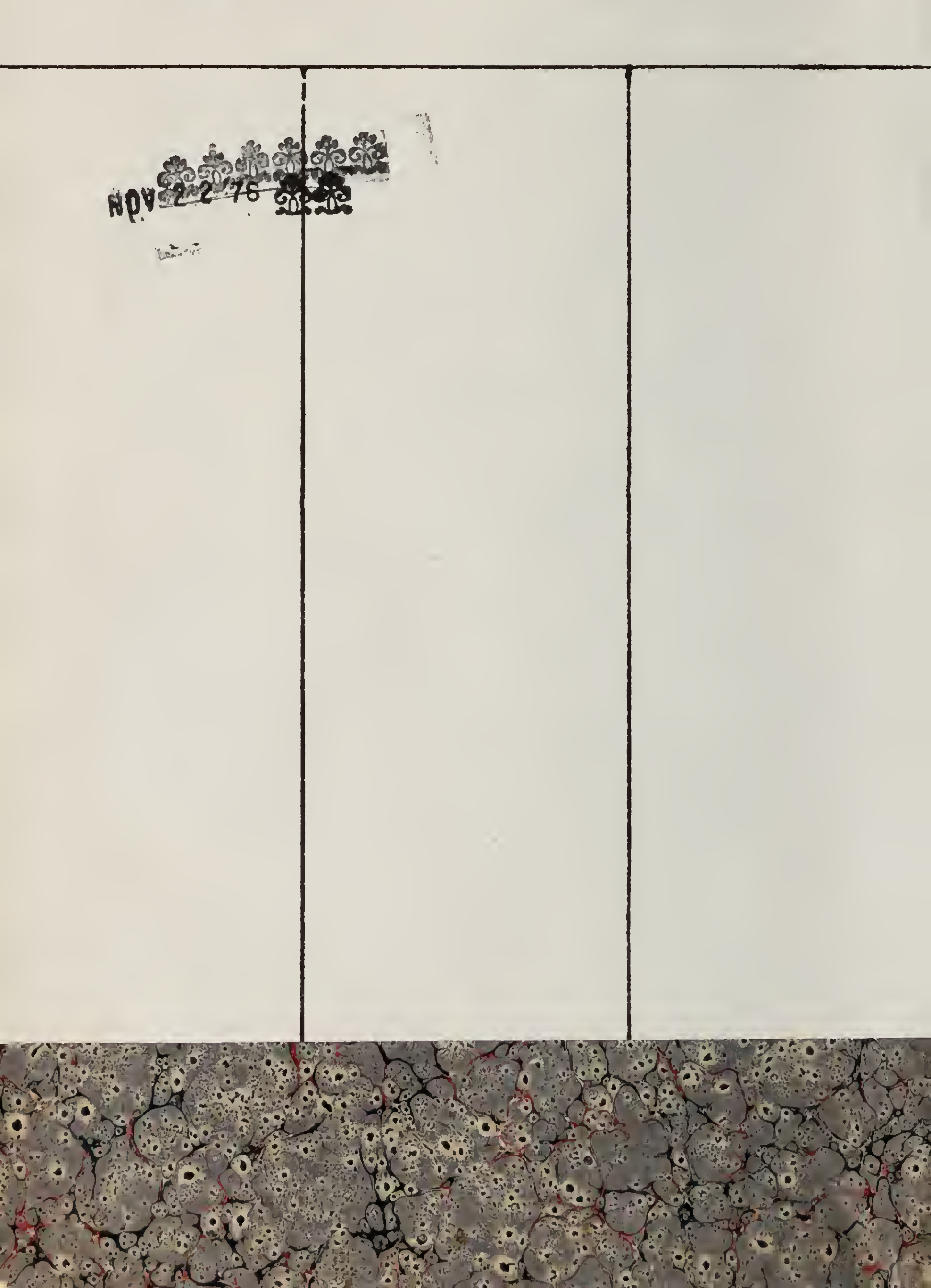
(1) Le cardinal Mazarin.

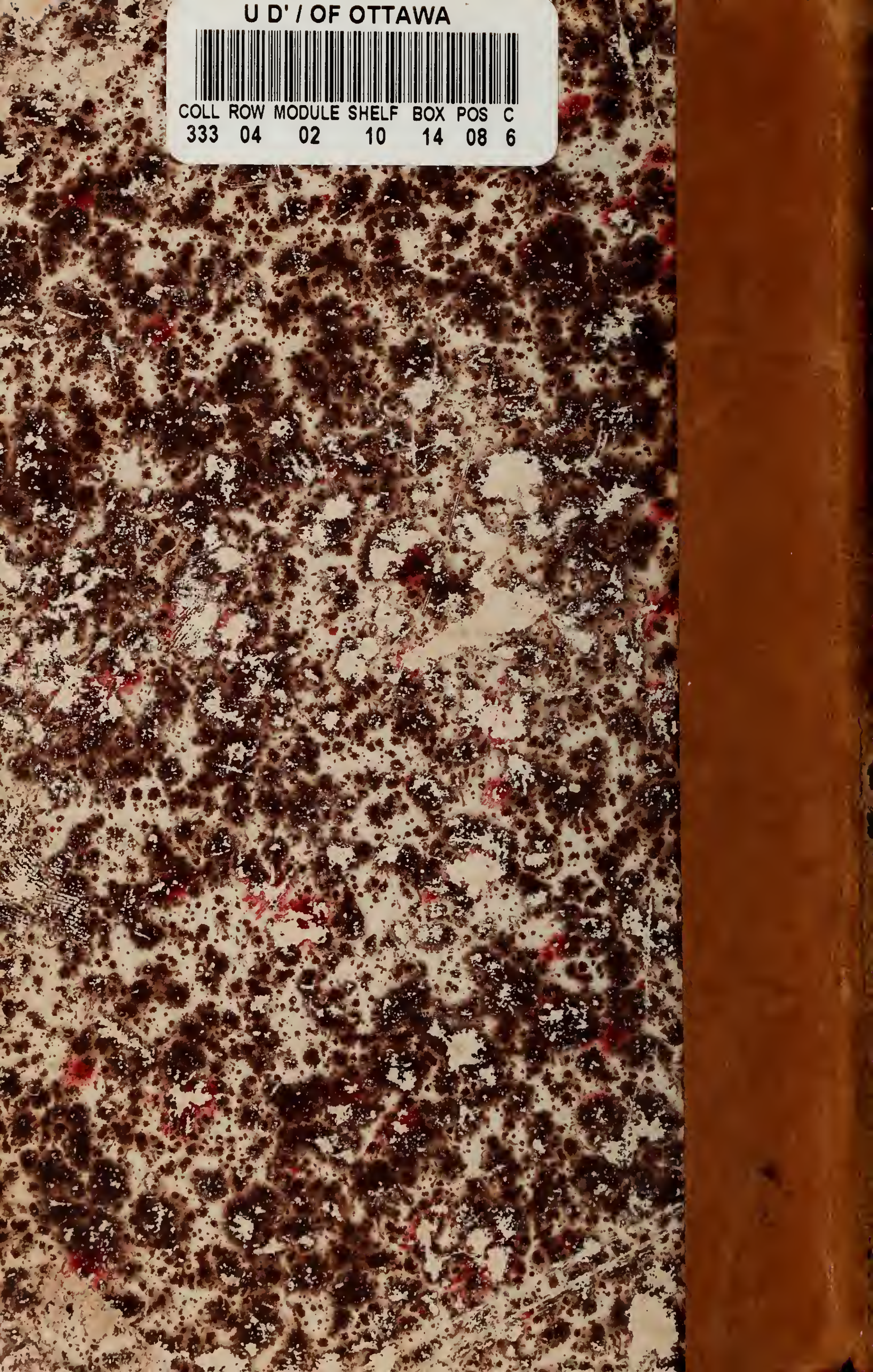
je pus obtenir de Monsieur, fut que je disse comme de moi-même à Chamboy, qui était mon ami, et qui commandait la compagnie des gendarmes de M. de Longueville, de faire quelque patrouille sans éclat dans le quartier du Palais-Royal. Chamboy avait fait couler dans Paris cinquante ou soixante hommes de ses gendarmes, de concert avec moi, depuis que j'avais traité avec les princes. Comme je faisais chercher Chamboy, Monsieur me rappela et me défendit expressément de faire faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avait sur ce point était inconcevable, et ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé que *la plupart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont des moindres.* Monsieur craignait au dernier point la guerre civile, qu'il eût faite par nécessité, si le roi fût sorti. Il se faisait un crime de la seule pensée de l'empêcher.

On raisonna beaucoup sur l'évasion du cardinal ; chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuadé que la frayeur en fut l'unique cause, et qu'il ne se put donner à lui-même le temps qu'il eût fallu pour emmener le roi et la reine. Vous verrez dans la suite qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientôt après ; et apparemment le dessein en était formé avant qu'il s'en allât. Je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occasion, où il avait, à toutes les heures du monde, sujet de craindre que l'on ne s'y opposât.

FIN DU TOME PREMIER.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.


NOV 22 '76


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 14 08 6